

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE SALAH BOUBNIDER CONSTANTINE 3



INSTITUT DE GESTION DES TECHNIQUES URBAINES

N° d'ordre :

Série :

Mémoire de Magister

Spécialité : **Gouvernance Urbaine et Gestion de Proximité.**

***Les espaces publics dans les quartiers
d'habitat collectif.
Vers des espaces de qualité.
Cas de la ville de Tébessa.***

Présenté par :

Mr .Manaa Nabil

Dirigé par :

Dr. Nezzal Salima.

Devant le jury d'examen :

Présidente : **Bouâdam Rokaia**(MCA)Université de Constantine 3.

Examineur : **Alkama Djamel**.....(Professeur).....Université de Guelma.

Examineur : **Mahimoud Aissa**(MCA).....Université de Constantine 3.

Rapporteur : **Nezzal Salima**(MCA)Université de Constantine 3.

Date de soutenance le: 02/07/2017

Année Universitaire 2016/2017.

Résumé :

La politique de l'habitat en Algérie depuis l'indépendance à nos jours, a induit la construction de nombreux quartiers collectifs, tout en atténuant la crise de logement. Elle a générée une prééminence des immeubles monotones et identiques, où la quantité prime sur la qualité. Parallèlement, cette politique a été marquée par une frénésie d'aménagement des espaces publics, caractérisées par un paysage désagréable, de terrains vagues, abandonnés, impropres et réduits à des espaces résiduels.

Face à ce défi, il est nécessaire d'apporter des réponses adaptées et des solutions durables aux espaces de proximité dans les cités d'habitat collectif. Aussi créer des bases solides pour une nouvelle politique, une nouvelle démarche, de nouvelles pensées et orientations, qui doivent être une approche curative pour mieux vivre ensemble.

Le présent travail de recherche a pour objectif d'amélioration de la qualité des espaces de proximité au sein des cités d'habitat collectif, en tant qu'aspiration fondamentale de l'habitant. Il s'agit essentiellement d'une évaluation entre deux quartiers, l'un est ancien (cité Fatima Zahraâ), alors que l'autre est plus récent (cité AADL), pour mieux connaître les dysfonctionnements et les défaillances qui concerne les espaces publics.

L'évaluation a été effectuée suivant la méthode d'évaluation QUEP qui repose sur un diapositif de critères et indicateurs d'évaluation, À ce propos, la méthode est basée essentiellement sur l'observation et l'analyse multicritère, ou les deux autres techniques qui sont : l'entretien et l'enquête par questionnaire, constituent un complément primordial.

Les résultats obtenus qui sont chiffrés, ont affirmé qu'un système d'évaluation, nous permet d'évaluer ces espaces par rapport aux normes d'aménagement de qualité (critères et indicateurs), Ainsi on peut agir et modifier le système par la correction de ses éléments défaillants pour atteindre la qualité.

Mots clés : Cité d'habitat collectif, Espace de proximité, Qualité de l'espace public, Evaluation, cité Fatima Zahraâ, Cité AADL.

Abstract :

Habitat policy in Algeria, from independence to the present day, has led to the construction of numerous collective neighborhoods while alleviating the housing crisis. It has generated a pre-eminence of monotonous and identical buildings, where quantity takes precedence over quality. At the same time, this policy was marked by a frenzy in the development of public spaces, characterized by an unpleasant landscape, vacant lots, abandoned, unsuitable and reduced to residual spaces.

Faced with this challenge, it is necessary to provide adapted responses and durable solutions to neighborhood spaces in collective housing estates. Also create a solid foundation for a new policy, a new approach, new thoughts and orientations, which must be a curative approach to better living together.

The aim of this research project is to improve the quality of local spaces within collective housing estates, as a fundamental aspiration of the inhabitant. It is essentially an evaluation between two districts, one is old (city of Fatima Zahraâ), while the other is more recent (city of AADL), to better know the dysfunctions and failures that concerns the public spaces .

The evaluation was based on the QUEP assessment methodology, which is based on a slide of evaluation criteria and indicators. In this regard, the methodology is based essentially on observation and multicriteria analysis, or the other two techniques which are: the interview and the questionnaire, constitute a primordial complement.

The results obtained, which are quantified, have asserted that an evaluation system allows us to evaluate these spaces in relation to quality management standards (criteria and indicators). Thus one can act and modify the system by correcting of its failing elements to achieve quality.

Keywords: City of collective housing, Space of proximity, Quality of public space, Evaluation, city of Fatima Zahraâ, city of AADL.

المخلص :

السياسة السكنية في الجزائر منذ الاستقلال حتى الآن، أدت إلى إنشاء العديد من الأحياء الجماعية، بهدف التخفيف من أزمة السكن. حيث أنتجت عمارات و مباني ذات رتابة و متطابقة ، أين كانت الكمية على حساب النوعية. في نفس الوقت هذه السياسة اتسمت بعدم تهيئة الفضاءات العمومية، التي تتميز بمناظر سيئة ، و أماكن فارغة، مهملة ، غير نظيفة و غير مستعملة.

و لمواجهة هذا التحدي، لا بد من تحقيق إجابات مناسبة وحلول مستدامة للفضاءات الجوارية في أحياء السكن الجماعي ، و كذا إنشاء قاعدة صلبة لسياسة جديدة، مقارنة جديدة ، أفكار وتوجهات جديدة ، و التي يجب أن تكون علاجية للعيش معا بشكل أفضل.

يهدف هذا البحث إلى تحسين نوعية الفضاءات الجوارية في أحياء السكن الجماعي ، كطموح أساسي للسكان. والتي تتمثل أساسا في تقييم مقارنة بين حيين، أولهما قديم (حي فاطمة الزهراء)، في حين أن الآخر حديث (حي AADL) ، و هذا بهدف معرفة الاختلافات و النقائص المتعلقة بالفضاءات الجوارية.

وقد تم التقييم وفقا لطريقة QUEP التي تستند على مجموعة من المعايير ومؤشرات التقييم، وفي هذا السياق، الطريقة تعتمد أساسا على الملاحظة و التحليل متعدد المعايير، أين كانت المقابلة والاستبيان مكملا أساسيا.

النتائج المتحصل عليها و التي كانت عددية ، أثبتت أن نظام التقييم يسمح لنا بتقييم هذه الفضاءات بالنسبة لمقاييس التهيئة النوعية (المعايير والمؤشرات) ، و نستطيع أيضا التدخل و تغيير هذا النظام بتصحيح العناصر التي تكون بها نقائص للوصول إلى النوعية المطلوبة.

الكلمات المفتاحية : أحياء السكن الجماعي ، الفضاءات الجوارية ، نوعية الفضاءات العمومية ، تقييم ، حي فاطمة الزهراء ، حي AADL .

-Remerciements-

Tous d'abord, je remercie "ALLAH" de m'avoir donné la volonté et de m'avoir guidé et aidé à établir ce travail, de m'avoir donné la patience et le courage de parcourir mes études et de m'avoir donné la chance de faire des études en post graduation.

*Je voudrais remercier aussi mon encadreur Madame **Bouqail Nezzal Salima** de m'avoir orientée, conseillée, et critiquée quand le besoin se faisait sentir, mais surtout pour sa disponibilité et d'avoir été tout simplement toujours là pour m'écouter et me redonner confiance.*

*Également, mes grands respects et remerciements à tous les membres de jury ; ma reconnaissance à le **Pr. Alkama Djamel** qui m'a aidé dans cette recherche, je ne peux que vous exprimer ma gratitude et mon profond respect.*

Et enfin, un grand merci à tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

- Dédicace -

A ma mère, et à la mémoire de mon père.

A tous mes frères et toutes mes sœurs.

A toute la famille.

A tous mes amis.

Sommaire

Introduction générale	01
<u>Problématique</u>	03
<u>Objectifs de travail</u>	04
<u>Hypothèses de la recherche</u>	05
<u>Choix de sujet</u>	05
<u>Choix des cas d'études</u>	06
<u>Méthodologie du travail</u>	07
<u>Structure du mémoire</u>	08
Chapitre 1 : Les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité	11
<i>Introduction</i>	12
I - Les espaces publics urbains adjacents aux logements collectifs	13
I - 1- Inexactitude dans la définition : une notion imprécise	13
I - 2 - L'espace public urbain à travers l'histoire	14
I - 3 - Composantes de l'espace public urbain : une hiérarchisation.....	19
II - La diversité des usages dans les espaces publics collectifs	31
III - Aspirations et besoins des citoyens dans l'espace public urbain.....	31
III - 1 - Déplacements et circulation.....	32
III - 2 - Les activités économiques.....	32
III - 3 - Les relations sociales	32
III - 4 - La satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques.....	33
IV - L'espace public urbain : lieu de la mise en scène des inégalités sociales.....	33
IV - 1 - Les espaces publics urbains : lieux d'intégration sociale dans la cité	33
IV - 2 - Les espaces publics urbains dans les cités : naissance d'une vulnérabilité sociale ..	34
IV - 3 - La mixité et la cohésion sociale.....	35
V - Appropriation de l'espace public urbain par les habitants du logement collectif	35
VI - L'insécurité urbaine, une menace pour la qualité des espaces publics urbains	36
VI - 1 - A la dimension spatiale, un malaise social	36
VI - 2 - L'insécurité liée aux carences de la gestion urbaine	37
<i>Conclusion</i>	38
Chapitre 2 : La qualité des espaces publics urbains : Principes et objectifs	39
<i>Introduction</i>	40
I - La notion de qualité liée à l'espace public urbain, définition, dimensions et enjeux	41
I - 1 - La notion de qualité	41
I - 2 - De la qualité de vie au cadre de vie	42
I - 3 - Les enjeux de la qualité	44
I - 4 - La qualité de l'espace public urbain	46
II - La qualité conceptuelle de l'espace public urbain dans les ensembles d'habitation	55
II - 1 - Les principes généraux d'aménagement durable.....	55

II - 2 - Les mobiliers urbains : équiper, disposer, ordonner.....	57
II - 3 - Les plantations et les compositions végétal agréments caractériser	59
III - Un espace public inscrit dans un développement urbain durable	61
III - 1 - La place de l'espace public dans une ville durable	62
III - 2 - Concevoir, construire et gérer durablement un espace public urbain	63
III - 3 - Les processus d'action publique en faveur du développement durable	65
IV - Les principaux acteurs de l'espace public urbain	66
V - L'animation urbaine de l'espace public urbain	68
<i>Conclusion</i>	69
Chapitre 3 : Politique de l'habitat collectif et ses espaces publics urbains en Algérie et retour d'expériences.....	70
<i>Introduction</i>	71
I - Logement collectif en Algérie : constat et réalités	72
I - 1 - Situation actuelle de l'habitat en Algérie : depuis 1962	72
I - 2 - Les conséquences d'une politique d'habitat défailante sur le vécu	77
I - 3 - Des cités anonymes et sans identité.....	79
II - les espaces publics dans les cités d'habitat collectif en Algérie : un problème ancien.....	81
II - 1 - Le non achèvement des cités	81
II - 2 - Appropriation des espaces publics urbains par les habitants	82
II - 3 - Les espaces publics urbains : carence de conception	83
II - 4 - l'espace public urbain : problématique de gestion ou de coordination.....	84
II - 5 - Les habitants et le statut des espaces publics urbains.....	87
III – Réalité de l'espace public dans les cités de logement collectif en Algérie	88
Section 1 : Retour d'expériences en matière d'aménagement de qualité des espaces publics	89
IV - Quartier Mermoz	90
IV - 1 - Présentation du quartier de Mermoz.....	90
IV - 2 - Diagnostic, problématique et objectifs : (quartier Mermoz Nord).....	90
IV - 3 - Principes d'aménagement.....	91
IV - 4 - les acteurs.....	98
IV - 5 - Les actions de la concertation dans le cadre du projet Mermoz.....	98
V - Quartier du Grand Parc	98
V - 1 - Présentation du quartier	98
V - 2 - Fiche d'identité	99
V - 3 - Les potentiels du quartier	100
V - 4 - Identification des problèmes.....	100
V - 5 - Principes d'aménagement de la cité	103
<i>Conclusion</i>	107

Chapitre 4 : Les espaces publics à Tébessa.....	108
<i>Introduction</i>	109
I – Présentation de la ville de Tébessa	110
I - 1 - Aperçu sur la wilaya de Tébessa	110
I - 2 - Commune de Tébessa	110
I - 3 - Contexte Socio-économique.....	115
I - 4 - Évolution spatiale de la ville de Tébessa	116
I - 5 - Structure du cadre bâti	119
II - Morphologie des espaces publics urbains à Tébessa	123
a - les voiries.....	123
b - La classification des voiries dans la ville	123
c - les espaces verts dans la ville.....	124
III - Choix des cas d'études.....	125
III - 1 - Présentation des cas d'étude.....	125
• Présentation de la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ	125
• Présentation de la cité des 580 logements AADL	125
III - 2 - Fiche technique des cas d'études.....	126
III - 3 - Limites et accessibilité des cas d'études.....	128
III - 4 - Analyse urbaine des cas d'études	130
Section 2 : Processus méthodologiques	136
IV - Choix des procédés méthodologiques.....	137
IV - 1 - L'entretien	137
IV - 2 - L'observation.....	138
IV - 3 – L'enquête par questionnaire	139
V - Identification de l'échantillon enquêté, (caractéristiques des ménages questionnées)..	141
V - 1 - La composition sociale des ménages	141
V - 2 - Le statut socioprofessionnel des ménages.....	146
V - 3 - L'enquête sur le cadre de vie	149
VI - Méthode d'analyse utilisée	155
VI - 1 - Choix d'une grille de critères et indicateurs	156
VI - 2 - Notation et valeurs d'indicateurs.....	158
VI - 3 - Pondération et agrégation des valeurs d'indices	158
VI - 4 - Représentation des résultats.....	160
<i>Conclusion</i>	161
Chapitre 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains.	162
<i>Introduction</i>	163
Critère n° 01 – Economie d'usage.....	164
Critère n° 02 – Gestion.....	167

Critère n° 03 – L’attractivité: (liée à la qualité de vie).....	173
Critère n° 04 – La Sécurité et la sûreté.....	182
Critère n° 05 – Mobilité.....	186
Critère n° 06 – L’accessibilité de l’espace public.....	194
Critère n° 07 – Ambiances urbaines.....	196
Critère n° 08 – La qualité environnementale.....	200
Critère n° 09 – Aménagement.....	206
Critère n° 10 – Composition urbaine	208
<i>Conclusion</i>	211
Chapitre 6 : Analyses et résultats.....	212
<i>Introduction</i>	213
I - 1 - Analyse uni-critère.....	214
I - 2 - Analyse multicritère	255
<i>Conclusion</i>	281
Section 3 : Vers des espaces publics de qualité dans les cités d’habitat collectif	282
<i>Conclusion générale</i>.....	296
<i>Références</i>	299
<i>Annexes</i>	304

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 2 :	
Tableau 1: Typologie de deux catégories d'espaces publics.....	47
Tableau 2: Critères de la qualité de l'espace public urbain.	49
Tableau 3: Quelques obstacles et problèmes pour les usagers sensibles.....	52
Chapitre 3 :	
Tableau 4: Les programmes d'habitat inscrits au titre du 1er programme quinquennal.	75
Tableau 5: Les livraisons de logements durant la période 2004-2010.....	76
Tableau 6: Les programmes d'habitat inscrits au titre du 2eme programme quinquennal. ...	76
Tableau 7: Situation socio-économique du quartier Grand Parc.	100
Chapitre 4 :	
Tableau 8: Les variations mensuelles des moyens de précipitations.	112
Tableau 9: Les variations mensuelles des moyens de température.	112
Tableau 10: Evolution de la population de la ville de Tébessa	116
Tableau 11: Répartition du parc du logement dans la ville de Tébessa.....	120
Tableau 12: Le réseau des voies primaires dans la ville de Tébessa.....	123
Tableau 13: Répartition des espaces verts dans la ville de Tébessa.	124
Tableau 14: Récapitulatif de la cité de Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL.	128
Tableau 15: Limite et accessibilité (cité de Fatima Zahraâ et cité AADL)	128
Tableau 16: Liste des équipements existants dans la cité Fatima Zahraâ.....	131
Tableau 17: Liste des équipements existants dans La cité des 580 logements AADL.....	132
Tableau 18: La grille d'entretien.	138
Tableau 19: Le calendrier du déroulement de l'observation.	138
Tableau 20: Répartition des tranches d'âge.....	142
Tableau 21: Nombre des usagers sensibles dans les ménages.....	142
Tableau 22: Répartition des usagers sensibles dans les ménages	143
Tableau 23: L'expérience résidentielle des ménages.....	144
Tableau 24: Stabilité des ménages.	145
Tableau 25: Répartition selon le niveau d'instruction.	146
Tableau 26: Activités des chefs des ménages.	147
Tableau 27: Répartition le nombre des enfants.....	148
Tableau 28: Répartition des enfants scolarisés.....	148
Tableau 29: Statut d'occupation des logements.....	149
Tableau 30: Répartition des ménages ayant procédé à des transformations.....	150
Tableau 31: Les ménages qui ont procédé à des transformations sur la façade	151
Tableau 32: Niveau de satisfaction sur l'organisation des bâtiments.....	152
Tableau 33: Degré de satisfaction sur le quartier.	153
Tableau 34: L'amélioration dans la qualité des espaces publics dans le quartier.	154
Tableau 35: Critères et indicateurs de la qualité de l'espace public urbain.....	156
Tableau 36: Indices de la qualité de l'espace public urbain.....	160
Chapitre 5 :	
Tableau 37: Rapport de surface des modes de déplacement.	165
Tableau 38: Types du commerce et fréquentation.	175
Chapitre 6 :	
Tableau 39: Répartition des modes de déplacement.	214
Tableau 40: Satisfaction des habitants-usagers à l'entretien des espaces publics de la cité	215

Tableau 41: La participation des habitants à l'entretien de la cité.....	216
Tableau 42: Responsable de la gestion de la cité.....	217
Tableau 43: Les habitants qui éprouvent des difficultés pour jeter les ordures.....	218
Tableau 44: Répartition des lieux préférés dans la cité.....	219
Tableau 45: Répartition de l'appareil commercial.....	220
Tableau 46: Appréciation des besoins en matière du commerce.....	221
Tableau 47: Les lieux de rencontres préférés.....	222
Tableau 48: Répartition des espaces de jeux pour les enfants.....	223
Tableau 49: Les lieux préférés pour passer le temps.....	224
Tableau 50: Répartition de l'événementiel.....	224
Tableau 51: L'utilisation des TIC à des fins attractifs.....	225
Tableau 52: Répartition des moyens d'utilisation des TIC.....	225
Tableau 53: Manière d'obtenir des informations.....	226
Tableau 54: La priorité des piétons lorsqu'ils traversent une voie.....	227
Tableau 55: Sentiment de sécurité des piétons lorsqu'ils traversent une voie.....	228
Tableau 56: Sentiment de sécurité dans l'espace public.....	229
Tableau 57: Les endroits dangereux dans l'espace public.....	230
Tableau 58: Nombre d'agents de la police urbaine.....	231
Tableau 59: Taux de ménages possédant une voiture.....	231
Tableau 60: Possibilité de stationnement.....	231
Tableau 61: Degré de satisfaction par rapport au stationnement.....	232
Tableau 62: Utilisation du mode de deux roues non-motorisé.....	232
Tableau 63: La mobilité par la marche à pied.....	233
Tableau 64: Ménages gênés par les encombrants.....	234
Tableau 65: Sondage sur la nécessité des aménagements pour les PMR.....	235
Tableau 66: Satisfaction sur l'éclairage de la nuit.....	235
Tableau 67: Ménages gênés par certaines parties ne sont pas éclairées la nuit.....	236
Tableau 68: Présence du végétal.....	237
Tableau 69: L'entretien des espaces verts.....	237
Tableau 70: Sondage sur des problèmes du manque d'entretien de ces espaces verts.....	238
Tableau 71: Répartition des espaces ombragées.....	239
Tableau 72: La présence de l'eau dans l'espace public.....	239
Tableau 73: Satisfaction de la couleur et de la texture des façades.....	240
Tableau 74: Satisfaction du confort acoustique.....	240
Tableau 75: Les nuisances extérieures éventuellement à signaler.....	241
Tableau 76: Ménages gênés par des mauvaises odeurs.....	242
Tableau 77: La source de nuisances olfactives.....	242
Tableau 78: Entretien des vides sanitaires.....	243
Tableau 79: Sondage sur la disposition des poubelles.....	254
Tableau 80: Satisfaction par rapport aux types d'aménagement des trottoirs et aux mobiliers urbains.....	245
Tableau 81: Degré d'éclairage et d'ensoleillement des logements.....	246
Tableau 82: Possibilité d'une vue sur ciel où autre perspective.....	246
Tableau 83: Les critères de la qualité des espaces publics en nombre de fois.....	255
Tableau 84: Pondération des critères par les usagers-habitants.....	256
Tableau 85: Notation des critères de la qualité de l'espace public par les acteurs urbains.....	257
Tableau 86: Les critères de la qualité des espaces publics en nombre de fois.....	258
Tableau 87: Résultats finals de la pondération des critères.....	258
Tableau 88: Notation des indicateurs du critère économie d'usage.....	259
Tableau 89: Calcul de valeurs des indicateurs du critère économie d'usage.....	259
Tableau 90: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère économie d'usage.....	260
Tableau 91: Notation des indicateurs du critère gestion.....	261
Tableau 92: Calcul de valeurs des indicateurs du critère gestion.....	261
Tableau 93: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère gestion.....	261
Tableau 94: Notation des indicateurs du critère attractivité.....	263
Tableau 95: Calcul de valeurs des indicateurs du critère attractivité.....	263
Tableau 96: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère attractivité.....	263

Tableau 97: Notation des indicateurs du critère sécurité et sûreté.	264
Tableau 98: Calcul de valeurs des indicateurs du critère sécurité et sûreté.	265
Tableau 99: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère sécurité et sûreté.	265
Tableau 100: Notation des indicateurs du critère mobilité.	266
Tableau 101: Calcul de valeurs des indicateurs du critère mobilité.	266
Tableau 102: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère mobilité.	267
Tableau 103: Notation des indicateurs du critère accessibilité.	268
Tableau 104: Calcul de valeurs des indicateurs du critère accessibilité.	268
Tableau 105: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère accessibilité.	268
Tableau 106: Notation des indicateurs du critère ambiances urbaines.	270
Tableau 107: Calcul de valeurs des indicateurs du critère ambiances urbaines.	270
Tableau 108: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère ambiances urbaines.	270
Tableau 109: Notation des indicateurs du critère qualité environnementale.	271
Tableau 110: Calcul de valeurs des indicateurs du critère qualité environnementale.	272
Tableau 111: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère qualité environnementale	272
Tableau 112: Notation des indicateurs du critère aménagement.	273
Tableau 113: Calcul de valeurs des indicateurs du critère aménagement.	274
Tableau 114: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère aménagement.	274
Tableau 115: Notation des indicateurs du critère composition urbaine.	275
Tableau 116: Calcul de valeurs des indicateurs du critère de composition urbaine.	276
Tableau 117: Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère de composition urbaine	276
Tableau 118: Evaluation de la qualité de l'espace public par les indices.	277

LISTE DES PHOTOS

Chapitre 1 :

Photo 1 : Agora d'Athènes	15
Photo 2 : Reconstitution du Forum romain de Rome	16
Photo 3 : Une voie dans une cité	20
Photo 4 : Vue sur un parking dans une cité	22
Photo 5 : Trottoir	22
Photo 6 : Place dans une cité.	23
Photo 7 : Plantation d'arbres alignés	25
Photos 8,9 : Les plantes en bacs	26
Photo 10 : Les haies et les gazons.	26
Photo 11 : Fontaine	31

Chapitre 3 :

Photo 13 : L'espace public dans les cités de logement collectif en Algérie. (Cité Fatima Zahraâ à Tébessa.)	88
Photo 14 : Nouvelle cité de logement collectif en Algérie (Cité 04 Mars 1956 à Tébessa).....	88
Photo 15 : Vue panoramique du quartier du Mermoz	91
Photo 16 : Vue panoramique sur le quartier après leur réaménagement.....	92
Photo 17, 18 : Photos aériennes du Grand Parc.	99
Photo 19 : Quartier introverti (Cité Grand Parc).	101
Photos 20,21 : Espaces très médiocres (Cité Grand Parc)	101
Photo 22 : Une grande différence entre certains espaces oubliés, délaissés, dégradés (Cité Grand Parc)	102
Photo 23 : Espaces publics médiocres (Cité Grand Parc).....	102
Photo 24 : Un parking, un espace sans animation (Cité Grand Parc).....	106

Photo 25 : Une vraie place de cœur de quartier compatible avec un stationnement maîtrisé	106
Photo 26,27 : Ravalement des façades (Cité Grand Parc).....	106

Chapitre 4 : -----

Photo 28 : Vue panoramique (cité Fatima Zahraâ).....	130
Photo 29 : Vue panoramique (cité des 580 logements AADL).....	130
Photo 30 : Absence d'aménagement de l'espace (cité Fatima Zahraâ).....	134
Photo 31 : Transformation de l'espace public dans en dépôt d'ordure (Cité Fatima Zahraâ)	135
Photo 32 : Transformation de l'espace public dans en dépôt d'ordure (Cité AADL)	135
Photo 33 : Intervention sur la façade, (peinture), (Cité de Fatima Zahraâ)	151
Photo 34 : Intervention sur la façade (ravalement), (Cité Fatima Zahraâ)	151
Photo 35 : La seule intervention sur le balcon. (Cité des 580 logements AADL)	151
Photo 36 : Intervention sur la façade (ravalement), (Cité AADL).....	151
Photo 37 : Les décrochements et les espace entre les bâtiments. (Cité Fatima Zahraâ) ...	153

Chapitre 5 : -----

Photo 38 : Type de candélabre (Cité de Fatima Zahraâ).....	164
Photo 39 : Type de candélabre (Cité des 580 logements AADL).....	164
Photo 40 : Voie recouverte de bitume (Cité de Fatima Zahraâ).....	167
Photo 41 : Carrelage en béton sur les trottoirs (Cité des 580 logements AADL)	167
Photo 42 : Manque de l'entretien des voiries. (Cité de Fatima Zahraâ)	168
Photo 43 : Des poubelles insuffisantes. (Cité de Fatima Zahraâ).....	169
Photo 44 : Une poubelle à ciel ouvert. (Cité de Fatima Zahraâ).....	169
Photo 45 : Décharge à ciel ouvert (Cité des 580 logements AADL)	171
Photo 46 : Déchets à même le sol (Cité des 580 logements AADL).....	171
Photo 47 : Boîte métallique pour le dépôt du pain (Cité des 580 logements AADL)	171
Photo 48 : Création de jardin par les habitants du rez-de-chaussée (Cité de Fatima Zahraâ)	172
Photo 49 : locaux commerciaux. (Cité de Fatima Zahraâ).....	174
Photo 50 : Transformation des pièces de logement en des locaux. (Cité Fatima Zahraâ) ..	174
Photo 51 : Présence des locaux (Cité 580 logements AADL).....	175
Photo 52 : Locaux fermés. (Cité 580 logements AADL)	175
Photo 53 : Placette programmée non aménagée. (Cité de Fatima Zahraâ).....	176
Photo 54 : Espace de détente laissé à l'abandon. (Cité de Fatima Zahraâ)	176
Photo 55 : Espace de détente laissé à l'abandon. (Cité AADL).....	177
Photo 56 : Terrains de sport (Cité de Fatima Zahraâ).....	178
Photo 57 : les enfants jouent devant les immeubles (Cité de Fatima Zahraâ).....	179
Photo 58 : Les enfants jouent près de la poubelle. (Cité de Fatima Zahraâ)	179
Photo 59 : un terrain de jeux orphelin (Cité de Fatima Zahraâ).....	179
Photo 60 : Localisation du terrain de jeu (Cité des 580 logements AADL).....	180
Photo 61 : Les enfants jouent devant les immeubles (Cité des 580 logements AADL).....	180
Photo 62 : Stationnement dans les rues (Cité Fatima Zahraâ)	188
Photo 63 : Stationnement dans les rues (Cité AADL).....	188
Photo 64 : Stationnement dans un terrain de sport. (Cité Fatima Zahraâ).....	189
Photo 65 : stationnement sur les trottoirs. (Cité Fatima Zahraâ).....	190
Photo 66 : stationnement bloquant un accès (Cité Fatima Zahraâ)	190
Photo 67 : Stationnement sous un arbre (à la recherche de l'ombre) (Cité Fatima Zahraâ)	190
Photo 68 : à la recherche de l'ombre (Cité des 580 logements AADL).....	190
Photo 69 : Absence du trottoir. (Cité Fatima Zahraâ)	192
Photo 70 : Espace piétons. (Cité des 580 logements AADL).....	192
Photo 71 : Voies non goudronnées (Cité Fatima Zahraâ)	193
Photo 72 : Voies non goudronnées (Cité AADL)	193

Photo 73 : trottoir encombré par des candélabres (cité Fatima Zahraâ).	195
Photo 74 : trottoir encombré par les candélabres (cité des 580 logements AADL).	195
Photo 75 : Traitement des pentes au profit des PMR (Cité des 580 logements AADL).	196
Photo 76 : Traitement des pentes au profit des PMR (Cité des 580 logements AADL).	196
Photo 77 : Absence des abaissements sur les trottoirs (Cité des 580 logements AADL). ..	196
Photo 78 : Poteau d'éclairage défectueux (Cité Fatima Zahraâ).	197
Photo 79 : La pauvreté de la cité en espaces verts. (Cité Fatima Zahraâ)	197
Photo 80 : Espaces verts abandonnés. (Cité Fatima Zahraâ)	197
Photos 81,82 : Espaces verts mal entretenus. (Cité des 580 logements AADL).....	198
Photo 83 : immeubles identiques. (Cité Fatima Zahraâ).....	198
Photo 84 : immeubles identiques. (Cité des 580 logements AADL).....	198
Photo 85 : Mur tagué et agressivité visuelle dominante (Cité Fatima Zahraâ).....	199
Photo 86 : Mur tagué et agressivité visuelle dominante (Cité des 580 logements AADL)...	199
Photo 87 : Abribus dégradé dans la cité Fatima Zahraâ.....	200
Photo 88 : Stationnement sous un arbre (à la recherche de l'ombre), (Cité Fatima Zahraâ)	201
Photo 89 : Absence des aménagements de protection (Cité des 580 logements AADL)....	201
Photo 90 : Les revêtements enrobés. (Cité Fatima Zahraâ).....	202
Photo 91 : Les revêtements enrobés. (Cité des 580 logements AADL).	202
Photo 92 : Les revêtements modulaires. (Cité Fatima Zahraâ).	202
Photo 93 : Dalle en béton (Cité des 580 logements AADL).	202
Photo 94 : Les revêtements naturels (pierre). Cité des 580 logements AADL).	203
Photo 95 : Système unitaire. (Cité des 580 logements AADL).	204
Photo 96 : Ouverture de vide sanitaire (Cité Fatima Zahraâ)	206
Photo 97 : Canal des eaux usées. (Cité des 580 logements AADL).....	206
Photo 98 : des poubelles insuffisantes (Cité Fatima Zahraâ).	206
Photo 99 : Des trottoirs étroits (Cité de Fatima Zahraâ).	207
Photo 100 : Trottoir détérioré (Cité de Fatima Zahraâ).....	207
Photo 101 : Des trottoirs larges (Cité des 580 logements AADL).	207
Photos 102,103 : Manque de visibilité. (Cité de Fatima Zahraâ).	208
Photo 104 : Perspective agréable (Cité des 580 logements AADL).....	209
Photo 105 : Difficulté d'évacuation des eaux pluviales (Cité de Fatima Zahraâ).....	210
Photo 106 : Poteau gênant le marcheur à pied.	234

LISTE DES CARTES

Chapitre 4 : -----

Carte 1 : la situation administrative de la wilaya de Tébessa.	111
Carte 2 : La ville de Tébessa.	111
Carte 3 : Les pentes dans la ville.	113
Carte 4 : La carte géotechnique de la ville de Tébessa.....	115
Carte 5 : Les étapes de l'évolution urbaine de la ville de Tébessa.	118
Carte 6 : Typologie d'habitat de la ville de Tébessa.....	121
Carte 7 : Carte des équipements dans la ville de Tébessa	122
Carte 8 : Le réseau des voies primaires dans la ville de Tébessa.....	124
Carte 9 : Carte de situation de la cité de Fatima Zahraa et la cité AADL.....	127
Carte 10 : Limites et accessibilité de la cité de Fatima Zahraâ.....	129
Carte 11 : Limites et accessibilité de la cité des 580 logements AADL.....	129
Carte 12 : Les équipements existants dans la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ.	131
Carte 13 : Les équipements existants dans La cité des 580 logements AADL.	132
Carte 14 : Hiérarchie des voies dans la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ.	133
Carte 15 : Hiérarchie des voies dans la cité des 580 logements AADL.	134
Carte 16 : Répartition des questionnaires dans la cité Fatima Zahraâ	140
Carte 17 : distribution du questionnaire dans la cité AADL.....	141
Carte 18 : Les décrochements et les espace entre les bâtiments. (Cité Fatima Zahraâ)....	153

Chapitre 5 :

Carte 19 : Rapport de surface des modes de déplacement. (Cité de Fatima Zahraâ)	166
Carte 20 : Rapport de surface des modes de déplacement,(Cité des 580 logements AADL)	166
Carte 21 : Localisation des poubelles (cité de Fatima Zahraâ).....	169
Carte 22 : Localisation des poubelles (cité des 580 logements AADL).....	170
Carte 23 : Localisation du commerce (cité de Fatima Zahraâ)	174
Carte 24 : Localisation des espaces conçus pour la détente (cité Fatima Zahraâ)	177
Carte 25 : Problèmes de pénétration vers le quartier (cité Fatima Zahraâ).	184
Carte 26 : Emplacement des parkings (cité des 580 logements AADL).....	187
Carte 27 : Voies utilisés comme lieu de stationnements (cité Fatima Zahraâ).....	188
Carte 28 : Voies utilisés comme lieu de stationnements (cité des 580 logements AADL)...	189
Carte 29 : Localisation des espaces utilisés pour le stationnement (cité Fatima Zahraâ) ...	191
Carte 30 : Etroitesse de voies (cité Fatima Zahraâ).	193
Carte 31 : Problèmes d'accessibilité à la cité des 580 logements AADL.	194
Carte 32 : Rejet des eaux pluviales (cité Fatima Zahraâ).	204
Carte 33 : Rejet des eaux pluviales de la cité AADL.	205

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Structure du mémoire	10
--------------------------------------	----

Chapitre 1 :

Figure 2, 3: Vues sur la place Del Campo à Sienne	17
Figure 4: La rue et la création du cadre de vie.	21
Figure 5: La rue assume une fonction sociale.	21
Figure 6: La rue dessert les activités.....	21
Figure 7: La rue Accueille les circulations.	21
Figure 8: Typologie des espaces verts.....	24
Figure 9: La silhouette des arbres et des arbustes : essai de classification.....	25
Figure 10: Borne d'éclairage.	28
Figure 11: Candélabres.	28
Figure 12: Consoles murale.....	28
Figure 13: Les bancs.	28
Figure 14: Les bancs.	29
Figure 15: Corbeilles à papier.....	29
Figure 16: Les porte-affiches.	29
Figure 17: Les barrière et bornes.....	30
Figure 18: Abribus.	30
Figure 19: Equipement en bois pour jeux d'enfants.	30
Figure 20: Equipement en bois pour jeux d'enfants.	31

Chapitre 2 :

Figure 21: Critères de qualité de l'espace public urbain.	48
Figure 22: Encombrement de la place de stationnement.	51
Figure 23: Utilisation de l'espace par un déficient visuel.	57
Figure 24: La bande servante.	58
Figure 25: Un arbre détériorant le trottoir.	60
Figure 26: Protection des racelles.....	61
Figure 27: Schéma du développement durable	62
Figure 28: Horodateurs solaires mis en place dans les rues de Toulouse.....	64
Figure 29: les 3 composantes de l'espace vécu.....	66
Figure 29 Situation de la cité Mermoz.....	90
Figure 30 : Hauteur des bâtiments (cité Mermoz)	91
Figure 31 : Schéma des percées vers l'extérieur du quartier (cité Mermoz).....	93
Figure 32 : Réseau d'espaces publics développés au sein du quartier (cité Mermoz).....	93

Figure 33 : Schéma de composition urbaine (cité Mermoz).....	94
Figure 34 : Plan de circulation du quartier (cité Mermoz)	95
Figure 35 : Répartition de l'offre de stationnement dans le quartier (cité Mermoz).....	95
Figure 36 : Coupe de principe, voiries en double sens (cité Mermoz)	96
Figure 37 : Plan d'aménagement (Cité Grand Parc).....	104
Figure 38 : Liens avec l'environnement immédiat (Cité Grand Parc).....	104
Figure 39 : Partage de l'espace public au sein du quartier (Cité Grand Parc)	105
Figure 40 : Composition de l'espace public piéton (Cité Grand Parc).....	105

Chapitre 4 :

Figure 41 : La cité de Fatima Zahraâ	126
Figure 42 : La cité des 580 logements AADL	126
Figure 43: Critères d'évaluation de la qualité de l'espace public urbain.	155
Figure 44: Méthode QUEP.....	159

Chapitre 5 :

Figure 45: Les dimensions des modes de déplacement (Cité de Fatima Zahraâ)	165
Figure 46: Affichage (Cité des 580 logements AADL)	172
Figure 47 : Espace de détente laissé à l'abandon. (Cité AADL).....	178
Figure 48: Localisation du terrain de sport (Cité de Fatima Zahraâ).....	178
Figure 49: localisation du terrain de jeu (Cité des 580 logements AADL).....	180
Figure 50 : Utilisation du Net à des fins attractives. (Cité AADL).....	181
Figure 51 : Utilisation du Net à des fins attractives. (Cité AADL).....	182
Figure 52: Rapport H/W (Cité des 580 logements AADL).	209

LISTE DES GRAPHES

Chapitre 3 :

Graphe 1: Répartition du 1er programme quinquennal par type d'habitat.	75
Graphe 2: Répartition du 2eme programme quinquennal par type d'habitat.....	76

Chapitre 4 :

Graphes 3,4: La répartition des catégories d'âge.....	142
Graphe 5: Représentation du nombre des usagers sensibles dans les ménages.	143
Graphes 6,7: Représentation des usagers sensibles dans les ménages.....	143
Graphe 8: Présentation de l'expérience résidentielle des ménages.	144
Graphes 9,10: Représentation de la stabilité des ménages.	145
Graphe 11: Représentation de la répartition selon le niveau d'instruction.	146
Graphes 12,13: Activités des chefs des ménages.....	147
Graphe 14: Représentation de la répartition des enfants scolarisés.....	148
Graphes 15,16: Représentation de la Répartition de la situation des logements.....	149
Graphes 17,18: La répartition des ménages ayant procédé à des transformations.	150
Graphes 20,21: Représentation du niveau de satisfaction sur l'organisation des bâtiments.	152
Graphes 22,23: Représentation du niveau de satisfaction sur le quartier.....	154
Graphes 24,25: L'amélioration dans la qualité des espaces publics dans le quartier.	154

Chapitre 6 :

Graphe 26: Représentation de la répartition des modes de déplacement.	214
Graphe 27: La satisfaction des habitants-usagers de l'entretien des espaces publics de la cité.....	215
Graphe 28: Représentation de la participation des habitants à l'entretien de la cité.	216

Graphe 29: Représentation du responsable de la gestion de la cité.....	217
Graphe 30: Représentation des habitants qui éprouvent des difficultés pour jeter les ordures	218
Graphe 31: Représentation de la répartition des lieux préférés dans la cité.....	219
Graphe 32: Répartition de l'appareil commercial dans le quartier.....	220
Graphe 33: Types de commerces pour lesquels les habitants se déplacent.....	221
Graphe 34: Représentation des besoins en matière du commerce.....	222
Graphe 35: Répartition des lieux de rencontres préférés.....	222
Graphe 36: Représentation de la répartition des espaces de jeux pour les enfants.....	223
Graphe 37: Répartition des lieux préférés pour passer le temps.....	224
Graphe 38: Répartition de l'utilisation des TIC à des fins attractifs.....	225
Graphe 39: Présentation de la répartition des moyens d'utilisation des TIC.....	226
Graphe 40: Répartition de la manière d'obtenir des informations.....	227
Graphe 41: Répartition des piétons et la priorité lorsqu'ils traversent une voie.....	228
Graphe 42: Sentiment de sécurité dans l'espace public.....	229
Graphe 43: Répartition des endroits dangereux dans l'espace public.....	229
Graphe 44: Répartition du nombre d'agents de la police urbaine.....	230
Graphe 45: Taux de ménages possédant une voiture.....	231
Graphe 46: Lieux de stationnement.....	231
Graphe 47: Degré de satisfaction par rapport au stationnement.....	232
Graphe 48: Utilisation du mode de deux roues non-motorisé.....	233
Graphe 49: La mobilité par la marche à pied.....	233
Graphe 50,51: Répartition des ménages gênés par les encombrants.....	234
Graphe 52: Répartition des ménages gênés par les encombrants.....	236
Graphe 53: Répartition de la satisfaction sur l'éclairage de la nuit.....	236
Graphe 54: Répartition des ménages gênés par les zones non éclairées la nuit.....	236
Graphe 55: Répartition de la présence du végétal.....	237
Graphe 56: Répartition du l'manque d'entretien des espaces verts.....	238
Graphe 57: Répartition sur les problèmes du manque d'entretien des espaces verts.....	238
Graphe 58: Répartition des espaces ombragées.....	239
Graphe 59: Répartition de la satisfaction de la couleur et de la texture des façades.....	240
Graphe 60: Degré de satisfaction du confort acoustique.....	240
Graphe 61: Nuisances extérieures signalées.....	241
Graphes 61,62: Ménages gênés par des mauvaises odeurs.....	242
Graphe 63: la source de nuisances olfactives.....	243
Graphes 64,65: Entretien des vides sanitaires.....	243
Graphe 66,67: Sondage sur la disposition des poubelles.....	244
Graphes 68,69: Degré de satisfaction par rapport aux types d'aménagement des trottoirs et aux mobiliers urbains.....	245
Graphes 70,71: Degré d'éclairage et d'ensoleillement des logements.....	246
Graphes 72,73: Possibilité d'une vue sur le ciel où autre perspective.....	247
Graphe 74: L'importance des critères de qualité dans les deux cas d'étude.....	256
Graphe 75: L'importance des critères de qualité par les professionnels urbains.....	257
Graphes 76,77: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère économie d'usage.....	260
Graphes 78,79: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère de gestion.....	262
Graphes 80,81: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère attractivité.....	264
Graphes 82,83: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère sécurité et sûreté....	265
Graphes 84,85: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère mobilité.....	267
Graphe 86,87: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère accessibilité.....	269
Graphe 88,89: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère ambiances urbaines.....	271
Graphe 90,91: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère qualité environnementale	273
Graphe 92,93: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère aménagement.....	274
Graphe 94,95: Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère composition urbaine.....	276
Graphe 96: Valeurs indicelles de la qualité des espaces publics dans les deux cités.....	278

a

Introduction Générale





Introduction générale :

Depuis ces dernières années, l'espace public en milieu urbain est devenu l'une des préoccupations majeures de la politique urbaine à travers le monde. L'actualité de ce thème témoigne qu'il s'agit d'un nouvel enjeu, voire d'une alternative aux politiques d'aménagement traditionnelles, non soucieuses de l'esthétique, de l'image et de la qualité de vie urbaine à travers cet espace.

Pendant longtemps, les urbanistes, les architectes, les planificateurs et les chercheurs en urbanisme ont été concernés par la qualité des espaces publics. Cette notion a été développée au cours de ces dernières années en termes d'aménagement. Elle constitue aussi une nouvelle approche intégrée ayant pour but de satisfaire l'utilisateur. Néanmoins les critères matériels tels qu'ils sont présentés par l'aménagement contemporain ne suffisent plus. Cette approche doit être élargie, de manière que les décisions prises par les professionnels de l'urbain ne soient pas en décalage avec les besoins et les aspirations des usagers. Il faut cependant avoir aussi une vision globale de tous les composants de l'espace public, et les rapports entre les usagers qui les pratiquent.

Actuellement nous verrons que l'espace public urbain et collectif doit être étudié sous une approche qualitative, aussi la conception et la gestion des espaces dans un esprit de développement durable, est une nécessité primordiale.

Dans son interprétation sur la qualité, Moser dit : « *les exigences de qualité de vie ne sont pas universellement les mêmes. Les besoins d'espace varient d'une culture à une autre et selon la position de l'individu dans le cycle de vie.* »¹. De ce fait, il est clair que les qualités des espaces publics, ne sont pas les mêmes pour les espaces centraux que pour les espaces de proximité dans les quartiers périphériques.

Les cités d'habitat collectif, sont le résultat d'une pensée progressiste qui a prévalu tout au long de la première moitié du vingtième siècle et qui s'appuie essentiellement sur les notions de « modèles urbains » et « de plans types » valables - selon une doctrine égalitaire voire égalitariste - en tout temps et en tous lieux. Ces modèles conçus pour répondre aux besoins de l'homme moderne, sont l'expression d'une volonté normative de faire son bonheur², donc sans pour autant prendre ses besoins et son aspiration en

¹ Moser, 2009, in Imane Kaouche, Aïcha Boussoualim, à la recherche des qualités du vécu des espaces publics ; cas des places publiques en Algérie, article publié, *Courrier du Savoir*, Décembre 2015, p111.

² PERALDI.M. « La ville », *courrier du CNRS*, 1994, n°81.



considération, ce qui qualifie cette solution pour résoudre la crise du logement quantitative au lieu d'être qualitative.

L'espace urbain public dans les cités de logement collectif, devient un thème essentiel plus concret et plus proche de la vie quotidienne des citoyens, si bien que lorsqu'on parle de qualité de vie, d'accessibilité, de sécurité de confort ou de propreté, c'est souvent l'espace urbain public qui est désigné du doigt.

« On constate souvent que ce qui fait office d'espace public dans les grands ensembles est souvent mal ou peu entretenu par la ville ou par le bailleur. Notre propos est de dire que l'espace public est un espace qui appartient à l'ensemble des habitants d'une ville. Sa qualité en aménagement ou en entretien doit être la même sur le quartier que sur l'ensemble de la commune. La ville doit s'investir sur un quartier d'habitat social comme sur un quartier du centre-ville. Dans la mesure du possible, nous proposons d'employer les mêmes types de matériaux, de mobilier urbain, d'éclairage public dans les deux cas, de manière à réaliser une continuité de traitement des espaces publics de la ville et de conforter ainsi l'appartenance du quartier – et de ses habitants...»³

En Algérie, la période depuis les années 70 jusqu'à nos jours, a été marquée par une frénésie de constructions et d'aménagements, notamment avec la construction d'un nombre important de logements sociaux collectifs sous forme des « ZHUN » en vue de répondre à une demande sans cesse croissante en matière de logement. Implantés souvent à la périphérie des villes, ces quartiers constituent encore le cadre de vie de milliers de personnes, et un élément exerçant une grande influence sur l'image de la ville toute entière. Caractérisées par un paysage désagréable et monotone, parsemés de tours et barres, et de terrains vagues, abandonnés ou réduits à des espaces résiduels destinés à l'appropriation spontanée.

Actuellement, malgré les progrès réalisés de la part de l'Etat afin de résoudre de la crise du logement, ainsi que l'affectation importante qui a été dotée à ce secteur afin de le rendre qualitative, l'espace public reste toujours réduit à sa simple expression ; voies de desserte, quelques espaces verts et quelques candélabres. Cet espace n'exerce aucune attractivité de la part des habitants/usagers.

³ Espaces publics et cultures urbaines, sous la direction de Michèle Jolé, Acte du séminaire du CIFP de Paris 2000, 2001, 2002, P412.



Un espace public collectif; simplement est un lieu qui affiche aisément son rôle social et économique. C'est encore le lieu où s'exercent les fonctionnalités de la cité c'est aussi une vitrine où la cité forge son image et son identité.

Rencontrer des connus ou des inconnus, discuter, jouer, apprendre, parader, revendiquer, seul, à deux ou à plusieurs dans les positions les plus variées, et non pas toujours en étant isolé sur un banc l'un à côté de l'autre, banc lui-même aligné de façon répétitive et monotone à côté des autres. C'est encore échanger des informations, des activités économiques ou des denrées (magasins, échoppes...), et enfin, ce qui est l'activité la plus communément proposée ; se déplacer, en cela la voiture étant le moyen le plus favorisé.

Le présent travail s'intéresse à la qualité de l'espace public urbain de proximité dans les cités d'habitat collectif, en tant que composant fondamental de la cité. C'est un ainsi un espace structurant, expression des qualités citadines, support d'urbanité et de vivre ensemble.

Problématique :

L'espace public de proximité est le support des activités citadines, lieu d'échange et de rencontre, moyen d'équilibre physique et psychologique. Son importance autant qu'élément structurant dans le quartier, exige une disposition de certaines qualités qui puissent attirer les citoyens.

Depuis les années 70, la commune de Tébessa a été obligée de résoudre la crise de logements, la solution proposée consistait à construire un grand nombre de logements dans la plus courte période possible. L'opération a débuté par les ZHUN avec un mode préfabriqué puis la construction de logements collectifs de plusieurs types.

Nous avons choisi comme cas d'étude la ville de Tébessa, particulièrement la ZHUN de Fatima Zahraâ qui a été construite dans les années 80 et la cité de 580 logements AADL qui a été construite récemment en 2010. Comme toutes les cités d'habitat collectif Algériennes, les deux cités souffrent de nombreux problèmes en particulier au niveau des espaces publics collectifs urbains, et même du cadre bâti, à savoir :



- Sur le plan spatial, par des espaces interstitiels libres qui souvent inoccupés. Ainsi un cadre bâti monotonie ; conséquence de la répétitivité des blocs et des cellules types et de leur dispersion sur un terrain vaste.
- Sur le plan social, par le manque d'ambiances urbaines comme institution de la convivialité.
- Sur le plan fonctionnel, par les détournements d'usages dus à l'absence d'affectation à des usages spécifiques, l'appropriation spontanée et la privatisation des espaces de proximité.

De ce fait, plusieurs questions s'imposent à savoir :

- **Comment peut-on créer des espaces publics de qualité qui puissent jouer pleinement leur rôle et contribuer à la vie collective et à la convivialité ?**
- Cette approche curative, peut-elle répondre aux aspirations et besoins des habitants de ces cités, soit existantes ou à construire?
- Alors, la crise des espaces publics urbains aura-t-elle une fin ?

Objectifs:

Chercher à définir la qualité des espaces publics urbains dans la ville de Tébessa est un exercice qui peut se révéler complexe, et donner des résultats différents selon que l'on interroge les professionnels de l'urbain (décideurs et concepteurs) ou les usagers. Il a semblé plus opportun de parler ici des qualités – au pluriel – de l'espace public, en espérant couvrir l'ensemble des sens que peut prendre ce terme.

Aujourd'hui, l'évolution plus citoyenne des esprits et la prise de conscience des habitants des cités de logement collectif en matière de qualité et du cadre de vie, incitent à des démarches plus qualitatives et à une plus grande exigence. La conception des espaces publics urbains se doit maintenant de concilier sa fonctionnalité, sécurité, accessibilité, confort, esthétique...pour accès à des espaces publics urbains de qualité et bien sûr pour répondre aux aspirations et besoins des habitants.

En effet, l'objectif issu de ce travail est double :

- Evaluer : la qualité des espaces publics dans les cités d'habitat collectif, par rapport aux principes de développement durable.
- Comparer : faire un constat sur l'état actuel des espaces publics urbains dans les cités du logement collectif, qu'ils soient ancien ou bien nouveau, et sur la situation



alarmante de la vie collective. C'est une approche de vérification du degré de prise en charge des espaces publics de ce type d'habitat par les professionnels urbains. Cela permet de favoriser l'émergence d'actions et de pistes concrètes.

En somme aboutir à un espace public urbain de proximité, accessible, sûr et confortable qui entraîne la qualité dans la cité de logement collectif et la création du lieu de vivre ensemble dans le quartier.

Hypothèse de la recherche :

La question de départ et la problématique du travail se construisent autour de cette hypothèse, qui s'inscrit dans une logique analytique :

- Un système d'évaluation des espaces publics dans les cités d'habitat collectif par rapport aux normes d'aménagement de qualité (critères, indicateurs et indices), nous permet d'évaluer ces espaces. Ainsi on peut agir et modifier le système par la correction de ses éléments défaillants pour atteindre la qualité.

Choix de sujet :

Lieux denses et complexes et qu'on peut même qualifier de «sensibles». La crise des cités du logement collectif, et plus particulièrement leur difficile gestion, depuis leur création à ce jour, semble avoir révélé le caractère d'une problématique.

Ce sont les espaces entre les immeubles qui motivent cette recherche, dans la mesure où ils mettent en scène et nous informent sur la façon dont la société envisage le rapport entre individu et collectif. Ce sont les espaces publics qui créent un certain cadre de vie collectif et une dynamique dans les cités où les habitants sont en contact permanent.

Depuis la création des ZHUN dans les années quatre-vingt jusqu'à la réalisation de l'habitat collectif social, les espaces publics souffrent de nombreux problèmes et de désaffections qui rendent la vie collective inexistante voire un cadre de vie désagréable.

Il est donc nécessaire, voir urgent, de s'interroger sur le bien fondé de cette notion « qualité de l'espace public » qui détermine la qualité de la vie dans un esprit de développement durable, de la gestion de l'espace jusqu'à l'aménagement et l'usage de l'espace.



De ce fait, nous avons entrepris cette étude afin d'évaluer le degré de la qualité dans les espaces publics des cités de logement collectif, ainsi que leur impact sur le comportement humain et essayer d'apporter un éclairage sur les critères et indicateurs contribuant à l'évaluation de la qualité au sein de ces espaces.

Choix des cas d'étude :

La ville de Tébessa est caractérisé par une prédominance de l'habitat individuel (plus de 60 %), elle a bénéficié de nombreux programmes de logements collectifs et de zones d'habitat urbain nouvelles dans le but de résoudre la crise du logement ; ces dernières souffrent de nombreux problèmes au niveau de leurs espaces publics.

Dans le but de mieux cerner la problématique abordées ci-dessus, comprendre les dysfonctionnements de ces espaces, analyser la situation; nous avons choisi deux quartiers le premier a été construit dans les années quatre-vingt, alors que le deuxième a été construit récemment. C'est dans ce cadre que nous avons pris en considération deux cas de figures :

- ❖ Les espaces publics urbains dans un quartier d'habitat social ; (Faitma Zahraâ).
- ❖ Les espaces publics urbains dans un quartier d'habitat social (location-vente) ; quartier des 580 logements AADL, dans la ville de Tébessa.

Ces cités représentent tous les problèmes liées à la qualité que connaissent les espaces publics des cités du logement collectif.

Les critères de choix des deux quartiers influent sur la qualité des espaces publics urbains dans ces cités, ces critères relèvent des particularités suivantes :

- La situation de la cité (centralité ou périphérie).
- La date d'occupation (nouveau et l'ancienneté du quartier).
- La présence des équipements de proximité.
- Le degré de dégradation des espaces publics urbains.
- La gestion des espaces publics dans les deux cités.

Ces derniers permettent la comparaison entre deux types de configuration spatiale en l'occurrence, l'ensemble des dysfonctionnements que présentent les espaces publics urbains, dans ce type d'habitat, ce qui va nous permettre de traiter les problèmes qui influent sur la qualité des espaces publics. Ces problèmes ont pour conséquence l'inconfort et le cadre de vie urbain désagréable associé à différents problèmes sociaux.



Méthodologie du travail :

Actuellement et dans une vision du développement durable, il est nécessaire d'apporter des réponses adaptées et des solutions durables aux espaces publics urbains dans les cités de logement collectif. Aussi créer des bases solides pour une nouvelle politique, une nouvelle démarche, de nouvelles pensées et orientations en la matière.

Centrée sur les espaces publics urbains dans les cités du logement collectif, cette recherche fait appel à des méthodologies différentes : analyse des entretiens, observations, et enquêtes par questionnaires.

- **L'entretien** : a été exploratoire, il a pour but d'explorer la relation pratique/fréquentation des habitants/usagers vis à vis l'espace public d'un côté et leurs degré de satisfaction d'un autre côté dans les deux cités en question.
- **L'observation** : la méthode la plus utilisée pour comprendre de tels problèmes et les comportements sur terrain. C'est dans ce cas que nous avons tenu à observer, le vécu des habitants au sein de ces espaces, la relation entre l'habitant et l'espace. Cette observation est consolidée par la prise de photos de relevés et de plans à différentes échelles.
- **L'enquête par questionnaire** : principale méthode de recueil d'informations, la plus connue et la plus fréquemment utilisée, qui sert à vérifier les hypothèses émises et mettre en évidence les relations entre deux ou plusieurs variables.
Le questionnaire est adressé en premier lieu aux habitants/usagers des deux cités. Pour enrichir le travail et mieux cerner le problème, des interviews ont été faits aussi avec des professionnels de l'urbain (des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage).

Vu que le sujet de recherche « **la qualité de l'espace public** » est nouveau et d'actualité, les ouvrages et les travaux de recherche en la matière restent introuvables et/ou insuffisants, d'où la consultation et l'utilisation des documents sur internet et des documents de format électroniques qui traitent de ce sujet, et qui ont été surtout utilisés dans le deuxième chapitre qui est axé sur l'approche de la qualité.

Par contre pour le reste du travail, les livres, les thèses, les mémoires, et les revues spécialisées, ont constitué une base de données très riches pour l'élaboration de la partie théorique, sur la notion de l'espace public de proximité dans les cités, la qualité de l'espace public et la politique de l'habitat collectif en Algérie, ainsi que pour des



exemples concrets en matière du traitement de la qualité des espaces publics dans certaines cités d'habitat collectif à travers le monde.

Nous avons utilisé aussi les différents documents officiels, des textes législatifs et réglementaires qui se sont avérés nécessaires tel que le PDAU, POS, ainsi que des entretiens avec les responsables des différentes organismes et institutions.

Structure du mémoire:

Notre mémoire est organisé en six chapitres (Voir figure n° 01). En plus d'une introduction générale et d'une conclusion générale. L'introduction générale nous permet de décrire tout d'abord notre posture de recherche, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui contextualisent notre travail. Puis, nous avons posé les problèmes et les questionnements, nous avons présenté les objectifs de la recherche et notre hypothèse, puis la motivation du choix du sujet, et des cas d'études, et enfin nous avons présenté la méthodologie adoptée dans ce travail.

- Le premier chapitre « ***Les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité*** » s'intéressera à la notion des espaces publics urbains adjacent au logement collectif ainsi que l'identification, la classification et les différents composants de ces espaces, ce chapitre traitera aussi de l'appropriation de ces espaces et la vulnérabilité sociale qui les caractérise.

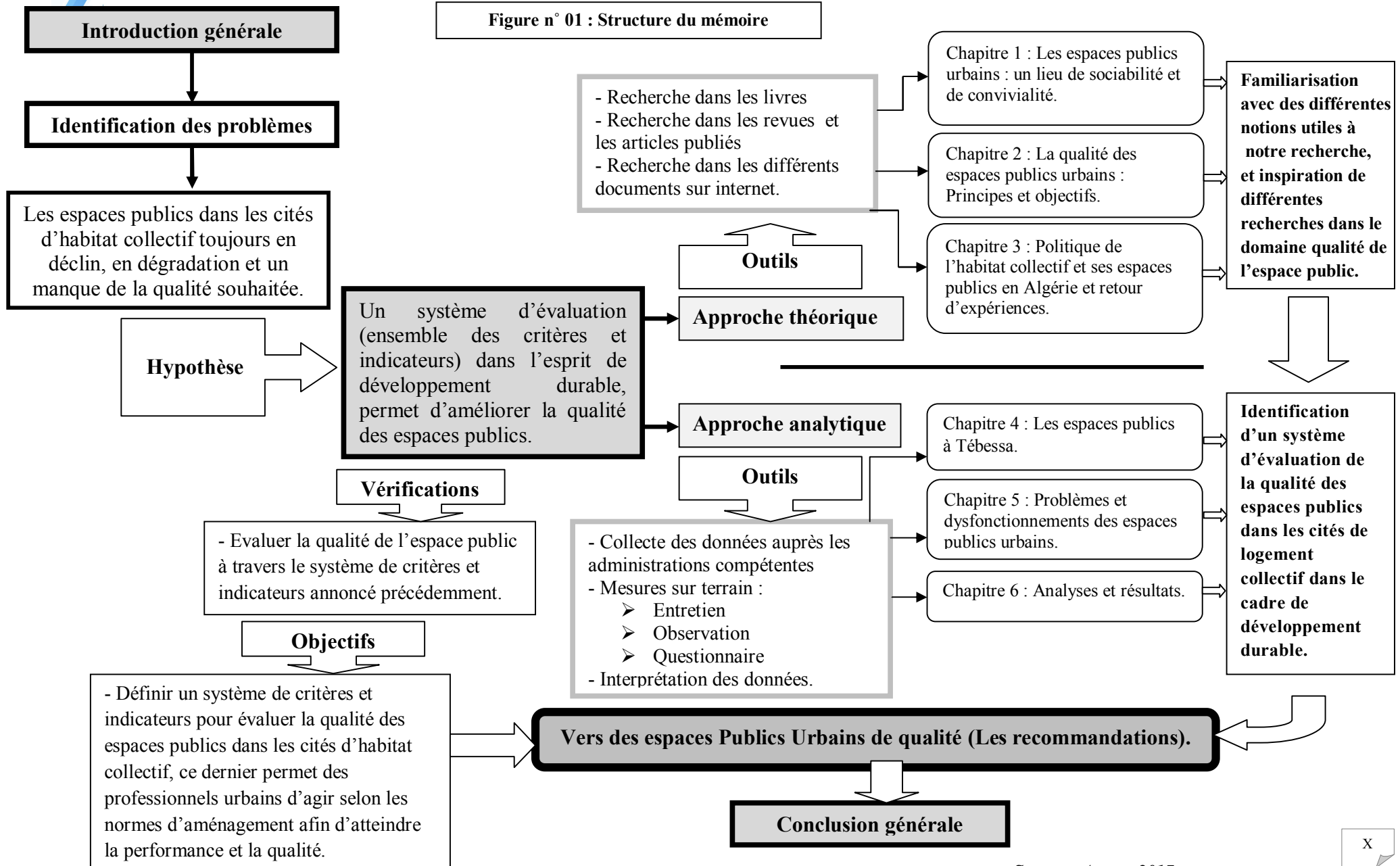
Le second chapitre « ***La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs*** » traitera de l'approche de la qualité comme remède aux problèmes des espaces publics dans les cités d'habitat collectif. Dans ce chapitre, nous avons essayé de comprendre les objectifs, les principes, les étapes et les résultats de cette démarche pour en tirer les solutions à envisager pour les espaces publics en question.

- Le troisième chapitre « ***Politique de l'habitat collectif et ses espaces publics urbains en Algérie et retour d'expériences*** », ou le premier volet traitera de la politique Algérienne en matière de construction des logements collectifs, alors que le deuxième volet traite de l'état des lieux des espaces publics dans ces cités. Enfin ***les expériences passées en matière d'aménagement de qualité des espaces publics au sein des cités d'habitat collectif*** clôturent ce chapitre.



- Le quatrième chapitre « **Les espaces publics à Tébessa** » sera consacré à la présentation de la ville de Tébessa et la morphologie des espaces publics dans cette ville. La présentation des deux cités en question, le choix des cités objets d'investigation et les processus méthodologiques de l'analyse effectuée sont également présentés.
- Le cinquième chapitre « **problèmes et dysfonctionnements des espaces publics** » proposera un diagnostic sur l'état des lieux des espaces publics des deux cités étudiées par la technique d'observation dans le but de mesurer les défaillances, montrer le visage réel de nos cités et essayer de comprendre les causes de ses problèmes ainsi que leurs conséquences sur la vie collective.
- Le sixième chapitre « **Analyses et résultats** » sera consacré à l'analyse, discussion et interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire, et de l'analyse multicritère. Pour ceci nous a permis d'avoir une évaluation chiffrée de la qualité des espaces publics au sein des deux cités, qui puisse rendre la prise de décision flexible quant à l'amélioration de la qualité de ces espaces.
- Enfin le mémoire présente des recommandations « **Vers des espaces publics de qualité dans les cités d'habitat collectif** », qui résument les résultats des investigations et les limites de la recherche pour ouvrir des nouvelles pistes d'investigation et se termine par une conclusion générale.

Figure n° 01 : Structure du mémoire



Source : Auteur 2017.

CHAPITRE 1 :

*Les Espaces Publics Urbains :
un Lieu
de Sociabilité
et de Convivialité*





Introduction :

Les espaces publics urbains sont des éléments fondamentaux du milieu urbain. Ce sont les lieux où les individus se croisent et les places où s'échangent et se débattent les opinions.

L'espace public donc se compose de plusieurs éléments : espaces verts, cheminements piétonniers, voiries, parkings et mobiliers urbains... Il permet d'organiser le développement des villes, des quartiers et de renforcer leurs identités et leurs attractivités.

Ce premier chapitre met en place le cadre théorique du concept « espace public urbain ». Il traitera dans son premier volet de la définition du concept ambivalent de l'espace public urbain ; quelques définitions d'auteurs et de spécialistes seront exposées, ainsi que les métamorphoses qu'ont connues les espaces publics urbains à travers l'histoire, leurs composants et la diversité d'usage de ces derniers. Le deuxième volet traitera l'appropriation de l'espace public par les habitants/usagers ainsi que l'insécurité et la vulnérabilité sociale qui caractérisent les cités.



I - Les espaces publics urbains adjacents aux logements collectifs :

➤ Notion d'espace public urbain :

La notion d'espaces publics et collectifs urbains est une notion récente. Il s'agit d'un concept élaboré au cours des années 1960 à la suite des travaux de J. Habermas⁴ (1962), « *L'émergence du terme espaces publics autour des années 1980 correspond à une période où la ville et la pensée sur la ville sont en crise...* »⁵.

L'expression "espace public", donc est récente et n'apparaît qu'à la fin des années 1970, elle n'est pas définie dans les citations sur l'urbanisme avant les années soixante dix.

La notion d'espace public urbain, est utilisée dans plusieurs disciplines, à chaque fois un sens différent. Cette notion possède deux (02) significations, l'une immatérielle, l'autre matérielle. La première définit l'espace collectif comme étant un débat au sein d'une société quelconque, plusieurs sujets d'intérêt sont débattus entre différents acteurs ; politiques, citoyens, etc., cette définition est celle prônée par les politiciens et les sociologues, notamment son fondateur Habermas (J) en 1962. La deuxième définition aborde l'espace public urbain par sa matérialité est celle des urbanistes, ou l'espace public urbain est considéré comme un espace physique⁶, se sont les rues, les places, les jardins ...

I - 1- Inexactitude dans la définition : une notion imprécise :

La notion d'espaces publics urbains revêt une certaine complexité, ils sont appelés : espaces extérieurs, soit espaces d'accompagnement, espaces vagues, espaces libres, et urbains, autant de termes qui renvoient aux mêmes éléments urbanistiques mais pas exactement aux mêmes notions.

Ils sont dits « espaces extérieurs » par rapport à l'intérieur du logement ou de l'immeuble. Ils sont dits « d'accompagnement » parce qu'ils sont complémentaires et contribuent à donner une image soit positive, soit négative du logement ; « vagues » parce que souvent on ne leur accorde aucun intérêt, ils sont considérés comme résiduels, ils appartiennent à tous et à personne et posent des problèmes de gestion et d'entretien. Ils sont dits « libres », parce que vastes et permettant une utilisation libre par les habitants, « urbains » parce qu'ils font partie intégrante de toute composition urbaine et sont indispensables au fonctionnement d'un ensemble urbain et nécessaires aux habitants ; ils aèrent et aident à mieux vivre dans la ville.

⁴Jürgen Habermas dans sa thèse " *L'Espace public* ", rédigée en 1961 sous la direction de Wolfgang Abendroth, publiée en 1962.

⁵ Plan urbain in Bassand (M), Compagnon (A), Joye (D), Stein (V) : « Vivre et créer l'espace public », Ed PPUR, 2001, p35

⁶ A Fleury, "Espace public", article publié sur internet, lien : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

Pour les habitants, les espaces publics urbains sont le prolongement du logement et constituent le lieu privilégié pour les jeux des enfants, ce sont également des lieux de rencontres pour les habitants donc **des lieux de sociabilité et de convivialité**. Les espaces publics urbains contribuent pleinement au fonctionnement de la vie urbaine.

Donc, la notion d'espace public urbain ne fait pas l'objet d'une définition rigoureuse. Plusieurs auteurs et spécialistes ont essayé de la définir, chacun selon sa spécialité. Pour Choay (F) « *c'est la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics, Il est donc, formé par l'affectation d'usage et la propriété*⁷ ». On comprend de cette définition qu'un espace, même s'il fait partie de la propriété publique, ne peut être qualifié de public que lorsque celui-ci est accessible à tous et les rencontres, entre les citoyens, y sont possibles. Ainsi, « *l'espace public est (...) un espace dans lequel on est, individuellement ou collectivement, et dans lequel on se déplace* »⁸. Il est, en tant qu'espace de convivialité, de rencontres et d'échanges, en opposition à l'espace privé, qui est celui de l'intimité.

Le grand dictionnaire Larousse définit l'espace public comme étant : « *une surface, un volume, une étendue affectée à un usage public* »⁹.

« *Les espaces collectifs urbains, appelés encore espaces publics ou espaces extérieurs, sont constitués par l'ensemble des lieux ouverts à tous. Ils sont généralement sous la responsabilité des collectivités publiques ou parfois de droit privé. Ils sont le plus souvent en plein air, mais peuvent être partiellement ou totalement couverts.* »¹⁰

L'espace collectif constitue le support de la vie en ville, et surtout du quartier ou il est inutile de rappeler que la conception et le traitement de ces espaces sont déterminants pour la qualité du cadre bâti créé, ainsi que pour le développement de la fréquentation et la diversité des activités qui s'y dérouleront (circulation, stationnement, jeux, rencontres, etc.)¹¹.

I - 2 - L'espace public urbain à travers l'histoire :

L'étude historique des espaces publics urbains, les mutations récentes et à venir subies, ainsi l'étude des comportements des usagers de l'espace public urbain peuvent nous donner les éléments de réponses pratiques aux problèmes actuels d'aménagement de ces espaces.

⁷ MERLIN, P et CHOAY, F. « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ». (P.U.F). Paris. 1988, p 55.

⁸ PINON, P. « Lire et composer l'espace public ». Éditions S.T.U. Paris. 1991, p 08.

⁹ Grand dictionnaire Larousse, Paris, 1983, p3887.

¹⁰ Sablet De (M), « Des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », Ed du Moniteur, 1988, p 13.

¹¹ Loucif Tarek, Les espaces publics dans les villes algériennes ; fonctionnement et perspectives. (Cas de Boussouf, mémoire de magister, université Oum el Boughi, 2009, p02.



I - 2 - 1 - L'agora et la Grèce antique :

La cité grecque s'organisait autour d'un espace principal, à savoir « l'agora ». Cet espace « *est né de la refondation républicaine d'Athènes après le saccage de la cité royale par Sparte¹²* ». L'agora devient alors un espace de discussions et de débats entre les différentes tribus dans la nouvelle Athènes, qui était recrée au pied de l'ancien site royal de l'acropole, « *L'agora devient l'espace de débat entre les différents tribus rassemblées¹³* ».

L'agora est aussi un lieu d'échanges culturels où se déroulaient des fêtes religieuses, des cérémonies et commémorations, des événements exceptionnels, etc. Elle était également le support de la vie économique de la cité, tractations commerciales, vente des produits de toute sortes. C'était l'endroit où venaient s'approvisionner les habitants d'Athènes et même ceux d'autres villes, « *D'abord lieu saint où se déroulent les cérémonies religieuses de la cité, puis théâtre de la vie politique, enfin investi par la vie économique, sa morphologie reflète l'histoire de la police et ses institutions¹⁴* ».

Photo n°01 : Agora d'Athènes



Source : <http://www.cityzeum.com/lagora>

I - 2 - 2 - Le forum romain :

L'urbanisation des cités romaines est caractérisée par un tracé géométrique régulier. Ce tracé ne prenait pas en considération la forme topographique des sites. En effet le plan des villes romaines est défini à partir de deux (02) axes, à savoir le Cardo (Nord-sud) et le Decumanus (Est-ouest). L'intersection de ces deux axes est considérée comme leur point de départ, un grand espace, généralement de forme rectangulaire bien organisé.

¹² VOISIN .B, TOUSSAINT,J-Y et ZIMMERMANN .M: 2001, « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed PPUR, Lausanne , p 36.

¹³ Idem, p 36.

¹⁴ MERLIN, P et CHOAY, F. « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », op.cit, p 18.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

La notion de forum véhicule les mêmes idées que celles de l'agora grecque, « *l'empire romain transforme le sens de l'agora*¹⁵, « *L'agora devenu forum*¹⁶ ».

Toutefois, le forum garde les autres activités tant sur le plan économique que culturel. C'était la place où la vie sociale était pleinement exprimée. En sus des activités commerciales qui s'y déroulaient, les cirques, les jeux, les fêtes religieuses, etc., trouvaient leur place, « *...la Rome des empereurs est la ville ludique par excellence, la ville du pain gratuit et des jeux perpétuels. C'est la ville conçue pour la fête...*¹⁷ ».

Selon Sablet De (M), les forums étaient « *des endroits intimement liés à la vie civile, sociale et communautaire de la cité. Il existe une intime osmose entre les usagers intérieurs et extérieurs dans les parties immédiatement limitrophes des constructions, etc*¹⁸. ».

Photo n°02 : Reconstitution du Forum romain de Rome.



Source : Encarta 2008.

I - 2 - 3 - L'espace public au moyen âge :

Contrainte spatialement par son système défensif, la ville du moyen âge se présente en tant qu'ensemble de dimension réduite et très dense. L'espace urbain tend à disparaître où les espaces vides sont souvent investis par le bâti.

Figure essentielle de l'espace public du moyen âge, la place du marché devient un espace central après avoir occupé des lieux frontaliers aux portes de la ville, la place du marché constitue le cœur actif de la ville où la vie commerciale est mise en scène.

La voirie de la période médiévale ne répondait pas à un tracé géométrique. Les rues étaient étroites et sinueuses. Les paysages urbains présentés, offraient une variété de vues

¹⁵ VOISIN .B : « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », op.cit, p 37.

¹⁶ Idem, p 37.

¹⁷ Idem, p 37.

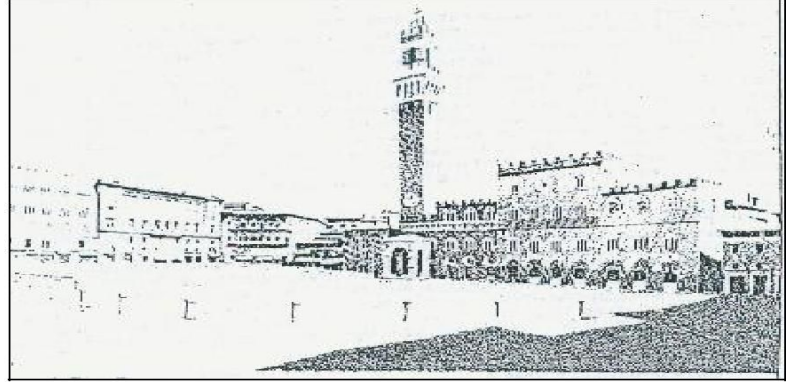
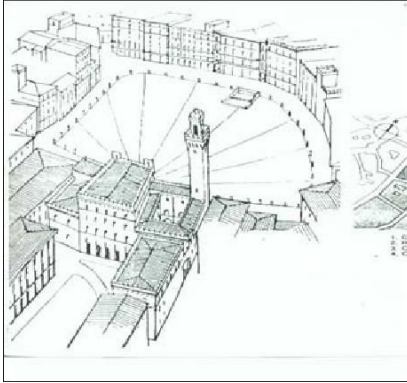
¹⁸ Sablet De (M), « Des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », op.cit, p34.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

et de perspectives inattendues. Les rues «*se caractérisaient par un joyeux désordre et une extraordinaire variété de formes...* »¹⁹.

Figures n° 02, 03 : Vues sur la place Del Campo à Sienne.



Source : Bertrand (M-J), Listowski (H), 1984 et Muret, Allain, Sabrie, 1987.



Source :

<http://www.secretuscanyweddings.com/where-to-get-married/>

Source :

<http://www.italia.it/fr/idees-de-voyage/sites-unesco/sienne-le-centre-historique.html>

I - 2 - 4 - La Renaissance :

Cette période a connu beaucoup de changements dans la planification urbaine qui est devenu plus un art urbain que de la planification. La régularité architecturale, alignement des façades, rythme du plein et vide, etc., sont des facteurs caractérisant le nouveau paysage urbain produit à cette époque.

« *La Renaissance apporte des changements considérables dans la manière de traiter les espaces publics* »²⁰. À l'inverse des rues moyenâgeuses où l'œil était guidé suivant un ordre visuel précis, les larges avenues qui reliaient les édifices importants tels que l'église ouvraient de larges perspectives.

Les places de la Renaissance sont traitées dans leur aspect géométrique et font

¹⁹ SABLET De M : « Des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », op.cit, p 22.

²⁰ BERTRAND .M-J, LISTOWSKI .H ,1984: « Les places dans la ville », Ed Dunod, Paris, p 02.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

l'objet de traitements spécifiques pour constituer un décor pour la ville. Ces places sont devenues plus que des espaces fonctionnels occupés par des marchés où servant à la circulation, mais plutôt des lieux qui participent à l'embellissement des villes et organisent le paysage urbain. La qualité de l'espace urbain devient alors un but recherché.

I - 2 - 5 - La période classique :

Les premiers parcs et jardins font leur apparition à cette époque en Paris. Ces espaces sont les nouveaux lieux privilégiés où des gens de différentes classes se côtoient. Ils deviennent des lieux de sociabilité « *Ces jardins trouveront leur prolongement dans la multiplication des mails plantées et des promenades dans les villes du XVII^{ème} siècle* »²¹. Ces jardins étaient destinés à un usage public, et avaient une forme monumentale.

Incarnant l'urbanisme de cette période, elles manifestent le règne et la puissance militaire du Roi. Défilés militaires et prises d'armes y sont magnifiés. Après avoir servi comme champs de manœuvres pour les forces armées, les places de la ville classique sont devenues « *des espaces de représentation centrés sur la statue royale ou princière* »²².

Conçues tel qu'un espace fermé sur lui-même qui s'ouvre sur de grandes avenues, elles deviennent des lieux de sociabilité entre les périodes de défilés, et des espaces de la vie quotidienne où différentes activités s'y déroulent.

I - 2 - 6 - L'espace public à l'ère du développement industriel :

L'apparition de la voiture qui va envahir l'espace de la ville et avoir un impact important sur ses espaces publics. « *Elle envahit les espaces publics, les empêchant de vivre selon des modes de relations établis depuis des siècles* »²³.

Les espaces publics urbains de l'ère industrielle sont totalement bouleversés. Leur fréquentation qui était basée sur le plaisir de la rencontre et des échanges spontanés perd de sa nature. L'engagement des personnes dans des interactions sociales est limité ; ce n'est plus le lieu où la sociabilité est pleinement exprimée.

Avec ses travaux entrepris sur la ville de Paris, le préfet Haussmann représente l'une des personnalités décisives de cette période. La santé publique, les nouveaux moyens de transport, les rues et avenues conçues sont ses concepts. Pour cela il va intervenir sur l'espace urbain en élargissant les différentes voies et en aménageant des jardins et de longues avenues ; ceci en s'appuyant sur les nouvelles théories de l'hygiénisme et du fonctionnalisme. Néanmoins, il faut signaler que les pratiques

²¹ VOISIN .B, op.cit p 41.

²² Idem. p 41.

²³ SABLET De M : « Des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », op.cit, p 25.



haussmanniennes ignorent totalement la structure sociale. L'espace public s'autonomise de la ville.

I - 2 - 7 - L'espace public urbain du XX^{ème} siècle :

La charte d'Athènes qui avait pour thème la ville fonctionnelle, était dominée par les idées sur l'urbanisme de Le Corbusier, dont les grands principes se basaient sur les fonctions de l'habitat, la circulation, le travail et la récréation.

«... les clefs de l'urbanisme sont les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer, circuler ..., les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quarts fonctions-clefs et fixeront leurs emplacements respectifs dans l'ensemble.»²⁴.

Ce mode d'urbanisme avait des répercussions sur les habitants : ségrégation, solitude, frustration, etc., sont des problèmes dont souffraient les locataires des nouveaux ensembles conçus suivant ce mode. La ville n'est plus un lieu de sociabilité, elle est devenue socialement disparate.

Après la période de la guerre mondiale, les villes se sont détruites et étaient au stade zéro, le besoin de reconstruction se faisait de plus en plus pressant. Sous cet effet, l'aménagement des espaces publics urbains ne constituait pas un souci majeur, il se résumait en l'implantation d'arbres en séries. Autre facteur, le développement de l'industrie automobile qui générait avec elle de grandes infrastructures routières impose son espace à la ville.

De ces faits, l'aménagement urbain et les politiques urbaines sont passés aux mains des ingénieurs des ponts et chaussées. Ceux-ci déstructuraient le tissu urbain afin de mieux l'adapter juste à la circulation automobile ; trémies, autoponts, échangeurs, etc., sont les nouveaux éléments du paysage urbain. La voiture s'approprie les espaces publics urbains et les réduit pratiquement à la seule fonction de la mobilité.

Néanmoins, ces espaces ont échoué à créer une nouvelle sociabilité au sein des nouveaux quartiers et se sont avérés en décalage par rapport à la réalité des pratiques quotidiennes des habitants. Cela est dû à l'absence d'une vraie volonté pour penser à une vraie vie collective des citoyens.

I - 3 - Composantes de l'espace public urbain : une hiérarchisation :

I - 3 - 1 - La mouvement et la circulation urbaine :

L'une des fonctions que peut exercer l'espace public, la plus importante et la plus ancienne, est sans doute de permettre la circulation des individus, la rue est le lieu de la

²⁴ Le Corbusier in Foura (M): « histoire critique de l'architecture, évolutions et transformations en architecture pendant les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècle », Ed OPU, 2003, p 189.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

circulation, de la communication et de rencontre.

« *La circulation est en effet le reflet de la structure de l'espace urbain* »²⁵, elle indique où sont les pôles, quels sont les axes, comment les uns et les autres hiérarchisent.

I - 3 - 1 - 1 - Types des circulations :

Suivant les types de circulation on a :

- Rues piétonnes : exclusivement pour piéton ou la priorité est pour celui-ci.
- Rues avec différents types de circulation : automobile, autobus, deux roues.

I - 3 - 1 - 2 - Le déplacement :

Le déplacement peut contribuer à mettre en valeur les potentialités d'une ville à travers un trajet ou un circuit bien étudié²⁶.

I - 3 - 1 - 3 - La rue :

« *La rue est ; un espace de circulation dans la ville ou dans la cité et structure ses quartiers ou ses immeubles. Elle dessert les logements et les lieux d'activités économiques ; un espace d'échanges (commerciaux, relationnels...)* »²⁷.

La rue peut être perçue comme une traversée urbaine le long de laquelle s'accrochent diverses activités et des lieux d'ambiance variés. Elle offre une variété de perspectives et ce, au fur et à mesure que le piéton et l'automobiliste se déplacent tout au long de sa chaussée. (Voir photo n°03).

Photo n°03 : Une rue dans une cité.

Source : <http://www.havrais-dire.org>,



La rue se caractérise par leur dimension : la longueur, qui est très variable. Elle peut être droite ou courbe. Le relief influe énormément sur la direction et le profil de la rue.

➤ **La rue et ses fonctions :**

D'une manière générale, on se rappellera que les rôles remplis par la voirie sont

²⁵ J.Bastié & B. Désert, l'Espace Urbain, Ed. Masson, Paris.1980, p.139.

²⁶ Loucif Tarek, les espaces publics dans les villes algériennes, op.cit, 28,29.

²⁷ www.wikipedia.fr/



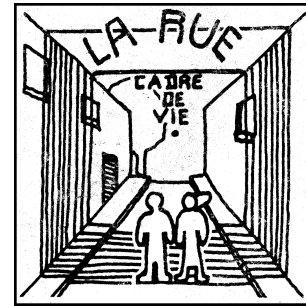
CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

nombreux :

- **Créer un cadre de vie :** (Voir figure n°04).

Figure n° 04 : La rue et la création du cadre de vie.

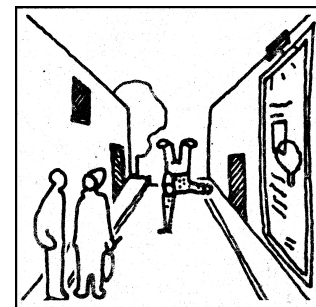
Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.



- **Assumer une fonction sociale :** (Voir figure n°05).

Figure n° 05 : La rue assume une fonction sociale.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.

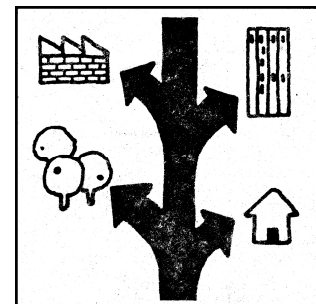


A New York, on voit à la sortie des écoles, dressée à l'entrée d'une voie généralement secondaire une pancarte portant l'inscription « play street », elle est abandonnée aux amusements enfants²⁸. (Voir figure N°06).

- **Desservir les activités :** (Voir figure n° 06).

Figure n° 06 : la rue dessert les activités.

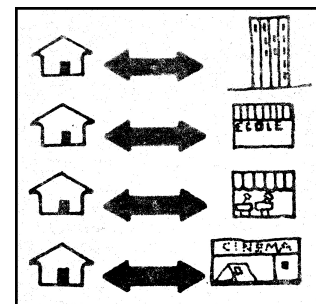
Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.



- **Accueillir les circulations :** (Voir figure n°07).

Figure n° 07 : La rue Accueille les circulations.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.06.



I - 3 - 1 - 4 - Le stationnement :

Un parking est un espace ou un bâtiment spécifiquement aménagé pour le stationnement des véhicules. On en trouve le plus souvent à côté des bâtiments, des lieux de travail, des centres commerciaux ou devant les grandes surfaces pour accueillir les

²⁸ Pierre George : Géographie des villes, Que Sais-je N° 1325, Paris, 1975, p.131.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

usagers, c'est un mot d'origine anglaise²⁹. (Voir photo n°04).

Photo n° 04 : Vue sur un parking dans une cité.

Source : wikipedia,(2015)

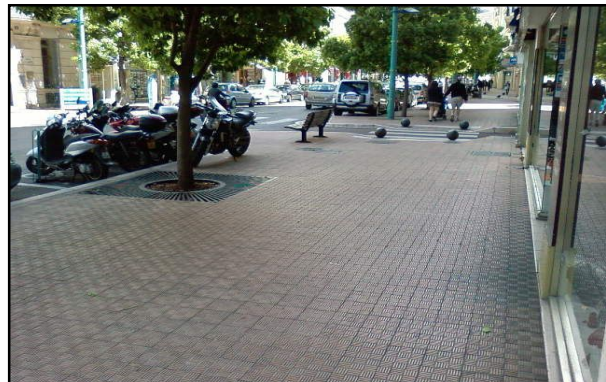


I - 3 - 1 - 5 - Les trottoirs :

Un trottoir est un espace réservé aux piétons de chaque côté des rues ; un caniveau et une bordure assurant la limite avec la partie vouée à la circulation des véhicules à moteur.

Photo n° 05: Trottoir.

Source : wikipedia, (2015).



I - 3 - 1 - 6 - Les passages :

Les piétons utilisent les failles étroites pour passer à travers leurs quartiers irrigués de capillaires innombrables. La qualité de ces cheminements et l'échelle des espaces, choix assez vaste entre itinéraires divers, perspectives sans cesse renouvelées, succession de dilatations et de resserrements spatiaux, font le bonheur des habitués du quartier.

I - 3 - 2 - Les places publiques : lieu de sociabilité et de vie collective :

R.Krier voit en la place : « *le premier type d'espace urbain inventé par l'homme, elle résulte du groupement de maisons autour d'un espace libre. Cette configuration permettrait un maximum de contrôles publics dans l'espace intérieur, et constitue ainsi un bon dispositif de défense à l'extérieur, la surface à protéger est minime* »³⁰.

La place est considérée d'un côté comme un espace "convergent", c'est-à-dire ayant des éléments internes susceptibles d'attirer les citoyens, et un espace "divergent" qui impose

²⁹ www.wikipedia.fr.

³⁰ R. Krier, L'espace de la ville, Ed. Les archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980, p 7 – 8.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

une certaine relation aux structures urbaines alentours (tracé des rues, localisation des commerces, itinéraire des transports publics, flux de circulation, etc.) et qui suppose que le passant prenne conscience des relations de la place avec le reste du quartier, voire avec l'agglomération entière.

Photo n° 06 : Place dans une cité.



source : wikipedia,(2015)

Pour parler de « place publique » quelques conditions doivent être remplies :

- Une place est un espace public : son accès est libre et accessible à la foule.
- S'étend à ciel ouvert : espace exclusivement extérieur.
- Se caractérise par ses frontières et son bâti.
- La place est un lieu de liberté d'expressions.

D'une manière générale, la place s'applique à tout espace extérieur libre situé entre les bâtiments, cette dernière est née du besoin qu'ont les hommes de se rassembler pour discuter, négocier, converser, assister à un événement (spectacle, ...). Espace polyvalent par excellence, prolongement de l'habitat, elle est fréquentée essentiellement par toutes les tranches d'âges. Cet espace urbain public doit être aménagé de manière à ne pas figer les activités (jeux, détente, repos, spectacle...) dont la forme évolue constamment, dès lors; de petites zones abritées, des plantations et un système de sécurité.

➤ **La placette :**

La placette est obtenue par le recul de l'alignement ou par la suppression de quelques parcelles bâties. Cette configuration favorise l'extension de commerces, l'arrêt de marchands ambulants ou l'attente devant un équipement public. Kiosques, statues, fontaines, arbres, bancs, arrêts de bus viennent compléter l'aménagement.

I - 3 - 3 - Les espaces verts et les végétaux faisant partie de l'espace public urbain :

I - 3 - 3 - 1- Définition du concept d'espace vert :

Ils sont nécessaires à la ville et les quartiers en tant que purificateur de l'atmosphère



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

et aérateur du tissu urbain. Indispensable à la vie de l'homme, par leur influence bénéfique sur la santé physique et morale, Ils sont lieux privilégiés des citoyens, car ils répondent à leurs besoins de détente, de repos, et de promenade.

Les espaces verts sont nécessaires autant pour la cité que pour ses habitants. Leurs effets positifs sont à considérer sur plusieurs niveaux et touchent plusieurs domaines, qui vont de la purification et l'aération de la cité jusqu'à la santé publique. Leur aménagement doit répondre à plusieurs critères ; forme, dimension, emplacement, etc. qui doivent être étudiés profondément, faute de quoi on aura affaire à des espaces vides et sans vie.

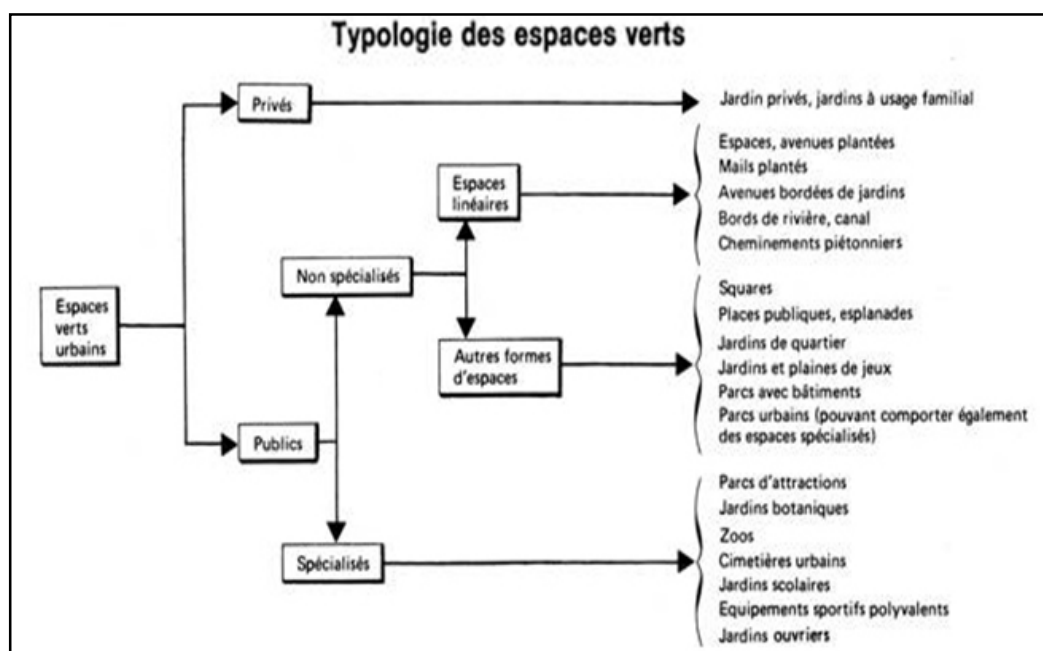
« Les espaces verts répondent à des besoins d'évasion, d'isolement, de détente, d'air pur pour les citoyens, à un attrait croissant de la nature »³¹.

I - 3 - 3 - 2 - Les différentes catégories d'espaces verts :

La notion d'espace vert recouvre une grande diversité d'aménagements, il peut s'agir de jardins publics, aires de jeux d'enfants, parcs d'animaux, jardins botaniques, circuits de promenade, parcours de santé, stades, terrains de sports, jardins familiaux.³² (Voir figure n° 08).

Figure n°08 :
Typologie des espaces verts.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.143.



I - 3 - 3 - 3 - Les composantes de l'espace vert :

a. Les arbres et les arbustes :

Éléments constitutifs des espaces verts, les arbres présentent certaines caractéristiques qui permettent d'établir des critères de classification. (Voir figure n° 09).

³¹ J.P.Muret & Y.M.Allain & M.L.Sabrie, Les espaces urbains, Ed. du Moniteur, Paris, 1987, p 135.

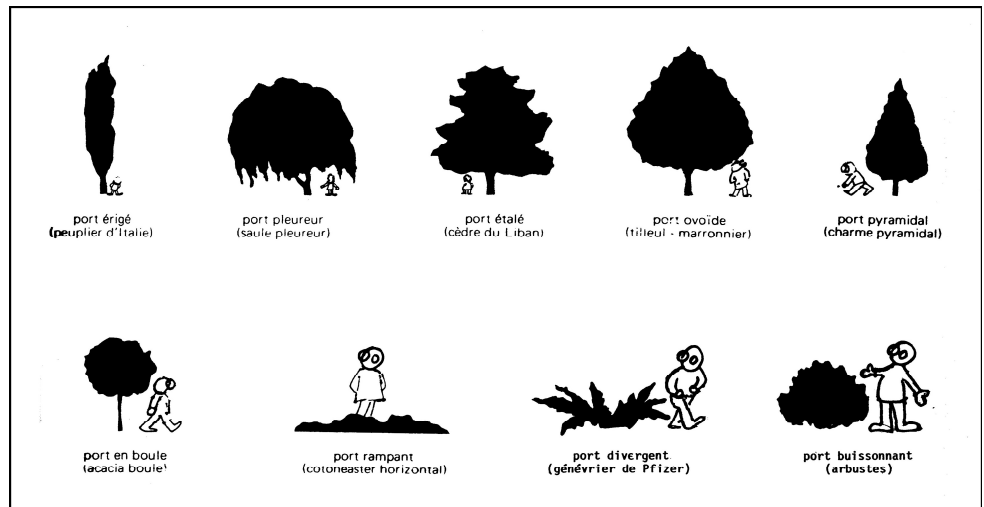
³² Idem, p 135.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

Figure n°09 : La silhouette des arbres et des arbustes : essai de classification.

*Source : J-P-Muret,
Y-M-Allain, M-L-
Sabrie, Les espaces
urbains : concevoir,
réaliser, gérer,
Ed. Le Moniteur.
Paris 1987, p.165.*



b. Les plantations d'alignement :

Les arbres alignés le long des rues et avenues doivent présenter des caractéristiques essentielles à leur survie dans l'environnement urbain (Voir photo n°07), de vigueur proportionnée à l'espace disponible (restreint dans les rues), l'arbre des rues a une silhouette droite et régulière.

Photo n° 07 : Plantation d'arbres alignés.



Source : <http://ville.france.free.fr/nancy/nancy3919.php>.

c. Les fleurs :

L'esthétique des espaces publics urbains peut être accentuée en certains points par une décoration florale. Lors qu'elles ne constituent pas un motif décoratif en elles-mêmes, les tâches de fleurs doivent s'appuyer sur des masses d'arbustes ou d'arbres ; une surface de pelouse ou de plantes tapissantes peut également contribuer à mettre en relief les massifs de fleurs.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

d. Les plantes en bac :

Cette technique présente de nombreux inconvénients d'ordre esthétique, technique, financier. (Voir photos n° 08,09).

Photos n° 08,09: Les plantes en bacs.



Source: Michael Spens, Paysages contemporains, Ed. Phaidon. 2005, p 215.

e. Les haies et les gazons:

Les haies correspondent à des écrans de verdure destinées à protéger, limiter ou séparer. Ainsi définie, la haie peut avantageusement remplacer des clôtures ou murs dans l'espace urbain.

Le terme d'enherbement, peu utilisé, comprend le gazon et la pelouse (Voir photo n° 10).

Photo n° 10: Les haies et les gazons.



Source: http://arbres.paysages.33.free.fr/les_haies_eviter.htm

I - 3 - 4 - Le mobilier urbain dans l'espace public urbain :

Le mobilier urbain ou « *composant urbain* »³³ est défini comme l'ensemble des éléments ou plutôt les objets qui composent les espaces publics urbains. Ils sont à caractère utilitaire et servent soit à une fonction précise, soit comme décor, et dans ce cas ils participent à améliorer l'aspect des paysages urbains. « *Les composants urbains, ne sont pas des équipements destinés à être posés dans des territoires administratifs donnés,*

³³ SABLET De M : « *des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins* », op.cit p 161.



mais des outils d'aménagement de l'espace collectif dont l'assemblage avec d'autres équipements permet de mettre en scène l'espace collectif »³⁴

I - 3 - 4 - 1 - Les différentes fonctions du mobilier urbain :

Le mobilier urbain fait partie intégrante de l'environnement d'une ville ou d'une cité, dont il peut grandement faciliter l'identification et l'appréhension globale. Ce rôle important s'accompagne bien évidemment d'une multitude de fonctions qui tiennent :

- à l'orientation des usagers et leur information (panneaux directionnels, plaques de noms de rues, enseignes, horloges, panneaux d'information, publicité...);
- à la formulation des ordres (panneaux de stationnement, d'interdiction, d'obligation...);
- à la distribution ou la collecte de produits (boîtes aux lettres, kiosques à journaux...);
- à la protection du matériel des services de la voirie (cabanes à outils, bacs à sable);
- à la protection (balustrades, palissades, clôtures...);
- à la détente ou à la mise à l'abri (abris, bancs...);
- aux jeux pour enfants...;
- à l'éclairage;
- à la culture (sculptures, art...);
- à l'hygiène (sanisette, ...).

I - 3 - 4 - 2 - Les différentes catégories de mobilier urbain :

a. Le mobilier urbain pour l'éclairage public :

Il améliore la sécurité et rend la ville plus attractive la nuit. L'éclairage est incontestablement un facteur essentiel de confort et de sécurité dans la ville et dans la cité.

➤ L'éclairage public :

L'éclairage public se résume à assurer uniquement la sécurité lors la nuit. Cette négligence est ressentie lors des opérations de conception d'aménagements urbains où elle figure à travers l'emplacement de quelques lampadaires. « *L'éclairage des voies urbaines est aujourd'hui, en France, le parent pauvre de l'aménagement urbain* »³⁵.

Selon Sablet De (M) l'éclairage en milieu urbain doit favoriser³⁶ :

- La mise en évidence des éléments signalétiques ;
- Le fonctionnement des lieux de vie (places, espaces de loisir, points de rencontres et diverses autres activités) ;
 - La valorisation des points remarquables (façades, monuments), etc ;

³⁴ Idem p 161.

³⁵ J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L- Sabrie, Les espaces urbains op cit, p 144.

³⁶ SABLET De M : « *des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins* », op.cit p 161.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

- L'animation d'activités ludiques et de loisirs.
- La clarté des zones de conflits.
- Les bornes d'éclairage ; (Voir figure n°10).

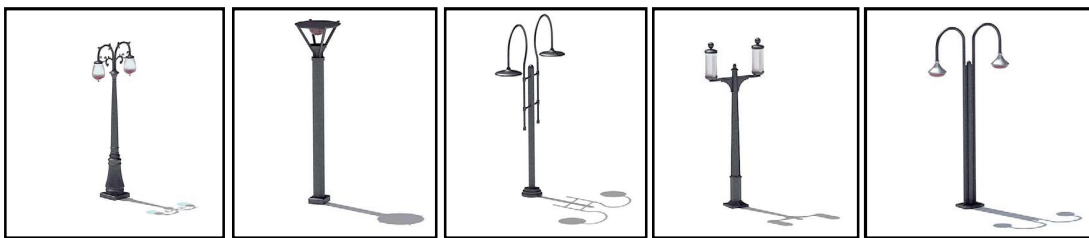
Figure n° 10 : Borne d'éclairage.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005).



- Les luminaires sur candélabres ; (Voir figure n°11).

Figure n° 11 : Candélabres.



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005).

- Les luminaires sur console murale ; (Voir figure n° 12).

Figure n° 12 : Consoles murale.

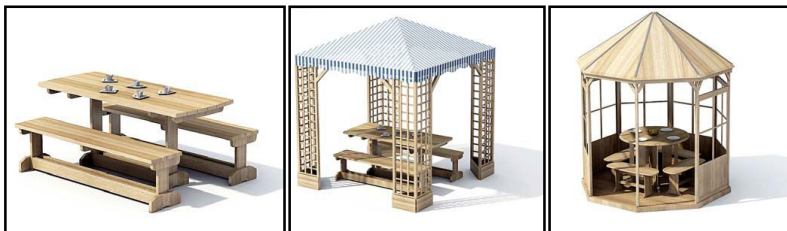
Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)



b. Le mobilier urbain d'esthétique et de repos :

Le mobilier de repos est constitué par : les bancs, banquettes, sièges et causeuses, ils sont parfois associés à des tables. (Voir figure n° 13).

Figure n° 13 : Les bancs.



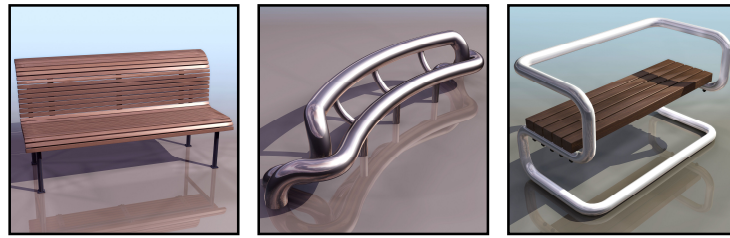
Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

Le banc public est une invention du XIX^e siècle. Il est né de l'aménagement des espaces verts. (Voir figure n° 14).



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

Figure n° 14 : Les bancs.



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005).

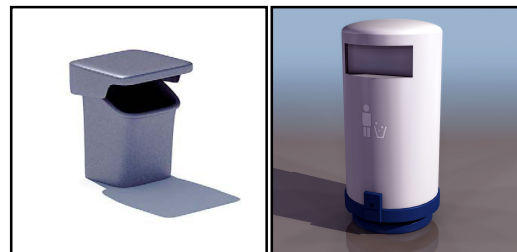
Les matériaux utilisés vont du bois à la fonte, l'acier, aux bétons...

c. Le mobilier relatif à l'hygiène :

Figure n° 15 : Corbeilles à papier.

Dans cette catégorie on comptera parmi le mobilier de propreté :

- Les corbeilles à papier ; (Voir figure n° 15).



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005).

- Les bornes de propreté, pour le ramassage des ordures ménagères ;
- Les bornes sélectives, pour les bouteilles, plastiques et journaux par exemple ;
- Les conteneurs pour les ordures ; dans la catégorie de mobilier d'hygiène sanitaire : Les sanisettes, ce sont des abris pour des toilettes publics.

d. Le mobilier de signalisation :

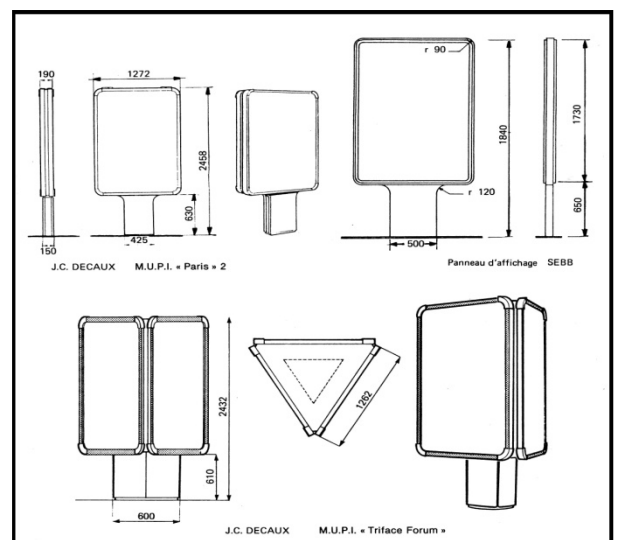
Dans cette catégorie on a les différentes sortes de panneaux et les flèches directionnelles.

- **Les portes-affichages et plans de ville :**

Une face de ces équipements est réservée à l'information municipale, l'autre à la publicité. (Voir figure n° 16).

Figure n° 16 : Les porte-affiches.

Source: J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris 1987, p248.





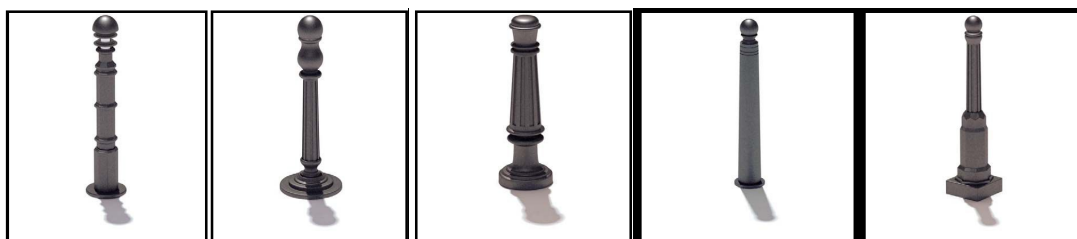
CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

Dans les nouveaux ensembles, on peut voir des cités qui dépassent souvent les milles (1000) logements. Ces quartiers ont des formes et des couleurs identiques qui se répètent. De plus, les panneaux de signalisations ne sont réservés qu'aux automobilistes. C'est l'anonymat urbain.

e. Le mobilier de protection de la voirie urbaine :

Dans cette catégorie on a les barrières et les bornes. (Voir figure n° 17).

Figure n° 17 : Les barrière et bornes.



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005).

- **Le mobilier d'attente :**

Les abris bus sont des espaces couverts pour l'attente et l'abri pour les usagers de l'autobus. (Voir figure n° 18).

Figure n° 18: Atribus.



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

- **Les jeux d'enfants :**

Les jeux d'enfants ont connu un prodigieux développement au cours des dernières années. (Voir figure n° 19).

Figure n° 19 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)





CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

h. Le mobilier urbain lié aux fluides :

Le mobilier le plus rafraîchissant, et qui devrait être très utilisé dans les pays chauds. (Voir figure n° 20).

Figure n° 20 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.



Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

Photo n° 11 : Fontaine.

Source:
<http://urban.amop.eu/idx/boxlargeprodutos,59,30>.



II - La diversité des usages dans les espaces publics collectifs :

Dans les espaces publics urbains collectifs, les usages peuvent être très diversifiés :

- Collectivement : les spectacles, les manifestations, les jeux.
- Individuellement : la lecture, la détente.
- Simultanément : le stationnement, l'achat, la promenade.

Dans le même lieu, chacune de ces formes d'usage peut être dominante par rapport aux autres. Toutefois, il arrive que l'on constate des conflits d'usages. Ainsi, certains jeux d'enfants (balon, courses....) ne sont pas toujours conciliables avec la sécurité des personnes âgées.

Dans les espaces urbains publics, essentiellement la rue et la place, tout se passe comme si chaque usage obéissait à un rythme qui lui est propre.

III - Aspirations et besoins des citoyens dans l'espace public urbain :

Les aspirations et les besoins que peuvent exprimer les citoyens sont aussi nombreux que les personnes qui rentrent dans l'usage et la pratique des espaces publics.



Dans son ouvrage, Sablet De (M) a essayé d'énumérer quelques unes dont les plus importantes sont³⁷ :

III - 1 - Déplacements et circulations :

L'une des fonctions essentielles que doivent remplir les espaces publics urbains est d'assurer la circulation des individus. Le développement industriel et l'essor technologique ont vu apparaître à chaque fois de nouveaux modes de déplacements.

La voiture constitue le moyen de déplacement qui a marqué le plus utilisé dans l'espace public. Ses avantages ont fait d'elle le moyen de transport préféré dans la ville. Cela implique que les aménagements récents étaient au service du véhicule particulier sans donner une importance au vélo qui présente un moyen de transport écologique par excellence. Les piétons sont les plus touchés par l'envahissement de l'espace urbain par la voiture. Marche, promenade, flânerie, etc. Sont autant de modes de déplacements au sein de la cité qui se sont réduits considérablement. De plus, vient s'ajouter le problème des personnes à mobilité réduite qui trouvent beaucoup plus de gêne lors de leurs déplacements.

III - 2 - Les activités économiques :

Une ambiance spécifique régnait dans les cités. L'animation commerciale se double d'une animation culturelle et festive combinée parfois à des manifestations sociales et civiques.

Petits commerçants, artisans, etc. animaient cet espace et offraient aux citadins non seulement ce dont ils avaient besoin, mais aussi donnaient vie aux différents quartiers.

III - 3 - Les relations sociales :

L'espace public urbain constitue le lieu privilégié où peuvent se développer des rapports entre différents usagers. Ce sont des lieux où peuvent être en contact diverses des catégories sociales ; hommes, femmes pauvres, riches, handicapés, etc. « *ces espaces de liberté permettent aussi une sociabilisation douce* »³⁸. Ces espaces sont le champ de différents types de relations. Elles peuvent être des démarches individuelles ou collectives, sous forme de rencontres programmées mais bien souvent dues au hasard. L'espace public urbain est aussi un lieu d'échanges culturels, spectacles, expositions, etc. C'est un espace d'expression, on peut y défendre une cause, revendiquer des droits, exprimer une opinion, etc. La communication et l'information sont autant d'autres

³⁷ SABLET De (M) : « *des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins* », op.cit p 49.

³⁸ Idem, p 50



facteurs intervenant sur les rapports entre les gens et qui se déroulent dans l'espace public.

III - 4 - La satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques :

L'homme par sa nature cherche toujours à se mettre dans des situations de confort émotionnel. L'environnement physique est l'un des éléments qui influe sur son comportement psychologique en lui procurant des sensations différentes.

Ce confort qui peut être exprimé d'être dans un lieu tranquille et qui a une bonne situation, produit chez l'utilisateur un sentiment de bien être. « *Les gens se sentent plus à l'aise quand ils se trouvent dans une zone calme, tout en sachant qu'ils ont en tout temps la possibilité de vite entrer en contact avec d'autres personnes en cas d'urgence, d'ennuis, de faiblesse physique inattendu...etc.* »³⁹.

En effet, un environnement monotone crée certainement des sensations de malaise. La satisfaction visuelle détermine les sensations qu'on peut avoir dans un espace qu'il soit vaste ou de dimension réduite, ouvert ou fermé, etc.

IV - L'espace public urbain : lieu de la mise en scène des inégalités sociales :

Les espaces publics urbains sont offerts ou encore ouverts à tout individu quel que soit sa culture, sa religion ou encore son statut social. Ils sont, de ce fait, des espaces de la rencontre et de la promiscuité sociale dans un contexte d'anonymat. Mais en mettant en scène la société civile et sa diversité, les espaces publics urbains mettent en scène les inégalités sociales tout en offrant le privilège de relier entre eux les différents territoires de la ville, les riches et les pauvres. Ils deviennent des espaces communs aux différents quartiers et aux groupes sociaux. D'où leur caractère et leur légitimité en tant qu'espaces de médiation. Les espaces publics urbains participent des luttes sociales et jouent ce rôle d'espaces de médiation symbolique entre classes sociales : on manifeste dans la rue pour faire entendre sa voix et négocier dans la sphère politique⁴⁰.

IV - 1 - Les espaces publics urbains : lieux d'intégration sociale dans la cité :

La fréquentation des espaces publics urbains leur pratique peut favoriser ce lien. La pratique d'activités physiques dans ces lieux de la cité, à titre d'exemple, à pour effet d'augmenter les occasions de mobilité, donc plus de rencontres. Ceci participera à la production du lien social, à la limite, son expression. L'espace public urbain peut aider

³⁹ BERTRAND .M-J, LISTOWSKI ,H, in Bennadjai Radhia, Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités d'habitat collectif, cas de Batna, Université de Constantine 2010 , P 81.

⁴⁰ Bennadjai Radhia, Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités d'habitat collectif, cas de Batna, Université de Constantine 2010, P57.



donc à l'insertion et l'intégration des individus dans la société.

D'autre part l'individualisme, retrait, exclusion, etc. sont autant d'éléments qui peuvent causer la dilatation et la rupture du lien social. Ségrégation et fragmentation en seront malheureusement le résultat d'une telle situation qui n'apportera que préjudice à la société. « ..., le retrait dans la sphère privée, ou le cocooning, rend le lien social plus distendu »⁴¹.

En effet la valorisation de ces espaces publics urbains contribue activement au renforcement du lien social du fait de l'intensité de la mixité sociale qui s'y déroule. Les lieux non mixtes, quant à eux, sont stigmatisés. Autrement dit, la pratique des espaces publics va promouvoir le lien individu/société (lien social avec les autres citoyens), ce qui permettra la tolérance et la cohabitation. Par conséquent les espaces publics urbains sont des lieux favorables au développement et l'épanouissement du lien social.

IV - 2 - Les espaces publics urbains dans les cités : naissance d'une vulnérabilité sociale :

La politique des ZHUN et de l'habitat collectif a donné naissance à une forme d'urbanisation où la primauté des « fonctions circulatoires », a engendré un surdimensionnement des voies, et généralement une séparation par niveaux des voitures et des piétons qui constituent à la fois un obstacle à l'évolution de ces espaces, et une source de dépenses ou de conflits entre partenaires multiples : communes, sociétés de gestion, etc.

La plupart des réalisations récentes d'espaces publics urbains sont au stade zéro de leur aménagement du fait qu'ils se reconnaissent par leurs accès directs depuis la voirie jusqu'à l'escalier de l'immeuble, par le stationnement des voitures sur le pas de la porte, rejetant les autres espaces là où il reste de la place, et par les enfants qui jouent dans les parkings et les entrées d'immeubles. Le dénuement de leur conception face aux attentes des citoyens, leur inadaptation aux besoins des habitants, impliquent que les espaces publics urbains soient fabriqués au quotidien.

La mauvaise qualité des bâtiments construits trop vite et à bas prix sous la pression de l'urgence, l'inadaptation des logements aux modes de vie, la répétition et la monotonie des formes et des matériaux ont mené à la condamnation de la barre et du béton (Mangin et Panerai, 1988). Ces problèmes communément posés par les grands ensembles sont reproduits dans les ZHUN mais avec plus d'acuité. À défaut d'une adaptation de l'habitat

⁴¹ Sennett in BASSAND .M, COMPAGNON .A, JOYE .D, STEIN .V ,1979 : « *Vivre et créer l'espace public* », op.cit, p 27.



aux besoins de la population, celle-ci s'adapte au type d'habitat offert.

À défaut d'une adaptation de l'habitat aux besoins de la population, et un aménagement inadéquat des espaces publics urbains, ces derniers sont parachutés arbitrairement sans aucune logique de conception ou de prise en considération des besoins et aspirations des habitants ; ces espaces sont rejetés immédiatement et laissés à l'abandon, ils n'attirent l'attention de personne, ils ne sont pas plus que des espaces résiduels ; ou prime la vulnérabilité sociale, et sanitaire. Au lieu d'être des lieux complètement appropriés favorisant une vie collective et une cohésion sociale⁴².

IV - 3 - La mixité et la cohésion sociale :

La proximité entre les différentes classes sociales renforce moins la convivialité et les échanges qu'elle n'exacerbe les différences et les conflits. Ainsi, dès sa construction, le logement collectif est voué à constituer un mixte de "*proximité spatiale et de distance sociale*"⁴³. Il rassemble momentanément des catégories hétérogènes de population, inscrites dans des trajectoires multiples, ce qui, loin de produire l'image d'une société moyenne, renforce au contraire les clivages de classe⁴⁴.

Paradoxalement, les actions en faveur de la mixité peuvent alors tout aussi bien priver les individus de ressources sociales et culturelles issues d'un milieu d'entraide et de solidarité⁴⁵. On est donc conduit à poser un regard ambivalent sur la recherche de mixité dans les cités de logement collectif. Si ces derniers sont des lieux de ségrégation et de stigmatisation, ils sont également des espaces de ressources et de solidarités. Dans une large mesure, la question de la mixité soulève implicitement un débat concernant l'intégration des habitants et la place des quartiers enclavés dans la ville.

V - Appropriation de l'espace public urbain par les habitants du logement collectif :

Dans les ensembles d'habitation de type ZHUN où les espaces publics urbains ne sont pas aménagés suffisamment, les habitants se les approprient selon leurs propres modes de représentation.

Les espaces publics urbains entourant les logements au RDC sont clôturés et transformés en jardins-potagers. Certains espaces sont annexés par les habitants et réservés à une activité informelle, et une sorte de *modus vivendi* fait que personne ne

⁴² Idem.

⁴³ Cyprien Avenel, La mixité dans la ville et dans les grands ensembles, Informations sociales, 2005/5 (n° 125), p62-71.

⁴⁴ CHAMBOREDON. J-C, LEMAIRE. M, 1970, « *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement* », Revue française de sociologie, XI, p. 3-33,.

⁴⁵ Cyprien Avenel, La mixité dans la ville et dans les grands ensembles, op. cit, p62-71.



s'élève contre l'ordre établi.

L'espace public urbain devient non seulement un lieu de vie sociale, de rencontres et d'échange même si rien n'a été fait par le concepteur dans ce sens.

Au sein de l'habitat social, de nombreuses contraintes freinent très sensiblement l'appropriation du logement par les habitants qui se tournent alors vers les espaces publics urbains pour satisfaire leurs besoins, ceux-ci seront d'autant plus exigeant que tout le monde est « propriétaire » de l'espace public. Si cet espace n'est pas « appropriable », des conflits éclatent ou le mécontentement se manifeste par actes de dégradation⁴⁶.

VI - L'insécurité urbaine, une menace pour la qualité des espaces publics urbains :

L'insécurité dans les espaces publics urbains au sein des cités est alimentée par la pauvreté, le chômage, la ségrégation sociale et elle est amplifiée et aggravée par :

- L'isolement social des habitants.
- Le sentiment d'abandon par les pouvoirs publics.
- Certains modes d'organisation urbaine.
- La dégradation et la dévalorisation des espaces liées au déficit de gestion urbaine.

L'affectation et la hiérarchisation des espaces semblent des conditions déterminantes en termes de sécurité aux yeux des aménageurs, concepteurs et gestionnaires. On parle de lisibilité spatiale. Difficile à définir précisément, on retient qu'il s'agit au moins d'une cohérence entre le statut de l'espace (public, privé), sa fonction (espace public, résidentiel), ses usages et son mode de gestion. En tout cas, la gestion physique de l'interface entre deux types d'espace, qu'elle soit marquée, naturelle ou symbolique, apparaît une condition minimum à cette lisibilité.

VI - 1 - A la dimension spatiale, un malaise social :

Ce type de conception qui se caractérise entre autre par : des murs, édicules en béton brut, murs aveugles, des façades lisses, homogènes, et les décrochements influe directement sur les comportements des habitants et augmente le niveau d'insécurité et de délinquance.

Les vides où les espaces très vaste sans affectation précises tel que : les places démesurées, les voies surdimensionnées, les espaces verts non aménagés et les parkings immenses favorisent le délaissement et la complexité de la gestion et de la maîtrise de ces

⁴⁶ Bennadjai Radhia, Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités d'habitat collectif, op.cit, P 85.



espace laissant le champ ouvert devant l'insécurité et la délinquance.

Imbrication des immeubles, confusion des espaces publics et privés, profusion d'espaces « résiduels » inutilisables, sont les caractéristiques des cités du type ZHUN. Cette organisation et cette manière de penser l'espace dans les délais les plus courts sous la tension de la construction massive n'ont qu'aggravé la situation et donner naissance à des lieux d'insécurité et de vandalisme.

L'espace peut être aménagé de façon à générer les usages qui participent à la sécurité : la surveillance informelle ou surveillance naturelle ou encore le contrôle social, dont il faut retirer la connotation de délation pour préférer celle d'implication dans le «vivre-ensemble » ; l'animation et la fréquentation pour générer la vie collective et ce «vivre-ensemble».

VI - 2 - L'insécurité liée aux carences de la gestion urbaine :

Les espaces peuvent être aménagés pour faciliter leur gestion. L'objectif sera de favoriser la présence humaine, la surveillance et l'entretien, de même que la coordination des interventions et leur suivi ou encore l'affichage des règlements.

Ces actions améliorent le fonctionnement des espaces et montrent qu'ils sont pris en charge. Elles minimisent alors les risques de développement de l'insécurité, dissuadent en partie les délinquants et réduisent le sentiment d'insécurité des usagers.

Les espaces publics urbains sont difficiles à gérer et se dégradent rapidement :

- Les urbanistes et les architectes n'intègrent pas les coûts et les difficultés de gestion dans la conception des projets.
- Les gestionnaires ne sont pas associés à la conception des projets résultats.
- Des coûts de gestion démesurés,
- Des dégradations rapides des espaces.

➤ **Les carences de la gestion :**

- Les décideurs sont passionnés par les projets urbains et peu intéressés par la gestion urbaine.
- Les moyens de gestion sont insuffisants pour entretenir des espaces inadaptés et fragiles.
- Les services de gestion ne prennent pas en compte les demandes des habitants, où ces services et leur personnel même sont dévalorisés.
- De multiples services participent à la gestion des espaces, ils ne communiquent pas, ne coordonnent et ne coopèrent pas.
- Les manques de compétences des cadres et des agents.



CHAPITRE 1 : les espaces publics urbains : un lieu de sociabilité et de convivialité

Ainsi cette carence en matière de gestion va avoir des conséquences sur l'espace public qui vont se manifester par :

- La dégradation des espaces dévalorise les quartiers et leurs habitants et accroît la paupérisation.
 - Des quartiers sales, très dégradés et mal gérés signifient que les institutions publiques ont perdu la maîtrise de l'espace public.
 - Quand les institutions perdent cette maîtrise, les groupes délinquants prennent le contrôle de ces espaces et favorisent le développement du vandalisme.
 - La dégradation de l'espace signifie la disparition des règles de vie sociale : (chacun se croit libre de faire ce qu'il veut).
 - Les habitants se sentent abandonnés et méprisés.
-



Conclusion :

Chacune des composantes de l'espace public urbain constitue l'un des éléments essentiels pour la réussite ou non de ces espaces. Les étudier et les analyser est une étape non négligeable qui doit être prise avec beaucoup d'attention pour réaliser des lieux adéquats aux futurs usagers.

Ces mêmes utilisateurs devront être l'élément central autour duquel la conception doit être dirigée. Ces espaces sont appelés à se remplir de gens où ils participeront à l'animation des paysages urbains. Essayer de comprendre leurs besoins en matière d'espaces publics urbains est la ligne à suivre en vue d'une meilleure qualité de ces espaces.

C'est en cet instant que le concepteur doit faire part de sa capacité et son ingéniosité. Il devra apporter des solutions plus ou moins précises et essayer de satisfaire un grand nombre d'usagers. Ce travail nécessite la collaboration de toute une équipe où seront appelés plusieurs professionnels de l'urbain chacun dans son domaine.

CHAPITRE 2 :

La Qualité des Espaces Publics Urbains : Principes et Objectifs





Introduction :

Les espaces publics urbains sont des éléments essentiels du cadre de vie dans les cités, ce sont aussi des éléments majeurs de l'image de ces cités.

La qualité des espaces publics urbains présente un intérêt majeur, il est reconnu que ces espaces peuvent contribuer à une bonne qualité de vie en milieu urbain tout comme, à l'opposé, accroître l'isolement et l'exclusion sociale. Ceci dépend de l'environnement physique et du tissu social.

La notion de qualité des espaces publics urbains n'a pas la même signification pour tout le monde (professionnels de l'espace, décideurs et habitants/usagers...). Du fait que la qualité telle que définie par l'habitant, reste d'ordre personnel et subjectif. On considère cependant qu'il existe des données de base parmi lesquelles on ne peut renoncer à reconnaître un minimum de critères de qualité dans le cadre de développement durable, pouvant faire l'objet d'un consensus.

Ce chapitre a pour objectif de nous éclairer, sur la notion de la qualité, ses critères et ses indicateurs, dès la conception où de renouvellement des espaces publics urbains dans les cités. Cette qualité est à l'image de la qualité de vie à travers les ouvrages qui prennent en considération tous les usagers de l'espace, tout en combinant la gestion dans la cité.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

I - La notion de qualité liée à l'espace public urbain, définition, dimensions et enjeux :

I - 1 - La notion de qualité :

Cette notion peut se définir comme la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés. La norme AFNOR (Association Française de Normalisation – En France) NFX 50-120 donne une définition de la qualité comme suit: Ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites. La norme ISO 9000 de l'année 2000 la définit comme ceci : Aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences.

Si cette notion de qualité est floue et subjective pour l'utilisateur, il en est tout autrement pour les experts du domaine.

La norme précise aussi que :

Dans un contexte contractuel, les besoins sont spécifiés, tandis que dans d'autres contextes les besoins implicites devraient être identifiés et définis....

Le terme Qualité n'est pas utilisé pour exprimer un degré d'excellence dans un sens comparatif... non plus dans un sens quantitatif pour des évaluations techniques...

. Dans ces cas, utiliser un qualificatif. Par exemple, on peut utiliser les termes :

- "*Qualité relative*" lorsque les produits ou services sont classés en fonction de leur "*Degré d'excellence*" ou d'une manière "*comparative*".
- "*Niveau de qualité*" et "*mesure de la qualité*" lorsque des évaluations techniques précises sont effectuées quantitativement.

Dans la littérature, on se réfère parfois à " l'aptitude à l'usage ", et, " la satisfaction du client " ou " la conformité aux exigences " pour désigner la qualité⁴⁷. Puisque ces expressions ne représentent que certaines facettes de la qualité, des explications complémentaires sont habituellement nécessaires pour dégager le concept de la qualité.

Il est donc important de mettre en place, tout au long du processus d'élaboration d'un projet donné, des méthodes et des outils de travail pour construire et assurer sa qualité, c'est le résultat des actions de tous les intervenants de tout projet.

Dans le secteur public la qualité permet notamment de rendre compte d'un usage maîtrisé des fonds publics pour fournir un service adapté aux attentes des citoyens.

Dans le secteur privé, il ne s'agit pas tant de répondre de manière exhaustive aux attentes des Clients « Zéro défauts » que d'y répondre mieux que les concurrents.

⁴⁷ <https://sites.google.com/site/misaunet/gestion-de-la-qualite/terminologie-de-la-qualite>.



❖ Définition de « qualité » :

Le dictionnaire français Larousse avance que : « *au sens large, la qualité est la manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose* ⁴⁸ ».

Nous nous sommes positionnées envers ce concept par rapport à notre thématique de recherche, dont la qualité signifiera : « *l'amélioration du cadre de vie des habitants dans une cité à travers la conception d'un ensemble des espaces publics urbains de bien-être, ainsi que l'amélioration de l'état des espaces existants dans les tissus urbains de la ville, dont le but d'aboutir à un meilleur espace et une meilleure cadre de vie* ».

I - 2 - De la qualité de vie au cadre de vie :

I - 2 - 1 - Le Concept de qualité de vie :

La définition du concept de qualité de vie est donc relative au modèle conceptuel envisagé. Cutter⁴⁹ par exemple, la définit comme « *la félicité ou la satisfaction individuelle à l'égard de la vie et du milieu, y compris les besoins et les désirs, les aspirations, le mode de vie préféré et d'autres facteurs tangibles* ».

D'autre part, Schwab⁵⁰ propose que la qualité de vie « [...] *est la différence entre ce qui devrait être et ce qui est dans une collectivité — la différence entre le but et l'évaluation, la mesure de la qualité de la vie exige l'analyse des conditions objectives, de même que l'évaluation subjective de ces conditions dans un lieu donné et leur comparaison entre plusieurs lieux* ».

I - 2 - 2 - La qualité de vie : une nouvelle exigence urbaine :

Couramment utilisée, la notion de « qualité de vie » exprime une réalité complexe, notamment dans les villes et les cités, où elle a pris depuis une vingtaine d'années une extension considérable. La constitution progressive de la civilisation urbaine a amené à réfléchir aux modes d'organisation architecturale, urbanistique où environnementale susceptibles de garantir, de protéger et de créer les meilleures conditions d'harmonie de la vie sociale et collective.

Ce concept est progressivement devenu opératoire pour observer l'état des conditions de vie des populations urbaines, selon leur cadre de vie, leur niveau de vie ou leur mode de vie.

⁴⁸ Site web : www.larousse.fr.

⁴⁹ Cutter, S, *Rating Places : a Geographer's View on Quality of Life*, Washington: Association of American Geographers Resource Publications in Geography, 1985.

⁵⁰ Cité dans Bates, J., R.A. Murdie et D. Rhyne, *Contrôle de la qualité de la vie dans les collectivités canadiennes : analyse de faisabilité*, Institute for Social Research University York, pour le Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie, SCHL, 1996.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

C'est en 1993 que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) donne une définition « universelle » à la notion de la qualité de vie : « *La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquelles il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes* »⁵¹.

Des définitions précédentes, on ressort que de nombreux auteurs confondent voire assimilent la qualité de vie au bien être alors que d'autres l'associent plus volontiers à la notion de satisfaction des besoins ou même au bonheur. Cependant, la qualité de la vie demeure, avant tout, un construit social dont les tentatives de définition se heurtent aux tensions qui existent entre deux dimensions différentes : celui de la satisfaction de vie à travers certains indicateurs quantifiables de la vie (finances, logement, loisirs, etc..) et celui de bien être subjectif.

Le concept de qualité de vie fait référence à des notions variées allant de la préservation de l'environnement, l'amélioration des conditions d'existence, la valorisation des espaces de vie jusqu'à la prise en compte des problèmes de société comme la sécurité et l'emploi, en passant par l'adaptation optimale des services et la satisfaction croissante que doivent procurer les structures sanitaires, éducatives, culturelles et de loisirs⁵².

I - 2 - 3 - Le cadre de vie : une notion complexe :

Le cadre de vie est une expression très usitée dans le langage courant et souvent associé à une autre expression « la qualité de vie ». Si l'on examine le premier terme, il fait plutôt référence au cadre matériel de la vie collective, à l'infrastructure matérielle... Le cadre de vie est donc aussi un ensemble de représentations sociales construites. La « qualité de vie » semble un champ plus large intégrant d'autres éléments que le cadre matériel de vie : la vie culturelle, politique⁵³.

Le cadre de vie se compose de plusieurs dimensions qui interfèrent entre elles : la sphère intime et individuelle du logement, le voisinage proche, le lien social. Donc cette problématique impose de considérer des échelles différentes :

- Au niveau du logement en abordant les notions de confort, de taille, de mode de chauffage, de prix.

⁵¹ OMS. (1993). Whoqol Group (Geneva). Study protocol for the World Health Organization project to develop a quality of life assessment instrument (Whoqol). *Quality of Life Research*, 1993, vol. 2, n° 2, pp. 153-159.

⁵² Abbaci Samira, les inégalités écologiques en milieu urbain et leur impact sur l'attractivité des quartiers Cas d'Annaba, mémoire de magister, université Annaba, 2013, p 43

⁵³ Nicole Mathieu, Yves Guermond, « La ville durable, du politique au scientifique », Editions Quae, 2005, p 286.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

- Au niveau du quartier, c'est le vécu quotidien des habitants qui est abordé, au travers des notions de fonctionnalité, de service, de convivialité, d'agrément : accessibilité aux commerces et aux services, proximité des espaces verts, propreté du quartier, et sécurité de l'environnement et des espaces publics.

I - 3 - Les enjeux de la qualité :

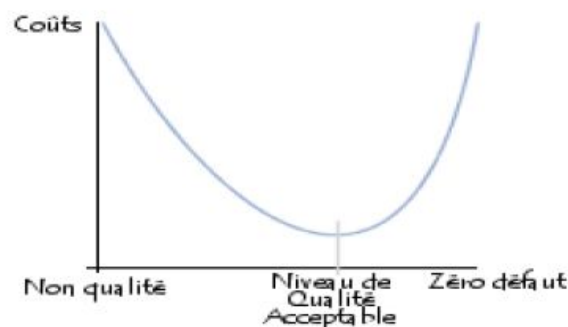
Plusieurs enjeux doivent être indiqués quand on aborde la qualité urbaine:

I - 3 - 1 - Coûts de la qualité/coûts de la non-qualité :

Le coût de la qualité désigne la quantité d'argent et de ressources utilisés pour garantir le respect des normes de qualité, durant les étapes du cycle de vie d'un projet urbain, c'est-à-dire de faire une estimation des coûts dès la phase de conception ce qui nécessite une capitalisation des connaissances relatives à l'élaboration de projets urbains.

En fait, la non-qualité coûte plus que la qualité, la non-qualité, possède un coût également, il s'avère généralement plus coûteux de corriger les défauts que de réaliser un projet tout en respectant les règles de l'art.

Un projet sur le plan urbain jugé défectueux coûtera au final plus du double du prix de production. La différence de prix sera moins grande si le défaut est détecté en cours de production que s'il est détecté par le client final qui est l'utilisateur ou l'habitant. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre permettant d'éliminer au maximum la non-qualité, tout en y consacrant un budget raisonnable.



Le résultat collectif ne reçoit pas un satisfecit de la part des utilisateurs finaux. Tout un chacun se plaint de la mauvaise qualité d'exécution, des incidents divers dus à des malfaçons... En fait l'ensemble de ces désagréments se double des dysfonctionnements que les professionnels reconnaissent exister entre eux, tous ça constituent les coûts de non qualité⁵⁴.

La non-qualité dans l'espace public urbain peut se présenter sous différents volets :

⁵⁴ Benzaoui Amel, le processus de création d'un habitat individuel de qualité, cas d'aine Beida, mémoire de magister, université d'Annaba, 2013, p 51.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

- Réclamations de l'habitant (problème esthétique, inconfort, malfaçons diverses);
- Espaces vagues et non-utilisable et résiduels, non propres transformés souvent en dépôt d'ordures;
- Défauts de conformité à la réglementation technique.
- Problèmes de l'insécurité.
- Reprises d'ouvrages mal exécutés, accidents, litiges, temps perdu sur le chantier.

I - 3 - 2 - La réglementation :

Les règlements sont les documents établis par un organe officiel (administration ou autorité responsable). Ils contiennent les dispositions visant à assurer tous les exigences de sécurité, d'accessibilité, d'hygiène, et le niveau du confort compatibles avec les exigences sociales et de l'environnement.

L'objectif majeur de ces règles étant l'encadrement de toutes les formes d'utilisation du sol urbain, de manière à éviter les dysfonctionnements les plus graves.

La réglementation est souvent accompagnée par un ensemble de normes qui impliquent l'existence d'une régularité de prescriptions qu'il ne faut pas transgresser. Ces prescriptions on les trouve surtout dans les instruments d'urbanisme et qui régissent la régulation de l'aménagement de l'espace.

I - 3 - 3 - La normalisation :

Les normes sont liées aux règlements, du fait que les caractéristiques qu'elles définissent, satisfont aux exigences des règlements. C'est pourquoi les règlements y font, souvent, référence⁵⁵.

I - 3 - 4 - Les démarches qualité, labels et certification :

La « certification » se rapporte ainsi à la délivrance d'une assurance écrite (le certificat) par un organisme extérieur indépendant, qui audite un système de management et vérifie qu'il est conforme aux exigences spécifiées dans la norme.

⁵⁵ Benzaoui Amel, op.cit, p 53.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

Pour les labels qualité, Faire labelliser son projet, c'est obtenir un critère de reconnaissance, de garantie venant certifier la qualité de la démarche et approuver les conditions de réalisation de ce projet. C'est s'engager volontairement à respecter des exigences généralement élevées de qualité⁵⁶.

Parmi ces démarches on peut citer des exemples de certifications qui portant sur la qualité environnementale et paysagère en matière d'espace public tel que :

ECOCERT⁵⁷ : Développé en 2015 par ECOCERT Environnement à la demande spécifique des professionnels du paysage, le référentiel PROFESSIONNEL S'EVE s'impose aujourd'hui comme une démarche unique pour mettre en valeur le rôle des professionnels du paysage dans la préservation de l'environnement.

Il s'agit d'un cahier des charges complet qui permet de distinguer les acteurs engagés dans le développement durable et compétents en matière de pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion/création d'espaces végétaux.

➤ À qui s'adresse le label ?

Tout professionnel proposant un service dans le secteur du paysage et des espaces végétaux, publics ou privés peut prétendre au label. Ces services incluent la création et l'aménagement d'espaces végétalisés (parcs, jardins, toitures/murs végétalisés, milieux aquatiques, terrains de sport...) tout comme leur entretien (tonte/fauche, élagage, désherbage, arrosage, éco-pâturage...).

Pour ce qui est des labels qualité, on peut citer :

- Démarche HQE: proposée par l'association HQE, il s'agit du premier référentiel apparu. Elle se décline aujourd'hui avec la démarche HQE Aménagement. Dans tout les cas, la méthode repose sur une grille de cibles à atteindre, cela constitue un canevas à suivre et conduit à l'obtention d'une certification.

I - 4 - La qualité de l'espace public urbain :

Un espace public urbain dans un ensemble d'habitation doit offrir un cadre de vie qui répond aux besoins des habitants/usagers et joue un rôle social positif selon la présence de certains critères de **qualité**, concernant leurs présence dans les différents tissus urbains dans une ville, ces espaces ayant des caractéristiques tel que :

- **Convivialité** : les lieux favorisant la rencontre et la socialisation sont attractifs et stimulent les personnes de toutes les classes d'âge à les fréquenter.

⁵⁶ <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/certification.htm>;

⁵⁷ <http://www.ecocert.com/professionnel-seve>.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

- **Flexibilité** : les espaces publics urbains et leurs aménagements sont projetés de façon à permettre la réalisation d'évènements temporaires (marché, foire...).
- **Sécurité** : le sentiment de sécurité dépend de conditions structurelles (parcours pédestres sûrs, passages piétons, ...), du vécu individuel (nombre perçu d'actes criminels) et de la présence de mesures préventives (vidéosurveillance, patrouilleurs, informations objectives,...).
- **Confort** : l'aménagement adéquat des espaces publics urbains en permet un usage approprié, sûr et agréable⁵⁸.

➤ **La qualité des espaces publics urbains dans les quartiers : une ambition citoyenne forte :**

Les espaces publics urbains sont d'abord des lieux de vie, d'usage quotidien. Ce sont aussi, par excellence, des espaces qui appartiennent à tous, que l'on peut s'approprier tout en les laissant aux autres. Les espaces publics urbains mettent en relations les lieux et les hommes ; ils sont porteurs de valeurs culturelles et urbaines, de lien social.

C'est d'abord une meilleure prise en compte des différents types d'usagers qui a permis de nouveaux partages de certains espaces publics urbains , avec une répartition plus équilibrée entre automobilistes, piétons. C'est également une plus grande attention aux spécificités des lieux, à leur histoire, à leurs caractéristiques spatiales et à leurs usages, qui s'est traduite par des approches plus abouties, prenant en compte toutes les dimensions de l'espace public urbain: techniques, spatiales, paysagères et sociales.

Il y a donc une différence apparente entre l'espace public urbain dans un centre-ville et un autre dans un quartier périphérique, ce dernier souffre de nombreux problèmes plus que le premier car un espace public dans un centre-ville a trouvé soutien de la part des collectivités locales selon les spécificités et les usagers (Voir tableau n° 01).

Tableau n° 01 : Typologie de deux catégories d'espaces publics urbains.

Particularités de l'espace public urbain		Espaces publics urbains du centre-ville	Espaces publics urbains de quartier
Morphologie		Extérieur	Extérieur
Domaine		Public	Public
Accessibilité	Accessibilité transport	Bon accès multimodal	Bon accès piéton
	Contrôle de l'accès	Libre à tous Accès à toute heure	Libre à tous Accès à toute heure

⁵⁸ BASSAND M, Cités, villes, métropoles, presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, p173.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

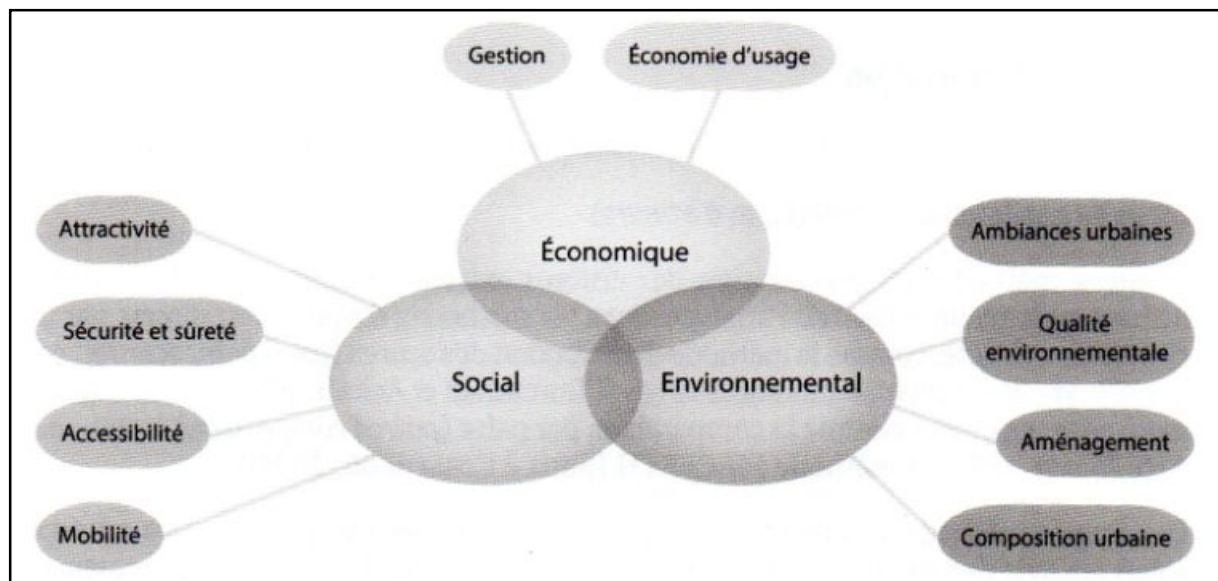
	Origine des usagers	Agglomération et proximité	Proximité
Usage et acteurs	Usages possibles	Côtoisement, circulation, culture, achats alimentaires et autres achats, politique	Côtoisement, circulation, culture, achats alimentaires
	Acteurs légitimes	Citoyens de la commune centre, commerçants	Habitants du quartier, commerçants
	Acteurs non légitimes	Aucun	Usagers non habitants du quartier

Source : Extrait de Bassand Michel et al, 2001.

❖ Les critères de qualité :

Actuellement, de l'échelle d'une ville à un quartier périphérique, l'amélioration de la qualité de vie doit être au cœur du développement durable⁵⁹, il a apporté le bien être de la population locale, cette qualité de vie sera obtenu grâce à l'amélioration de la qualité de l'espace public urbain, qu'il est appui sur les critères suivantes : (Voir figure n° 21).

Figure n° 21 : Critères de qualité de l'espace public urbain.



Source : Hadji Lydia, L'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, cahier de géographie du Québec, Avril 2013.

Les critères mentionnés dans la figure ci-dessus se sont universel pour toute la ville, pour la construction d'une évaluation de la qualité des espaces publics urbains dans les cités et plus particulièrement les cités de logement collectif, les critères détaillés issus des différents aspects du développement durable sont regroupés en 10 critères dans tableau de

⁵⁹ Hadji Lydia, l'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, cahier de géographie du Québec, Avril 2013.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

bord, (Voir tableau n° 02).

➤ **Tableau de bord des indicateurs :**

Le tableau de bord composé de 10 critères définis dans la figure n° 21, et 40 indicateurs d'évaluation de la qualité des espaces publics⁶⁰. (Voir le tableau n° 02).

Tableau n° 02 : Critères de la qualité de l'espace public urbain.

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
Economie d'usage	Utilisation des énergies renouvelables dans l'éclairage public.
	Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton, voiture).
	Flexibilité planifiée des usagers de l'espace.
	Utilisation des matériaux recyclables et renouvelables.
Gestion	Désignation des espaces réservées à l'entretien de l'espace public (chaussée et trottoir, éclairage public, mobilier urbain)
	Désignation des espaces réservées aux déchets (nombre de rotation des services de déchets).
	Action sur le cadre bâti environnant et intégration des espaces verts.
	Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion de l'espace public.
Attractivité (liée à la qualité de vie)	Développement d'espaces multi-services dans les cités.
	Proximité d'espaces de récréation.
	Espaces réservés à l'animation ou présence d'animations quotidiennes ou hebdomadaires.
	Disponibilité des technologies de l'information et de la communication pour les usagers.
Sécurité et sûreté	Points conflictuels de croisement de flux.
	Interface piétons-véhicules.
	Existence des systèmes de surveillance.
	Présence d'agents de la police urbaine et nombre d'intervention.
Mobilité	Offre de stationnement.
	Offre d'espaces deux roues (mode doux).
	Offre d'espaces d'accueil de flux piétons (Les cheminements piétonniers).
	Largeur des voies pour les espaces véhicules.
Accessibilité	Liens avec l'environnement immédiat.
	Cheminement adaptés et sans obstacles.
	L'aménagement spécifique pour les personnes à mobilité

⁶⁰ Hadji (2014), dans sa thèse avait élaboré 75 indicateurs d'évaluation de la qualité des espaces publics, ces derniers se différencient selon le contexte (place dans un centre-ville, parvis, quartier...). Chaque contexte d'étude doit être étudié avec un nombre des indicateurs qui sont appropriés selon le cas, par exemple dans un quartier d'habitat collectif, nous avons réduit le nombre d'indicateurs à 40 soit 4 indicateurs par critère.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

	réduite PMR (accessibilité des usagers sensibles).
	Panneaux de signalisation et éléments de repères :
Ambiances urbaines	La qualité de l'éclairage public.
	Végétation dans l'espace public.
	Couleurs et textures des façades.
	Prise en charge des nuisances sonores.
Qualité environnementale	Choix des revêtements pour la perméabilité des sols.
	Collecte et traitement des eaux pluviales.
	Prise en charge des risques sanitaires.
	Présence des aménagements de protection contre les vents, la pluie et le soleil.
Aménagement	Aménagement des trottoirs, des traversées piétonnes.
	implantation des parkings-vélos / présence d'arceaux pour le stationnement vélos.
	Disposition de mobilier urbain.
	Traitement des bordures et des caniveaux.
Composition urbaine	Conditions de visibilité / règles de composition urbaine.
	Forme de l'intérieur urbain R=H /W et angle de vision.
	Existence de dominantes et de repères urbains.
	Lisibilité de l'espace public.

Source : Hadji Lydia, La qualité des espaces publics urbains et les stratégies du développement durable urbain, thèse de doctorat, EPAU, 2014, p196-203.

Afin que l'aménagement d'un espace public soit garant d'un développement durable, les grands objectifs sont :

- **Penser l'espace public dans toutes ses composantes** (environnementales, sociales et économiques), dont les projets doivent être stables et évolutifs.
- **Rechercher le meilleur ratio « efficacité/coût global »** (simplicité, sobriété, pérennité). Promouvoir les solutions économes et renouvelables, développer la réutilisation et le recyclage⁶¹.

I - 4 - 1 - Un espace public urbain accessible :

Un espace public, dans une cité de logement collectif, doit être accessible à l'ensemble des usagers : automobiliste/piéton sans oublier d'adapter le site à la vie quotidienne des personnes en situation d'handicap.

Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide, et une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée⁶². Ce qui signifie qu'un handicap de mobilité ou de perception apparaît lorsque l'adéquation

⁶¹ Mairie de Toulouse – Direction de l'Esthétique et du Patrimoine Urbains – Prescriptions générales de l'espace public – 06/2008, p20.

⁶² Louis Pierre Grosbois, Handicap et construction, 8e édition, Le Moniteur Editions, 2008.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

entre la personne et l'aménagement des espaces n'existe pas⁶³.

➤ **Des éléments dont il faut tenir compte :**

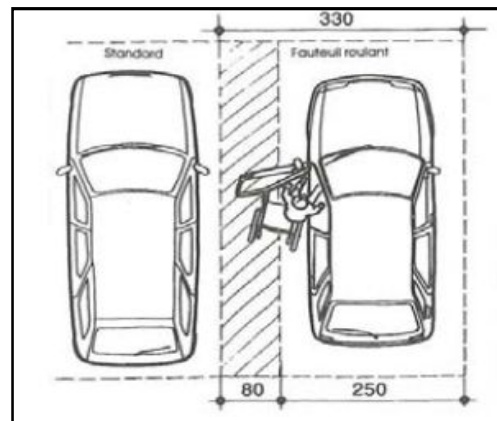
- Aménagement d'une desserte aisée pour tous les utilisateurs/usagers quels qu'ils soient. Favoriser autant que possible la non-discrimination d'accès entre personnes valides et personnes à mobilité réduite...
- Rééquilibrage des moyens de desserte, d'arrêt et de stationnement entre les différents modes de déplacements en favorisant les modes doux et les transports en communs, en prévoyant des parcsages pour les cycles et les deux roues autant que pour les automobiles, en facilitant l'arrêt minute pour les PMR⁶⁴, en intégrant les voies pour les secours et les places de livraisons...
- L'accès (le stationnement) :

Des mesures doivent être prises concernant l'intégration des handicapés dans les équipements recevant du public, et ceci commence sur l'espace public urbain, ainsi que les bâtiments lui mêmes. Cet espace doit être accessible à tous.

Afin de permettre au handicapé de sortir de son véhicule on doit prévoir un espace suffisamment grand pour lui faciliter le transfert à l'extérieur de la voiture. Ces places doivent représenter au minimum 2 % du nombre total de places, être marquées au sol et être situées à proximité de l'entrée principale du bâtiment⁶⁵.

Figure n° 22 : Encombrement de la place de stationnement.

Source : Mairie de Toulouse – Direction de l'Esthétique et du Patrimoine Urbains – Prescriptions générales de l'espace public – 06/2008.



⁶³ « Charte d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ».Référence aux cahiers : « Organisation et conception des voies » et « Profils, structures et revêtements de voirie ».

⁶⁴ Une PMR c'est quoi ?

On devient une PMR dès l'instant où l'on rencontre des difficultés dans ses déplacements. Loin de ne concerner que les personnes handicapées, cette perte de mobilité concerne tout le monde à différentes étapes de notre vie et à différents degrés.

Ces difficultés de déplacement sont souvent liées à de mauvais aménagements mais aussi à un manque de citoyenneté...et de civisme.....

En exemple, des poubelles qui encombrant les trottoirs, les véhicules garées, obligent les piétons à circuler sur la chaussée et donc à prendre des risques et à rendre la mobilité difficile.

Source : <http://www.association-chat.fr/presentation.html>.


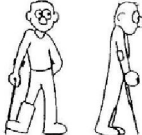


⁶⁵ Prescriptions générales de l'espace public, op.cit, p22.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs


Les usagers sensibles doivent être prise en compte d'abord avec des aménagements adaptés avec définition de la manœuvre du fauteuil, des espaces de repos et d'accès aux équipements. (Voir tableau n° 03).

Tableau n° 03 : Quelques obstacles et problèmes pour les usagers sensibles.

Usager sensible	Obstacle	Figure
<u>Utilisateurs de fauteuil roulant</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer sur les sols meubles, glissants ou inégaux, - Franchir des obstacles et dénivelés (marches, pentes), - Franchir des passages étroits, - Atteindre certaines hauteurs, - Saisir, utiliser des objets, des équipements, - Voir à certaines hauteurs ; 	
<u>Personnes ayant des difficultés motrices</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer sur des sols peu ou pas praticables ou encombrés d'obstacles, - Se déplacer sur de longues distances sans pouvoir se reposer, - Se déplacer rapidement, - Franchir sans appui des marches ou des dénivelés, - Franchir sans appui des passages étroits, - Rester debout longtemps ; 	
<u>Personnes déficientes visuelles</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir (comprendre) les « grandes formes », - Lire ce qui est « écrit fin », - Déchiffrer la signalisation, - Se repérer dans l'espace, - S'orienter, - Se déplacer en sécurité (obstacles, autres usagers à pied, en deux roues, en voitures) ; 	
<u>Personnes ayant une incapacité cognitive</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la signalétique, - Mémoriser un itinéraire, - Se repérer dans l'espace ; 	/
<u>Enfants :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer sur de longues distances, - Rester debout longtemps, - Atteindre certaines hauteurs, - Voir à certaines hauteurs, - Percevoir la vitesse d'un véhicule - Lire ou comprendre des informations complexes ; 	



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

<u>Personnes âgées ou fatigables :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Difficultés motrices,- Réduction des capacités visuelles et de mémorisation,- Moindre adaptation aux variations climatiques.	
--	--	---

Source : Accessibilité de la voirie et des espaces publics. Éléments pour l'élaboration d'un diagnostic dans les petites communes, CERTU, janvier 2011.

Enfin, un espace public urbain de qualité est un espace accessible à tous, favorisant la promotion de la santé et le lien social⁶⁶.

I - 4 - 2 - Un espace public urbain sûr :

➤ Sécurité/Insécurité, un concept polymorphe :

Pour définir l'insécurité, il faut définir son antonyme ; Le terme « sécurité » est en français le doublet du mot sureté qui possède 03 significations⁶⁷ :

- Dans un premier sens sécurité désigne l'état d'esprit confiant de celui qui se croit à l'abri du danger ; Dans un second sens, il désigne l'absence de danger lui-même ; Dans un dernier sens, le mot désigne l'organisation matérielle et institutionnelle de la société propre à créer et à maintenir une absence du danger.

La notion de sécurité est très large et regroupe notamment la sécurité civile, la sécurité publique, la sécurité routière, la sécurité incendie et le sentiment d'insécurité. La ville de Québec, dans sa politique de sécurité, la décrit ainsi : « *La notion de sécurité fait référence à un état ou à une situation dépourvu de menaces d'ordre physique, matériel ou moral et qui contribue à une perception d'être à l'abri du danger. Trois conditions de base sont nécessaires à l'atteinte d'un niveau optimal de sécurité dans une ville, soit le contrôle des dangers de blessures, le respect de l'intégrité physique, matérielle ou morale de la personne et le climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés*⁶⁸ ».

➤ Le sentiment d'insécurité :

Dans le domaine de l'aménagement, les préoccupations actuelles sont, entre autres, axées sur le sentiment d'insécurité et ses implications quant à la conception des quartiers dans une ville.

⁶⁶ Natacha Litzistorf, equiterre info, n° 01/08, mobilitepourtous.ch/pdf/2008_01_equiterre_info_FR.pdf

⁶⁷ Wikipédia.

⁶⁸ BOUCHER Isabelle, La sécurité et l'aménagement : l'impact du 11 septembre 2001.en ligne : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/securite_aménagement.pdf/



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

Le sentiment d'insécurité peut être décrit : « [...] le sentiment d'insécurité réfère à la perception qu'ont les gens de leur vulnérabilité face à une éventuelle menace. Les chercheurs ont identifié quatre éléments importants du sentiment d'insécurité : la peur des délits impliquant des contacts personnels avec l'agresseur, la peur des inconnus, parce qu'ils peuvent être source d'événements imprévus, la peur des contextes suspects comme la nuit ou certains lieux déserts (mal éclairés) et la peur de la rue pour son trafic, ses feux de circulation, le bruit et l'action. »⁶⁹

➤ Un espace public urbain doit assurer la sécurité des usagers dans le quartier :

Un aménagement d'espace public doit prendre en compte, parmi ses objectifs, la sûreté pour ses usagers. Les projets urbains doivent ainsi favoriser la sécurité des déplacements. Ils seront conçus pour induire une modération de la vitesse pour les véhicules, en évitant par exemple le surdimensionnement des voies de circulation. Les zones de conflits potentiels entre piétons et véhicules seront traitées avec une attention particulière en veillant à assurer une bonne visibilité à tous les usagers⁷⁰.

I - 4 - 3 - Des espaces plus confortables :

Le confort d'un espace public urbain dans un quartier ne renvoie seulement à son accessibilité et à la sûreté de sa pratique⁷¹. Ces deux caractéristiques sont fortement déterminées par le choix et le traitement des matériaux qui devront notamment répondre à des critères de glissance. Un agencement des espaces tenant compte le traitement des pentes, est également facteur de confort.

Lisibilité, simplicité de perception des parcours, limitation et bon ordre des mobiliers urbains contribuent également au confort, pour les piétons surtout.

Pour obtenir un confort psychologique et physique, il est nécessaire d'intégrer l'aspect sécurité des aménagements d'espaces publics urbains :

- Sécurisation l'ensemble des déplacements et en particulier ceux par des modes doux (cheminement des piétons/cycles, réduction de la vitesse des véhicules motorisés, réduction des éléments en saillie, cohérence du positionnement des caniveaux...);
- Utilisation des matériels d'éclairage et de signalisation comme éléments sécurisants (éviter les coins sombres). Pour obtenir des qualités d'ambiances, de confort, il ne suffit pas de décorer. Confort, simplicité et sobriété sont souvent

⁶⁹ BOUCHER Isabelle, La sécurité et l'aménagement : l'impact du 11 septembre 2001, op.cit.

⁷⁰ Prescriptions générales de l'espace public, op.cit, p20.

⁷¹ Idem, p22.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

synonymes de qualité ;

- Favorise la lisibilité de l'espace en dégagant des vues, perspectives, rectitudes et en favorisant la continuité des cheminements (mobilier, revêtement de sol, traversée piétonne identifiée...);
- Intégration de la dimension « saison et climat » : atténuer les désagréments liés au soleil, aux vents, à la pluie, aux fortes ou basses températures (installations minérales et végétales, mobilier de protection).

Le confort des personnes à mobilité réduite (PMR) doit être amélioré en mettant notamment l'accent sur :

- Les abaissements de trottoirs (éviter les différences de niveaux) ;
- Des largeurs de trottoirs suffisantes ;
- L'implantation de mobilier urbain : regrouper les supports de façon à libérer de l'espace, ordonnancer la place du mobilier avec celle des arbres et de la voirie (éviter les obstacles) ;
- Les aménagements de rampe, paliers, ascenseurs publics... ;
- Le choix de revêtements de sol (non glissants, non fragiles, non irréguliers), bordures visibles, bandes d'éveil et de vigilance, confort visuel : sol non réfléchissant ;
- La couleur des revêtements de sol ;
- Une réflexion sur les localisations des stationnements (penser au marquage au sol, aux emplacements réservés...);

I - 4 - 4 - Des espaces accueillant des usages multiples :

Les espaces publics urbains se trouvent soumis à des rythmes d'animation et d'usages journaliers, hebdomadaires, saisonniers ou annuels. Ils sont aussi parfois sollicités pour l'accueil d'évènements, plus ou moins exceptionnels. Aussi, les projets d'espaces publics devront intégrer cette dimension de l'accueil des visiteurs occasionnels⁷².

II - La qualité conceptuelle de l'espace public urbain dans les ensembles d'habitation :

II - 1 - Les principes généraux d'aménagement durable :

La conception des espaces publics urbains dans un quartier, doit s'appréhender à des échelles pertinentes, selon l'identité du secteur abordé. Il s'agira notamment de :

⁷² Idem, p24.



II - 1 - 1 - L'affectation des différents espaces :

L'espace public en milieu urbain et plus particulièrement dans un quartier, est un lieu de partage. Les principes sont le respect de règles élémentaires et de permettre aux concepteurs d'organiser et de composer les espaces de manière optimale⁷³.

❖ Les espaces « piétonniers » :

Emprise destinée à la circulation des piétons et PMR, physiquement délimitée par rapport aux autres espaces. Exemples : trottoirs, voies piétonnes, allées.

❖ Les espaces « véhicules » :

Emprise destinée à la circulation de tous types de véhicules motorisés, physiquement délimitée par rapport aux espaces piétonniers, visuellement délimitée par rapport aux autres espaces.

❖ Les espaces « transports en commun » :

Emprise destinée à la circulation et à l'arrêt des véhicules de transport en commun : physiquement délimitée par rapport aux espaces piétonniers, visuellement délimitée par rapport aux autres espaces. Exemples : couloir de bus, plate-forme tramway en site propre.

❖ Les espaces « deux roues » :

Emprise destinée à la circulation des deux-roues non motorisés, physiquement délimitée par rapport aux espaces piétonniers, visuellement délimitée par rapport aux autres espaces. Exemples : bande cyclable, piste cyclable.

❖ Les espaces « stationnement » :

Emprise destinée au stationnement des véhicules, physiquement délimitée par rapport aux espaces piétonniers, visuellement délimitée par rapport aux autres espaces. Exemples : stationnement longitudinal sur chaussée⁷⁴. etc.

II - 1 - 2 - Le nivellement et la géométrie des espaces publics urbains⁷⁵ :

Dans un quartier, le nivellement des sols est induit par la topographie naturelle des espaces publics et doit répondre techniquement aux contraintes de gestion des eaux et des accès riverains.

Les choix en termes de nivellement, de géométrie des ouvrages ou des appareillages sont donc primordiaux. Leur impact se mesure directement sur l'image d'ensemble de l'espace urbain et sur son esthétique.

❖ La géométrie :

Elle s'affirme essentiellement au travers de certains éléments structurants de

⁷³ Guide de conception des espaces publics communautaires, Fascicule général, Janvier 2009.

⁷⁴ Idem, p38.

⁷⁵ Idem.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

l'espace public urbain : bordures, fils d'eau... Ces éléments structurants doivent présenter des tracés cohérents avec leur environnement (notamment le bâti et paysager) pour une meilleure lisibilité du paysage urbain dans la cité.

❖ Le nivellement des espaces publics urbains :

L'horizontalité n'existe pas en espace public, en raison des nécessités d'évacuation des eaux pluviales. L'art du concepteur est donc de composer avec des pentes nécessaires en long et en travers afin de les combiner au mieux pour assurer le confort, la sécurité et l'agrément de l'œil.

II - 2 - Les mobiliers urbains : équiper, disposer, ordonner :

❖ Obstacles et sécurité :

Tenir compte de la multiplicité des types d'utilisateurs de l'espace public dans le quartier est fondamental : le confort de déambulation, l'accessibilité et la continuité des cheminements n'en seront que confortés.

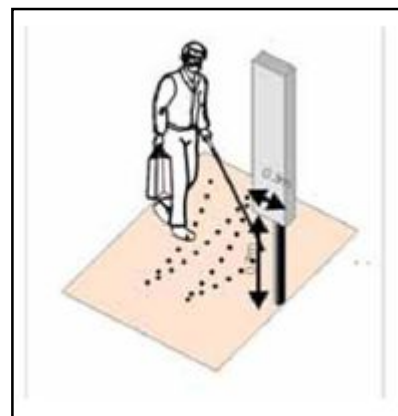
Certaines populations sont particulièrement vulnérables :

❖ Les difficultés à la marche :

La conception et l'aménagement de l'espace public urbain doivent respecter les principes d'accessibilité pour des personnes ayant recours à des aides à la mobilité : Souvent les personnes malvoyantes préparent à l'avance, le trajet à parcourir. Elles circulent au milieu du trottoir pour éviter des obstacles pouvant surgir des immeubles ou de la voirie. La reconnaissance du chemin s'effectue par balayage du sol à l'aide de la canne, afin de détecter les obstacles et identifier les lignes de conduite. Les lignes de guidage potentielles sont : l'alignement des façades, la bordure des trottoirs, le mobilier urbain de protection des trottoirs, dès lors qu'ils obéissent à un rythme homogène sur des séquences pertinentes⁷⁶.

Figure n° 23 : Utilisation de l'espace par un déficient visuel.

Source : Guide de conception des espaces publics communautaires, Fascicule général, Janvier 2009.



II - 2 - 1 - L'implantation des mobiliers urbains dans l'espace public urbain:

Le mobilier urbain, de par sa fonction, doit être généralement situé à l'interface des

⁷⁶ Guide de conception des espaces publics communautaires, op.cit.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

espaces réservés aux piétons et aux automobilistes. Il sert alternativement l'ensemble des usagers.

Il est donc situé le long et au plus près de la chaussée, et s'inscrit tout naturellement dans l'alignement ou parallèlement aux autres composants de l'espace public urbain comme les arbres, les bordures de trottoir et l'éclairage public. L'espace du trottoir sera ainsi partagé en deux parties ; l'une affectée aux cheminements piétons continus et l'autre aux installations de mobiliers (notion de bande servante⁷⁷).

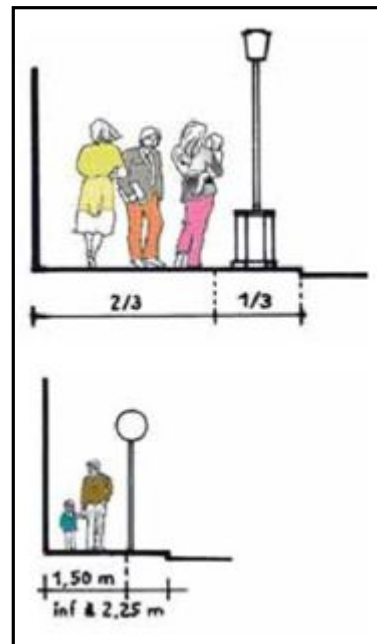
D'une manière générale :

- 1/3 de la largeur du trottoir côté chaussée ;
- 2/3 de la largeur est préservée de tout
- mobilier pour le confort du piéton et la continuité du cheminement.

Cette disposition limite les possibilités d'implantation de mobiliers sur les trottoirs aux mats de signalisation, ou tous mobiliers filaires.

Figure n° 24 : La bande servante.

Source : Guide de conception des espaces publics communautaires, Fascicule général, Janvier 2009



II - 2 - 2 - Sécurité et vidéosurveillance :

La sécurité de l'espace public est un enjeu majeur de "l'urbanité", mais il faut trouver le bon équilibre entre la ville et la sécurité qui passe inéluctablement par la puissance publique et par le regard des autres. La vidéo-surveillance est un moyen moderne d'assurer ce regard, mais celui-ci doit lui-même être sous le contrôle des pouvoirs publics. Pourtant, la sécurité de l'espace public est une de ses premières qualités et il convient de lui accorder le maximum d'attention. Nécessairement, « la sécurité n'est pas d'abord un problème de conception de l'espace, mais un problème social et humain

⁷⁷ Guide de conception des espaces publics communautaires, op.cit.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

complexe. Toutefois, la question du regard du public se pose aussi de façon nouvelle avec la vidéo-surveillance. Celle – ci n'est pas une panacée mais elle se révéle très efficace quand elle s'inscrit dans une véritable politiques de sécurisation des espaces publics⁷⁸ ».

II - 2 - 3 - Le mobilier urbain intelligent⁷⁹ :

II - 2 - 3 - 1 - Le décodeur urbain :

Se déplacer, s'orienter, découvrir l'espace. Proposer des contenus culturels de l'information, du divertissement, à l'échelle urbain du micro à macro.

II - 2 - 3 - 2 - L'escale numérique :

Un espace public inédit, ouvert et connecté ; espace public connexion gratuite au Wifi, s'asseoir pour travailler seul ou à plusieurs recharger ses appareils électroniques, consulter les applications du Décodeur Urbain. Les usagers pourront se connecter gratuitement dans ces emplacements réaménagés à l'aide de leur Smartphone, ordinateur ou tablette. Verra alors le jour l'un des réseaux Wifi.

II - 3 - Les plantations et les compositions végétaux : agrémenter, caractériser :

II - 3 - 1 - Les enjeux du végétal en milieu urbain :

Outre sa fonction esthétique, l'arbre conforte les qualités urbaines des tissus bâtis les plus denses en améliorant le confort de vie en une cité, l'aménité ; il agit directement sur le climat et la qualité de l'air ; il réduit le bruit et maintient une certaine richesse biologique⁸⁰.

L'arbre participe également à la structuration du quartier, sous forme de ponctuations ou d'alignements, le végétal introduit à la fois des diversités d'ambiances, des repères et une lisibilité du réseau d'espace public urbain voire un caractère « primordial ».

Mais pour que l'arbre remplisse l'ensemble de ces fonctions et réponde au besoin de la nature qui caractérise les pratiques contemporaines, il faut lui donner les moyens de se développer dans des conditions favorables. C'est donc en lui aménageant un milieu propice et en lui assurant son maintien tout au long de sa vie, que l'arbre pérennisera sa place en quartier et même en ville⁸¹.

❖ Le choix des plantations :

L'adaptation de l'arbre aux contraintes volumétriques permet de lui assurer un port

⁷⁸ François Ascher, (). "Les nouveaux principes de l'urbanisme suivi de lexique de la ville plurielle" ; édition de L'Aube, 2013, p254- 255.

⁷⁹ SABBA Deloula, Qualité de l'espace public dans les campus universitaires. Cas du campus de Biskra, Magistère en Architecture, Université Mohamed Kheider – Biskra, P 78.

⁸⁰ Guide de conception des espaces publics communautaires, op.cit

⁸¹ Idem



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

conforme à ses espérances. La taille adulte de l'arbre (aussi bien aérienne, que souterraine), doit donc constituer un critère essentiel du choix.

❖ Les distances de plantation adaptées au contexte de la proximité :

La proximité des façades, de l'éclairage public, des canalisations diverses (gaz, eau potable, assainissement) peuvent s'avérer contraignants dans le choix des plantations.

- Dans des conditions de développement optimales, le volume racinaire d'un arbre s'étend sur une surface proportionnelle à l'emprise de son houppier (cependant, des variations notables s'observent en fonction des espèces) ;

Certains arbres sont caractérisés par un volume et une puissance racinaire peu adaptés aux conditions urbaines, ainsi, se distinguent les essences à fort système racinaire traçant, connus pour être des essences détériorant les chaussées et les trottoirs.

Figure n° 25 : Un arbre détériorant le trottoir.

Source : Guide de conception des espaces publics communautaires, Fascicule général, Janvier 2009



D'une manière générale, les racines sont susceptibles de provoquer des dégâts importants aux structures de voirie. Une attention particulière est à apporter au choix des essences afin de privilégier celles dont le système racinaire sera le moins pénalisant à cet égard.

II - 3 - 2 - Les principes de mise en œuvre :

La plantation devra être effectuée de préférence par temps sec, en dehors des périodes de gel.

❖ Les techniques de protection :

Le maintien de l'arbre en position verticale favorisera sa reprise.

- Le tuteurage :

Il a pour but d'immobiliser l'arbre afin de favoriser son implantation et de limiter l'endommagement des racines sous l'effet du vent par exemple, en quartier ce procédé est souvent préféré à un haubanage des ramures qui nécessite une emprise spatiale plus importante (des câbles sont tendus entre le houppier et le sol). Dans tous les cas, l'arbre doit conserver sa souplesse et ne doit donc pas être fixé de manière trop rigide.



Figure n° 26 : Protection des radicelles.

Source : Guide de conception des espaces publics communautaires, Fascicule général, Janvier 2009



Les attaches (colliers, liens de fixation, sangles) doivent être régulièrement adaptées à la croissance de l'arbre pour éviter tout risque d'étranglement ou de blessure. Le haubanage souterrain peut être associé au tuteurage pour en renforcer l'effet. La motte est fixée au fond de la fosse de plantation par un système d'ancrage (tiges, sangles, treillis métallique).

❖ **L'entretien et le suivi :**

- **L'entretien des plantations :**

Il est fonction des soins apportés à leur plantation. Dans les conditions optimales, seul un arrosage les trois premières années sera nécessaire.

- **Le suivi des plantations :**

Il passe par le remplacement systématique des arbres dépérissant, garantissant ainsi la qualité des espaces publics urbains.

III - Un espace public inscrit dans un développement urbain durable :

Le « développement durable » (ou *développement soutenable*) est, selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland:

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et

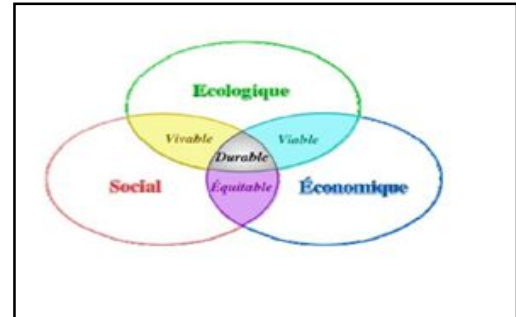


CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution et prévention et solidarité : sociale, géographique et transgénérationnelle) d'affirmer une approche double et conjointe.

Figure n° 27 Schéma du développement durable :

Source : <http://www.agenda21-toulouse.org>



III - 1 - La place de l'espace public dans une ville durable :

Le caractère durable de la ville est conditionné par sa capacité à concevoir, à rendre vivable et à entretenir des espaces dans le temps sur de longues périodes. Cela s'accompagne par la nécessité de réaliser une esthétique durable qui échappe aux effets de mode. Une logique de continuité des espaces publics urbains et de leur gestion ultérieure doit être mise en place sur le long terme.

- **Enjeux environnementaux** : tout projet influe localement sur le patrimoine végétal et bâti, mais aussi plus globalement sur les consommations de ressources (énergie, matières premières, eau...) à de multiples étapes de la création et de la vie de l'espace public urbain (extraction et transformation des matériaux, transport, entretien...). Les ressources naturelles, locales et non-locales, sont-elles préservées et font-elles l'objet d'un usage optimisé ? Le capital patrimonial environnemental est-il préservé et mis en valeur ?

- **Enjeux sociaux** : tout projet doit améliorer le mode et le cadre de vie des habitants. L'espace public urbain a en effet un rôle structurant dans la vie sociale du quartier et/ou de la commune au travers des ambiances urbaines, centralités, usages possibles... Il doit permettre la cohabitation entre les divers usages et usagers (articulation des différents modes de déplacement, partage de l'espace et gestion des éventuels conflits d'usage). Le projet contribue-t-il à l'attractivité du quartier et/ou de la commune, ainsi qu'au développement positif des liens humains.

- **Enjeux économiques** : tout projet doit renforcer l'image et l'attractivité du quartier. Tout projet a également un impact sur les finances publiques (coûts d'investissement, d'entretien et de maintenance, consommation d'énergie, durabilité de l'aménagement). Le projet doit être optimisé en terme de coût global.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

- **Enjeux démocratiques** : tout projet doit être assorti d'une concertation plus ou moins approfondie selon les cas, afin de compléter et valider les orientations prises dans les phases de diagnostic, de définition d'objectifs prioritaires et de choix entre différentes options. Il s'agit de faciliter l'appropriation du projet par les différents acteurs et d'éviter les blocages et remises en cause tardives. Le projet conçu, dès la phase amont, en lien avec les différents acteurs concernés.

III - 2 - Concevoir, construire et gérer durablement un espace public urbain :

- **Economiser les matériaux « nobles », généralement à fort impact environnemental (extraction, transport, mise en œuvre) :**

La pérennité des espaces publics urbains se traduit essentiellement par une réflexion sur les qualités des matériaux choisis et leur mise en œuvre (résistance, solidité...). Les effets de mode devront être écartés : les choix effectués s'inscriront dans un souci d'intemporalité, de simplicité, et modernité.

Il s'agit de limiter l'emploi de matériaux provenant de carrières, en privilégiant l'emploi de matériaux de récupération. Le principe est d'éviter autant que possible d'utiliser des matériaux pouvant servir à la construction d'ossatures de bâtiment ou d'ouvrage d'art, mais aussi d'éviter de générer des transports de matériaux inutiles (évacuation de déblais et apport de matériaux nobles issus de carrières éloignées). La sobriété des matériaux nouveaux et la simplicité de leur mise en œuvre sont également des éléments de sélection à considérer.

La simplicité et la durée des aménagements sont gages d'une gestion plus simple et plus économique. Penser « espaces publics urbains durables » lors des réfections de voirie, de programmes d'aménagements cyclables ou de projets d'urbanisation divers doit devenir un réflexe.

- **Réduire les consommations énergétiques (responsables d'importantes émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre) :**

Dans une dynamique de développement durable, l'espace public urbain doit être pensé comme un outil de rééquilibrage des modes de déplacement au profit des modes les moins polluants. Tout en maintenant une nécessaire mixité des usages et des modes de déplacements, l'objectif est de limiter la place des déplacements motorisés les plus forts générateurs de nuisances (bruit, pollutions...).

L'éclairage public, la signalisation routière, ou encore l'affichage publicitaire doivent, par ailleurs, être pensés dans une optique d'économie d'énergie, sur toute leur durée de fonctionnement.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

- **Valoriser l'utilisation des énergies renouvelables :**

En complément d'une recherche systématique de l'efficacité énergétique des équipements, le recours aux énergies renouvelables est recommandé à l'espace public.

Ex : utilisation de mobilier d'éclairage à panneau solaire.

Figure n° 28 : Horodateurs solaires mis en place dans les rues de Toulouse.

Source : Mairie de Toulouse : cahier de l'espace public, 2008



- **Préserver la biodiversité lors des plantations et des travaux hydrauliques :**

Utilisation d'essences végétales locales et adaptées au milieu, maîtrise des espèces invasives, maintien et/ou rétablissement d'habitats adaptés à la faune (corridors biologiques). Une attention particulière sera donc portée sur le choix des végétaux qui devront être adaptés aux conditions climatiques locales et à l'urbanisme.

- **Faciliter la collecte sélective des déchets :**

Pour les voies nouvelles, réaliser des tracés de voirie évitant les aires de retournement et privilégiant les voies en boucle pour faciliter la collecte des ordures.

- **Maîtriser les coûts d'investissement :** en utilisant des matériaux classiques, habituels et des matériaux de réutilisation.
- **Diminuer les coûts d'entretien et de nettoyage :** en utilisant les matériaux les moins salissants et les plus faciles à réparer. Les revêtements salissants doivent être écartés, de même pour les produits dont le réapprovisionnement peut s'avérer difficile en cas de dégradations ou de remise en état après travaux.
- **Maîtriser l'impact** le plus faible possible de l'utilisation de l'espace, des bâtiments impact et des équipements en terme d'éclairage, d'eau, de rejets polluants dans l'air ou dans les sols, d'implantation des fondations, de ruissellement, de plantations...



III - 3 - Les processus d'action publique en faveur du développement durable :

Traditionnellement, la conception des rues et des espaces urbains est pensée pour l'automobile. Celle-ci occupe les voiries et laisse peu de places aux autres usagers. De plus, « *la circulation urbaine est à l'origine de 40 % des émissions de CO2 et de 70 % des émissions d'autres polluants issus du transport routier⁸²* ».

L'environnement urbain doit être accessible à tous et partagé, offrir des espaces de qualité, agréables à vivre et procurant un confort d'usage à l'ensemble des utilisateurs, quel que soit leur mode de déplacement. Cela nécessite :

- Des espaces publics diversifiés (commerces, logements, activités économiques) ;
- La conservation d'espaces de détente qui participent à la vie et à la mise en valeur du quartier et du paysage urbain ;
- La maîtrise des risques sanitaires liés à la pollution de l'air, à la circulation, au bruit ;
- La garantie d'un confort visuel, acoustique, thermique et olfactif aux usagers.

La question qui vient à l'esprit c'est pourquoi les espaces de vie ne sont pas toujours en adéquation avec la demande des usagers? On peut dire que :

- Les besoins spécifiques des usagers ne seraient-ils pas au cœur des préoccupations des prestataires du cadre bâti et non bâti.
- L'utilisateur - citoyen ne veut plus être exclu.

Pour répondre à cette demande, il faut :

- Prendre en compte les besoins de tous les usagers quelles que soient leurs différences.
- Rétablir la communication entre l'utilisateur et les différents acteurs surtout en ce qui concerne le cadre non-bâti.
- Mettre en adéquation l'offre d'espace de vie avec la demande d'usages spécifiques.
- Garantir une inclusion sociale et un droit de cité pour tous.
- **Démarche de qualité environnementale pour l'espace public urbain ainsi que l'aménagement :**

❖ **La démarche HQE – Aménagement :**

C'est une démarche qualité qui s'appuie sur les normes ISO 14001 et ISO 9001 et qui vise la réalisation d'opérations intégrées à leurs territoires, dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possible et favorisent le développement économique, social et la qualité de vie. Elle cherche à conjuguer les exigences économiques, sociales et environnementales, en proposant un

⁸² Commission européenne, Livre Vert, vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine, p.3.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

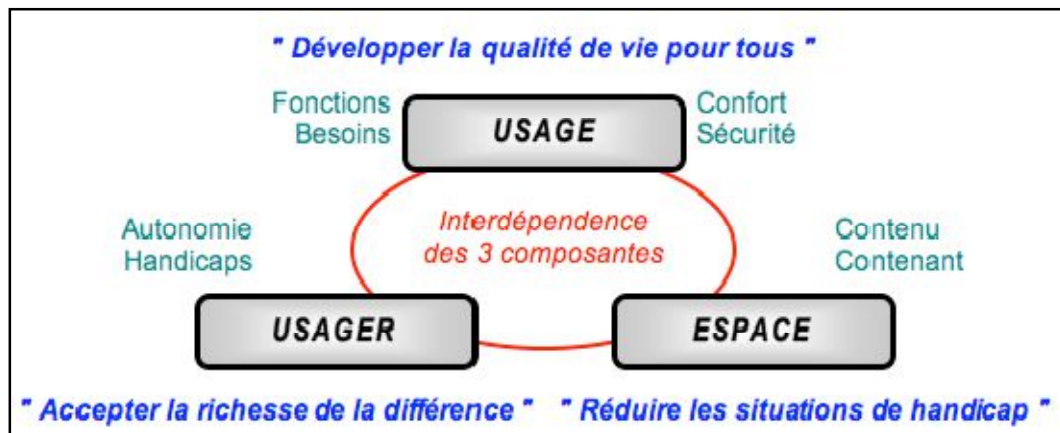
référentiel composé de deux éléments indissociables : une approche thématique, pour analyser le site et définir les objectifs du projet d'aménagement durable, et un système de Management de l'opération⁸³.

❖ La démarche HQU© (Haute Qualité d'Usage) :

C'est une démarche qui vise à prendre en compte l'ensemble des comforts d'usage (la qualité demandée par l'utilisateur, la qualité prévue et programmée par les décideurs, la qualité produite par les réalisateurs du projet, la qualité perçue par l'utilisateur) dès l'origine d'un projet de construction ou d'aménagement. Le développement de l'accueil, du confort et de la sécurité pour tous est donc au cœur de la démarche HQU©

Intégrer les 3 composantes de l'espace vécu et se centrer sur la qualité d'usage :

Figure n° 29 : les 3 composantes de l'espace vécu.



Source : étatsregionauxdelinclusion-rhone-alpes.blogs.apf.asso.fr/media/01/.../2339111154.pdf

IV - Les principaux acteurs de l'espace public urbain :

Multiplés acteurs interviennent sur l'espace public urbain ; la conception, la construction, la pratique est la réflexion est faite essentiellement par ces acteurs « *En ce qui concerne les espaces extérieurs, nous distinguons quatre types d'acteurs étroitement interdépendants : les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les habitants-usagers-citoyens* ». ⁸⁴

– Les acteurs économiques :

Ce sont essentiellement les propriétaires fonciers, les investisseurs et les entrepreneurs. Néanmoins, leur rôle est de plus en plus contesté et ce par crainte d'une éventuelle main mise du privé sur le public.

⁸³ Réussir la planification et l'aménagement durables cahier technique activités économiques PDF en ligne : <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/CTmethodo/files/assets/common/downloads/publication.pdf>

⁸⁴ BASSAND .M, COMPAGNON .A, JOYE .D, STEIN .V : « *Vivre et créer l'espace public* », op.cit, p16.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

– Les acteurs politiques :

Ces acteurs suscitent des décisions envers le choix des acteurs économiques. Les décisions peuvent aller de l'accompagnement jusqu'à la contestation. Ces représentants du pouvoir décisionnel et même du peuple sont censés veiller sur le bien être des citoyens et leur environnement et ce, en prenant en charge leur besoins et préoccupations en dehors du logement.

– Les professionnels de l'espace public :

Il s'agit là des maîtres d'œuvres les plus courants. Leur rôle est plus stratégique par rapport aux précédents acteurs. De ces professionnels de l'espace public urbain on a :

➤ Les urbanistes :

Les urbanistes ont tendance à être des adeptes des procédures réglementaires. Leurs planifications sont souvent faites à l'échelle des planches qu'ils dessinent.

➤ Les architectes :

Bien que les espaces publics relève de leur domaine, les architectes ont très souvent concédé ces lieux des cités aux mains d'autres disciplines tels que les ingénieurs. Jeux de volumes ou de couleurs, sont autant d'éléments du domaine de l'architecture qui participent à la structuration de l'espace collectif et en font une cite agréable à vivre.

➤ Les paysagistes :

Les paysagistes sont pratiquement les seuls à donner de l'importance aux processus vivants de la cité. En effet la végétation constitue leur domaine de prédilection où elle est employée tantôt à des fins écologiques tantôt pour des buts purement esthétiques et ornementaux. Leur esprit naturaliste les pousse souvent à surestimer l'impact du végétal et à omettre les besoins psychiques des citoyens.

➤ Les ingénieurs :

«...Ce sont eux qui marquent le plus la physionomie de l'espace collectif »⁸⁵.

Leurs compétences sont généralement très limitées du point de vue aménagement et esthétique. Cela est du à leur formation portée beaucoup plus sur les techniques quantifiables. Leurs conceptions sont portées plus vers les réseaux de routes. Ce qui implique qu'ils ne prennent jamais de décisions risquées envers leur hiérarchie.

➤ Les associés des maîtres d'œuvres :

Ces acteurs sont rarement consultés ou mis à contribution lors des processus de conception des espaces publics. Sociologues et géographes sont ceux qui collaborent le plus avec les maîtres d'œuvres courants. Leurs analyses sont d'une grande importance.

⁸⁵ SABLET De M : « des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins », op.cit, p75.



CHAPITRE 2 : La qualité des espaces publics urbains : principes et objectifs

Elles permettent une meilleure utilisation de l'espace et contribuent à exprimer une vision prospective, ce qui permettra une meilleure anticipation sur les futurs projets.

Tandis que les géographes s'intéressent plus à tout ce qui peut contribuer à la formation matérielle de l'espace, les sociologues sont plutôt tournés vers la compréhension des interactions sociales et des différents rapports qui s'y établissent.

Parmi ces associés on citera aussi les artistes qui participent par leurs œuvres à façonner le paysage. Leur sens créatif et leur imagination pourront être au service de l'image de la ville et du quartier sans pour autant modifier la vie urbaine.

– Les habitants-usagers-citoyens (HUC)⁸⁶:

La différence entre habitants, usagers et citoyens se résume dans les rapports que peut entreprendre chacun d'eux avec l'espace. Les habitants ont tendance à s'approprier l'espace, quant aux usagers c'est par rapport aux différents services qu'ils se définissent, par contre les citoyens se posent comme responsables de la gestion des dynamiques urbaines.

La complexité de ces acteurs est confirmée par les usages qu'ils peuvent avoir de l'espace. En effet leurs pratiques, usages et même leurs attitudes changent selon les critères d'âge, de sexe, de catégorie sociale, etc.

Par leurs utilisations des différents espaces publics, les HUC sont considérés comme un baromètre sur qui on peut lire le degré de succès d'un espace donné.

V - L'animation urbaine de l'espace public urbain :

Cette notion signifie l'activité, la vie, car vivre c'est agir, donc une rue animée est une rue qui vit. Animer la cité, c'est d'abord animer la rue, la place, qui deviennent un théâtre permanent, un lieu de micro-situations urbaines, de micro-événements. On peut définir le micro-événement, par la déviation de l'attendu, la sortie du banal. Cependant la notion d'animation urbaine peut s'expliquer par la densité ; celle des êtres, des objets.

Parmi les facteurs favorisant l'animation de la rue, la nature physique est le rapport qui existe entre la longueur, sa largeur et la hauteur des constructions qui la bordent et qui permettent l'ouverture vers le ciel. Par ailleurs le facteur climatique est un des éléments majeurs qui rentre dans l'animation urbaine. Ce facteur reste déterminant dans toute évolution de la rue. Un passage couvert par exemple en tant que protection contre les intempéries, accroît la rentabilité de ses activités tout au long de l'année en offrant des lieux ombragés engendrant éventuellement une identité des lieux, variés et préférentiels, favorables à l'animation urbaine.

⁸⁶ BASSAND M, COMPAGNON A, JOYE D, STEIN V : « *Vivre et créer l'espace public* », op.cit.p17

CHAPITRE 2 : Le traitement de qualité des espaces publics urbains : une approche curative



Conclusion :

Chercher la qualité des espaces publics urbains dans les cités, c'est une démarche qui tend à donner une nouvelle vie à ces espaces, dépasse au delà les opérations d'embellissement traditionnel, en tenant compte les véritables problématiques des habitants.

C'est une approche qui a pour objectif de créer un cadre de vie adéquat et de trouver des solutions durables aux différents problèmes d'usage, tout en mettant l'accent sur les dysfonctionnements de l'espace et la vie sociale et collective, car le rôle des habitants/usagers et les relations entre eux est l'un des facteurs majeurs de réussite des ces projets.

Instaurer et recréer une vie et une cohésion sociale entre les habitants dans la cité est l'un des objectifs majeurs d'un aménagement de qualité, car le côté social a aussi un poids important dans le développement et la durabilité de la vie collective.

C'est avec une variété et inventivité des dispositions, des composantes nouvelles de l'espace public, leurs relation avec le bâti, leur mise en scène dans le paysage de la cité, que la vie au sein de la cité peut devenir beaucoup plus attrayante.

CHAPITRE 3 :

Politique de l'Habitat Collectif et ses Espaces Publics en Algérie et Retour d'Expériences





Introduction :

L'habitat constitue un facteur d'équilibre essentiel pour la cellule familiale et donc pour la société, c'est aussi un facteur de sécurité et de stabilité, c'est un moyen d'insertion, d'intégration à la société, c'est un indicateur de son niveau culturel et social.

L'habitat collectif fait partie des projets les plus difficiles à concevoir. Il doit répondre à diverses exigences en matière d'accessibilité, du confort et de sécurité, mais également contenter les sensibilités des futurs habitants car il présente un élément essentiel dans la vie de l'homme.

Dans ce chapitre nous feront un constat sur la politique de l'habitat en Algérie, le second volet s'intéressera aux espaces publics dans les cités et les problèmes qui les caractérisent. En fin de chapitre nous aborderont deux expériences passées en matière d'aménagement de qualité des espaces publics au sein des quartiers d'habitat collectif à l'étranger, dont le quartier Mermoz constitue la première expérience alors que l'autre le quartier du Grand Parc.



I - Logement collectif en Algérie : constat et réalités :

Après l'indépendance du pays, la crise du logement fait son apparition, due à plusieurs facteurs tels l'exode rural et l'apparition des bidonvilles surtout à la périphérie des grandes villes. Par conséquent, la demande de logements surtout que le parc immobilier déjà existant ne suffisait plus à ce nombre de population qui ne cesse d'augmenter.

Pour faire face à ce problème, l'Etat Algérienne a pris des initiatives telles que la construction en masse en utilisant le système industriel et en faisant appel aux entreprises nationales existantes et quelques étrangers pour suivre les travaux de réalisation.

I - 1 - Situation actuelle de l'habitat en Algérie : une explosion démographique depuis 1962 :

I - 1 - 1 - La création des zones d'habitat urbaine nouvelle (ZHUN) :

En 1974, et dans des circonstances de chaos et de saturation de la ville, l'État met en place une nouvelle politique de réalisation de logements en grand nombre sous forme de grands ensembles bien définis et dont la construction reposera essentiellement sur la production en masse et la standardisation. En effet l'Etat Algérienne croyait fermement que tous ça seraient la solution à la crise aigue du logement.

Edifiées dans la périphérie des villes, les Z.H.U.N (zones d'habitat urbaine nouvelle) dont leurs constitutions essentielles sont de logements collectifs, économiques et de typologie standard, sont instituées par une simple circulaire ministérielle des travaux publics de l'époque (n°355/PU, du 19/02/1975)⁸⁷, pour rattraper le retard en matière d'habitat urbain et d'équipement des villes.

Les ZHUN sont la dynamique de la politique socialiste de la ville donnant accès au logement pour tous, afin de se démarquer la tradition coloniale reposant sur la ségrégation spatiale et sociale.

Les municipalités ont lancé de vastes programmes de réalisation de logements, sans connaissance des réalités du terrain, hypothéquant ainsi les chances d'un développement durable.

❖ Les ZHUN chronique d'un échec annoncé (un outil inapproprié) :

La conception des ZUHN était élaborée par des techniciens et des cadres étrangers. Mais comme la conjoncture de la crise imposait la rapidité dans la réalisation, la quantité est privilégiée, il était prévu que ces opérations offriraient un cadre de vie idéal aux utilisateurs, ce qui ne fut pas du tout ressenti comme tel par les habitants.

⁸⁷ Saidouni M, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Casbah, Alger, 2000, p : 211.



De ce fait, des plans types ont été élaborés et destinés à être reproduit à l'infini en tous lieux du territoire. « *Ce choix quantitatif reposera sur la production en série, sur la norme européenne par l'utilisation généralisée du plan type ainsi qu'une typologie de bâtiments rectilignes quadrillant l'espace consistant en une succession d'immeubles collectifs de niveaux différents (des tours et des barres). (.....) Bien que la programmation intégrât les équipements d'accompagnement, la propriété donnée aux logements ainsi que d'autres contraintes liées à leur réalisation aura pour conséquence de lui donner un cachet de cité dortoir dans un chantier permanent où les équipements sont insuffisants ou inexistantes et où les espaces extérieurs sont des terrains vagues*⁸⁸ ».

I - 1 - 2 - L'abandon de la procédure ZHUN vers de nouvelles stratégies dans la réalisation de l'habitat :

Critiqué et condamné, le système des ZHUN a été abandonné à la fin des années 1980, toutefois la construction de logements selon ce modèle, entraînée par la pression de la demande, la lourdeur du système et les « coups partis » restait difficile à enrayer⁸⁹.

En 1989, sur le fond de la crise économique , politique et sociale profonde, marquée par la baisse du pouvoir d'achat des couches pauvres et moyennes de la population, la nouvelle constitution entérine la fin du socialisme et inaugure l'entrée dans l'économie de marché, cette nouvelle a donné des conséquences importantes sur la politique urbaine et particulièrement sur le mode de production de l'habitat.

I - 1 - 2 - 1- Les nouvelles formules d'aides : l'offre d'accès au logement pour tous :

L'État propose plusieurs formules d'accès au logement, afin de répondre au besoin, selon la catégorie dont il situe, pour cela l'Etat lance une diversification de formule financé par la Caisse Nationale du Logement (CNL) pour l'achat de logement public⁹⁰. Actuellement, plusieurs formules d'aide au logement qui touchent des différentes catégories sociales :

❖ Logement location vente (AADL) :

Ce logement existe depuis 2001⁹¹, la particularité de ce type réside dans le fait qu'il donne à l'individu d'acquérir un logement contre un prix moindre que celui du marché,

⁸⁸ Foura.Y, Typification, standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitation : l'impact sur les permanences, les modèles culturels et l'habiter, Doctorat en Architecture et urbanisme, Université de Constantine, 2007, p 200-201.

⁸⁹ Foura.Y, Typification, standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitation, op cit p 202.

⁹⁰ MHUV (www.mhuv.gov.dz).

⁹¹ Idem.



donc le bénéficiaire est considéré propriétaire, ou terme d'une période de location fixée dans le contrat écrit entre les deux parties.

Il est institué par le décret exécutif n°01-105 du 23 avril 2001 fixant les conditions et les modalités d'acquisition dans le cadre de la location-vente de logements réalisés sur fonds publics.

❖ **Le logement promotionnel aidé (LPA) :**

Auparavant est connu comme le logement social participatif, en 2010 est remplacé par celui de logement promotionnel aidé qui élaboré par les pouvoirs publics et réalisé par un promoteur immobilier qui doit respecter les aspects techniques et les conditions financières définies préalablement. Ce type de logement est adressé aussi aux personnes à revenus moyens.

❖ **Le logement public locatif (LPL) :**

Le logement social est un logement collectif, réaliser par l'Etat à travers l'office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI) sur des fonds publics, offert à bas prix à des citoyens défavorisées, n'ayant pas un logement ou vivant dans des conditions précaires ou insalubre, soumis à un régime spécifique à ce type car le droit au bail est transmissible aux héritiers, et pour une durée indéterminée.

I - 1 - 2 - 2 - Les programmes quinquennaux 2005/2009 – 2010/2014:

La question du logement a pris de l'ampleur, au cours des dernières années : Il fallait trouver des solutions immédiates pour palier ces carences et ces insuffisances sur le plan de la production architecturale et urbanistique qui sont nettement visibles dans ce domaine, des travaux d'assainissement, de viabilisation et surtout des équipements d'accompagnement qui donnent son véritable cachet à la ville. Lieux de loisirs, espaces verts, commodités de transport...Les populations aspirent non seulement de manière légitime à un habitat agréable, mais aussi à un environnement adéquat et à une bonne qualité de vie.

Pour cela ; un objectif a été fixé qui à la foi ; la réalisation du principal projet qui serait de livrer un million (01) de logements durant la période 2005/2009 (Voir tableau n° 04), et deux million (02) de logements durant la période 2010/2014 (Le programme qui était au départ de 900.000 logements, s'est vu doubler lors du conseil des ministres du 25/04/2010, pour devenir 2 millions de logements)⁹² (Voir tableau n° 05, 06) en plus et qui

⁹² MHUV (www.mhuv.gov.dz) 2015.



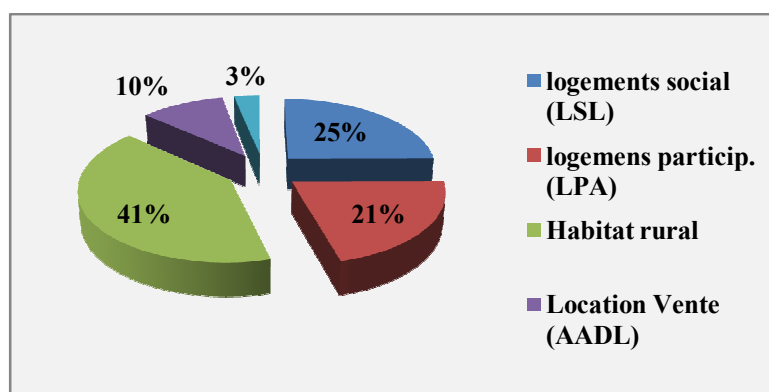
est le plus important l'amélioration de la qualité architecturale et technique du cadre bâti produit et ses espaces adjacents.

Tableau n° 04 : Les programmes d'habitat inscrits au titre du 1^{er} programme quinquennal.

	Programme quinquenal	Programme compl.Sud	Programme compl. Hauts plateaux	Programme RHP	Autres Programmes spécifique	TOTAL
logements social (LSL)	239 412	11 700	16 500	29 545	14 733	311 890
logements particip. (LPA)	2 33 733	9 707	1 8 000	0	0	2 61 440
Habitat rural	3 94 238	4 0 593	6 3 300	0	1 2 565	5 10 696
Location Vente (AADL)	1 29 115	0	0	0	0	129 115
logements promotio.	38 068	0	0	0	0	38 068
TOTAL	1 034 566	6 2 000	9 7 800	2 9 545	27 298	1 251 209

Source : MHUV 2015.

Graph n° 01: Répartition du 1er programme quinquennal par type d'habitat.



Source : MHUV 2015+ Auteur

En termes de livraison, et d'après les chiffres, nous remarquons que le nombre total de logements réceptionnés à la fin de 2010 est de 1 236 142 logements (tous types confondus) ; Le LPL représente 26,71% (soit 312 948 logements), le LSP représente 14,43% (soit 180 903 logements), le rural représente 39,40% (soit 504 274 logements). Le Rural et Le LSL ont réalisés pratiquement les programmes inscrits. Les livraisons pour le rural sont 504 274 logements sur 510 696 logements inscrits et pour le LPL 312 948 logements livrés sur 311 890 logements inscrits.



CHAPITRE 3 : L'habitat collectif et ses espaces publics en Algérie

Tableau n° 05: Les livraisons de logements durant la période 2004-2010.

Année	LPL	LSP	AADL	Prom.	Auto. const	S/T urbain	RURAL	TOTAL
2004	24 668	17 285	5 885	9 292	35 293	92 423	24045	116 468
2005	25 834	15 787	12 350	8 027	27 574	89 572	42 907	132 479
2006	43 527	23 769	7 128	8 435	18 630	101 489	76 287	177 776
2007	44 079	19 325	8 491	5 028	14 671	91 594	88 336	179 930
2008	57 657	37 924	1 827	4 070	15 176	115 853	104 968	220 821
2009	55 550	37 924	9 043	5 644	18 142	126 303	91 492	217 795
2010	61 316	28 889	7 777	4891	11 761	114 634	76 239	190 873
TOTAL	312 631	180 903	52 501	45 387	141 247	731 868	504 274	1 236 142

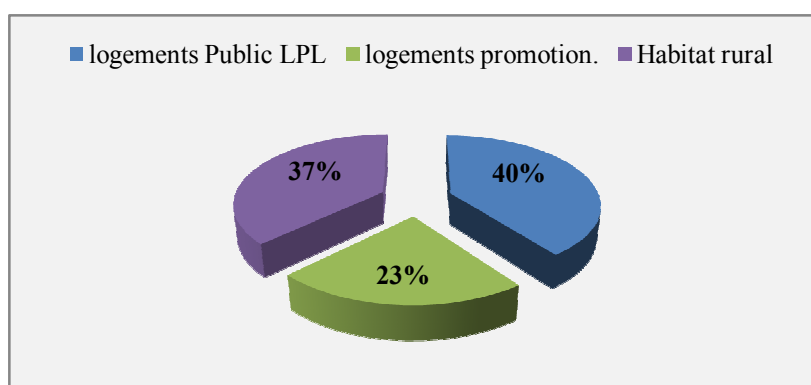
Source : MHUV 2015

Tableau n° 06: Les programmes d'habitat inscrits au titre du 2^{ème} programme quinquennal.

Programme Segment	Programme Quinquennal	Programme compl. sud	Programme compl. Hauts plateaux	Programme RHP	Autres Programmes spécifiques	TOTAL	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
logements Public (LPL)	800 000	11 700	16 500	29 545	14 733	872 478	39,86
logements promotion.	500 000	0	0	0	0	500 000	22,84
Habitat rural	700 000	40 593	63 300	0	12 565	816 458	37,30
TOTAL GENERAL	2 000 000	52 293	79 800	29 545	27 298	2 188 936	100,00

Source : M.H.U.V(2015)

Graphe n° 02: Répartition du 2eme programme quinquennal par type d'habitat



Source : MHUV 2015+ Auteur.



I - 2 - Les conséquences d'une politique d'habitat défaillante sur le vécu (cadre bâti et non bâti) :

La réalisation de ZHUN à travers tout le pays a généré des banlieues dont la structure et la forme urbaine sont celles des grands ensembles où immeubles-barres, immeubles-tours et voirie surdimensionnée constituent un tissu urbain fragmenté et une structure discontinue et éclatée⁹³. L'espace ZHUN correspond à un espace très ouvert où le contrôle social est rendu difficile sinon impossible. En effet, ni sa morphologie (espaces extérieurs non aménagés, peu d'équipements), ni son contenu social (populations diverses par leur origine) ne facilitent l'organisation d'un quartier ayant sa vie propre⁹⁴.

Aucune référence n'a été faite dans la conception architecturale et urbaine, les espaces publics urbains sont restés à l'état de terrains vagues non aménagés où l'on constate l'amoncellement de détritiques, le paysage urbain est totalement déstructuré, il n'y a pas véritablement de rues, c'est-à-dire d'éléments urbains qui servent à la fois de passages et de liens entre les objets bâtis. Les unités d'habitation (barres et tours) sont éparpillées et ont une densité de population très élevée⁹⁵.

Il est étonnant que plus de cinquante ans après l'indépendance, et malgré le côté négatif de ces ensembles d'habitation et leurs répercussions désastreuses sur le paysage urbain de nos villes et sur les individus, les pouvoirs publics et les concepteurs perpétuent encore ce type d'habitat inadapté, alors même qu'il est décrié et fait l'objet de profondes réflexions dans son berceau d'origine.

I - 2 - 1 - Une législation néglige le contexte social, culturel, et environnemental :

Le maître d'ouvrage qui est l'Etat et par les intermédiaires de la wilaya, l'OPGI (office de promotion et gestion immobilière), AADL (agence d'amélioration de logement)... fonctionne jusque là comme un simple pourvoyeur de logements. Le maître d'œuvre chargé de la conception s'appuie sur des procédures et des documents réglementaires (ZHUN, cahiers de charges...). Ces derniers qui ne représentent que des outils de l'urbanisme deviennent une fin en soi au lieu de permettre le passage d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet ignorant le contexte social et culturel des usagers. C'est le technique prene le dessus sur le projet social, urbain, et

⁹³ Hayet Mebirouk, Anissa Zeghiche et Kaddour Boukhemis, « Appropriations de l'espace public dans les ensembles de logements collectifs, forme d'adaptabilité ou contournement de normes ? », *Norois*, 195 | 2005, 59-77.

⁹⁴ CÔTE.M, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris : Flammarion, 1988, p.362.

⁹⁵ Bennedjaj Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 20.



environnemental dans sa traduction spatiale. Aussi les notions de grilles d'équipements, de ratio : nombre de logements / équipements / m² / espaces verts..., de densité, de coefficients,... contenus dans les documents et cahiers de charges, sont privilégiés dans l'urbanisme opérationnel⁹⁶.

Même le POS (plan d'occupation du sol) qui est un instrument d'aménagement et d'urbanisme vient-il combler les carences enregistrées en matière d'aménagement urbain, n'était soumis qu'à des règles générales d'urbanisme.

I - 2 - 3 - Des cités sous équipés :

Par leur logique de production, d'organisation et degré d'équipement, les grands ensembles n'ont pu intégrer la notion de quartier⁹⁷. Cette dernière renvoie essentiellement à la diversité des services proposés, qui lui procure, à la notion de proximité dans l'usage et à la diversité fonctionnelle et formelle.

Dans ces quartiers, les équipements en général ont été peu nombreux, destinés uniquement à l'habitat, leurs espaces n'ont bénéficié que de quelques équipements d'accompagnement. Ces derniers sont souvent issus de programmes administratifs et grilles d'équipement ne présentant aucune diversité fonctionnelle, ni animations.

Une carence supplémentaire est à souligner : l'hétérogénéité entre équipement et logement, quelquefois les équipements sont regroupés à l'extérieur des logements, coupés par une route sur un modèle de ségrégation pure et simple. D'autre fois, la technique du saupoudrage a conduit à disperser les logements. Mais il n'y a jamais de liaison physique, structurelle, entre l'équipement et l'espace résidentiel.⁹⁸

I - 2 - 4 - Mode d'habiter en masse et normatif : (Hétérogénéisations sociales) :

Les cités de logement collectif, subi une pression, un effet de cisaillement entre un mouvement de segmentations sociales, de repli sur des identités culturelles de plus en plus hétérogènes, et un mode d'habiter en masse fondé sur le « normatif » et un « égalitarisme formel »⁹⁹.

Mais ces quartiers ont été pris au piège de pratiques sociales qui ont évolué dans une forme urbaine qui restait figée, fixée dans un modèle inadaptable qui est devenu obsolète parce qu'il supporte moins que d'autres la crise et le conflit social en son sein¹⁰⁰.

La diversité des populations, de leurs origines et caractéristiques sociales a

⁹⁶ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 24

⁹⁷ Zahi Nassira, les retombées de l'amélioration urbaine sur le cadre de vie par la réhabilitation des quartiers de la ville d'Annaba, mémoire de Magister, Université d'Annaba, p33.

⁹⁸ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 26

⁹⁹ www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/winter_cle1e1fc5.pdf p 2

¹⁰⁰ Idem p1, 2



largement été soulignée, longtemps présentée comme une richesse culturelle et l'espace collectif des quartiers se prête volontiers à cette domination :

- Avec un espace entièrement « libre » et une indistinction totale des statuts du sol (privatif ou public), sans limite matérialisée, sans seuil protecteur et donc ouvert à n'importe qui, jusque sous les fenêtres des logements.

- Avec une morphologie très contraignante pour le contrôle public (maillage viaire très faible) et un univers piétonnier, propre à faciliter les actes délictueux. La rue y a souvent disparue au profit d'un réseau de voiries indistinctes.

Aux yeux de tous cet espace sans règle, sans ordre apparent, s'est transformé en un espace d'incivilité et d'impunité ; le lien s'établit aisément entre l'immobilisme social des populations et l'immutabilité physique du lieu : « *Je ne bouge pas dans un quartier qui ne bouge pas non plus !* »¹⁰¹.

I - 3 - Des cités anonymes et sans identité :

« *Les gros ensembles d'habitation comme les constructions individuelles, s'élèvent un peu partout, rarement agréables à l'œil, rongé comme d'immenses verrues le paysage urbain, ou le prolongeant en un désolant entassement de cubes. Et (signe des temps ?), les ensembles d'habitations posés là en toute hâte, n'ont même pas eu le temps de se voir attribuer un nom qui les humanise. Nous assistons à l'émergence de véritables « cités numériques » : cité des 628 logements, cité des 800 logements...* »¹⁰²

L'habitant de n'importe quelle cité considère qu'il habite avant tout une cité, avant d'habiter un bloc ou un immeuble. Il distingue peu son immeuble des autres immeubles et ne le perçoit qu'en référence à l'ensemble dont il fait partie. Pour marquer son appartenance à un système urbain donné, relativement fermé, où l'espace possède une certaine homogénéité, il utilise le terme de « cité »¹⁰³.

D'un point de vue général, le nouvel urbanisme engendré par les grands ensembles a induit un tissu urbain de type nouveau ayant rompu avec les références de la ville traditionnelle¹⁰⁴.

➤ **Les caractéristiques des cités d'habitat collectif type ZHUN :**

Les quartiers d'habitat collectif type ZHUN dites modernes s'intègrent dans le cadre des programmes de l'habitat de masse conçus et réalisés par des organismes publics

¹⁰¹ COMU.M, 1977 : « libérer la ville », Bruxelles, Casterman, p.75

¹⁰² Tahar Djaout, Architecte : l'homme invisible, in Habitation, Tradition, Modernité, H.T.M. Algérie 90 ou l'architecture en attente, N° 1, octobre 1993, p81.

¹⁰³ Bennedjai Radhia, Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs, op. cit P 29

¹⁰⁴ Boucherit Sihem, L'utilisation du Projet Urbain dans la requalification des grands ensembles, mémoire de Magistère, université de Constantine. p7.



dont le principal maître d'ouvrage reste l'OPGI en collaboration avec des maîtres d'œuvres qui s'incarnent dans les entreprises publiques telles que : L'ECOTHEC¹⁰⁵, l'ESTE¹⁰⁶, SONATIBA¹⁰⁷....etc.

D'un point de vue général, il s'agit dans la plupart des cas de l'habitat social destiné à la location (du moins au début de son occupation). Dans le cadre de ces grandes opérations de construction de logement, les ZHUN, furent programmées et réalisées.

D'après A.ZUCHELLI : « Une ZHUN est une opération d'urbanisme de détail, qui peut devenir un instrument efficace de mise en exécution du dispositif du plan d'urbanisme directeur PUD »¹⁰⁸. Elle est appelée à atteindre des objectifs résumés dans la circulaire ministérielle N°335 du 19/12/1975 (ministère de l'habitat et de la construction) ; comme suit :

- Développer les capacités d'accueil des villes.
- Coordonner la planification d'investissements.
- Intégrer les opérations de productions de l'espace, et ça à travers un processus administratif de participation et de décision des autorités locales, des services gestionnaires et des organes politiques.

Le terme logement collectif sert généralement à désigner un immeuble à étages multiples, groupant sous un même toit plusieurs logements indépendants.

Par les combinaisons de plusieurs blocs, il définit des ensembles d'habitat collectif appelés « cités ». La conception des cellules (appartements) et des immeubles est importée en même temps que les procédés de fabrication (PASCAL, VARECO)¹⁰⁹, même dans le cas de l'utilisation d'un système traditionnel poteaux-poutres, le plan type est de rigueur.

La taille des ensembles est assez importante par rapport aux autres secteurs d'habitat (1000 à 1500 logements dans les grandes villes).

La cité du logement collectif se situe généralement des terrains vagues, faisant partie des périmètres d'extension des villes.

Pour cause de retard la priorité est accordée aux blocs de logements dont les ensembles sont dépourvus d'aménagements ou d'équipements d'accompagnement. Le

¹⁰⁵ ECOTHEC : ancienne entreprise étatique de bâtiment.

¹⁰⁶ ESTE : ancienne entreprise étatique de bâtiment.

¹⁰⁷ SONATIBA : ancienne société nationale des travaux du bâtiment.

¹⁰⁸ Zucchelli A, 1984, : « introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine ». Ed OPU Alger. Tome 2 p.62.

¹⁰⁹ Le procédé tridimensionnel VARECO est reconnu par de nombreux spécialistes comme étant le plus difficile à maîtriser, des cellules entières sont produites dans des usines, transportées puis assemblées sur le site comme des cubes... en ligne : aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1986-25_35.pdf.



logement est généralement produit par des organismes étatiques, en raison des gros moyens qu'il exige (usines de préfabrication, industrialisation).

II - les espaces publics dans les cités d'habitat collectif en Algérie : un problème ancien :

Les notions de rues, places, espaces publics urbains avec tout ce qu'elles intègrent de signifiant et de complexe comme support de la vie publique sont abolies dans les grands ensembles en Algérie, désormais remplacées par " les rues intérieures ", « *la rue éclate en voiries différenciées et en rues intérieures, la rue ne devant plus être un corridor, le corridor devient la rue* »¹¹⁰, en effet, les plans masse désignent l'espace public en terme de vide.

La réalisation des ZHUN et les cités de logement collectif à travers le pays a donné lieu à des banlieues dont la structure la forme urbaine sont celle du grand ensemble ou immeuble-barres. Les voiries surdimensionnées sont les caractérise d'un tissu urbain morcelé et d'une structure discontinue.

En Algérie, le logement collectif est réduit à sa plus simple expression, il est tellement simplifié voire appauvri sous la pression du moindre coût et de l'absence du savoir-faire qu'on assiste à l'avatar du modèle. Les principes élémentaires de conception on été occulté¹¹¹. Les quelques équipements (quand ils existent) sont implantés là où il reste de la place. On s'y rend à pieds par les trottoirs longeant la chaussée ou tout simplement au travers des espaces verts.

II - 1 - Le non achèvement des cités :

Les problèmes majeurs que posent ces quartiers d'immeubles collectifs c'est de sous-équipement, d'absence d'aménagement des espaces publics urbains et des différentes formes de dégradations qui en découlent, résident d'abord dans le processus de production de ce cadre bâti ; « *Les résultats architecturaux dans les nouvelles urbanisations doivent être considérés par la mise en évidence des conditions de leur formation (système de production du cadre bâti en général)* »¹¹².

Au niveau de la maîtrise d'œuvre, le concepteur ne dispose pas de programme riche et global : habitat / espace public, qui lui permettrait de forger une vision d'ensemble et de créer un projet complet.

¹¹⁰ PANERAI .Ph, CASTEX et DEPAULE: « De l'îlot à la barre ». Éditions Parenthèses, Paris, 1996, p,142.

¹¹¹ Loucif Tarek, les espaces publics dans les villes algériennes, op.cit p6.

¹¹² Smair, A., « Les nouveaux tissus urbains d'Oran », dans les tissus urbains, colloque international, 1-3 décembre 1987, Alger, Enag/Éditions, p 118-119.



En effet les opérations d'habitat ou de logements sont conçus et réalisés en priorité pour des raisons d'urgence, quant aux programmes d'équipements, et d'aménagement ils sont souvent programmés et financés ultérieurement, engendrant de grandes étendues de terrains vagues, vides, au milieu des cités. Situation d'autant plus problématique que « *la diversité des maîtres d'ouvrage et les procédures de financement* »¹¹³. Ont un impact direct sur le mode de conception fragmentaire qui implique plusieurs intervenants dont les concepteurs : bureau d'études A pour les logements, bureau d'études B pour les équipements, bureau d'études C pour les aménagements ... Ces concepteurs travaillent séparément, sans aucune coordination et ni aucun souci d'intégration au tissu existant.

II - 2 - Appropriation des espaces publics urbains par les habitants :

Dans ces nouveaux quartiers d'habitation, l'espace est conçu en dehors du futur occupant, ce qui suppose inévitablement un effort supplémentaire d'adaptation de la part des futurs locataires ou propriétaires qui auront le sentiment d'occuper un espace étranger qu'ils doivent s'appliquer à domestiquer. Le mélange des catégories socioprofessionnelles caractérise ce type de nouveaux quartiers.

L'équipe du CERFISE¹¹⁴ en observant ces cités déjà mentionnées, à la périphérie d'Alger, cite à ce propos : « *Les grandes ZHUN de la périphérie, l'équivalent de nos ZUP, manifestent toujours l'émergence d'une logique de traitement monofonctionnel de l'espace. Elles sont fortement investies par des couches sociales moyennes de la société (fonctionnaires, employés, salariés des grandes entreprises, etc....* ». Leur peuplement témoigne d'une hétérogénéité sociale indiscutable". Cette situation a engendré une appropriation anarchique des espaces.

Dans l'habitat collectif, l'espace public est souvent mal défini ; son rôle est ambigu ; il est en effet partout et nulle part. On peut y projeter ce que l'on veut... Il est difficile de saisir les rapports qui peuvent être entretenus entre perçus et vécus par l'habitant.

Effectivement, ce qui est important est ce que représente l'espace public pour l'habitant et sa capacité à le pratiquer, à lui attribuer une symbolique, car c'est grâce à la pratique et la symbolique de l'habitat que les espaces peuvent exister¹¹⁵.

Le contrôle social est le fait de tous, en vertu de la visibilité des comportements de la scène publique : « celui qui intervient le fait « *de façon anonyme dans un espace social anonyme* »¹¹⁶».

¹¹³ SMAIR .A: « *Les tissus urbains* », op. cit. P. 119.

¹¹⁴ CERFISE : Centre d'étude, recherche, formation institutionnelle, Sud Est, Saint-Henri, Marseille.

¹¹⁵ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p35

¹¹⁶ PEILLON.P, « Pour planter le décor », *Urbanisme*, Mars/Avril 2007, n° 353, p. 47.



II - 3 - Les espaces publics urbains : carence de conception :

La nature de la formation, en matière de conception, de l'espace public urbain l'absence de directives, références et chartes urbaines, de principes d'organisation et de composition urbaine. Ce qui se traduit spatialement par un plan d'implantation (un plan de masse) où le réseau viaire est dominant, auquel sont "branchés" les immeubles.

Le mode de production de ce cadre bâti ne suffit pas à lui seul à justifier les carences en matière de conception. En effet on constate l'absence de sensibilisation aux espaces publics et à ses qualités urbaines retentit sur les pratiques professionnelles.

Les effets perspectifs ne sont pas appréhendés, si bien que le concepteur lui-même n'imagine pas l'ambiance urbaine de l'espace qu'il traite sur une planche à dessin¹¹⁷.

Le profil de la rue ou de l'espace public urbain constitue le meilleur moyen de représentation réduite de la réalité, il doit être privilégié par rapport au plan car il traduit mieux l'ambiance urbaine et « *La vision de l'espace de l'utilisateur une caméra qui se promène à 1,50 mètre du sol plutôt que la caméra du satellite géostationnaire* »¹¹⁸

L'ambiance d'anonymat ou l'absence d'une ambiance urbaine, la diversité des immeubles aurait, au mieux, permis une meilleure orientation des usagers, une meilleure reconnaissance des lieux. Mais elle n'apporte pas à elle seule une solution à l'ambiance extérieure. Cette dernière n'est pas liée à l'objet construit en soi, mais au rapport du cadre bâti à l'environnement non construit, à l'articulation du " plein " au " vide ", ou encore à l'articulation du " plein au plein " par l'intermédiaire du " vide " ; en d'autres termes, à l'organisation des immeubles entre eux à travers le vide qui les sépare¹¹⁹.

Un exemple qui illustre le bien-fondé d'une telle hypothèse réside dans le tissu traditionnel de la Médina où la simple logique du tissu urbain, de son organisation, de l'articulation de l'espace privé à l'espace public par l'intermédiaire d'espaces de transition, de la hiérarchisation de l'espace dans le rapport intérieur / extérieur¹²⁰, fermé / ouvert... c'est à dire la forte structuration du tissu urbain, ont suffi pour donner à la Médina une ambiance urbaine d'une grande richesse, sans que la façade ne joue un rôle particulier. Les murs extérieurs sont pour la plupart aveugles, ils ne participent pas directement à l'ambiance.

¹¹⁷ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 39

¹¹⁸ Jacques VICARI : *Agir sur la ville*. Ed. Moniteur, p. 267.

¹¹⁹ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p

¹²⁰ S. Bestandji : *"Intérieur / Extérieur, pour une lecture de l'espace urbain à Constantine"*. Mémoire de Magister, Université Mentouri, 1995, p 06.



Sans pour autant vouloir rapprocher abusivement les deux tissus urbains, Médina et habitat collectif, engendrés par deux modes de production de l'espace différents, on peut affirmer, sans risque de nous tromper, qu'on est passé d'une ambiance urbaine sans architecture de façade (parce que la maison traditionnelle est introvertie) à une architecture de façade sans ambiance urbaine¹²¹.

Traiter l'ambiance urbaine et considérer l'espace comme actif, c'est : « *refuser de compter sur le seul registre des apparences, sur l'obsession de l'identité visuelle, et sur la fatuité des façades, pour faire travailler le muscle de l'imagination.* »¹²²

Le premier pas que devrait franchir tout concepteur et tout gestionnaire est d'admettre « *le caractère actif de tout espace réputé résiduel* »¹²³ conçu comme simple espace de dégagement car il est appropriable par définition à travers, soit des formes diverses de dégradations (dépotoirs, décharges publiques), soit des formes d'occupation temporaire ou permanente.

II - 4 - l'espace public urbain : problématique de gestion ou de coordination :

L'Algérie indépendante a mis plusieurs années pour construire une nouvelle organisation du territoire où la collectivité territoriale de base est de nouveau la commune¹²⁴. « *Outre son rôle administratif traditionnel, la commune Algérienne a selon le code communal de 1967, la responsabilité du développement économique et social au niveau local* » [plan communal de développement PCD]. Cependant « *l'action économique et sociale de la commune s'affirme rapidement en liaison avec la wilaya : n'ayant aucun pouvoir financier, la commune est étroitement dépendante de celle-ci.* »¹²⁵

Les attributions de la commune seront concrétisées par la création lors du 2^{ème} Plan quadriennal 1974 - 1977 par deux catégories de "plans communaux" : PCD et PMU :

Le plan communal de développement (PCD) qui se voulait un instrument de planification spatiale et d'aménagement du territoire plutôt que de participer à une dynamique de développement local à cause du rôle prépondérant dévolu à l'échelon central : la wilaya « *qui exerce beaucoup plus un rôle de sélection et de censure, qu'un rôle de coordination. ...Elle agit en tant qu'administration de tutelle plutôt que comme échelon régional de planification.*»¹²⁶

¹²¹ Bannedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 40, 41.

¹²² ISAAC. J : « *Espaces publics en ville* ». op. cit. p. 214.

¹²³ Idem, p 214.

¹²⁴ Code communal de 1967.

¹²⁵ FONTAINE. J et BRULE .J-C: « *L'Algérie, volontarisme étatique et aménagement du territoire* ». Op. Cit. p. 156.

¹²⁶ Idem. p. 135.



➤ La problématique de la gestion :

La gestion de tous les espaces publics urbains libres et à usages collectifs normalement doit être prise par l'État représenté par les autorités locales (qui ont souvent été exclues du processus de production de l'espace lors de l'élaboration du projet).

Ces espaces à l'état inachevé sont remis en cause, aux services gestionnaires pour leur prise en charge en matière d'aménagement, de régulation de l'usage de l'entretien.

L'attribution aux collectivités locales de toutes les tâches " ingrates ", alors qu'elles ne sont même pas en mesure d'assumer, à cause de leur incapacité financière et du manque de personnels adéquats susceptibles d'assurer la fonction de gestion a eu pour conséquence l'absence de cette dernière. L'espace public urbain est ainsi livré aux habitants à l'état de terrains vagues abandonnés aux aléas de l'appropriation spontanée par les résidents qui étaient à leur tour exclus du processus de production de ce cadre bâti. Ils reçoivent un espace qui leur sert à se loger certes. Mais qui ne leur permet pas d'habiter, car il ne correspond pas toujours à leur mode de vie. Ils se substituent alors à eux-mêmes pour imposer un aménagement de l'espace public collectif qui répond à leurs aspirations et à leurs exigences leur permettant d'acquiescer un confort au moindre coût¹²⁷.

D'une façon générale, l'absence de gestion des espaces publics urbains dans les cités du logement collectif est devenue un accélérateur de l'appropriation spontanée de ces espaces et de leur affectation par les habitants.

La fonction de gestion qui échoit aux collectivités locales, en l'occurrence la commune (par l'intermédiaire d'élues) est celle qui consiste en l'aménagement, l'entretien et le contrôle de l'usage¹²⁸ de l'espace public urbain conformément à sa destination.

En effet, jusque là, l'espace public urbain est perçu comme " mesure d'accompagnement " et traité comme tel. La primauté des fonctions circulatoires a produit un urbanisme de circulation au détriment d'un urbanisme de composition urbaine doublé de l'absence d'aménagements de surface et de traitements au sol (espace de jeux, de promenade, de détente...). Ce dernier est souvent exclu du volume financier des programmes d'habitat. Ce qui explique que, même dans le cas où ils sont prévus (lors de la conception), ils ne sont jamais réalisés.

¹²⁷ Bannedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 43

¹²⁸ « L'obligation d'entretien du domaine public procède des règles juridiques particulières pesant sur l'organisme ou le service gestionnaire et en cas de grosses réparations sur la collectivité publique propriétaire » Art. 67 de la loi n° 90-30 du 1 Décembre 1990 portant loi domaniale. « Les biens et dépendances du domaine public sont en conformité des lois et règlements gérés par les services et organismes affectataires ou gestionnaires, qui sont seuls habilités à prendre les mesures propres à en assurer la gestion, la conservation et la sauvegarde » (Art. 178 de la même loi).



Dans ces conditions, le rôle de la commune en matière de gestion est réduit à la réfection et l'entretien de la voirie (après son aménagement) et intervient souvent dans le cas de dégradations avancées qui exigent de grosses réparations. Même dans ce cas, pour des raisons financières évidentes, la commune procède par ordre de priorité - la voie primaire d'abord. Ce faisant, la gestion de l'espace public urbain se réduit au fur et à mesure qu'on pénètre à l'intérieur de la cité pour atteindre les espaces les plus privatifs (voies de desserte tertiaires et espaces publics leur attenant). Ces derniers sont abandonnés à l'état de terrains vagues. Rien d'étonnant à ce qu'ils soient l'objet d'appropriation spontanée de la part des habitants, selon leur perception de l'espace, en relation avec les pratiques spatiales qui elles mêmes correspondent à un mode de vie que la conception de l'espace n'a pas pris en charge.¹²⁹

Pourtant chaque fois que l'occasion se présente, les gestionnaires ne manquent pas de faire un bilan négatif sur l'état des lieux, où les habitants sont perçus comme des dégradeurs, oubliant souvent le pré-état des lieux ; même si l'on admet le rôle dévolu à l'APC dans ses prérogatives - ces dernières étant limitées pour des raisons d'absence d'autonomie financière, elle-même liée à l'absence d'autonomie politique : les communes étant les parents pauvres des décisions et des programmes à cause de l'extrême centralisation des politiques urbaines - les gestionnaires ont pourtant une part de responsabilité qui leur incombe directement. Aussi petite soit-elle, cette part de responsabilité réside dans l'absence de contrôle de l'usage du sol (par l'intermédiaire de la police urbaine), même quand l'aménagement est initié par les habitants, à leurs frais, et même quand l'APC participe directement à l'initiative en offrant gratuitement aux habitants le matériau pour la clôture de l'espace ou en le vendant à des prix avantageux et abordables.

Il n'y a donc aucun contrôle de conformité des revendications des habitants avec l'usage réel de l'espace clôturé. L'appropriation privative de l'espace et le détournement d'usage qui s'ensuit, s'ils ne sont pas autorisés par les gestionnaires, ne sont pas moins tolérés.¹³⁰

Les gestionnaires favorisent donc une autorégulation de l'espace. L'œuvre des habitants, alors que les conditions d'une gestion au moindre coût sont réunies pour permettre aux gestionnaires - par le contrôle des opérations d'aménagement initiées par les habitants - de

¹²⁹ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 43, 44.

¹³⁰ Idem, p 44.



suivre les opérations à défaut d'anticiper sur l'usage par un aménagement préalable et une réglementation des différentes affectations. Les chances d'une co-gestion (avec l'association des habitants) existent pour permettre aux habitants de participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie - d'autant que la réalité atteste de l'existence des velléités d'appropriation, même si elles sont guidées par des stratégies d'annexion d'une partie du domaine public à la sphère domestique - annexion qui s'exerce au détriment de l'usage négocié de tout espace public à caractère collectif. Situation problématique favorisée aussi bien par l'absence de gestion que par la conception où l'espace public conçu comme résiduel.

II - 5 - Les habitants et le statut des espaces publics urbains :

L'espace public urbain dénudé d'un minimum d'aménagement de surface susceptible d'anticiper sur les usages, devient l'enjeu de l'activité appropriative. Rien d'étonnant à ce qu'il soit si peu investi dans certains cas, ou fortement investi dans d'autres, à travers des formes d'appropriation privées tantôt collectives et tantôt individuelles. Ces dernières, dans leurs formes les plus extrêmes de "privatisation - détournement" - de l'espace extérieur et l'absence de régulation de l'usage de l'espace contribue à déployer - témoignent d'une «gestion problématique».

Les gestionnaires n'ayant ni les moyens ni la bonne volonté pour exercer une régulation de l'usage de l'espace, les habitants se substituent à eux pour imposer un aménagement conforme à leurs aspirations et à leurs exigences.

Ainsi nous avons deux forces en présence : Le pouvoir central à l'origine de la production de l'espace, et les usagers consommateurs initiateurs de l'appropriation. L'une et l'autre force sont animées par des logiques différentes sous-tendues par des enjeux différents.

La force intermédiaire incarnée par la collectivité locale (l'APC) ne joue pas le rôle de régulateur en matière d'anticipation sur l'usage dans le processus de production de l'espace, parce qu'elle n'en a pas les moyens suffisants financiers et politiques. Ses prérogatives sont restreintes par l'absence d'autonomie, doublée de l'absence de démocratie où les élus sont incapables de jouer le rôle d'intermédiaires entre les habitants et l'Etat, pour répondre aux aspirations exprimées à travers les revendications quotidiennes des habitants¹³¹.

Il est donc certain que l'absence de gestion de l'espace extérieur est un

¹³¹ Bennedjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités de logements collectifs*, op. cit p 46.



accélérateur du processus spontané de l'appropriation et la dégradation de l'espace¹³².

III – Réalité de l'espace public dans les cités de logement collectif en Algérie :

Dans la composition urbaine des logements collectifs on distingue des problèmes au niveau d'espaces publics qui sont des vastes espaces mal gérés ainsi que leurs localisations dans la ville, et d'une manière générale l'aspect extérieur des cités présente une mauvaise qualité sur le plan de la visibilité. La qualité urbanistique des ces espaces était négligée, le souci majeur de l'Etat consistait à priori à atténuer le déficit endémique du logement¹³³.

La qualité d'un quartier est aussi qualifiée par l'accessibilité des réseaux des services publics, par l'ensemble des moyens de communication et par la présence des équipements de base qui répondent aux besoins quotidiens des citoyens¹³⁴.

❖ Les cités sociales en Algérie :

Les espaces publics urbains dans nos cités souffrent de multiples phénomènes négatifs qui engendrent souvent des conséquences nuisibles à la vie sociale et psychologique des citoyens ce qui conduit finalement vers un déséquilibre entre l'homme et son environnement.

Photo n° 13 : L'espace public dans les cités de logement collectif en Algérie.
(Cité Fatima Zahraâ à Tébessa.)



Source : Auteur 2015.

Photos n° 14 : Nouvelle cité de logement collectif en Algérie.
(Cité 04 Mars 1956 à Tébessa).



Source : Auteur 2015.

¹³² Idem, p 47

¹³³ REZIG Adel, L'impact de l'accessibilité et de la visibilité sur le mouvement des usagers dans les espaces publics urbains des logements collectifs, Cas de Biskra, Mémoire de magister université de Biskra p 24.

¹³⁴ ZUCHELLI, A., 1984 .in REZIG Adel, L'impact de l'accessibilité et de la visibilité sur le mouvement des usagers dans les espaces publics urbains des logements collectifs, op.cit p 28.

SECTION 1 :

Retour d'Expériences en Matière d'Aménagement de Qualité des Espaces Publics.

- *Quartier Mermoz (Lyon- France).*
- *Quartier Grand Parc (Bordeaux- France).*



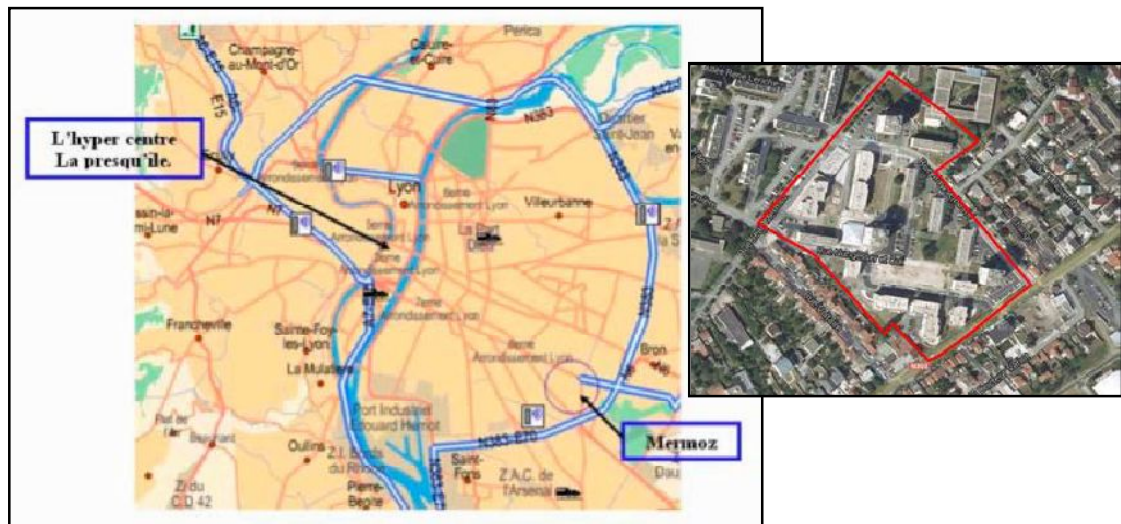


IV - Quartier Mermoz :

IV - 1 - Présentation du quartier de Mermoz :

Mermoz est un quartier de la ville de Lyon (France) situé dans le 8^e arrondissement. Il est classé en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU). Il est desservi par une station de ligne du métro. Ce quartier est composé de deux quartiers Mermoz Nord et Mermoz Sud.

Figure n° 29 : Situation de la cité Mermoz.



Source : Lucie Chaize, Paco Hernandez, Stéphane Konzola, *mermoz nord*, juin 2007 en ligne : <http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/document/780/files/lyon-mermoz-nord.pdf>

IV - 2 - Diagnostic, problématique et objectifs : (quartier Mermoz Nord) :

Le quartier Mermoz a bénéficié d'un projet de rénovation à la tire de la politique de la ville de Lyon 1985¹³⁵, cette opération fait intervenir de nombreux acteurs et intègre donc des enjeux d'habitat collectif, notamment la mise en disposition au public *d'espaces publics conviviales et de qualité*.

Le quartier Mermoz Nord se caractérise par diverses problématiques qui peuvent se lire sous différentes échelles :

- Le quartier est enclavé, le manque de liaison avec les quartiers pavillonnaires voisins. Il en résulte une accessibilité piétonne difficile due à l'enclavement du quartier, absence de mixité de fonction rend le quartier peu dynamique et peu attractif. De plus, la typologie des grands ensembles, le quasi absence d'éclairage et le fonctionnement flou des espaces engendrent des abus d'usages, un sentiment d'inconfort et d'insécurité chez les habitants. Le quartier présente clairement un manque de mixité sociale, ainsi qu'un habitat délabré et vétuste¹³⁶.

¹³⁵http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf

¹³⁶ Idem.

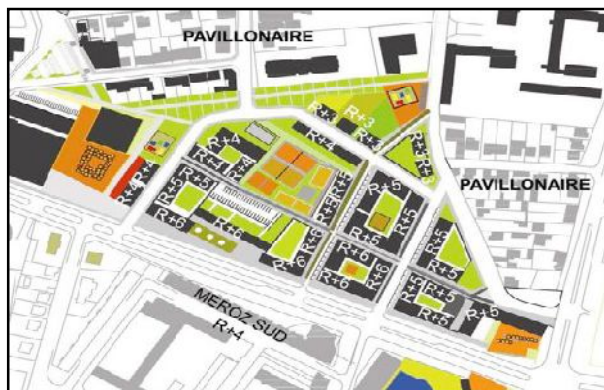


- Cependant, le quartier est bien desservi par les TC et très accessible en voiture. Il est à proximité avec des équipements tels que : le parc de Parilly, la nouvelle médiathèque Donc Mermoz Nord possède des atouts notables sur lesquels il est nécessaire de le donner une nouvelle image par ses espaces publics.

Dans cette optique, le projet vise les objectifs suivants¹³⁷ :

- Désenclaver physiquement le quartier et renouer des liens avec les quartiers voisins.
- Dynamiser et rendre attractif le quartier, par une implantation d'activités, et ***l'aménagement d'espaces publics attractifs conviviales et de qualité.***
- Améliorer l'habitat pour assurer une mixité sociale.

Figure n° 30 : Hauteur des bâtiments.



Source : gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf

Photo n° 15 : Vue panoramique du quartier.



Source : http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf

IV - 3 - Principes d'aménagement :

Mermoz Nord a bénéficié d'un programme spécifique de rénovation urbaine destiné à renouveler le quartier. Pour le calme, la détente et la rencontre, le projet prévoit ***l'aménagement de 2,5 hectares d'espaces extérieurs conviviales et de qualité***, dont 70% d'espaces publics. De nouveaux lieux de vie et d'échanges matérialisés par un square, une promenade piétonne et de nouvelles places publiques. Ce réaménagement favorise un meilleur partage de l'espace et des usages entre les différents modes de déplacement. L'objectif du projet est d'ouvrir ce quartier sur la ville en réorganisant les espaces extérieurs. De nouveaux espaces publics sont prévus pour une meilleure qualité de vie avec des espaces verts permettant une respiration entre les immeubles : promenade centrale, square, jardins partagés, aménagement d'espaces résidentiels aux abords des immeubles.¹³⁸

¹³⁷ Idem.

¹³⁸ <http://www.ville.gouv.fr/?lyon-le-nouveau-visage-du-quartier/>



Le développement de l'activité économique et commerciale. Une dynamique impulsée par l'aménagement de 4500 m² de surfaces d'activités économiques le long de l'avenue Mermoz pour compléter l'offre des deux pôles commerciaux et des services de proximité existants¹³⁹.

Équipements culturels et de loisirs, espaces verts, transports en commun. Depuis 2012, l'avenue Mermoz a été réaménagée pour un meilleur partage de l'espace entre les piétons, l'automobile, et les vélos. Un boulevard paysager limité à 50 km/h marque désormais l'entrée de ville.¹⁴⁰

Photo n° 16 : Vue panoramique sur le quartier après leur réaménagement.



Source : <http://www.grandlyon.com/projets/lyon-mermoz.html>

IV - 3 - 1- Principes d'organisation spatiale :

Pour répondre aux objectifs annoncés, le projet prévoit une intervention sur les axes de circulation du quartier. Celle-ci s'appuiera sur la suppression de certaines voies, "égout à voitures" engendrant nuisances et insécurité pour les riverains.

Pour ouvrir le quartier sur son environnement proche, un réseau de voiries claires et hiérarchisées est développé au sein du quartier Mermoz Nord, dont le maillage s'insèrera dans le tissu environnant et s'ancrera notamment sur le nouveau boulevard Mermoz. (Voir figure n° 31).

Le désenclavement du quartier se fera également par l'approche globale des espaces publics de Mermoz. ***La création d'un réseau d'espaces publics fonctionnels, hiérarchisés et de qualité***, en lien avec le contexte et les pôles environnants de Mermoz Nord.

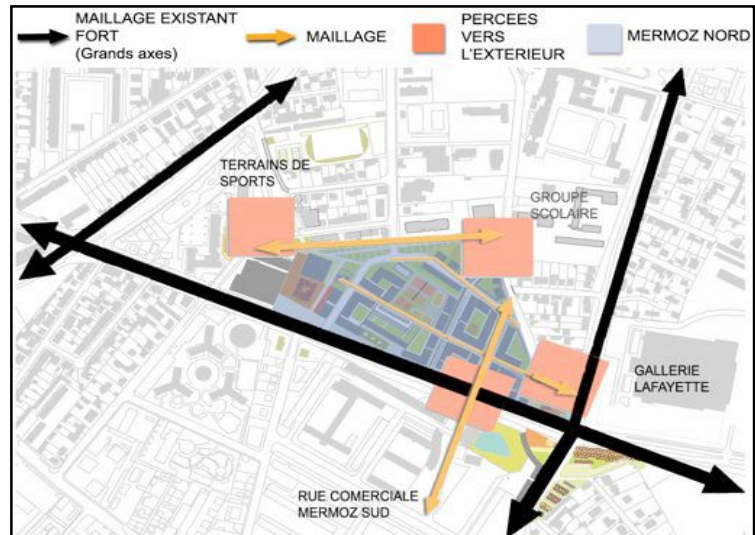
¹³⁹ <http://www.grandlyon.com/projets/lyon-mermoz.html>.

¹⁴⁰ Idem.



Figure n° 31 : Schéma des percées vers l'extérieur du quartier.

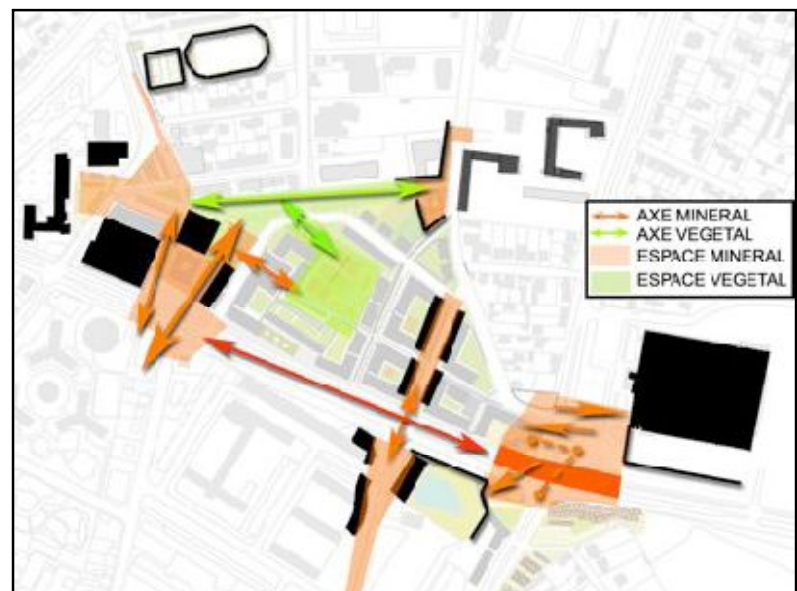
Source :
http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf



Au sein du quartier, le projet comporte *l'aménagement d'un réseau d'espaces publics de qualité ; diversifiés, attractifs et structurants*, dont l'aménagement est en lien avec les besoins et les usages des habitants. Constitué de deux espaces majeurs, et de quatre espaces publics d'échelle plus locale, ce réseau permettra, d'une part, de déterminer des parcours et des séquences au sein du quartier, et d'autre part, de favoriser les lieux d'échange¹⁴¹. (Voir figure n° 32).

Figure n° 32 : Réseau d'espaces publics développés au sein du quartier.

Source :
http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf



Le projet comportera donc une intervention sur ces deux espaces majeurs (la place Sangnier et la place des Galeries Lafayette) pour les relier aux espaces publics d'échelle plus locale au sein de Mermoz Nord : parc central, rue Latarget commerçante, espace

¹⁴¹ Idem.



public minéral en lien avec l'école, axe vert Est-Ouest reliant cette dernière à la place Sans Nom.

Parallèlement au désenclavement de Mermoz Nord, un projet s'efforce d'offrir une dynamique interne au quartier et de lui apporter un caractère attractif.

Les rez-de-chaussée de ces nouveaux bâtiments le long du boulevard seront proposés pour l'implantation d'activités tertiaires, notamment médicales, ces rez-de-chaussée d'activité permettront de redynamiser économiquement le quartier et d'y **développer une réelle mixité de fonction**. Un traitement spécifique des espaces publics le long de cette façade urbaine est prévu.

Le renforcement de l'attractivité commerciale du quartier se fera par la réimplantation des commerces de Mermoz Nord, auparavant situés dans un espace enclavé, peu visible depuis l'avenue, dans la rue Latarget prolongée. En continuité avec la rue commerçante de Mermoz Sud, elle permettra une meilleure accessibilité à ces commerces de proximité qui bénéficieront du dynamisme de la rue Latarget de Mermoz Sud.

La majeure partie du quartier sera réaménagée, suivant le principe de **résidentialisation**. Ceci se traduira par une sectorisation publics/privés ainsi que d'une redéfinition des statuts et usages des espaces publics urbains et des modes de gestion qui s'y rattachent. Les cœurs d'îlots, au rez-de-chaussée des immeubles, seront aménagés comme suit : jardins privatifs en bordure des logements en rez-de-chaussée, jardins collectifs au centre.

Figure n° 33 : Schéma de composition urbaine.



Source : <https://divisare.com/projects/205986-gautier-conquet-architectes-avenues-mermoz-et-pinel>

IV - 3 - 2 - Détails sur le réaménagement :

a. Circulation :

L'objectif en terme de circulation est d'exploiter la bonne accessibilité au quartier, en limitant la présence de la voiture. Pour cela, des propositions en termes de circulation, accessibilité deux roues et gestion du stationnement ont été présentés :



❖ **Accessibilité :**

Le projet améliore l'accessibilité du quartier grâce aux nouvelles voiries créées (prolongation de Latarget, allée du parc,...), et mettre en place un sens unique dans la rue du parc, ainsi que dans la rue Tixier, ce qui créera une zone d'accessibilité réduite à caractère plus résidentiel. L'allée du parc sera du pavé et la vitesse y sera limitée à 30 km/h, ceci, afin de signifier son caractère de voirie secondaire et pour limiter son utilisation comme alternative au carrefour Mermoz-Pinel.

Toutes les autres rues du quartier seront à double sens pour permettre une bonne accessibilité voiture et garantir une bonne liaison Nord-Sud du quartier Mermoz. (Voir figure n° 34).

Figure n° 34 : Plan de circulation du quartier.

Source :

http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf.



❖ **Gestion des carrefours :**

Le choix de mettre un carrefour à feux est directement lié à l'objectif de limiter la présence de la voiture dans le quartier.

C'est-à-dire : faire diminuer la vitesse des automobiles et limiter le flux de circulation entrant dans Lyon, en incitant l'utilisation des transports en commun.

❖ **Transport en commun :** Promouvoir les modes de transport alternatifs.

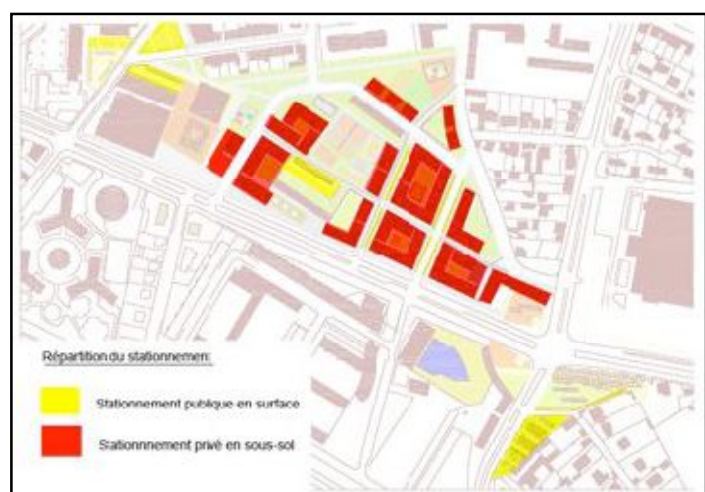
❖ **Politique de stationnement :** Le projet desservir le besoin de stationnement :

(Voir figure n° 35).

Figure n° 35 : Répartition de l'offre de stationnement dans le quartier.

Source :

http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf.





Ils ont aussi prévu des places pour les PMR (personnes à mobilité réduite) à raison d'une pour cinquante places.

Des aires de stationnement livraison seront aussi prévues, principalement dans la rue commerçante Latarget. Ces places doivent suivre un aménagement et un marquage au sol.

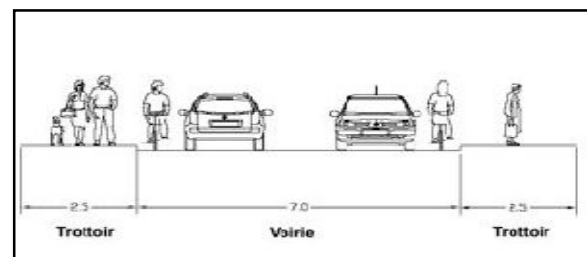
b. Piétons et deux roues :

Etant donnée la présence de la piste cyclable à proximité, les deux roues peuvent accéder à tout le quartier. Les doubles sens (rue Latarget et les rues entourant le quartier) est dimensionné de manière donner lieu à une circulation multimodale, permettant la mixité vélos / voitures. (Voir la coupe n° 36).

Figure n° 36 : Coupe de principe, voiries en double sens.

Source :

http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf



La circulation piétonne sera assurée dans tout le quartier par de larges trottoirs accessibles pour les PMR. Des passages piétons d'un largeur minimal de 2,5 m seront prévus ainsi que des refuges centraux pour les voiries larges, accompagné par des marquages au sol pour apporter plus de sécurité aux piétons.

Des arceaux vélos seront prévus dans les zones de parking, ce qui va encourager les habitants à utiliser ce mode de transport alternatif à la voiture au sein du quartier.

c. Sécurité :

Au niveau sécuritaire, un éclairage adéquat sera mis en place dans tout le quartier, spécialement dans les zones de stationnement, afin que chacun se sente en sécurité.

Il faudra aussi limiter les nuisances sonores générées par les accélérations des véhicules. Le projet ainsi limite les vitesses des rues entourant le quartier et le boulevard à 50 km/h et celles qui se trouvent à l'intérieur à 30 km/h.

d. Eclairage urbain :

Le projet développe son système d'éclairage selon trois principes majeurs :

d - 1 - Créer un parcours nocturne en réponse à un concept de réseau d'espaces publics diversifiés :

L'éclairage soit en cohérence avec l'ensemble du réseau d'espaces publics, qu'il puisse retranscrire les différentes ambiances de chaque espace, qu'il organise un parcours nocturne ponctué par des espaces de pause ayant chacun leur propre caractère.



d - 2 - Développer un confort nocturne :

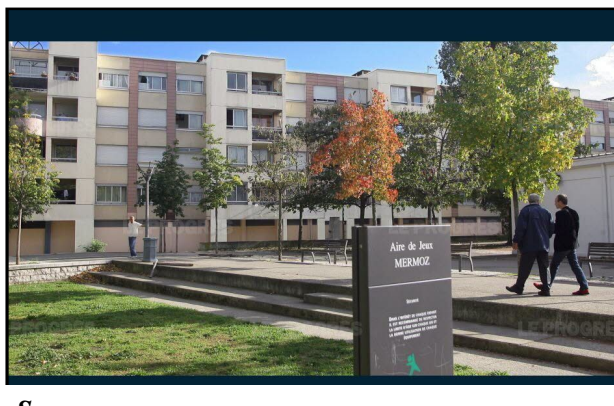
Le choix d'éclairage répond aux paramètres suivants :

- le confort visuel, la gestion des zones de conflit, la performance de la lampe, la mise en valeur de l'espace, la gestion de l'installation (éco, énergie, maintenance, installation).

d - 3 - Des éclairages diversifiés et adaptés aux différents espaces :

- La rue commerçante, une rue animée reflet de la vie du quartier, dégagant le jour comme la nuit une dynamique interne, espace multimodal nécessitant une attention particulière concernant à la sécurité des usagers (vélo, piéton, automobiliste).
- Le chemin traversant, Un espace de passage à l'échelle du quartier, dégagant une ambiance de l'ordre de l'intime, espace de lien entre des points attractifs du quartier, traversant un espace particulier celui des terrains de sport.

Photos de réaménagement :



Source : <http://www.leprogres.fr/lyon/2016/12/15/mermoz-sud-un-projet-urbain-destine-a-metamorphoser-le-quartier>



Source <https://www.pinterest.com/pin/347692033705622703/>



Source : <http://www.stoa-architecture.com/urbanisme-2/place-des-commerces-quartier-mermoz-nord-a-lyon-69/>



Source : <https://divisare.com/projects/205986-gautier-conquet-architectes-avenues-mermoz-et-pinel>



IV - 4 - les acteurs : Le projet fait intervenir et concertation deux types d'acteurs :

IV - 4 - 1 - Acteurs sociaux :

Les habitants :	Le projet permettre aux habitants de Mermoz de participer à sa conception, en ouvrant un dialogue avec la population riveraine, offrir une réponse en adéquation avec les besoins et les demandes et la mise en place d'ateliers de conception ouverts à tous.
Les centres sociaux :	Ils constituent une porte d'échange entre les habitants et les institutions. Les informations provenant des institutions autour du projet, ou bien les demandes, ou réclamations des habitants, peuvent ainsi transiter par le biais des centres sociaux. Ils deviennent en cela des acteurs fondamentaux au projet.
Les propriétaires des commerces :	Egalement, acteurs dynamiques du quartier, leur participation au projet est nécessaire.
Les Galeries Lafayette :	Il est nécessaire de les faire participer au projet, afin d'obtenir à long terme un projet global qui prenne en compte l'ensemble du contexte.

IV - 4 - 2 - les acteurs institutionnels : ils ont participé sur essentiellement sur les apports financiers :

➤ La Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, ANRU (agence national de renouvellement urbain).
➤ L'état, le conseil Régional, la caisse des dépôts et des consignations.

IV - 5 - Les actions de la concertation dans le cadre du projet Mermoz :

Une série de mesures sera mise en place pour d'une part informer les habitants, et d'autre part pour les faire participer au projet. Ces actions permettront d'adapter, de réorienter le projet aux vues des demandes explicitées par la population mais également permettre à cette dernière de se l'approprier.

A la suite de ces réunions générales, des ateliers de discussions autour de thématiques plus particulières seront mis en place, afin d'établir un dialogue constructif entre habitants ou responsables d'associations et acteurs institutionnels.

Des affichages sur l'état d'avancement du projet seront placés à différents endroits dans le quartier et renouvelés régulièrement.

V - Quartier du Grand Parc

V - 1 - Présentation du quartier :

Le quartier du **Grand Parc** est un quartier de la commune de Bordeaux, dans le département français de la Gironde¹⁴².

¹⁴² https://fr.wikipedia.org/wiki/Quartier_du_Grand_Parc



Conçu dans les années 50, sur une superficie de 60 ha, le quartier du Grand Parc s'organise autour d'un vaste espace paysager accueillant une diversité d'équipements, de services et de commerces. Il accueille entre 16 000 et 25 000 habitants (selon les sources). Le quartier est conçu selon les principes fonctionnalistes de la Charte d'Athènes. Les formes architecturales sont des barres et tours. Les hauteurs des bâtiments sont importants (R+11 à R+16). Contrairement aux tissus environnants, le quartier n'est structuré ni par les tracés (voies et parcellaires), ni par l'espace public aux limites peu lisibles¹⁴³.

Photo N°17, 18 : Photo aérienne du Grand Parc.



Source :

<http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>



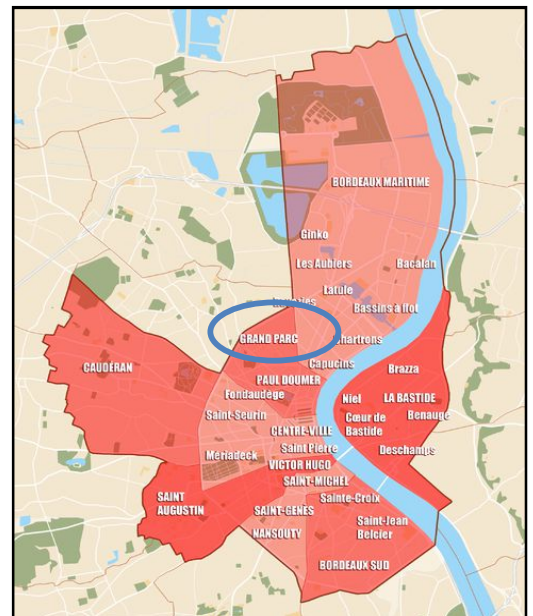
Source :

<http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>

V - 2 - Fiche d'identité :

- Bordeaux Nord-ouest intra-boulevard, à 800 mètres des Quinconces,
- délimité par :
 - Le boulevard Godard au Nord,
 - L'avenue Emile Counord à l'ouest (support de la ligne C),
 - La rue Mandron à l'est,
 - La rue Camille Godard.

Le quartier du **Grand Parc** est situé à proximité des **Chartrons**, et en limite communale du Bouscat. Bien relié à l'hypercentre, bien desservi par les transports en commun, ce quartier est ainsi proche des services urbains de cœur de ville.



¹⁴³ Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>



- 3 800 logements environ dont 61 % d'habitat collectif social.
- Densité de logements : 65 logements/ha.
- Densité d'habitants : 139 habitants/ha (21 barres, 4 tours et 4 plots d'habitation).
- Densité bâtie : 0,76 (y compris voirie et stationnement) ; emprise au sol : 14 %.

Des équipements implantés dans le parc (écoles, collège, lycée, piscine, gymnases, bibliothèque, centre d'animation, ...) et deux centres commerciaux.

Stationnement : 2 613 places privées résidentielles, 791 places publiques.

V - 3 - Les potentiels du quartier :

V - 3 - 1 - Une excellente dotation en équipements comparativement au reste de la ville :

Le quartier est doté des équipements culturels et sportifs structurants à l'échelle de la ville, les collèges et lycées, les commerces et les commerces de proximité.

Le quartier du Grand Parc a bénéficié donc d'un potentiel d'attractivité pour l'ensemble de la commune en termes d'équipements, notamment sportifs. Ces derniers pourraient être les vecteurs d'un plus large rayonnement.

V - 3 - 2 - Un grand ensemble de logements sociaux :

- l'intégralité des logements sont des résidences principales dans des immeubles collectifs,
- il est à 95 % locatif.

Tableau n°07: Situation socio-économique du quartier Grand Parc.

	Grand Parc	Bordeaux
Taux de chômage	21,4%	19%
- des moins de 25 ans	41,8%	30,6%
Familles monoparentales	28,3%	18%
Population ne disposant pas de diplôme ou d'un CEP	40%	20,8%

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>

V - 4 - Identification des problèmes :

Le quartier souffre d'une image dévalorisée, voire stigmatisée :

- La vitrine est omniprésente dans la perception du quartier créant des espaces dévalorisés et peu accessibles aux piétons ;
- Le quartier présente un caractère introverti peu perméable depuis l'extérieur et l'environnement immédiat; (Voir photo n° 19).
- Enfin, le parc élément central du quartier, est peu visible et peu lisible depuis l'extérieur et l'intérieur du quartier ou la plupart des cheminements qui traversent le parc sont interrompus ou discontinus ;



Les équipements, et même les plus récents comme la bibliothèque ou la piscine, n'engendrent pas une fréquentation à la hauteur de leur nombre, de leur diversité et de leur dimensionnement. Le parc n'apparaît pas aussi grand qu'il le pourrait. Et depuis l'extérieur, le Grand Parc n'est pas très attractif.

Au sol, les repères semblent fuir, plus souvent adressés à l'automobiliste qu'au piéton. Et pourtant, même pour l'automobiliste, se repérer n'est pas évident.

De façon générale, le Grand Parc fonctionne selon une logique introvertie, générant des arrières d'opérations aux statuts peu définis. Il s'agit d'espaces dédiés au stationnement pour la plupart et qui font figure de reliquats¹⁴⁴.

D'une manière générale les espaces publics dans le quartier manquent *la qualité souhaitée* selon les besoins des habitants. (Voir photos n° 20,21).

Photo n° 19: Quartier introverti.

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>



Photo n° 20, 21: Espaces très médiocre.



Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>

L'utilisation ou non des espaces implique une différence d'entretien et de leur état. En les qualifiant selon leur état d'usure, d'entretien, ou selon la qualité des végétaux, il apparaît que l'espace public se restreint au centre du parc. Autant cette partie centrale est d'une

¹⁴⁴ Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>



qualité appréciable, autant lorsqu'on s'éloigne de cet espace, l'environnement se dégrade, accentuant ainsi l'enfermement du parc. (Voir photos n° 22,23).

Photo n° 22: Une grande différence entre certains espaces oubliés, délaissés, dégradés ...



Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>

Photo n°23: espaces publics médiocre.

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>





V - 5 - Principes d'aménagement de la cité :

➤ **Une démarche de renouvellement basée sur la création des espaces publics de qualité :**

En 2011, la Ville a lancé une étude urbaine pré-opérationnelle, en vue d'établir un plan d'actions coordonnées pour améliorer le fonctionnement du quartier et mieux l'aménager surtout leur espaces publics.

Le projet de renouvellement urbain s'articule autour de quatre axes de projet :

- Renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs :

Un nouveau réseau d'allées piétonnes permettra de connecter, sur une trame orthogonale, les polarités du quartier avec les transports (tramway, bus), de relier les quartiers périphériques (les Chartrons, le Bouscat, Ravezies).

Les rues, largement dimensionnées pour la voiture, seront requalifiées au profit des piétons et cyclistes avec des trottoirs élargis et plantés ainsi qu'une nouvelle offre de stationnement.

- Renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs :

Le parking et la circulation de la place de l'Europe seront réorganisés pour créer un espace piéton, la place du marché, mobilisable pour *les événements de la vie* du quartier. Autour, les boutiques du centre commercial introverti, pourront s'ouvrir sur la nouvelle place.

- Révéler le grand jardin public du quartier pour tous les publics :

Les espaces verts seront requalifiés et mis en valeur par la création d'un nouveau parc public ouvert sur la ville et plus intime. Il proposera des clairières, jeux, jardins partagés intergénérationnels de proximité, jardins familiaux et un plateau sportif visible regroupant les terrains éparses. Les allées connecteront le parc de cet espace public aux quartiers alentours et relieront les différentes ambiances.

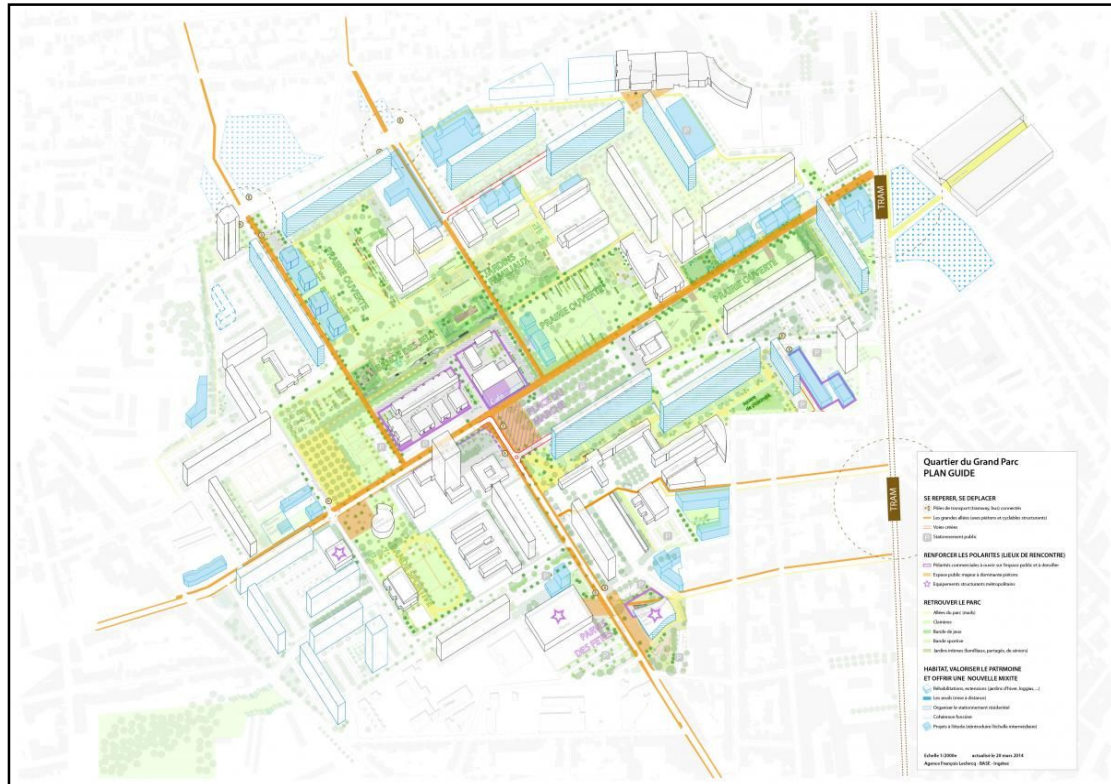
- Offrir une nouvelle mixité d'habitat :

La réhabilitation des logements existants sera l'occasion d'organiser des extensions et prolongements extérieurs (balcons, loggias,...). Elle permettra également l'accueil de certains rez-de-chaussée « actifs » pour des équipements de proximité (crèche, locaux associatifs...), services ou commerces.¹⁴⁵

¹⁴⁵ <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>.



Figure n° 37: Plan d'aménagement.

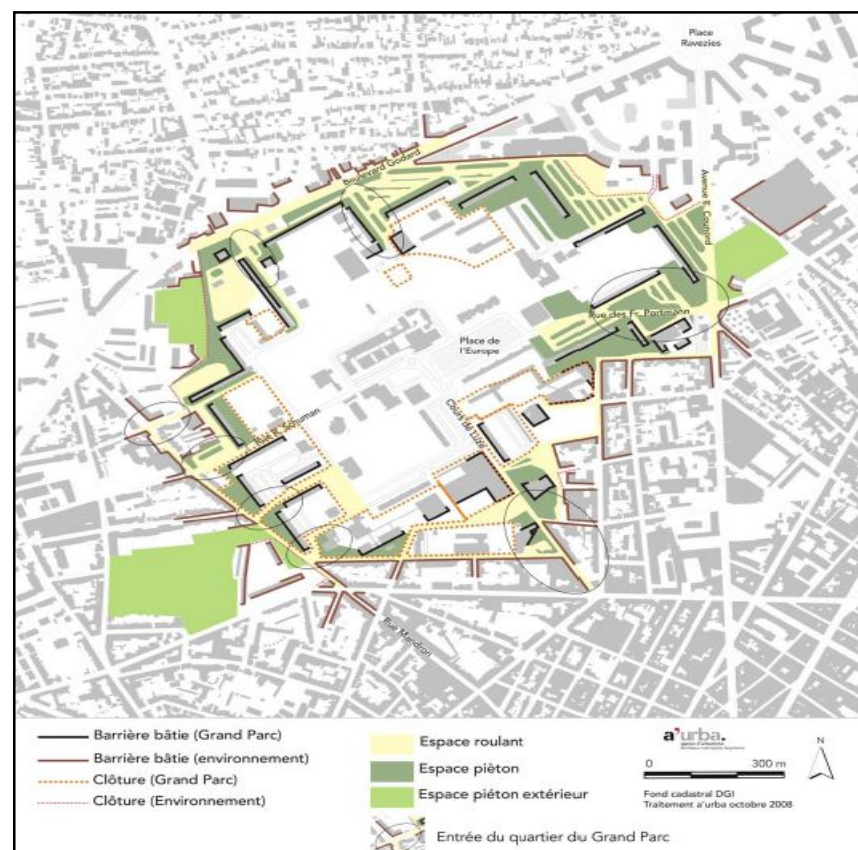


Source : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>

➤ **Zones de contact (renforcement les liens avec l'environnement immédiat) :**

Figure n° 38: Liens avec l'environnement immédiat.

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>

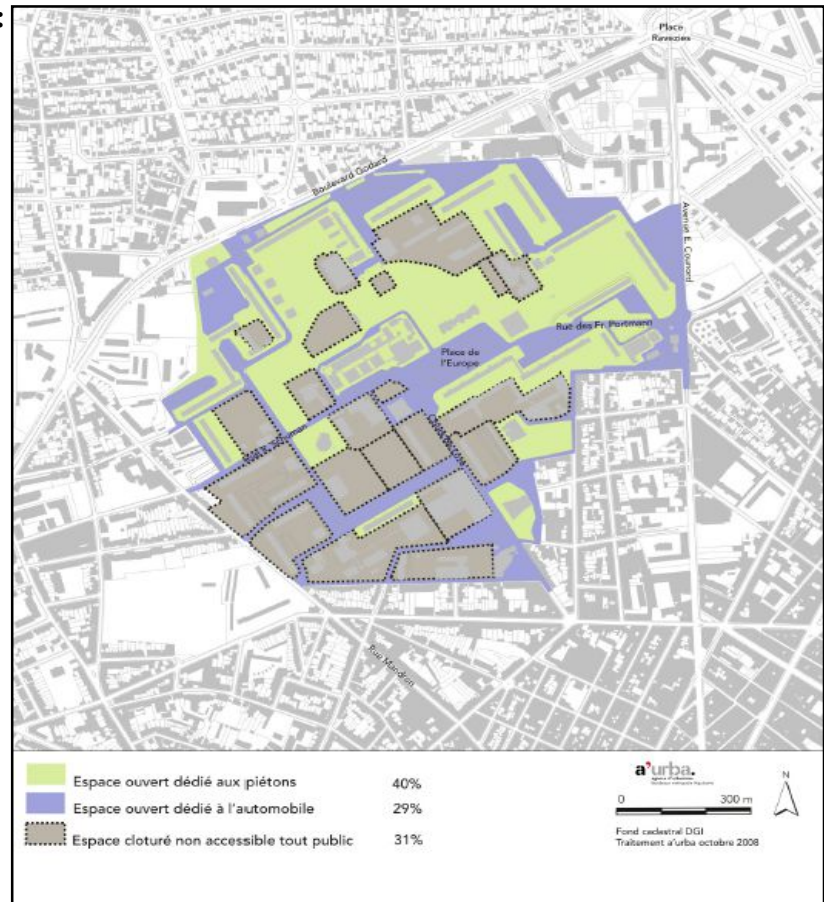




➤ Partage des espaces :

Figure n° 39: Partage de l'espace public au sein du quartier.

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>



➤ Composition de l'espace public piéton :

Figure n° 40: Composition de l'espace public piéton.

Source : Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Étude de programmation urbaine du quartier du Grand Parc : diagnostic urbain, Aurba, Bordeaux, 2008, pdf en ligne : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>

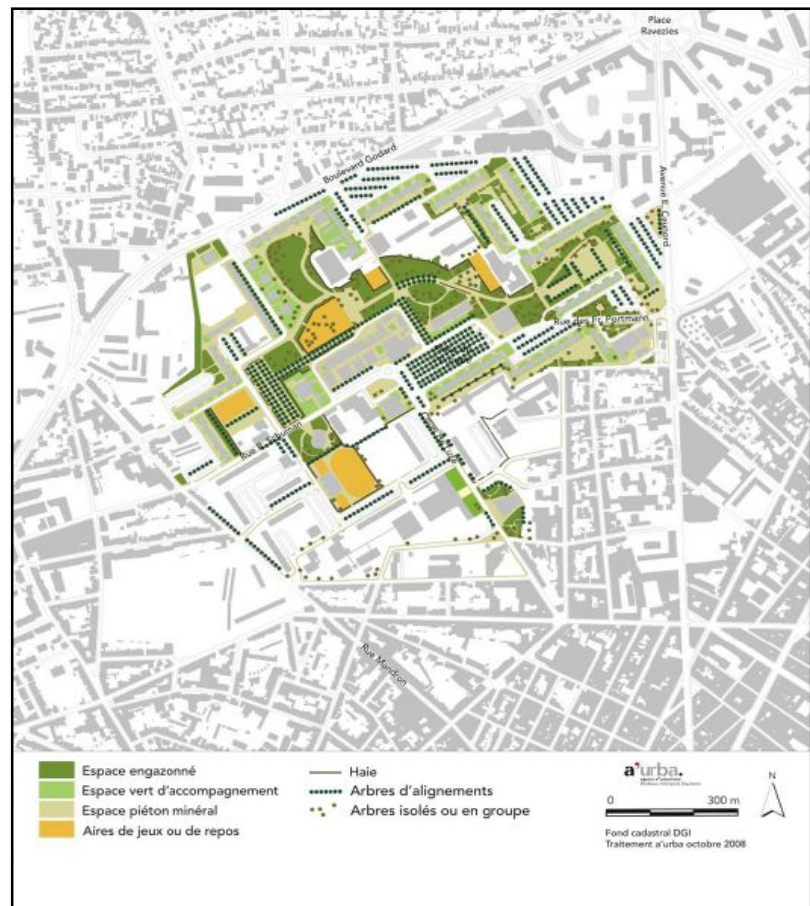




Photo n°24: Un parking, un espace sans animation.



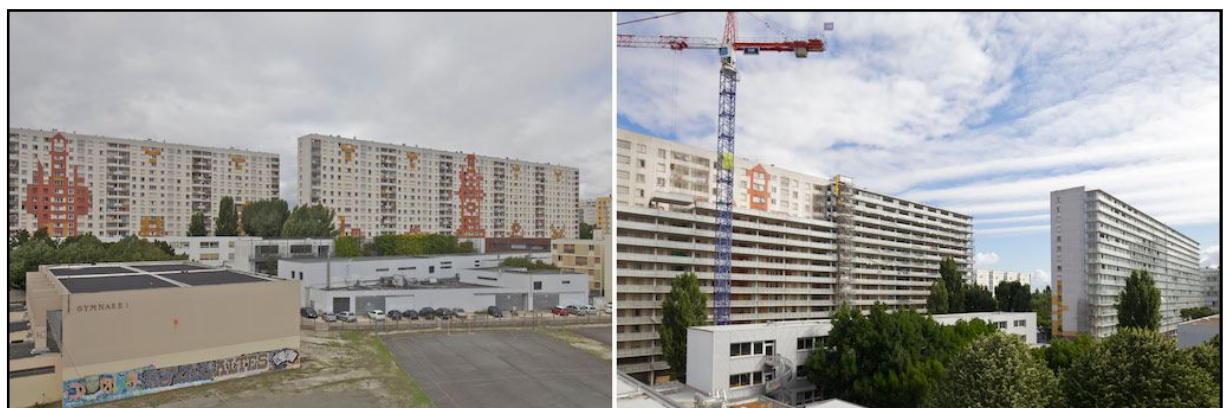
Source : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>

Photo n° 25: Une vraie place de cœur de quartier compatible avec un stationnement maîtrisé.



Source : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>

Photo n°26, 27: Ravalement des façades.



Source : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>



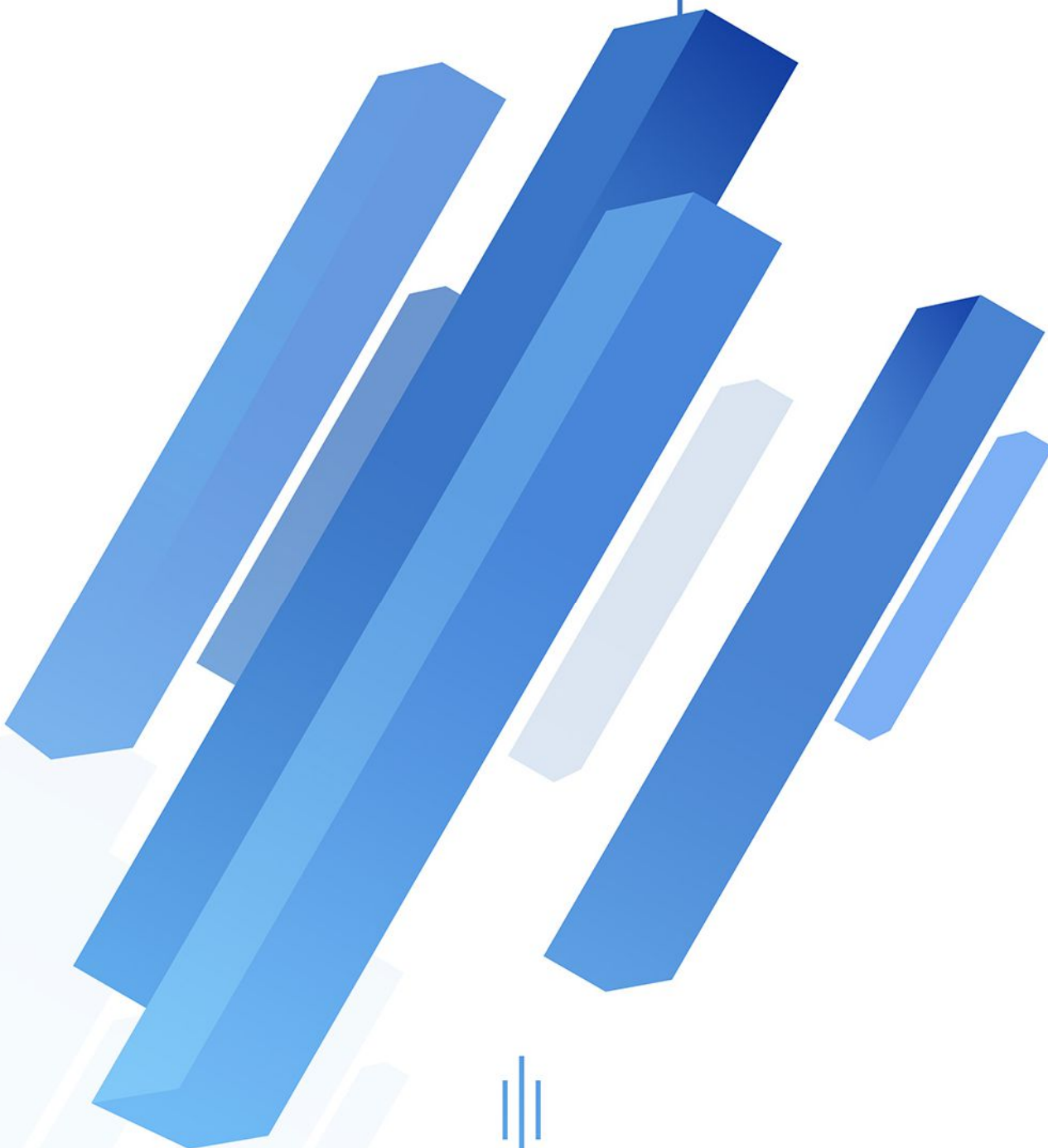
Conclusion :

Dans la composition urbaine des logements collectifs on distingue des problèmes au niveau d'espaces publics urbains qui sont loin d'offrir un cadre de vie agréable. D'une manière générale l'espace public des cités d'habitat collectif présente une mauvaise qualité sur le plan urbanistique. Ces espaces étaient négligées où le souci majeur de l'Etat consistait à priori à atténuer le déficit endémique du logement de ce genre.

Dans ce contexte, l'Etat Algérien donne une importance majeure à la protection et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie urbain. Récemment, d'importants budgets sont consacrés pour l'édification et l'entretien des espaces publics urbains pour assurer le bien-être des habitants des cités d'habitat collectif. Les réalisations sont loin des objectifs et nécessitent des réelles débats et une autre vision ou le développement durable constitue la facette la plus importante de toute politique de conception ou de renouvellement des espaces publics dans les cités.

CHAPITRE 4 :

Les Espaces Publics Urbains à Tébessa





Introduction :

Après avoir défini le cadre théorique du concept « Espace public urbain » et la démarche de qualité offerte à cet espace dans les cités de logement collectif, et pour bien comprendre les problèmes, ainsi les dysfonctionnements des espaces publics dans les cités de logement collectif dans la ville de Tébessa, l'analyse de cette dernière s'avère nécessaire.

Dans un premier temps, ce chapitre est destiné à la présentation de la ville de Tébessa, puis nous allons présenter les deux champs d'investigation à savoir la cité Fatima Zohra et la cité AADL, leurs états des lieux, leurs processus de création, leurs typologies ainsi que les caractéristiques des habitants/ usagers.

Dans un deuxième temps, nous présenterons les différents procédés méthodologiques d'enquête et les caractéristiques des échantillons objets de notre enquête, dans les deux cités.

Enfin de chapitre nous aborderons, la méthode réalisée pour l'analyse approfondie des éléments qui produisent la qualité, ainsi que les mesures et les réflexions sur l'espace public.



I – Présentation de la ville de Tébessa :

I - 1 - Aperçu sur la wilaya de Tébessa :

Tébessa occupe une position stratégique à l'extrême Est de l'Algérie, c'est une ville carrefour à la frontière du l'Algérie et de la Tunisie, constitue un point de transit entre l'intérieur et l'extérieur du pays d'une part et entre le Tell et le Sahara du pays, elle s'étend sur une superficie de 13.878 km². (Voir carte n° 01).

Elle compte 28 communes rattachées à 12 Daïras. Et compte une population estimée à la fin de **2013** à **706 092** habitants¹⁴⁶, soit une densité moyenne de **51** habitants par km².

Elle est située à une altitude variant entre 800 m à 1000 m. Elle est limitée :

- Au Nord par la wilaya de Souk-Ahras.
- A l'Ouest par la wilaya de Oum-El Bouaghi et de Khenchela.
- A l'Est par la Tunisie (sur 300 kms de frontières).
- Au Sud par la wilaya d'El-Oued.

En matière d'urbanisation, et dans les dernières années la wilaya de Tébessa a connu un développement accéléré en raison de sa promotion au rang de chef lieu de wilaya en 1974. Il s'en est suivi la réalisation d'un important programme de logements, d'équipements et de services tels que l'aéroport et d'autres équipements structurants. Ceci a généré une certaine attractivité qui a été à l'origine de l'émergence de cités d'habitat collectif et autres précaires édifiées sans plans et souvent sans équipements de proximité.

I - 2 - Commune de Tébessa :

I - 2 - 1 - Situation de la commune :

D'une superficie de 184 km², la commune de Tébessa est une entité urbaine qui abrite 214 451 habitants¹⁴⁷.

La commune de Tébessa est marquée par son pôle urbain, celui-ci est implanté sur les piémonts de djebel Ozmor sur une altitude variante entre 800 m et 1000 m.

Elle constitue le chef-lieu de wilaya qui administre 28 communes, (Voir carte n° 01).

Elle est dotée d'un réseau routier important et une voie ferrée reliant le Nord et le Sud ce qui met la commune dans une situation de dominance sur l'ensemble du territoire de la wilaya, sa position géographique au centre de la wilaya est remarquable de point de vue :

- Située sur un nœud important de voies de communication (Nord-sud et Est-ouest).

¹⁴⁶ Monographie de la wilaya de Tébessa, situation 2014, D.P.S.B. (direction de programmation et suivi de budget ex : DPAT) de Tébessa.

¹⁴⁷ Idem.



CHAPITRE 4 : Les espaces publics urbains à Tébessa

- situé dans l'intersection des trois routes nationales qui sont : (Voir carte n° 02).

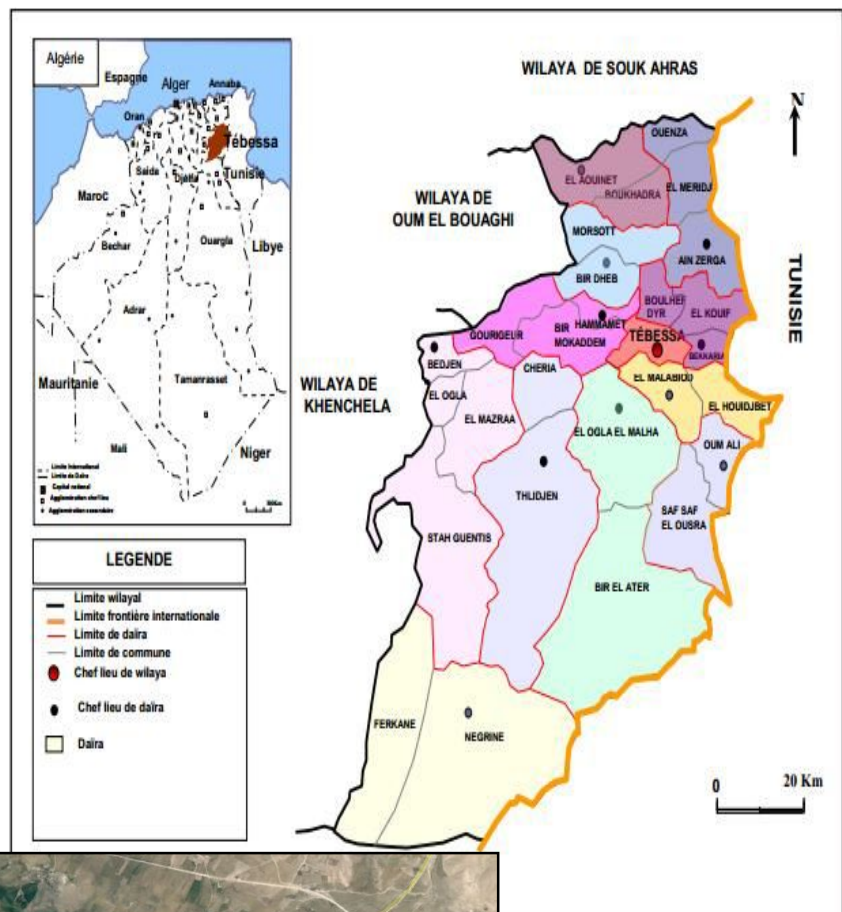
- La RN 16 qui relie Tébessa à Annaba et Souk Ahras ;
- La RN10 qui relie Tébessa à Constantine et Tébessa à la Tunisie;
- La RN82 qui part de Tébessa vers Ouenza et Souk Ahras ;

Elle est limitée au :

- Nord : par la commune de Boulhaf Dyr.
- Sud : par la commune d'El Mabiod.
- À l'Est : par la commune de Bakkaria .
- À l'Ouest : par les communes de Bir Mokkadem et Hammamet.

Carte n°01 : la situation administrative de la wilaya de Tébessa.

Source: Monographie de la wilaya de Tébessa, situation 2010, D.P.S.B de Tébessa.



Carte n° 02 : La ville de Tébessa.

Source: Google earth, 2015.



I - 2 - 2 - Le climat¹⁴⁸ :

Tébessa est une zone de transition météorologique, elle se distingue par quatre étages bioclimatiques :

- le Sub-humide (400 à 500 mm/an), très peu étendu, il est limité aux sommets de quelques reliefs (Djebel Serdies et Djebel Bouroumane);
- le Semi-aride (300 à 400 mm/an), couvre toute la partie Nord de la wilaya;
- le Sub-aride (200 à 300 mm/an), couvre les plateaux steppiques;
- l'Aride ou saharien doux (inférieur à 200 mm/an), s'étend au-delà de l'Atlas saharien.

La ville de Tébessa appartient au domaine bioclimatique semi aride doux, caractérisé essentiellement par :

I - 2 - 2 - 1 - Pluviométrie :

Une tranche pluviométrique oscillant entre 300 et 400 mm en général, la répartition de cette pluviométrie est soumise à des irrégularités interannuelles et saisonnières.

Tableau n° 08 : les variations mensuelles des moyens de précipitations.

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AUO	SEP	OCT	NOV	DEC	Année
Moyen (mm)	25.6	20.6	36.4	28	39	28	13.6	22.7	31	32	32.5	17.7	319

Source : La station métrologique Tébessa 2013.

I - 2 - 2 - 2 - Température :

Les températures relevées au niveau de la station de Tébessa indiquent les valeurs suivantes :

- Moyenne thermique annuelle : 19.96°C
- Moyenne des minima du mois le plus froid (janvier) : 1.9°C.
- Moyenne des maxima du mois le plus chaud (juillet-aout) : 36°C.

Tableau n° 09 : les variations mensuelles des moyens de température.

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AUO	SEP	OCT	NOV	DEC	Année
M.T(°)	6.5	7.7	10.1	13.2	18	30	36	35	23	16.4	11	17	15.7

Source : La station métrologique Tébessa 2013.

¹⁴⁸ Station métrologique Tébessa.

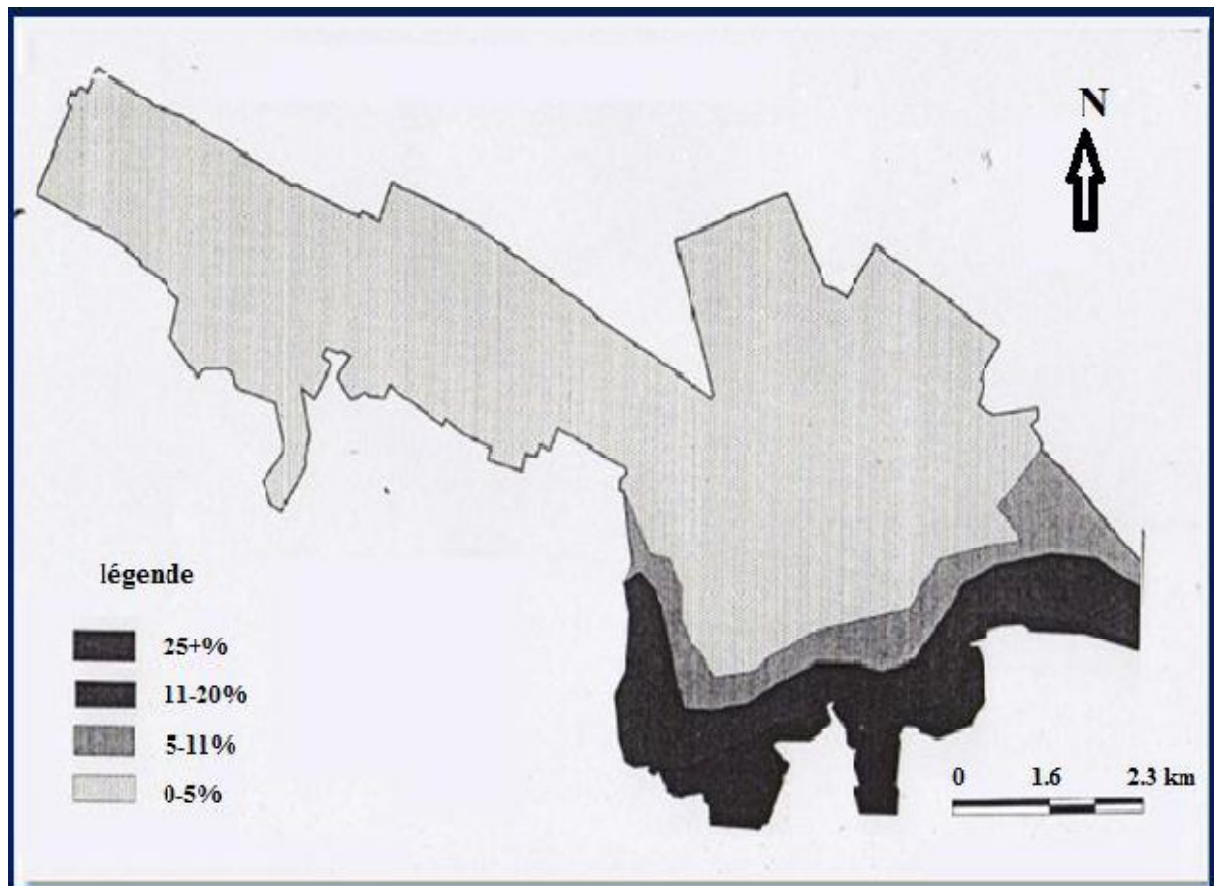


I - 2 - 3 - Les pentes :

La ville de Tébessa bénéficie de l'un des plus beaux sites de la région, avec de vastes surfaces planes, bien dotées de terrains à faibles pentes la carte topographique montre 04 (quatre) niveaux de pentes¹⁴⁹ : (Voir carte n° 03).

- 1- De 0 à 5% : terrains urbanisables surtout à usage industrielle, non coûteux à l'aménagement, et qui occupent la majorité de la surface de la ville : cités route d'Annaba, cité El Wiam, cité Larmont, l'Aéroport et la zone industrielle.
- 2- De 5 à 11 % : terrains urbanisables qui se situent dans la partie Sud du périmètre urbain, ils se trouvent au sein des quartiers Scansca et Coopemade.
- 3- De 11 à 20 % : des terrains qui se situent dans la partie Sud près de pieds des montagnes, on y trouve des zones boisées, cité Ezzaouia, Ezzitoune et Djebel el Djorf.
- 4- De 25 % et plus : des terrains non urbanisables qui se situent dans le Sud où les reliefs montagneux.

Carte n° 03 : les pentes dans la ville.



Source : PDAU de la ville de Tébessa, 1995.

¹⁴⁹ PDAU intercommunal de Tébessa 2010..



I - 2 - 4 - Géotechnique¹⁵⁰ :

Les études géotechniques ont montré une variation particulière à la qualité de la terre environnante de la ville : (Voir carte n° 04).

➤ **Terrains favorables à la construction :**

Les terrains sur lesquels repose une bonne partie de la ville, présentent des pentes assez douce 0 à 5% où les sols sont constitués de limons et cailloux bien encroûtés et compactés formant une bonne assise pour les constructions pouvant supporter des immeubles à plusieurs niveaux (R+4 et plus) selon la fondation.

➤ **Terrains moyennement favorables :**

Ces terrains sont situés à l'Ouest de la ville, le long de la route nationale n°10 et au Nord. Ils sont légèrement inclinés avec des pentes de l'ordre de 3 à 5%, le plus souvent. Leur constitution géologique est variée; ce sont des formations d'argiles et de conglomérats bien compacte couverts de limons caillouteux encroûtés. Cependant leur couche superficielle est souvent formée de limons lâches d'une épaisseur allant de 3 à 4 m, de faible portance, additionnées de graviers. Tous ces terrains conviennent aux constructions verticales R+4 et plus suivant la profondeur des fondations.

➤ **Terrains variés ; favorables à peu favorables :**

Ce sont tous les terrains situés sur les hauteurs des versants, jouxtant les massifs montagneux. Leur relief est varié et surtout disséqué par les cours d'eau temporaires difficilement accessibles, mais présentent des sols de bonne portance (limons encroûté, argiles conglomérats, croûtes calcaires), leurs pentes sont assez faibles par endroit.

➤ **Terrains à propriétés variables :**

On les rencontre au niveau de la basse plaine, où les pentes sont presque nulles, ils sont constitués de sols variés dont la couche superficielle se compose de limons lâches, additionnées localement de sols et dont l'épaisseur approche les 4 m.

Les couches sous-jacentes sont formées d'argiles rouges bien compactées et de bonne portance.

Ces terrains sont soumis périodiquement aux inondations. Toute implantation de construction exige des fondations profondes et une protection contre les inondations.

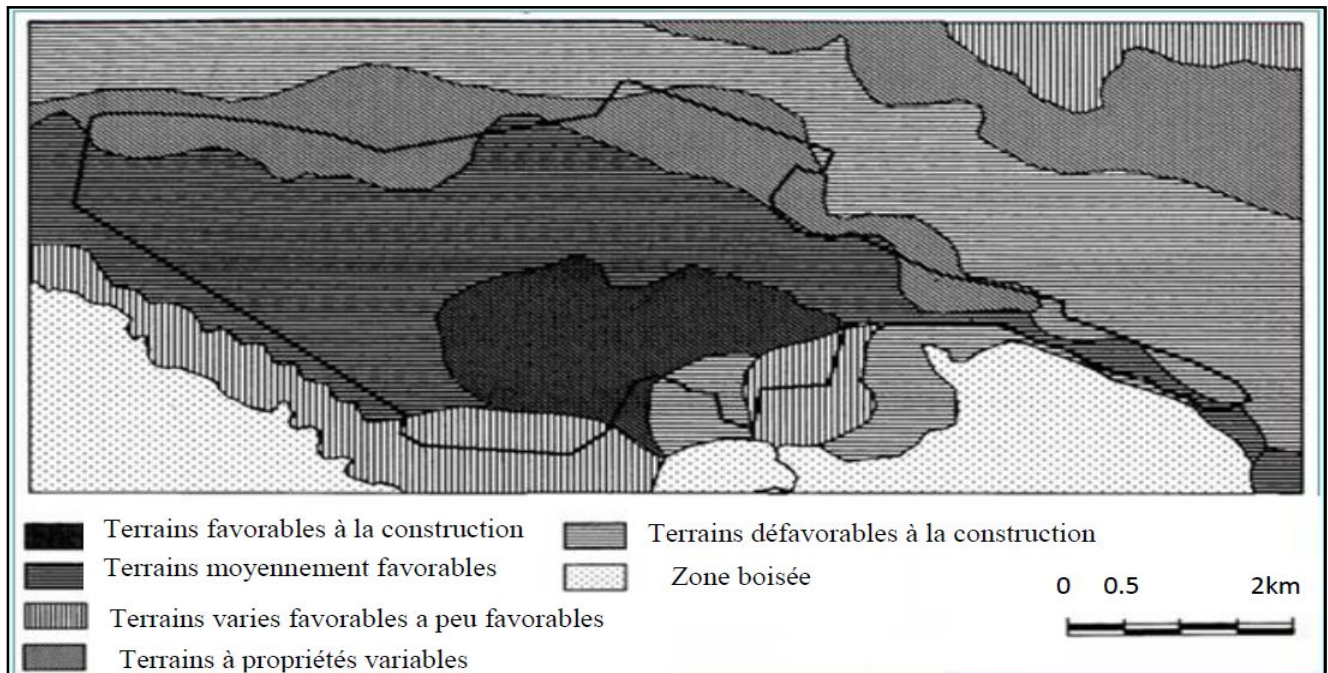
➤ **Terres défavorables aux constructions :**

Ce sont les terrains qui présentent des pentes assez raides situés en zone montagneuse le processus d'érosion y est très marqué, les fonds de la dépression de la MERDJA est une zone inondable, ainsi que les fonds d'Oued et Ravins.

¹⁵⁰ PDAU intercommunal de Tébessa 2010.



Carte n° 04 : la carte géotechnique de la ville de Tébessa



Source : PDAU de Tébessa, 1995.

I - 3 - Contexte Socio-économique :

I - 3 - 1- Densité de la population :

La densité de population de la commune de Tébessa est de 1165¹⁵¹ habitants /km².

I - 3 - 2 - Evolution de la population :

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, le peuplement était faible à cause du manque d'activité, puis ce peuplement avait légèrement augmenté. (Voir tableau n° 10).

➤ la phase (1966 – 1977) :

La période après l'indépendance qui s'étend de 1966 à 1977, où la population de Tébessa est passée de 46 350 à 66 500, soit un taux d'accroissement de 3.56 %, qui est restée faible par rapport à la moyenne nationale qui est de 5,40%, cela due à la politique de la révolution agricole de 1974, qui a abouti à l'installation de la population rurale dans leurs zones, le fait que la région est une agricole.

Dans cette période aussi, la ville de Tébessa a bénéficiée d'un chef lieu de wilaya dès lors le découpage administratif de 1974.

➤ la phase (1977 – 1987) :

La population chef-lieu à peu près doublée durant la période 1977-1987 et atteint à 112 007 habitants, l'attractivité du chef-lieu est illustrée par le taux d'accroissement qui atteint 5.46 % qui est un taux relativement élevé, dans cette décennie la ville a profitée de

¹⁵¹ D.P.S.B. (direction de programmation et suivi de budget ex : DPAT) de Tébessa. Situation 2014.



plusieurs projets de développement, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques de la population telles que la disponibilité de logements et les structures d'enseignement, de santé et même l'emploi, ou la ville a connu la création de la zone industrielle avec un solde migratoire important (l'exode rural).

➤ **la phase (1987 – 1998) :**

Le nombre de la population de la ville dans le recensement de 1998 était estimé à : 161 440 habitants avec un taux d'accroissement de 3,34%, ce qui est inférieur à la moyenne nationale, estimé à : 3,57%.

➤ **la phase (1998 – 2008) :**

En 2008, la population chef-lieu a atteint 196.537 habitants, soit un TAG égal à = 2.64 %, le TOL est réduit progressivement.

➤ **la phase (2008– 2014) :**

En 2014, la population de chef lieu a atteint 214.451 personnes, soit un TAG = 1.17 %.

Tableau n°10 : Evolution de la population.

Année	Nombre de population	Taux d'accroissement
1966	46 350	3,56
1977	66 500	5,55
1987	112 007	3,34
1998	161 440	2,64
2008	196.537	1,17
2014	214 451	

Source : D.P.S.B. (direction de programmation et suivi de budget ex : DPAT) de Tébessa. Situation 2014.

I - 4 - Évolution spatiale de la ville de Tébessa¹⁵² :

En générale la ville de Tébessa est traversée dans le sens Sud-Nord par les Oueds ou les conditions physiques sont en fait un élément déterminant aussi pour l'extension urbaine, la ville de Tébessa s'étale le long des routes nationales (la RN 10, la RN 16, et la RN 82) qui se caractérisent par une faible pente, cette situation résulte une extension qui prenne la forme d'un Gant.

Alors l'évolution de la ville de Tébessa a connu plusieurs étapes d'urbanisation :

¹⁵² PDAU intercommunal de Tébessa 2010.



I - 4 - 1 - La période coloniale : cette période est divisée en trois étapes:

➤ **La première étape (avant 1842) :**

Cette période, a connu déjà l'existence des quartiers arabo-musulmans (quartiers Zaouia, Bab ziatine), qui se caractérisent par une trame viaire étroite et des impasses.

L'implantation du noyau colonial à mi-versant, sur un site stratégique à proximité des points d'eau importants et des terres fertiles de la plaine, ce noyau est caractérisé par deux types d'extension, la première à l'époque romaine (Théveste), la deuxième partie à l'époque coloniale presque avec la même trame en continuité avec l'ancienne ville rasée et réédifiée avec une organisation en damier.

Cette période coloniale a connu aussi l'implantation des premiers équipements : L'église, hôpital, chemin de fer, caserne, camp militaire, jardins publics et la mairie.

➤ **La deuxième étape (1842- 1932) :**

Densification des trames avec changement progressive de la vocation des îlots : édification des nouvelles habitations, concentration d'activités tertiaires (commerces-service-artisanats).

Extension de l'agglomération vers le Nord, l'Est et l'Ouest le long des routes nationales 10, 82 et 16 ainsi du chemin de wilaya n°08, en plus les différents boulevards qui conjoignent les routes nationales (jonction avec les routes nationales).

➤ **La troisième étape (1932-1962) :**

Au Sud et au Sud-est de la vieille ville, il existe quelques quartiers illicites (informels) dans un état délabré, par contre à l'Ouest et au Nord l'extension du tissu s'est faite à travers des différents programmes dans le cadre de l'auto construction.

Ce tissu urbain greffé autour de l'ancien noyau calqué, mais engendrant plusieurs vides internes et une occupation discontinue de l'espace urbain.

I - 4 - 2 - Après l'indépendance : On distingue quatre étapes successives :

➤ **La première étape (1962-1972) :**

La ville ne savait pas une grande extension après l'indépendance où les logements exploités laissés par les colons après leur migration, ont été occupés par la population.

➤ **La deuxième étape (1972-1988) :**

La promotion de la ville en chef lieu de wilaya après la division administrative de 1974, ce qui en effet le bénéficie de plusieurs projets et ça dans le but de créer une nouvelle dynamique de développement, en vue de la grande accélération dans le rythme d'extension spatiale suite à l'achèvement d'un grand nombre de logements, certains d'entre eux exécutés par des propriétés sans permis.



CHAPITRE 4 : Les espaces publics urbains à Tébessa

Occupation des espaces périphériques à la route nationale n°10 par la zone industrielle, les ZHUN et les espaces périphériques à la route nationale n°16 par l'aéroport et les lotissements.

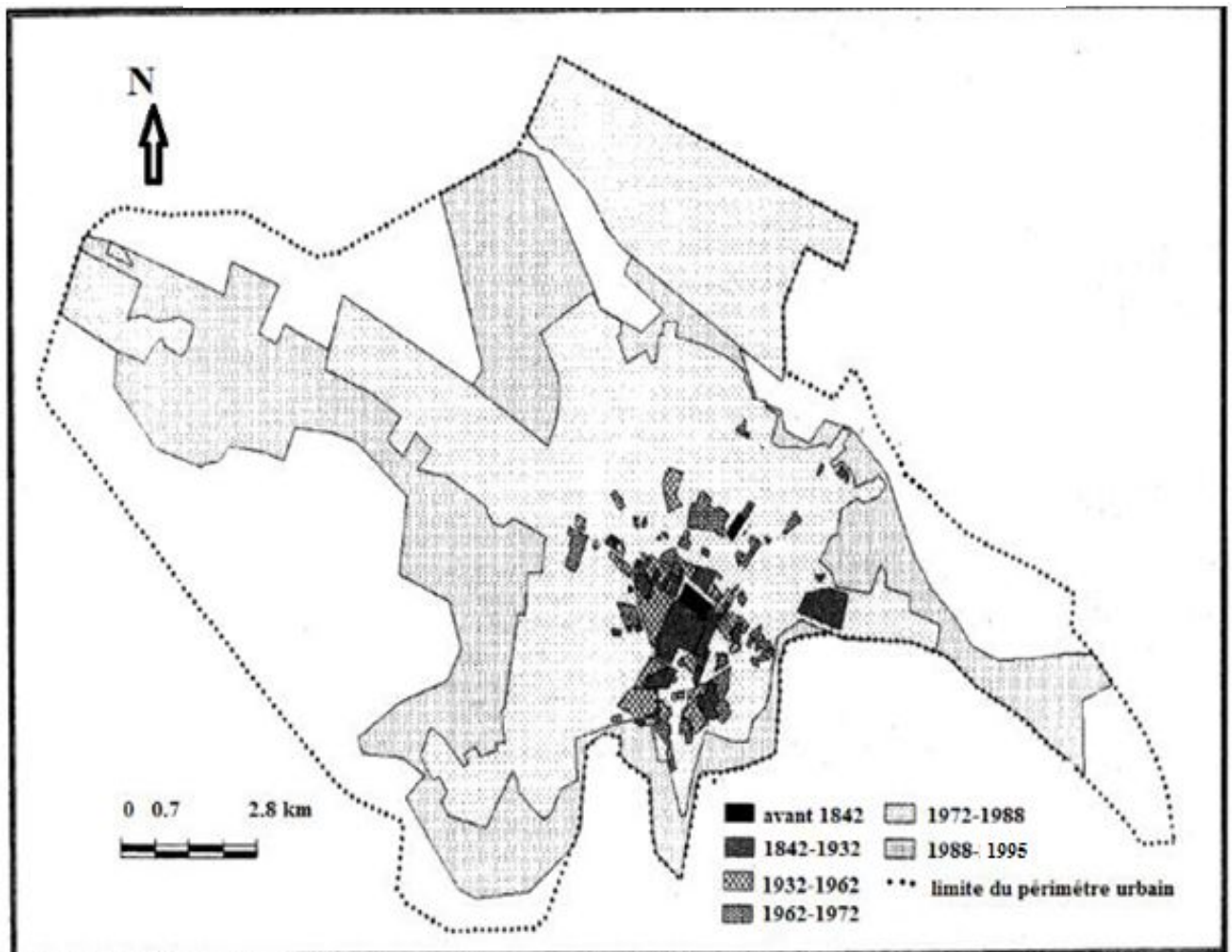
- Extension vers le Nord et l'Ouest de l'agglomération par l'implantation des 325 logements, cité Fatima Zahraâ et 134 logements etc
- **La troisième étape 1988 - 1995 :**

La ville au Sud est entourée des barrières naturelles (ravins, chaabat). Développement urbain a été bloqué par les obstacles physiques à partir des années 1990 et l'ampleur des opérations d'habitat et des équipements qui demandent des espaces plus vastes.

- **La quatrième étape: 1995 à nos jours :**

Finalement durant ces dernières décennies, la ville de Tébessa a franchi les limites de son périmètre urbain, elle s'étend alors vers le Nord et l'Ouest (vers la commune de Boulhaf Dyr), où est implanté le pôle universitaire, et des nouvelles opérations de constructions le long de RN n° 16. (Voir carte n° 05).

Carte n° 05: Les étapes de l'évolution urbaine de la ville de Tébessa.



Source : PDAU de la ville de Tébessa, 1995.



I - 5 - Structure du cadre bâti ¹⁵³ :

L'agglomération de Tébessa s'est constituée au cours de différentes étapes de croissance selon des modes différents d'occupation du sol, de ce fait tous les ensembles urbains s'insèrent dans les types de tissu suivants :

I - 5 - 1 - Le tissu central :

- **La vieille ville** : délimitée par l'enceinte (rempart) byzantine.
- **Les quartiers greffés** : Représentent des extensions coloniales de la ville toute autour de la vieille ville, ils sont composés de constructions européens, introduites par les colons français, ces dernières sont caractérisées par des ouvertures importantes, suivant un plan bien répartie en grands ilots de différentes formes qui regroupe les principaux équipements représentatifs de la ville. Représentés par l'opération d'auto construction, il sont très dense à caractère purement résidentiel. Se sont : Bab Ziatine, l'Aqueduc, cité de la Gare, Hai chaabi.

I - 5 - 2 - Le tissu périphérique :

Il est constitué de l'ensemble des quartiers périphériques qui se sont développés sous la pression démographique autour du centre de différentes étapes de croissance de la ville en effet de par la qualité du cadre bâti et les caractéristiques du tissu urbain, on distingue deux groupes de quartiers :

➤ **1^{er} groupe :**

Draa el imam, el Mardja, Cité de la gare, où l'urbanisation est caractérisée par la prédominance de l'habitat individuel de qualité médiocre.

➤ **2^{eme} groupe :**

Cité el Bassatine, Hai El Arami, lotissement El Amel, Cité 18 février, Cité Coopemad, Lot Chekh Larbi Tebessi, Lotissement El Houria, caractérisés par un habitat (individuel et collectif) est caractérisée par la concentration des équipements structurants (l'université,...).

I - 5 - 3 - Les zones d'habitat urbaines nouvelles (Z.H.U.N) :

Apparus dans les années 80 (cité des 325 logements, cité Fatima Zahraâ et 134 logements), elles concrétisent la politique de l'Etat socialiste à cette époque.

I - 5 - 4 - La zone industrielle :

Située au Nord Ouest de la ville, elle occupe une superficie de 130 ha, cette situation lui confie une bonne accessibilité grâce à la desserte de la route nationale n° 10.

¹⁵³ PDAU intercommunal de Tébessa 2010.



Par rapport la localisation dans le tissu urbain, elle s'avère être beaucoup plus une contrainte qu'un atout, car elle constitue un obstacle à l'extension.

I - 5 - 5 - Typologie d'habitat :

L'habitat individuel domine avec un taux plus important sur le parc de logement dans toute la ville soit 64.02 %, alors que l'habitat collectif occupe un taux de 35.98 %¹⁵⁴ de la totalité des logements. (Voir carte n° 07).

I - 5 - 6 - Répartition du parc d'habitat collectif dans la ville :

Il existe dans la ville plusieurs programmes d'habitat collectif : (Voir tableau n° 11).

❖ Répartition du parc de logements collectif :

Tableau N°11 : répartition du parc du logement collectif dans la ville de Tébessa.

Segments	Programmes 1974-1998	uinquennal (1999-2004)	Quinquennal (2005-2009)	Quinquennal (2010-2014)	TOTAL GENERAL (1999-2014)
Evolutifs +LSP+LPA	2225	2340	3746	1850	10161
LPL	14536	3400	6520	14080	38536
LV	0	604	0	3000	3604
LPP	0	0	0	1500	1500
Promo	0	1930	586	50	2566
FNPOS	0	400	0	0	400
(Autre Social)	0	44	282	319	645
TOTAL	16761	8718	11134	20799	57412

Source : DL (direction de logement de Tébessa), 2014.

I - 5 - 7 - Les équipements dans la ville de Tébessa :

Le centre-ville concentre les équipements importants à l'échelle de la ville, nous assistons à une sorte de décentralisation de l'activité administrative et commerciale vers les autres quartiers. (Voir carte n° 08).

¹⁵⁴ DL (direction de logement de Tébessa).



La carte n° 07 est en A3, (carte typologie d'habitat) fichier attaché avec ce chapitre



La carte n° 08 (carte des équipements dans la ville) est en A3, fichier attaché avec ce chapitre



II - Morphologie des espaces publics urbains à Tébessa :

a - les voiries :

Le réseau viaire de la ville de Tébessa, est capable de supporter une circulation très diversifiée et très intense à l'échelle locale ou régionale, due essentiellement à sa situation stratégique au carrefour des routes nationales RN10, RN16, RN82 et CW08.

➤ **La route nationale n ° 10:**

Reliant la ville de Constantine et la ville de Tébessa, en direction de la République de Tunisie est en bon état, son trafic enregistré est plus grand : 16 500 véhicules/ 5h¹⁵⁵ et la partie qui traverse la ville, elle est considérée comme une voie primaire.

➤ **La route nationale n ° 16:**

Elle assure le contact de la ville avec le Sud (Oued Souf et Ouergla) et le Nord (Souk Ahras et Annaba) elle est également en bon état et la partie qui pénètre dans la ville, est classée comme une voie primaire.

➤ **route national n° 82 :**

Elle traverse l'entrée Nord-est de la ville, reliant la ville de d'El Kouif et se dirige vers la frontière Tunisienne.

➤ **Chemin de wilaya n° 08 :** Elle traverse l'entrée Sud de la ville, et se dirige vers la commune de Tazbent et Bir Mokaddem, la partie qui traverse la ville est classée aussi comme une voie primaire.

b - La classification des voiries dans la ville :

➤ **Les voies primaires :**

Tableau n° 12 : Le réseau des voies primaires.

Boulevards	Rues
Djebel el Djorf	Sbki Mohamed
Oued Ahllal	Route de l'aéroport
Houari Boumediene	Aouaytia Tahar
Belgacem Youcef	Colonel Mohamed Chérif
Achi Khallil	Behloul Rachid
El-Amir Abdelkader	Afif Ali

Source : PDAU intercommunal de Tébessa 2010.

➤ **Le réseau des voies secondaires et tertiaires ::**

Ce groupe des voies desservent les quartiers à partir du réseau principal. Par contre les voies tertiaires assurant la desserte à l'intérieur des ilots accusent un retard de point de vue aménagement notamment dans les anciens quartiers.

¹⁵⁵ Direction de transport de la wilaya de Tébessa, 2015.



Carte n° 08: Le réseau des voies primaires dans la ville de Tébessa.



Source : Google earth, 2015.

c - les espaces verts dans la ville :

Dans la ville de Tébessa les surfaces vertes urbaines (squares, jardins à caractère publique,) représentent 25.1% dont 6.6% sont situées au centre-ville. Il ya aussi deux Parcs d'attraction à l'intérieur du périmètre urbain, le premier situe à coté de l'Aéroport le deuxième se situe à coté de l'intersection la RN10/route el Djorf. Beaucoup d'espaces libres qui constituent une potentialité de boisement, sont inutilisées à cause de d'une mauvaise gestion de l'espace et l'insuffisance des moyens financiers en particulier. Ainsi nous avons enregistré un manque d'entretien des espaces existants. Les plantations d'alignement sur les axes routiers connaissent un essor important à travers les voies de grande circulation de la ville¹⁵⁶. (Voir tableau n° 13).

Tableau n° 13 : répartition des espaces verts dans la ville de Tébessa.

Superficie des espaces verts (m ²)	Jardins publics		Placettes aménagées		Parcs d'attractions	
	Nombre	Superficie (m ²)	Nombre	Superficie (m ²)	Nombre	Superficie (m ²)
175 432,97	05	83 474,75	17	41 462,65	2	86 723,05

Source : DPSB de Tébessa. Situation 2011.

¹⁵⁶ Direction de l'environnement en 2012.



III - Choix des cas d'études :

Cette étude a pour objet de vérifier la présence de l'élément de **qualité** des espaces publics urbains dans les cités d'habitat collectif pendant leur création à ce jour, ainsi que l'impact de la configuration spatiale sur le comportement humain.

C'est dans ce cadre que nous avons pris en considération deux cas de figures :

- ❖ Les espaces publics urbains dans un quartier d'habitat social ; (Fatima Zahraâ).
- ❖ Les espaces publics urbains dans un quartier d'habitat social (location-vente) ; quartier des 580 logements AADL, dans la ville de Tébessa.

Pour bien choisir deux cités sur lesquelles cette étude se fera plusieurs critères ont été pris en considération ; en effet, ces cités représentent tous les problèmes liées à la qualité que connaissent les espaces publics urbains des cités du logement collectif.

Les critères de choix des deux quartiers relèvent d'un ensemble de facteurs qui influent sur la **qualité** des espaces publics urbains dans ces cités, ces critères relèvent des particularités suivantes :

- La situation de la cité (centralité ou périphérie).
- La date d'occupation (nouveau et l'ancienneté du quartier).
- La présence des équipements de proximité.
- Le degré de dégradation des espaces publics urbains.
- La gestion dans les deux cités.

Ces derniers permettent la comparaison entre deux types de configuration spatiale en l'occurrence, l'ensemble des dysfonctionnements que présentent les espaces publics urbains, dans ce type d'habitat, ce qui va nous permettre de traiter les problèmes qui influent sur la qualité des espaces publics. Ces problèmes ont pour conséquence de l'inconfort et un cadre de vie urbain désagréable associé à différents problèmes sociaux.

III - 1 - Présentation des cas d'étude :

➤ **Présentation de la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :**

La dernière extension de la ville de Tébessa a été réalisée au cours des années 1982 avec la création de la ZHUN de Fatima Zahraâ en 1983 par l'entreprise publique COPEMAD¹⁵⁷. Celle-ci est composée de quelques unités d'habitat individuel et en majorité d'habitat collectif, avec un système constructif préfabriqué.

➤ **Présentation de la cité des 580 logements AADL:**

La cité des 580 logements AADL est une extension de la ville de Tébessa vers le Sud, Plus récente, elle a été créé en 2010 par deux entreprises publiques BATIGEC et

¹⁵⁷ DUAC de Tébessa, POS n°04.



BATIMATEC¹⁵⁸. Celle-ci est composée d'habitat collectif parfois sous forme de tours, réalisés avec un système constructif poteaux-poutres.

III - 2 - Fiche technique :

➤ La Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :

Situation : Nord du centre-ville de Tébessa. La cité Fatima Zahraâ est située dans la partie Nord-ouest de la ville de Tébessa sur l'axe routier de la RN16.

- Date de création : 1983.
- Type de logements collectifs : bâtiments R+3 et R+4.
- Nombre de logements collectifs : 1440 logements (année 2005). (DUAC)

Figure n° 41 : La cité de Fatima Zahraâ



Source : Google earth 2015.

- Espaces interstitiels entre bâtiments, aucun aménagement mais une certaine appropriation improvisée de ces espaces par les habitants.

Remarque : le quartier a bénéficié d'une opération de réaménagement¹⁵⁹ effectué par l'APC qui est le maître d'ouvrage, (réalisation de voies, trottoirs et quelques plantations), les travaux ont été arrêtés à cause de la faiblesse du budget, l'opération de réaménagement ne couvre que 30 % du quartier.¹⁶⁰

➤ La cité des 580 logements AADL:

Situation : La cité des 580 logements AADL est située à la périphérie dans la partie Sud de la ville de Tébessa, à 600 m du centre-ville ;

- Date de création : 2010.
- Type de logements collectifs : bâtiments d'angle R+9, bâtiments barres R+6, R+7 et R+8, enfin des bâtiments plot R+9.
- Nombre de logements collectifs : 580 logements (année 2010). (AGENCE AADL).

Photo n° 42 : La cité des 580 logements AADL



Source : Google earth 2015.

¹⁵⁸ AADL, agence de Tébessa.

¹⁵⁹ DUAC de Tébessa.

¹⁶⁰ Pourcentage calculé sur plan à partir de ce qui est réaménagé sur terrain.



La carte n° 9 (carte de situation de la cité de Fatima Zahraa et la cité des 580 logements AADL) est en A3, fichier attaché avec ce chapitre



CHAPITRE 4 : Les espaces publics urbains à Tébessa

Tableau n° 14 : Récapitulatif de la cité de Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL.

		La cité Fatima Zahraâ	La cité AADL
Année de réception de logements		1983	2010
Bureau d'étude		Etatique (COOPEMAD)	Etatique (GART Annaba)
Nature du logement		social	Social (location-vente)
Taille de la cité	Surface (ha)	30,37	07
	Nombre de blocs	152	29
	Nombre de logements	1440	580
	Nombre de locaux	176	214
	Nombre d'habitants	8525	3434

Source : DUAC de Tébessa, AADL agence de Tébessa + traitement auteur 2015.

III - 3 - Limites et accessibilité :

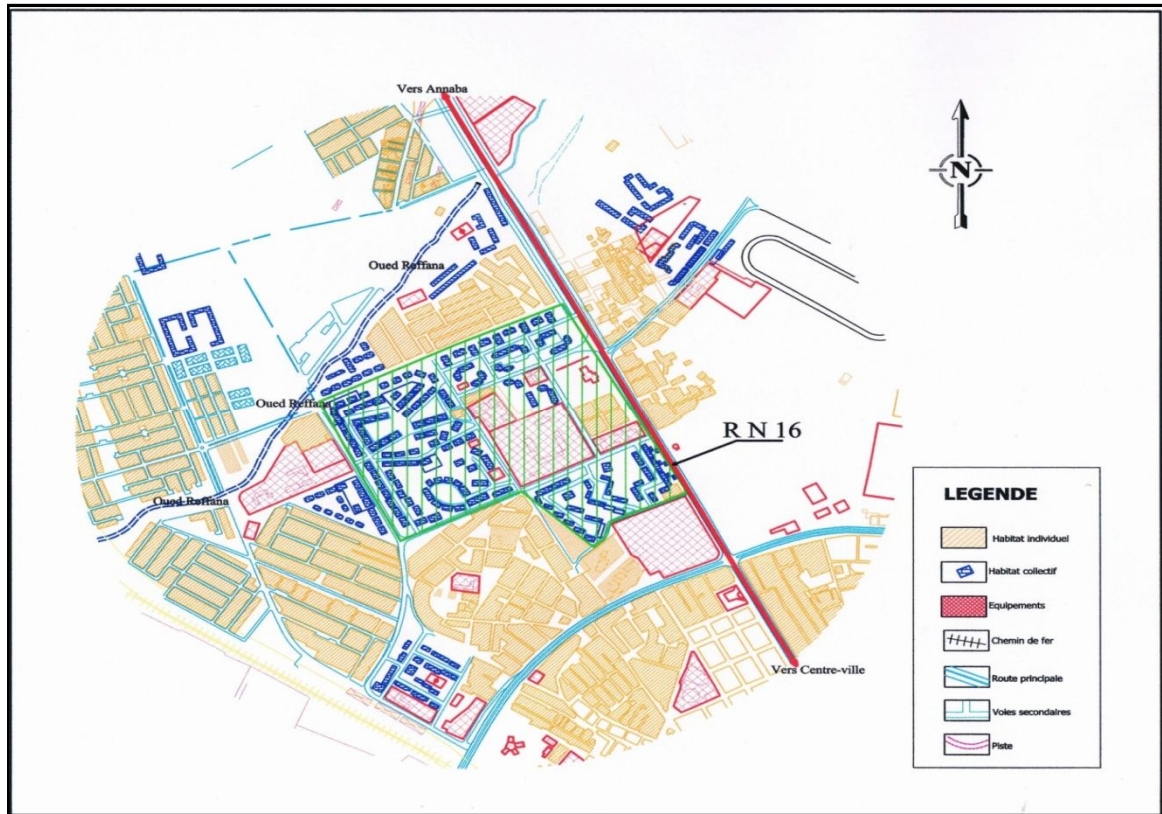
Tableau n° 15 : Limite et accessibilité de la cité de Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL.

Limites	La Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :	La cité des 580 logements AADL:
Au Nord	la cité coopérative El Bousna.	Le boulevard d'Oued Ahllel et le CFPA.
À l'Est	La RN16 et POS 11.	La base de vie ERCE.
Au Sud	La RN10 et le Lotissement Annaba 2.	Des terres agricoles et boisées.
À l'Ouest	Lotissement Eddounia.	Oued Ennagues et la cité el Djorf.
Accessibilité	L'accessibilité de la cité se fait en grande partie par l'accès principal situé sur la route nationale N°16, il est à l'extrémité de la cité. (Voir plan n° 10).	L'accessibilité de la cité se fait par l'accès principal du boulevard d'Oued Ahllel, se situe à 600 m du centre-ville à proximité de la cité administrative dans la ville. Malgré proximité du centre-ville, cette cité révèle beaucoup de problèmes et de difficultés. (voir plan n° 11).

Source : auteur 2015.

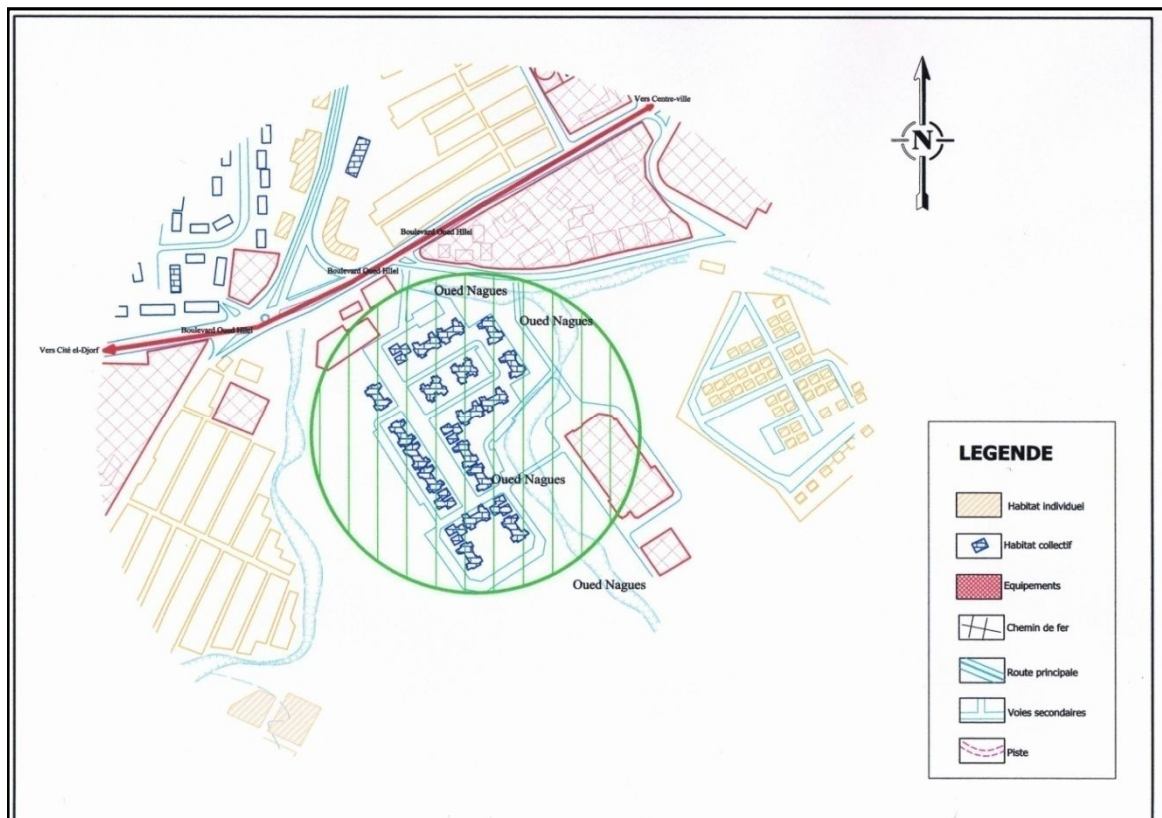


Carte n° 10 : Limites et accessibilité de la cité de Fatima Zahraâ .



Source : PDAU de Tébessa + traitement auteur 2015.

Carte n° 11: Limites et accessibilité de la cité des 580 logements AADL.



Source : PDAU de Tébessa + traitement auteur 2015.



III - 4 - Analyse urbaine :

III - 4 - 1 - Organisation de la cité : deux schémas différenciés :

➤ La Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :

À première vue, la cité Fatima Zahraâ nous apparaît comme un ensemble résidentiel monotone caractérisé par un manque d'unité et de hiérarchie dans l'organisation de l'espace.

Cet état de fait confirme l'absence de toute recherche dans la conception du plan de masse qui est dû à la construction dans l'urgence des programmes de logements (chemin de grue) pour répondre au déficit en matière de ce dernier.

Photo n° 28 : Vue panoramique (cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2015.

➤ La cité des 580 logements AADL:

La cité des 580 logements AADL nous apparaît comme un ensemble résidentiel compact, organisé, parfois ordonné.

Photo n°29 : Vue panoramique (cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2015.



III - 4 - 2 - Occupation de l'espace à l'intérieur :

❖ Les équipements :

➤ La Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :

Les équipements publics au niveau de la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ sont des équipements de proximité sauf la direction d'El Moujahidine, ces équipements sont insuffisants et ne s'adaptent pas à la taille de la cité.

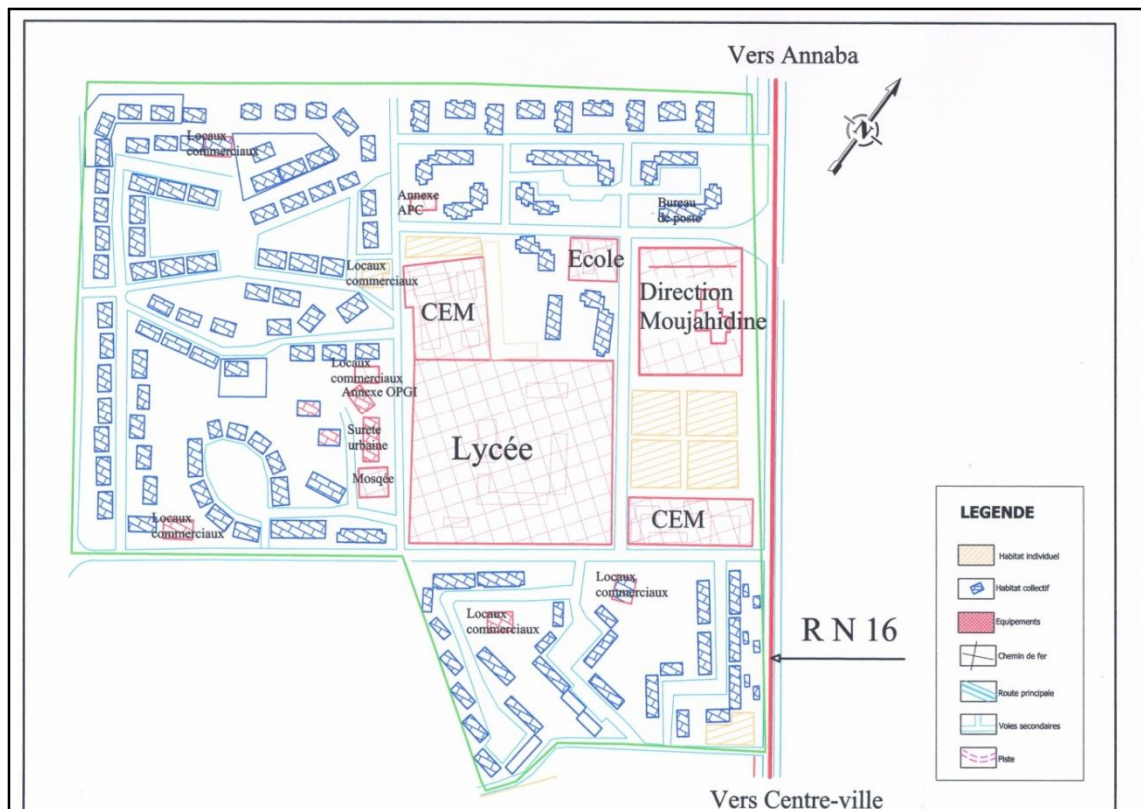
Ils sont implantés au hasard, à certains endroits ils sont inexistant malgré une concentration importante de la population. (Voir plan n° 12).

Tableau n°16 : Liste des équipements existants dans la cité Fatima Zahraâ.

N°	EQUIPEMENTS	SUPERFICIE
01	ECOLE PRIMAIRE	1581,76 m ²
02	C.E.M (1)	4458,91 m ²
03	C.E.M (2)	5954,35 m ²
04	Sûreté urbaine	306,54
05	MOSQUEE	784,84 m ²
06	LOCAUX COMMERCIAUX	1805,82 m ²
07	BUREAU DE POSTE	100 m ²
08	ANNEXE D'OPGI	242,7 m ²
09	Annexe APC	272,78 m ²
10	Direction el Moujahiddine	929,12 m ²

Source : P.O.S N°04 phase 02de Tébessa.

Plan n°12 : Liste des équipements existants dans la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ.



Source : P.O.S N°04 phase 02de Tébessa.



➤ La cité des 580 logements AADL:

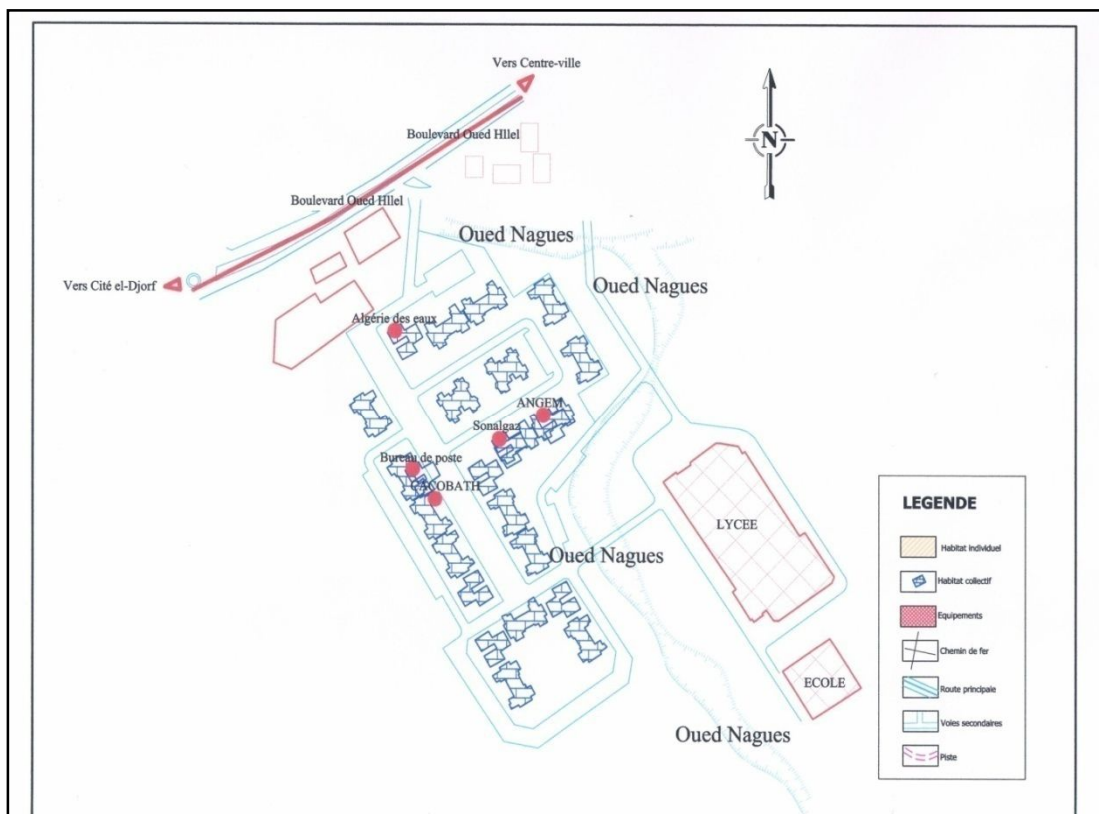
La majorité des équipements publics au niveau de la cité 580 logements AADL sont des équipements de proximité, sauf le CACOBATH et l'ANGEM qui sont des équipements à l'échelle de la wilaya, la plupart d'entre eux se trouvant dans le RDC des immeubles, ces équipements sont insuffisant par rapport à la taille de la cité.

Tableau n°17 : Liste des équipements existants dans La cité des 580 logements AADL.

N°	EQUIPEMENTS	SUPERFICIE
01	Ecole Primaire	2736,76 m ²
02	Lycée	784,84 m ²
03	Bureau de poste	120 m ²
04	Algérie des eaux	120 m ²
05	CACOBATH	180 m ²
06	ANGEM	180 m ²
07	Sonalgaz	120 m ²

Source : AADL Antenne de Tébessa.

Carte n°13 : Liste des équipements existants dans La cité des 580 logements AADL.



Source : AADL Antenne de Tébessa.

❖ Les voiries :

➤ La Z.H.U.N de Fatima Zahraâ :

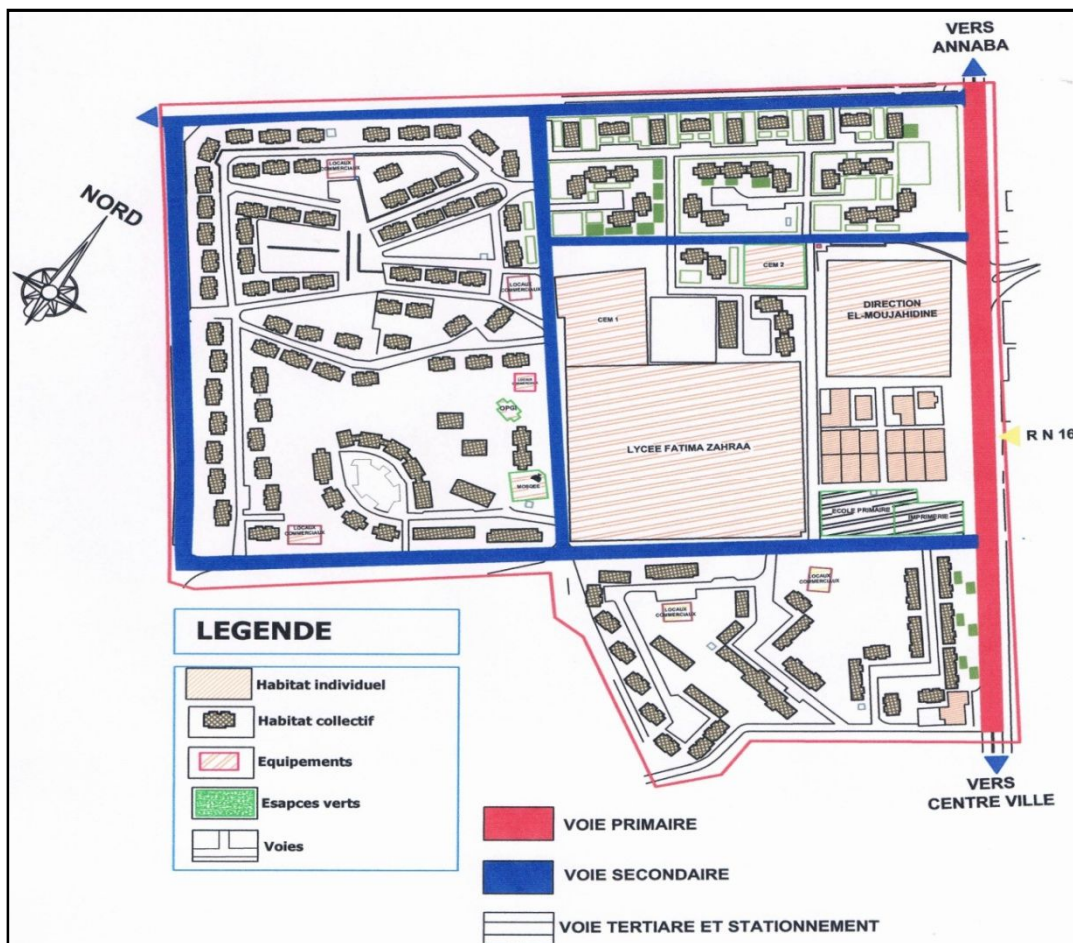
La route primaire représentée par la R.N 16 le long de la cité de l'Est vers le Nord



représente la liaison principale de la cité avec l'environnement urbain immédiat et même avec le centre-ville, à partir de cet axe découlent les trois accès principaux à la cité. Le premier accès se situe à proximité du lycée de Fatima Zahraâ, le deuxième trouve à de la nouvelle direction d'El-Moujahidine, l'autre accès à partir la cité de l'indépendance.

Les autres axes mécaniques qui se trouvent dans la cité sont des axes secondaires qui forment des ceintures autour de grands îlots composés d'un nombre important d'immeubles et de logements individuels sans être prolongées par des voies tertiaires et de dessertes qui devraient assurés la circulation à l'intérieur de chaque îlot et permettrai l'accès directe aux logements. (Voir plan n° 14).

Plan n°14 : Hiérarchie des voies dans la Z.H.U.N de Fatima Zahraâ.



Source : P.O.S N°04 phase 02 de Tébessa.

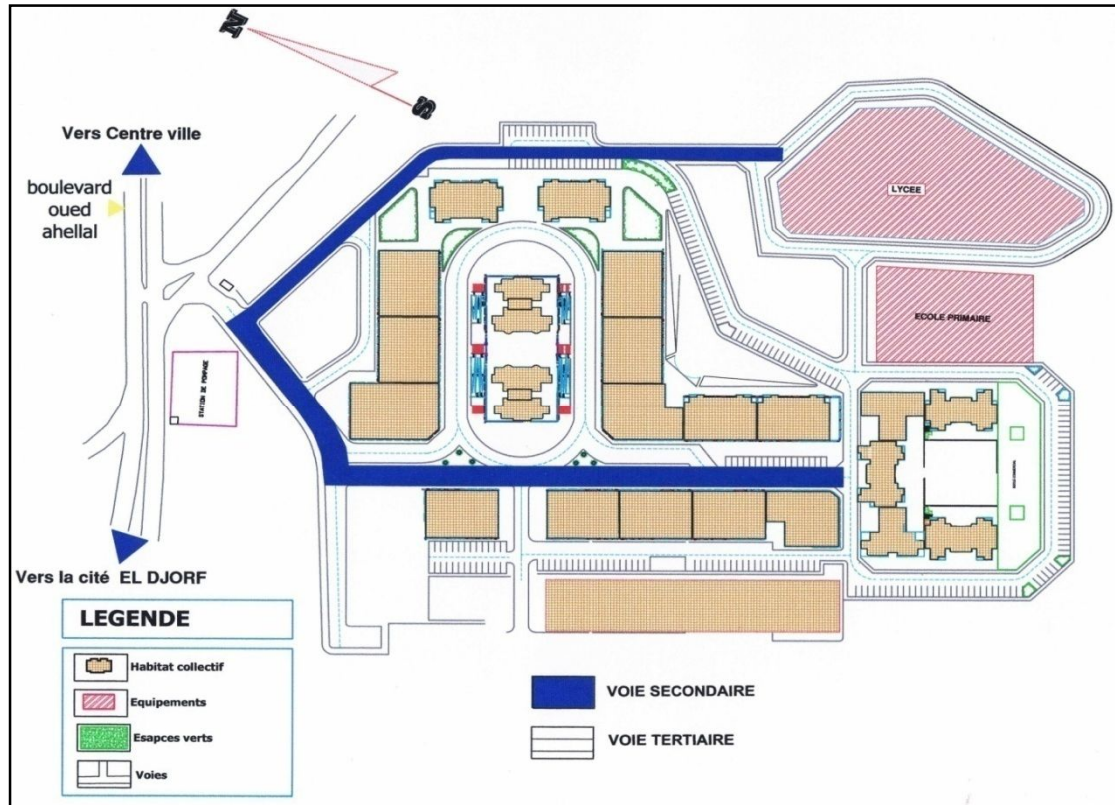
➤ La cité des 580 logements AADL:

La route primaire représentée par l'axe de l'avenue Oued Ahlel le long de la cité à la partie Nord représente la liaison principale de la cité avec l'environnement urbain immédiat et même avec le centre-ville.



Les autres axes mécaniques qui se trouvent dans la cité sont des axes secondaires qui forment des ceintures autour d'îlots composés d'un nombre important d'immeubles. (Voir plan n° 15).

Plan n° 15 : Hiérarchie des voies dans la cité des 580 logements AADL.



Source : Agence AADL + traitement auteur.

III - 4 - 3 - Les espaces publics de l'habitat collectif :

➤ La cité Fatima Zahraâ :

Les espaces libres occupent une surface considérable dans la cité, mais ils sont laissés à l'état d'abandon ce qui offre une image de désolation au sein de la cité.

On constate un fort déséquilibre entre le vide et le plein. Le plein est actif, alors que le vide est passif.

Photo n°30 : absence d'aménagement de l'espace (cité Fatima Zahraâ).

Source : Enquête sur terrain 2015.





❖ Perception et aménagement de l'espace public urbain de la cité :

En plus de l'absence de composition des espaces publics extérieurs dans la cité, il n'y a pratiquement pas de mobilier urbain ni d'espaces verts aménagés.

Nous avons même constaté certains de ces espaces collectifs transformés en dépôts d'ordure.

Photo n°31 : Transformation de l'espace public dans la ZHUN en dépôt d'ordure. (Cité Fatima Zahraâ).

Source : Enquête sur terrain 2015.



➤ La cité des 580 logements AADL:

Pas d'espaces libres dans la cité, les espaces à l'intérieur de la cité sont destinés à la circulation mécanique (voies), les espaces verts manquent de gestion et même d'aménagement adéquat, ce qu'il offre une image désagréable au sein de la cité.

On constate aussi un fort déséquilibre entre le vide et le plein. Le plein est actif, alors que le vide est passif.

❖ Perception et aménagement de l'espace public de la cité :

Pratiquement y a pas de mobilier urbain dans la cité sauf quelques poteaux d'éclairage et plupart d'entre eux ne fonctionnent pas dans la nuit, ni d'espaces verts aménagés ni entretenus.

Nous avons constaté aussi que certains de ces espaces collectifs sont transformés en dépôts d'ordure.

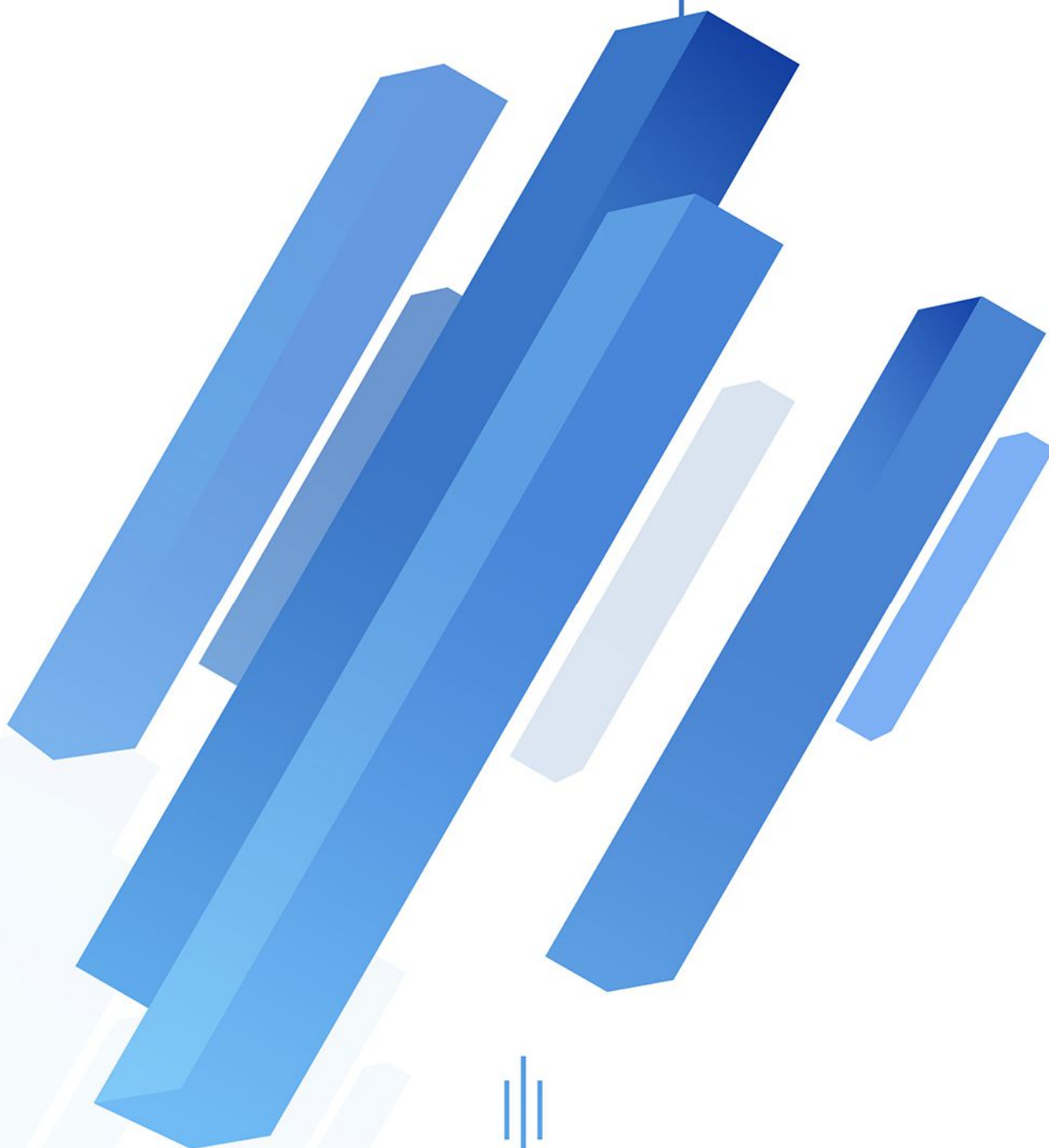
Photo n°32 : Transformation de l'espace extérieur dans la cité en dépôt d'ordure. (Cité des 580 logements AADL).

Source : Enquête sur terrain 2015.



SECTION 2 :

Processus Méthodologiques



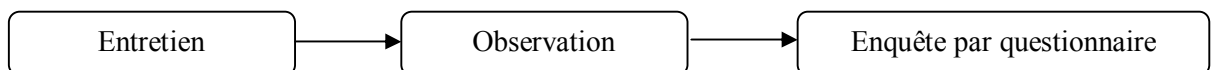


Introduction :

Pour mieux comprendre la relation entre l'habitat collectif et son environnement, et connaître évidemment les manques et les besoins à satisfaire au niveau du cadre physique de l'espace public, et pour mettre en évidence l'inadaptation de l'espace public par rapport aux pratiques socio spatiales en tenant compte des critères et indicateurs de qualité prédéterminés, nous avons effectué une enquête sur terrain. Pour cela nous avons utilisé diverses techniques de recherche afin d'atteindre nos objectifs.

IV - Choix des procédés méthodologiques :

Nous avons choisi un mode de collecte, des informations approprié, il nous est apparu nécessaire d'avoir recours, à la combinaison de plusieurs méthodes parce que nous avons constaté que l'usage d'une seule ne peut en aucun cas satisfaire nos objectifs. De ce fait, l'enchaînement des méthodes auquel, nous avons fait appelle dans ce travail est le suivant



Nous avons choisi d'adopter : l'entretien, l'observation et l'enquête par questionnaire l'un après l'autre. L'entretien exploratoire, constitue la première étape de notre travail, la seconde étape passe par une observation, qui vise à compléter les carences de la première étape, ainsi qu'à fournir un complément d'informations. La troisième étape consiste à mener l'enquête par questionnaire.

IV - 1 - L'entretien :

Dans notre travail, cette étape est séparée de l'observation et le questionnaire en ce qui concerne les thèmes abordés.

Les entretiens ont été exploratoires, dans le but d'étudier la relation : pratiques socio spatiales des habitants/usagers et leur fréquentation et degré de satisfaction vis à vis l'espace public dans les deux cités en question.

➤ Sélection des enquêtés :

Nous avons sélectionné des enquêtés selon le critère spatial, selon le lieu d'habitation, car nous avons choisi deux quartiers le premier a été construit dans les années quatre-vingt, alors que le deuxième a été construit récemment et ce, afin de vérifier s'il y a une amélioration dans la qualité de l'espace public en question.

Nous avons choisi d'interviewer deux habitants pour chaque quartier (homme et femme).

D'après ça, nous avons sélectionné dans les deux sites 04 habitants avec lesquelles nous avons effectué nos entretiens.



➤ **Grille d'entretien :**

Tableau n°18 : La grille d'entretien.

01- Quand on vous parle d'espace public urbain, que cela évoque-t-il pour vous ?
02- Que pensez-vous des espaces publics urbains dans les cités d'habitat collectif dans votre cité ?
03- Etes- vous satisfait de ces espaces ?
04- Que manque-t-ils à ces espaces ?
05- Quelles sont selon vous les caractéristiques de qualité de ces espaces?

Source : Auteur 2015.

IV - 2 - L'observation :

L'observation est l'une des méthodes la plus utilisée dans un travail de recherche. Dans notre travail nous avons effectué l'observation en situation qui permet de collecter un maximum de données sur les deux cités étudiées accompagné effectivement de la prise des photos.

Le but de l'observation est de vérifier et comparer d'une manière approfondie, la qualité de l'espace public urbain au sein des deux cités de logement collectif l'un ancien l'autre plus récent à travers des critères et indicateurs déterminés, accompagné de l'observation des pratiques socio-spatiales des individus au sein des deux quartiers. Nous avons pris le parti de mener l'observation au sein des deux cités et pendant la même période, afin que les comparaisons soient réalisées dans des conditions identiques pour chacune d'entre elles.

➤ **Le déroulement de l'observation :**

L'observation s'est déroulée sur une période d'un mois, de la mi-mars jusqu'à la mi-avril 2016, elle a été répartit sur huit jours, ce qui correspond à quatre jours par mois pour chaque quartier, qui à chaque fois correspondait à un jour de week-end (le vendredi) et à un autre de semaine (le lundi). Les deux sites ont été observés selon le calendrier présenté dans le tableau suivant (Voir tableau n° 19) :

Tableau n°19 : Le calendrier du d roulement de l'observation.

Observation	Cité Fatima Zahraâ		Cité des AADL	
Mars 2016	Vendredi 18 Mars	Lundi 21 Mars	Vendredi 25 Mars	Lundi 28 Mars
Avril 2016	Vendredi 08 Avril	Lundi 11 Avril	Vendredi 15 Avril	Lundi 18 Avril

Source : Auteur 2016.



Notre observation a été faite au cours des périodes du jour suivantes :

- Le matin : de 8 h à 12 h ;	- L'après-midi : de 14 h à 16 h ;
- Le midi : de 12 h à 14 h ;	- Le soir : de 16 h à 18 h.

IV - 3 – L'enquête par questionnaire :

Il est nécessaire de disposer d'un certain nombre de données sur la qualité de l'espace public urbain dans la cité de logement collectif, et ce à travers la réalisation d'une enquête à l'aide d'un questionnaire portant sur un nombre des ménages qui utilisent l'espace public dans la cité.

Nous avons opté pour le formulaire de questions suivant la méthode **QUEP**, ce formulaire est constitué d'un nombre de questions posées selon les critères et les indicateurs tirés de l'analyse conceptuelle. Ces questions sont essentiellement des questions fermées uniques, ou à choix multiple à une seule ou plusieurs réponses permises. Afin d'élargir l'éventail des possibilités de réponses, les questions fermées suivis d'un nombre restreint de questions ouvertes à réponses courtes ont été aussi insérées.

Nous avons ciblé les habitants-usagers des deux cités de logement collectif soit un échantillon de 10 % sur le nombre des ménages dans chaque quartier, (144 questionnaires distribués dans le quartier Fatima Zahraâ et 58 questionnaires pour le quartier des 580 logements AADL). Notre enquête a duré 15 jours.

Un deuxième questionnaire a été transmis à 20 parmi les professionnels urbains de différents établissements et organismes urbains ayant une relation directe ou indirecte avec l'habitat collectif et ses espaces publics urbains, ces organismes sont :

- Office de promotion et gestion immobilière (OPGI agence de Tébessa).
- Agence d'aide et développement du logement (AADL agence de Tébessa).
- Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de construction (DUAC de Tébessa).
- Services techniques de l'assemblée populaire communale (APC de Tébessa).
- Bureaux d'études techniques de différentes spécialités.

Les professionnels ciblés sont : un chef de service, chef de bureau, ingénieur et technicien et ce, pour chaque établissement.

Les professionnels ciblés dans les bureaux d'études sont les gérants, les bureaux choisis sont:

- Bureau d'études en Aménagement urbain.
- Bureau d'études en Architecture.
- Bureau d'études en Travaux publics et ouvrages d'art.
- Bureau d'études Génie civil (VRD).



De ce fait les questionnaires auprès les habitants-usagers sont, distribués aux ménages par le biais du porte à porte, cela nous permet un entretien court avec les enquêtés afin d'expliquer les critères et les indicateurs de qualité de l'espace public, en particulier ceux relatifs à la composition urbaine, l'accessibilité, la mobilité et l'économie d'usage. Le questionnaire rempli est récupéré au lieu d'habitation. (Voir annexes).

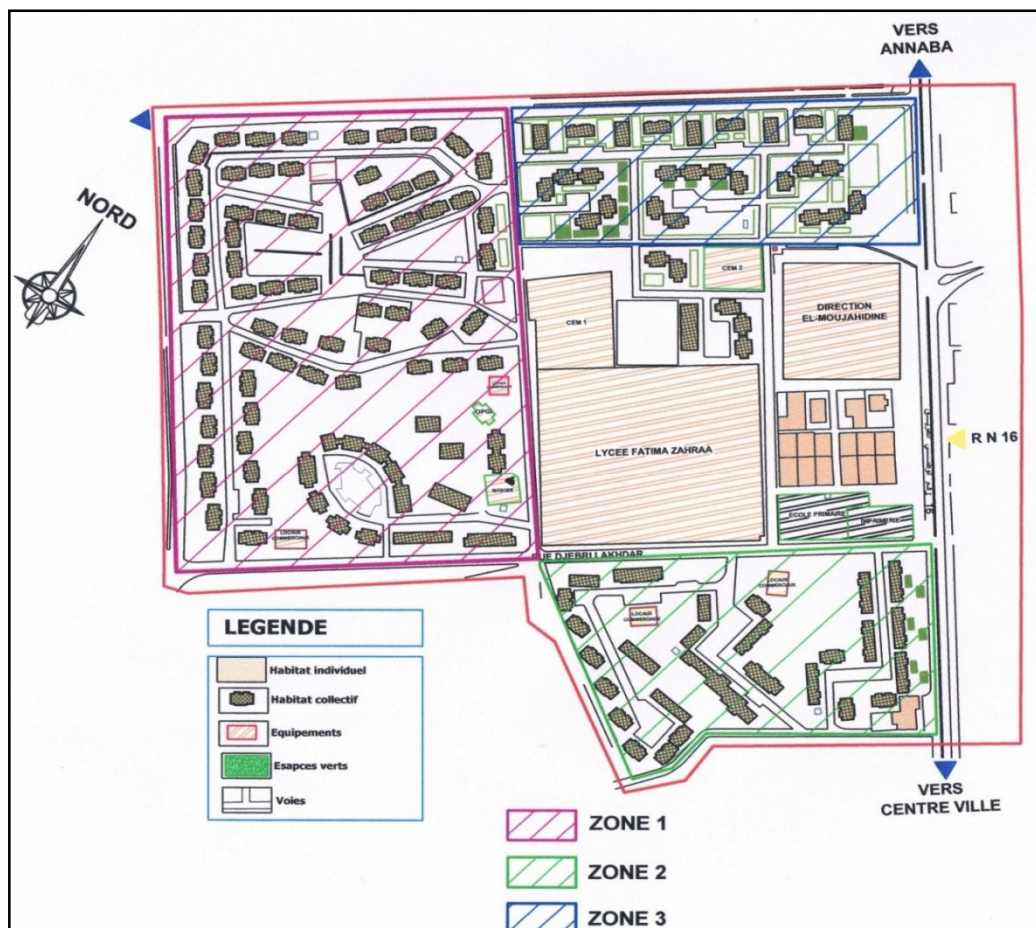
➤ **La distribution du questionnaire :**

Nous avons essayé de distribuer le questionnaire entre les ménages des deux cités en question, selon la répartition suivante : (Voir carte n° 16,17).

❖ **Cité Fatima Zahraâ :**

- 70 questionnaires distribués dans la zone 1.
- 35 questionnaires distribués dans la zone 2.
- 25 questionnaires distribués dans la zone 3.
- 06 questionnaires distribués aux ménages associés aux établissements scolaires tel que le lycée Fatima Zahraâ et les CEM. (logements collectifs fonctionnels).
- 08 questionnaires distribués aux sein des locaux commerciaux. (Vendeurs habitent dans le quartier).

Carte n° 16 : Répartition des questionnaires dans la cité Fatima Zahraâ



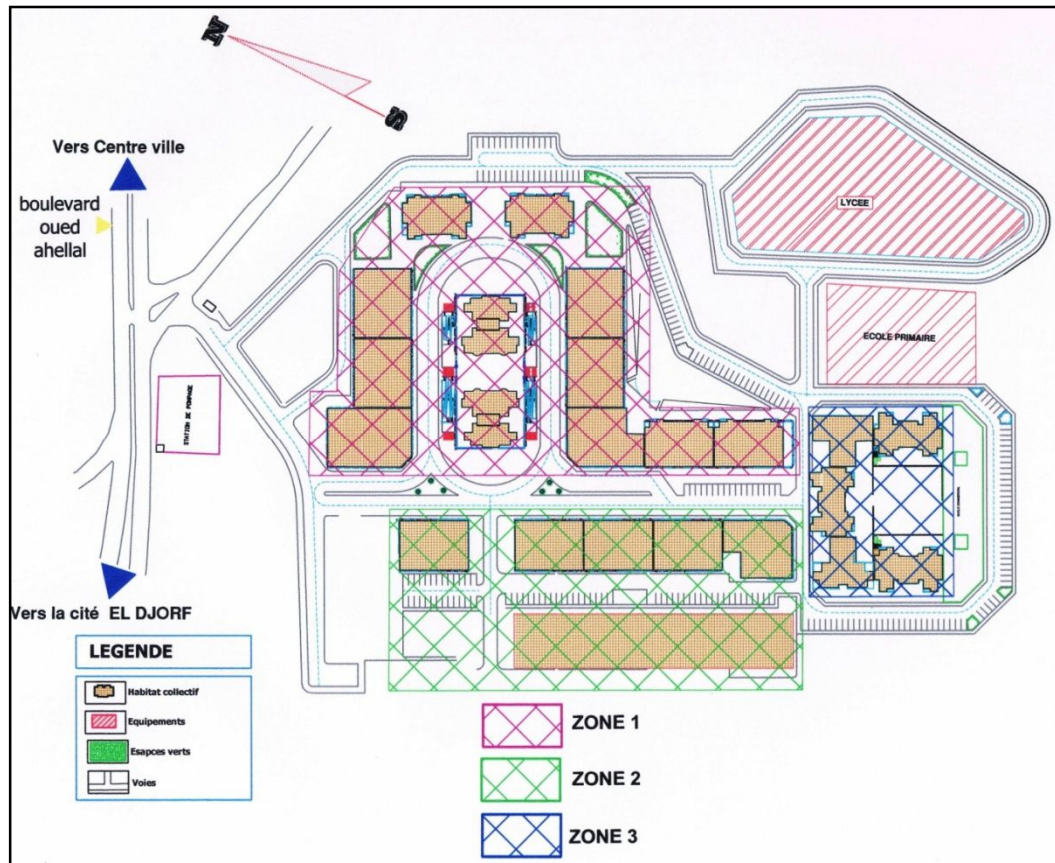
Source : POS n° 04 + Auteur 2016.



❖ Cité AADL:

- 36 questionnaires distribués dans la zone 1.
- 18 questionnaires distribués dans la zone 2.
- 04 questionnaires distribués dans la zone 3.

Carte n° 17 : distribution du questionnaire dans la cité AADL



Source : Agence AADL + Auteur 2016.

V - Identification de l'échantillon enquêté : (les caractéristiques des ménages questionnés) :

V - 1 - La composition sociale des ménages :

V - 1 - 1 - Selon la tranche d'âge :

Les résultats illustrés dans le tableau et les graphes ci-dessous (Tableau n° 20, graphe n° 03,04), révèlent que toutes les tranches d'âge sont représentées. Nous remarquons que la catégorie la plus importante se trouvant à la cité Fatima Zahraâ ; de 45 ans et plus (soit 31 %), et la tranche de (35 – 45) ans à la cité AADL (soit 41 %).

Le taux de la jeunesse (la tranche de 15 – 35 ans) est inférieur à la moitié dans les deux cas, soit 47 % à la cité Fatima Zahraâ, et 37 % à la cité AADL.



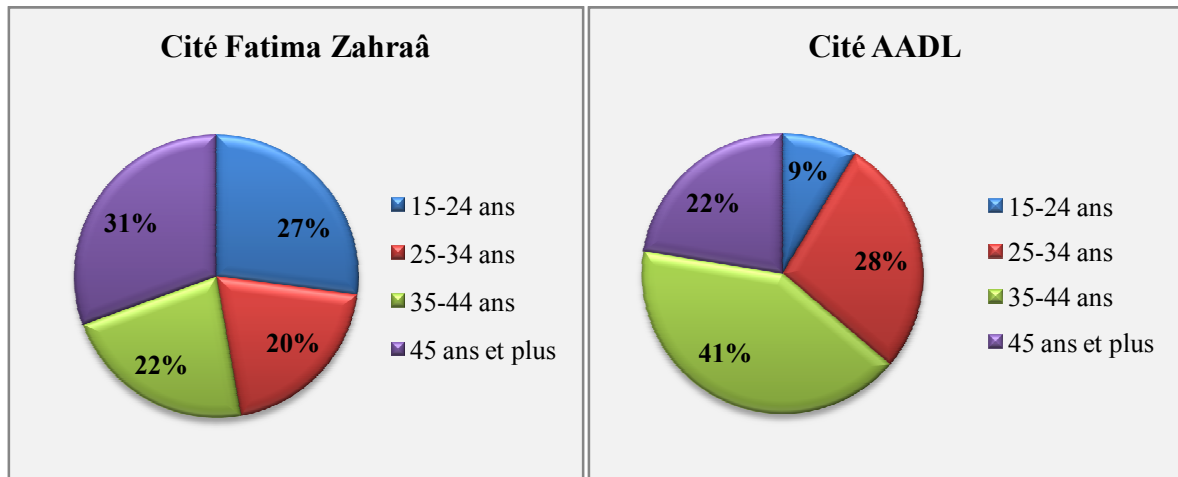
La diversité dans les tranches d'âges, nous permettra une meilleure compréhension de la signification de l'expression espace public et de son utilisation.

Tableau n° 20 : Répartition des tranches d'âge.

Catégorie d'âge	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence %
15-24 ans	39	27 %	5	9 %
25-34 ans	29	20 %	16	28 %
35-44 ans	32	22 %	24	41 %
45 ans et plus	44	31 %	13	22 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 03, 04 : La répartition des catégories d'âge.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

V - 1 - 2 - Usagers sensibles dans les ménages :

L'enquête indique qu'il aurait 34 personnes sensibles (les handicaps et les âgés plus de 70 ans), dans les deux cités en question, (Voir le tableau n° 21, graphe n° 05), la plupart d'entre eux détiennent une carte d'invalidité.

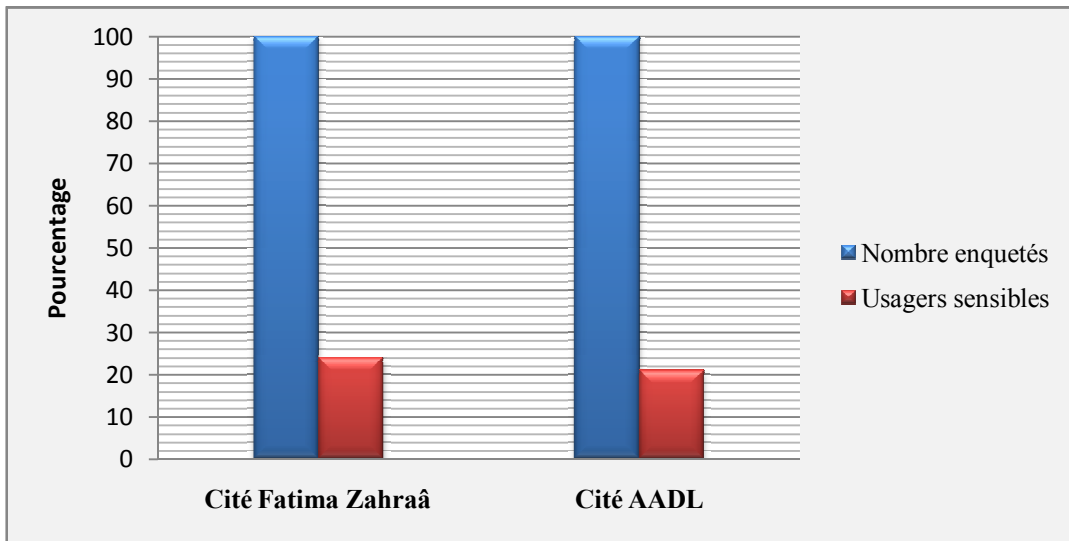
Tableau n° 21 : Nombre des usagers sensibles dans les ménages.

Usagers sensibles	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
	34	24 %	12	21 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 05 : Représentation du nombre des usagers sensibles dans les ménages.



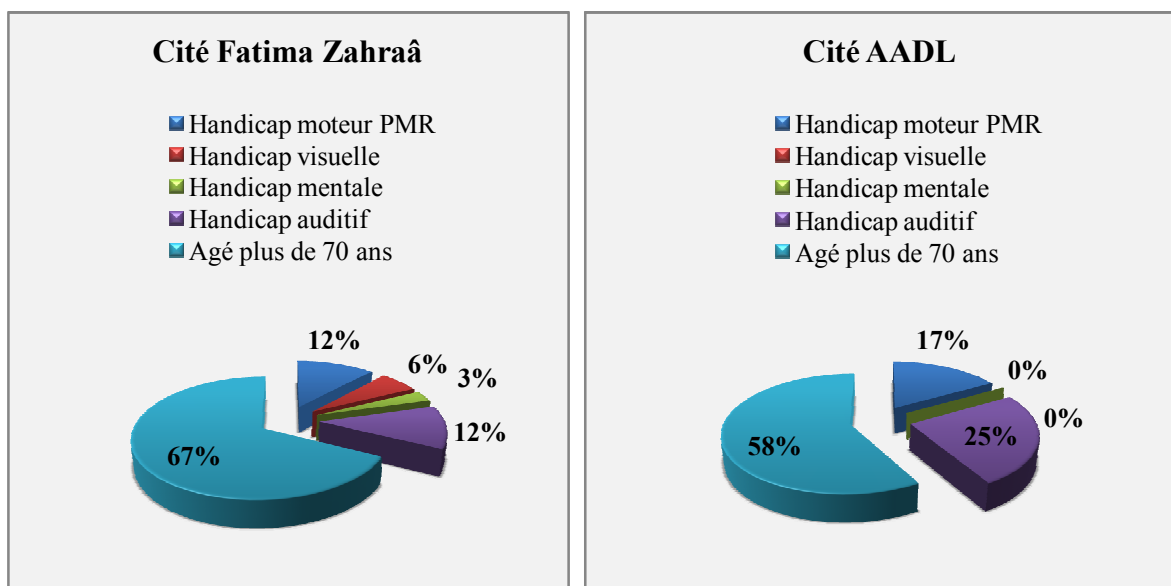
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 22 : Répartition des usagers sensibles dans les ménages.

Usagers sensibles	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Handicap moteur PMR	4	12%	2	17 %
Handicap visuel	2	6 %	0	0 %
Handicap mental	1	3 %	0	0 %
Handicap auditif	4	12 %	3	25 %
Agé plus de 70 ans	23	67 %	7	58 %
Total	34	100 %	12	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 06, 07 : Représentation des usagers sensibles dans les ménages.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



Les âgés de plus de 70 ans représentent un taux important soit 67% de l'ensemble des usagers sensibles dans la cité Fatima Zahraâ, et 58% dans la cité AADL (Voir tableau n° 22, graphe n° 06 et 07), dont trois (03) cas utilisent le déambulateur dans la cité Fatima Zahraâ, alors que les autres cas dans des proportions variables utilisent les cannes.

Ensuite viennent les personnes à handicap auditif et à mobilité réduite (12 % dans la cité Fatima Zahraâ contre 25 % et 17 % dans la cité AADL), celles en situation de handicap visuel (06 % soit deux cas dans la cité Fatima Zahraâ), enfin un seul cas mental dans la cité Fatima Zahraâ.

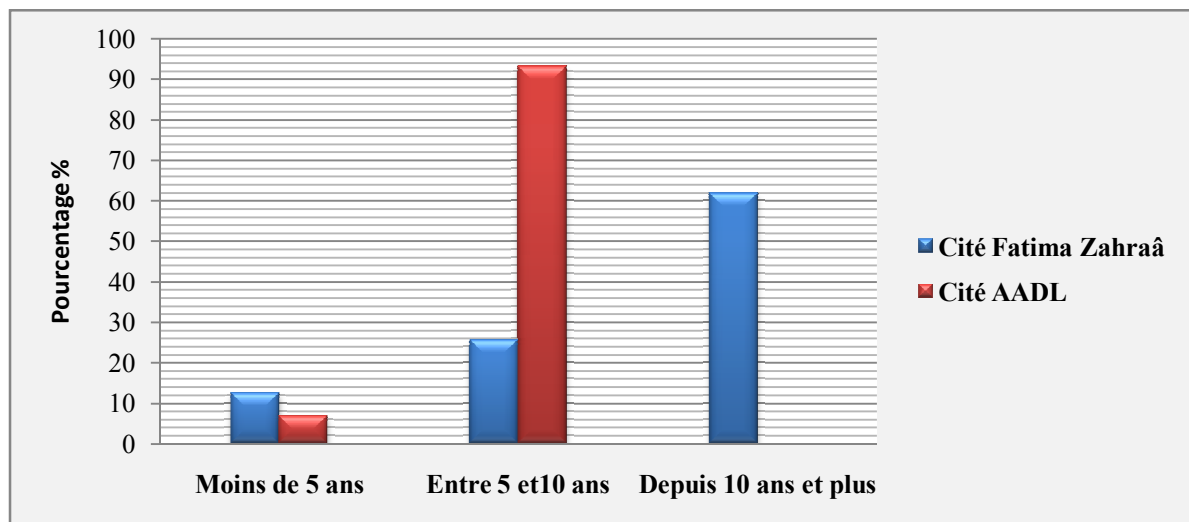
V- 1 - 3 - Origine des familles et expérience résidentielles :

Tableau n° 23 : L'expérience résidentielle des ménages.

L'expérience résidentielle	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Moins de 5 ans	18	12 %	4	7 %
Entre 5 et 10 ans	37	26 %	54	93 %
Depuis 10 ans et plus	89	62 %	0	0 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 08 : Présentation de l'expérience résidentielle des ménages.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

A la lecture du graphe ci-dessus, nous constatons une grande stabilité des habitants dans leurs statuts résidentiels (l'expérience résidentielle) des ménages de la cité Fatima Zahraâ (plus de 10 ans) soit un taux de 62 % des ménages, cela revient à l'attachement des habitants à leur cité car cette dernière a été édifiée dans les années quatre-vingt. Ensuite viennent les habitants ayant une expérience entre 5 et 10 ans soit 26 % dans la cité Fatima



Zahraâ contre un taux de 93 % dans la cité AADL, cela revient à l'attachement des habitants à cette cité (AADL) depuis sa réception en 2010 (année d'occupation des logements).

Enfin viennent les habitants ayant une expérience de moins de 5 ans, soit un taux de 13 % dans la cité Fatima Zahraâ contre 07 % dans la cité AADL.

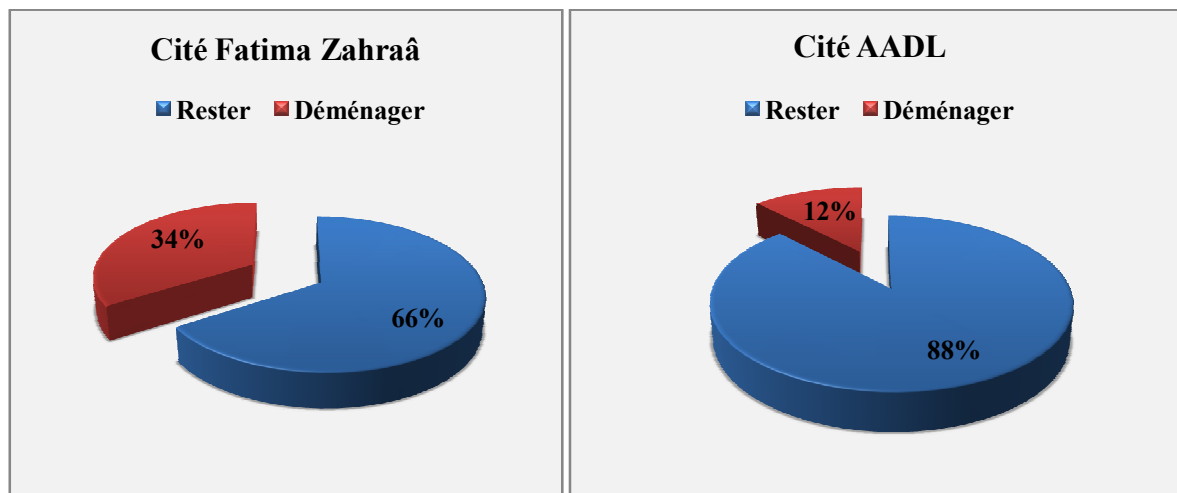
Pour évaluer le degré d'attachement des habitants à leur cité, nous avons posé la question du déménagement. (Voir tableau n° 24, graphe n° 09 et 10).

Tableau n° 24 : Stabilité des ménages.

Rester ou Déménager ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Rester	95	66 %	51	88 %
Déménager	49	34 %	7	12 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 09, 10 : Représentation de la stabilité des ménages.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Les résultats détaillés de l'enquête montrent un taux considérable des ménages qui veulent de rester dans leur quartier soit un taux de 66 % dans la cité Fatima Zahraâ contre 88 % dans la cité AADL. D'après la plupart des réponses obtenues, la cause est à l'impossibilité d'acquérir un logement trop cher ainsi que d'autres causes telles que le bon voisinage, et la proximité par rapport au centre-ville en ce qui concerne les habitants de la cité AADL.



V - 2 - Le statut socioprofessionnel des ménages :

V - 2 - 1 - Selon niveau d'instruction :

L'enquête selon le niveau d'instruction, montre que la majorité des ménages de la cité Fatima Zahraâ ont le niveau secondaire soit 32 %, le niveau universitaire est représenté par un taux de 27 %.

Les sans niveaux sont présent aussi dans la cité Fatma Zahraâ, avec un taux de 19 %, la plupart d'entre eux sont des personnes âgés ou femmes au foyer.

Par contre dans la cité AADL, le taux de la catégorie des universitaires est plus importante soit un taux de 55 %, Cela s'explique par le fait que les tours de l'AADL sont habitées par des cadres et des gens d'un certain niveau intellectuel. Par contre la population sans niveau au sein de cette cité est pratiquement inexistante.

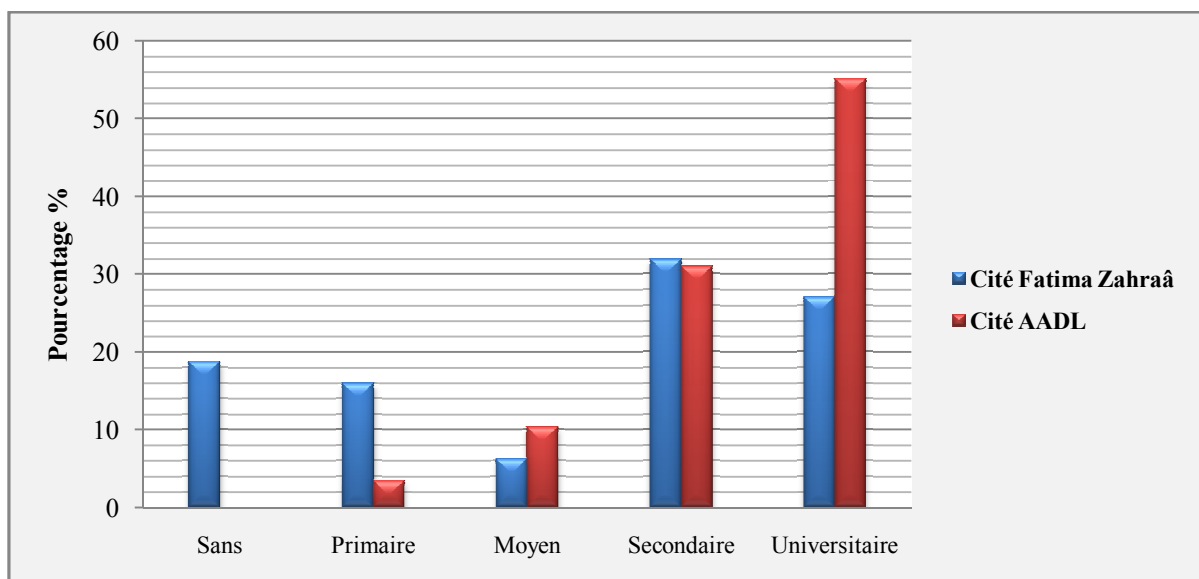
(Voir tableau n ° 25, graphe n ° 11 ci-dessous).

Tableau n ° 25 : Répartition selon le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Sans	27	18,75 %	0	0 %
Primaire	23	15,97 %	2	3,44 %
Moyen	9	6,25 %	6	10,34 %
Secondaire	46	31,94 %	18	31,03 %
Universitaire	39	27,08 %	32	55,17 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n ° 11 : Représentation de la répartition selon le niveau d'instruction.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



V - 2 - 2 - La répartition des activités des chefs des ménages :

D'après les résultats obtenus dans le tableau n °26, et les graphes ci - dessous concernant la situation professionnelle des chefs de ménages, nous relevons un taux de chômage important au niveau de la cité Fatima Zahraâ soit un taux de 36 % contre un taux de 07% au niveau de la cité AADL .Ceci renvoie à la situation socio-économique des ménages des deux quartiers, en effet les gens du Fatima Zahraâ habitent dans un quartier social qui est assez sensible, alors que pour les habitants de la cité AADL, nous avons un faible taux de chômage.

On remarque aussi que plus de la moitié de l'échantillon de la cité AADL est active chez l'Etat, car c'est la condition pour acquérir ce type de logement.

Le taux bas de la catégorie des professions libérales dans la cité AADL est de 15 %, malgré la dotation des RDC de tous les immeubles en locaux destinées aux commerces.

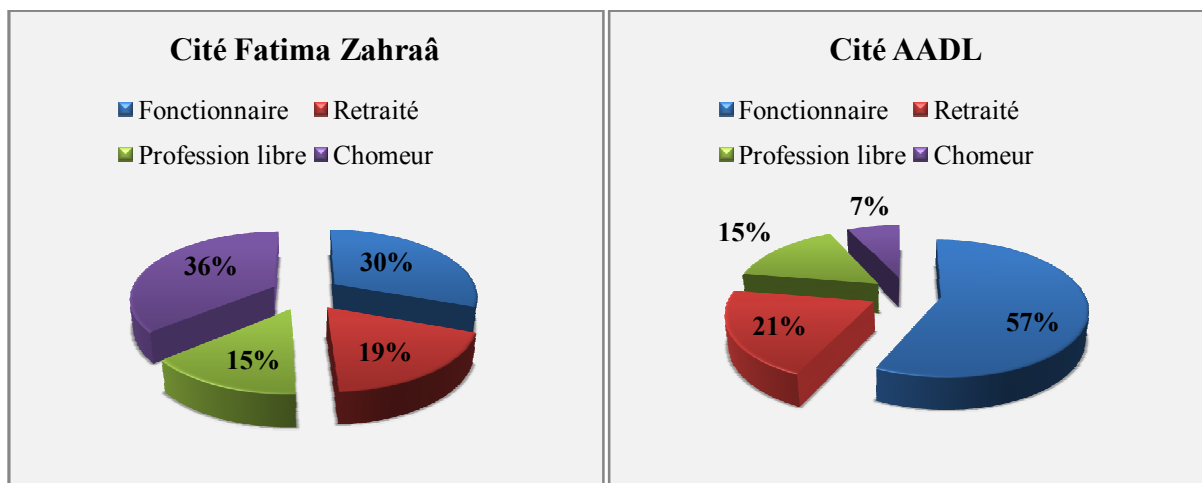
On note aussi certains cas, où il y a plus d'une personne occupée par ménage.

Tableau n° 26 : Activités des chefs des ménages.

Activité du chef de ménage	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Fonctionnaire	44	30 %	33	57 %
Retraité	27	19 %	12	21 %
Profession libérale	21	15 %	9	15 %
Chômeur	52	36 %	4	7 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 12, 13 : Activités des chefs des ménages.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



V - 2 - 3 - Niveau d'instruction des enfants : élément déterminant dans l'utilisation de l'espace public :

Le niveau d'instruction des enfants est un facteur très important, il rentre en jeu dans la fréquentation de l'espace public de la cité, et la manière de l'utiliser et de le s'approprier, dans ce contexte on assiste dans la cité de Fatima Zahraâ a un taux un plus élevé des universitaires (soit 17%) par rapport aux autres cycles, cela implique que le nombre de jeunes enfants est élevé dans cette cité. (Voir tableau n ° 27,28, graphe n ° 14 ci-dessous). Par contre dans la cité des 580 logements AADL, on remarque que le taux le plus élevé concerne les élèves en primaire (soit 32%), cela est dû à l'âge moyen des chefs familles.

Tableau n° 27 : Répartition le nombre des enfants.

Cité	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Nombre des enfants	382	123

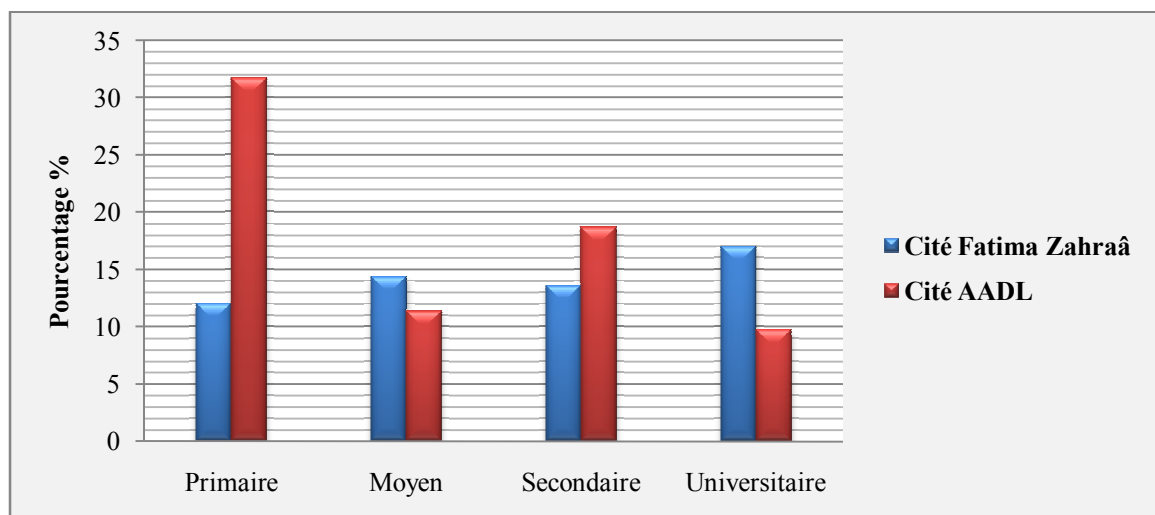
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 28 : Répartition des enfants scolarisés.

Nombre d'enfants scolarisés	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Primaire	46	12 %	39	32 %
Moyen	55	14 %	14	11 %
Secondaire	52	14 %	23	19 %
Universitaire	65	17 %	12	10 %
Total	218	57 %	88	72 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 14 : Représentation de la répartition des enfants scolarisés.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



V - 2 - 4 - Statut d'occupation des logements :

La lecture du tableau n° 29, ainsi que les deux graphes ci-dessous n°15 et 16, montrent qu'il y a un taux considérable de ménages propriétaire du logement, et un taux réduit des locataires (soit 18 %), et ce au sein de la cité Fatima Zahraâ.

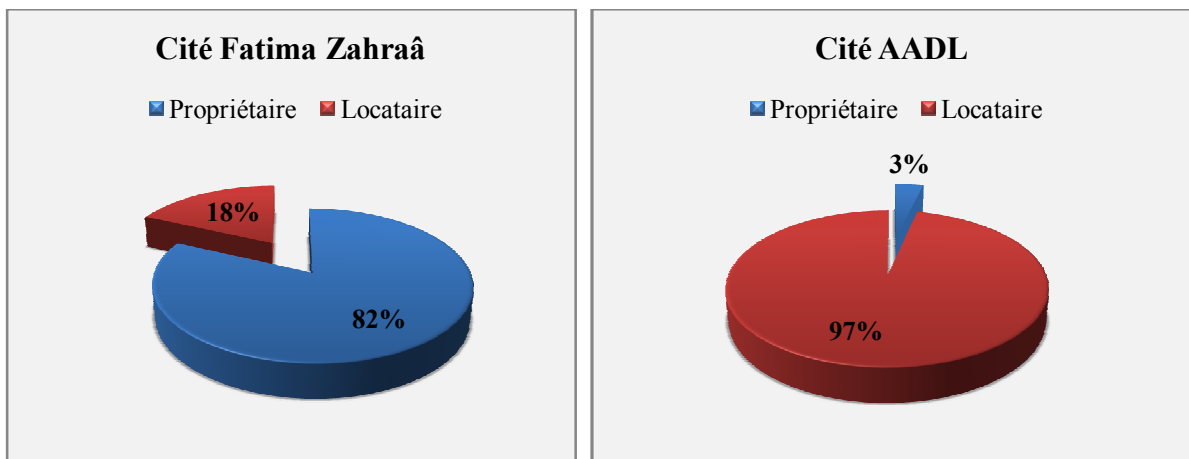
Pour le cas de la cité AADL, c'est l'inverse, l'ensemble des ménages sont des locataires chez l'agence AADL soit 97%.

Tableau n° 29 : Statut d'occupation des logements.

Statut d'occupation	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Propriétaire	118	82 %	2	3 %
Locataire	26	18 %	56	97 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 15, 16 : Représentation de la Répartition de la situation des logements.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

V - 3 - L'enquête sur le cadre de vie :

V - 3 - 1 - Le cadre bâti : une perception opposée :

V - 3 - 1 - 1 - Les ménages ayant procédé à des transformations au niveau des ouvertures (fenêtres, porte fenêtres, porte d'accès), des balcons :

D'après le tableau n°30, le taux des ménages qui ont effectué des transformations au niveau des ouvertures et des balcons atteint 83 % dans la cité Fatima Zahraâ, ces transformations sont la conséquence de l'appropriation spontanée à travers l'extension de certaines pièces de service telles que la cuisine et la salle de bain surtout après l'acquisition du logement. L'absence de contrôle et d'un outil réglementaire est la conséquence de ces transformations.

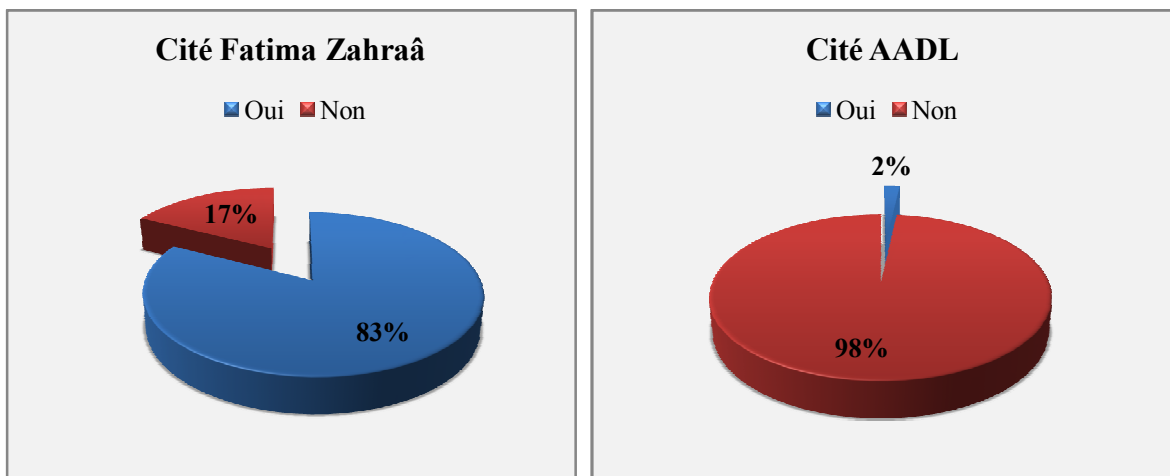


Tableau n° 30 : Répartition des ménages ayant procédé à des transformations.

Existence des transformations	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	119	83 %	1	2 %
Non	25	17 %	57	98 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 17, 18 : Représentation de la répartition des ménages ayant procédé à des transformations.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Dans la cité Fatima Zahraâ, certains ménages modifient l'aspect de la façade par les deux opérations de ravalement et la pose de peinture dans le RDC de l'immeuble le cas ou l'appartement occupée par un médecin ou autre profession libérale (Voir tableau n° 31 et le graphe n° 19), (Voir photo n° 33, 34). Les acteurs de ces transformations se sont les habitants de RDC des immeubles qui transforment une pièce du logement en local commercial, ou le logement complet en cabinet médical.

Par contre dans la cité AADL, les habitants ne procèdent pas à des transformations, l'agence AADL exerce un contrôle approprié sur ses locataires, une sanction est exercée pour toute modification du bâti.

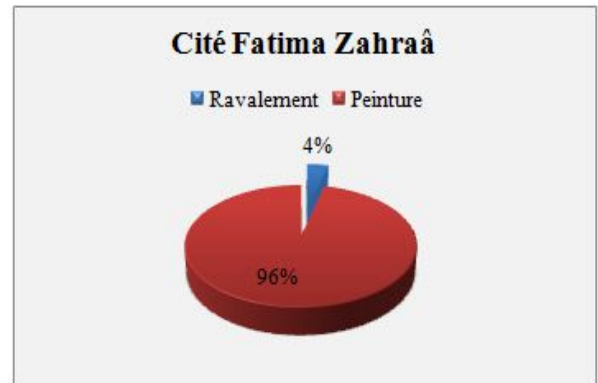
Un seul propriétaire a effectué des transformations au niveau du balcon. (Voir photo n° 35).

Le ravalement dans la cité AADL touche que les équipements existants dans le RDC de certains immeubles tel que : l'Algérie des eaux, la poste... (Voir photo n° 36).

Tableau n° 31 : Répartition des ménages qui ont procédé à des transformations sur la façade.

Type de travaux	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ravalement	1	4
Peinture	26	0

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Photo n°33 : Intervention sur la façade (peinture), (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n°34 : Intervention sur la façade (ravalement), (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n°35 : La seule intervention sur le balcon. (Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n°36 : Intervention sur la façade (ravalement), (Cité AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.



V - 3 - 1 - 2 - L'organisation spatiale du cadre bâti :

Les résultats présentés ci-dessous (Voir tableau n° 32 et les graphes n°20 et 21), illustrent le niveau de satisfaction de l'organisation des bâtiments dans les deux cités par les habitants.

Les résultats attestent de la satisfaction des habitants de la cité AADL, soit un taux de 64 % contre l'insatisfaction au niveau de la cité Fatima Zahraâ, (soit 61%). Les habitants de cette dernière expriment leur insatisfaction à l'encontre des décrochements et des espaces entre les bâtiments encadrés par des murs aveugles qui présentent des lieux d'insécurité. Les immeubles ayant été agencés à l'aide du chemin de la grue. (Voir plan n° 18, photo n° 37).

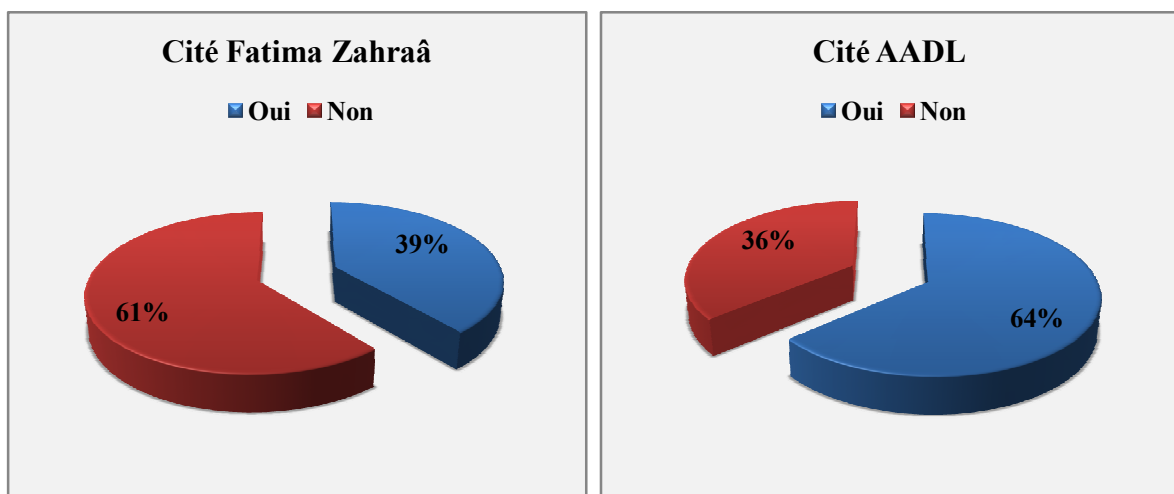
La satisfaction au niveau de la cité AADL s'explique par le fait que les habitants avaient opté pour le choix de leur logement conformément à un plan établi par l'agence (par le biais d'un bureau d'étude).

Tableau n° 32 : Niveau de satisfaction sur l'organisation des bâtiments.

Satisfaction de l'organisation des bâtiments	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	56	39 %	37	64 %
Non	88	61 %	21	36 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

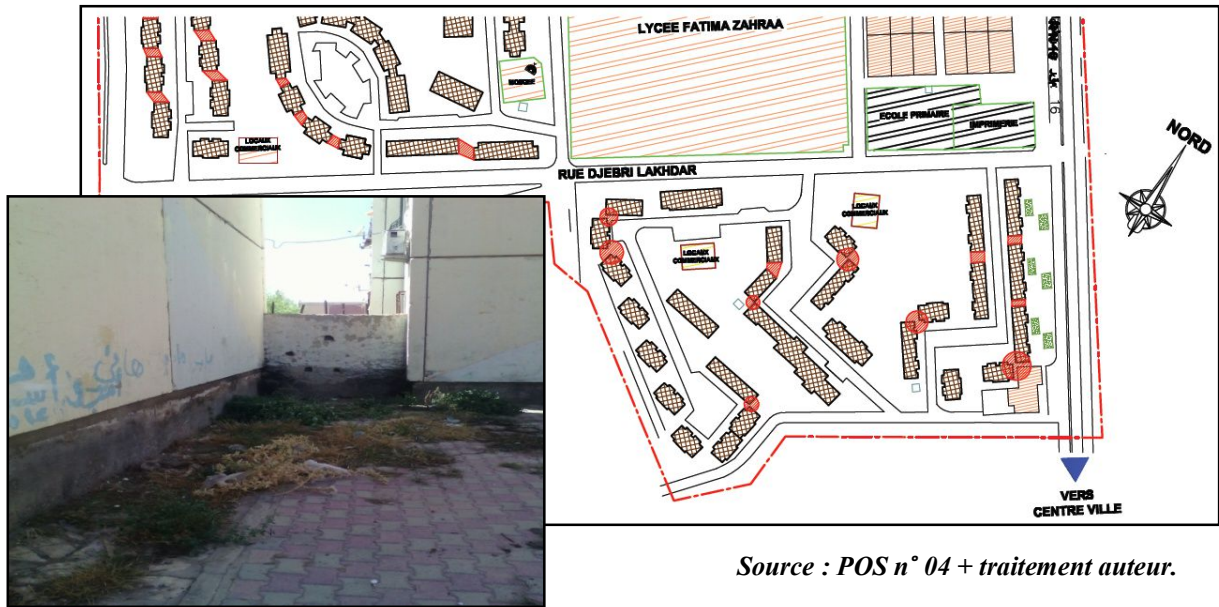
Graphes n° 20, 21 : Représentation du niveau de satisfaction sur l'organisation des bâtiments.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



Plan n° 18, photo n° 37: Les décrochements et les espace entre les bâtiments.(Cité Fatima Zahraâ)



Source : POS n° 04 + traitement auteur.

Source : Enquête sur terrain Auteur 2016.

V - 3 - 1 - 3 - Niveau Satisfaction sur le quartier :

Les résultats du tableau n° 33, graphes n° 22 et 23, présentés ci-dessous font ressortir un taux d'insatisfaction important au niveau du quartier Fatima Zahraâ (soit 91 %), contre un taux de satisfaction de 9%.

Lors des entretiens que nous avons entrepris avec les habitants dans ce quartier, nous avons constaté que les causes qui se rapportent à cette insatisfaction sont pour la plupart dues à l'état de dégradation du cadre bâti et du cadre non bâti.

Au niveau de la cité AADL nous trouvons que le taux de satisfaction est plus important que le taux d'insatisfaction soit (67 %).

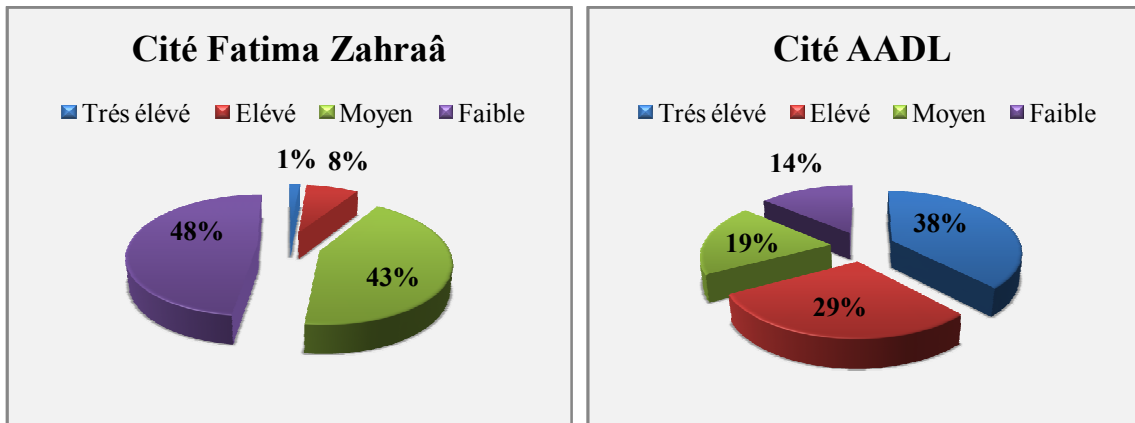
Tableau n° 33 : Degré de satisfaction sur le quartier.

Le degré de satisfaction	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Très élevé	2	1 %	22	38 %
Élevé	11	8 %	17	29 %
Moyen	62	43 %	11	19 %
Faible	69	48 %	8	14 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 22, 23 : Représentation du niveau de satisfaction sur le quartier.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

V - 3 - 2 - Appréciation de l'organisation spatiale des espaces publics urbains :

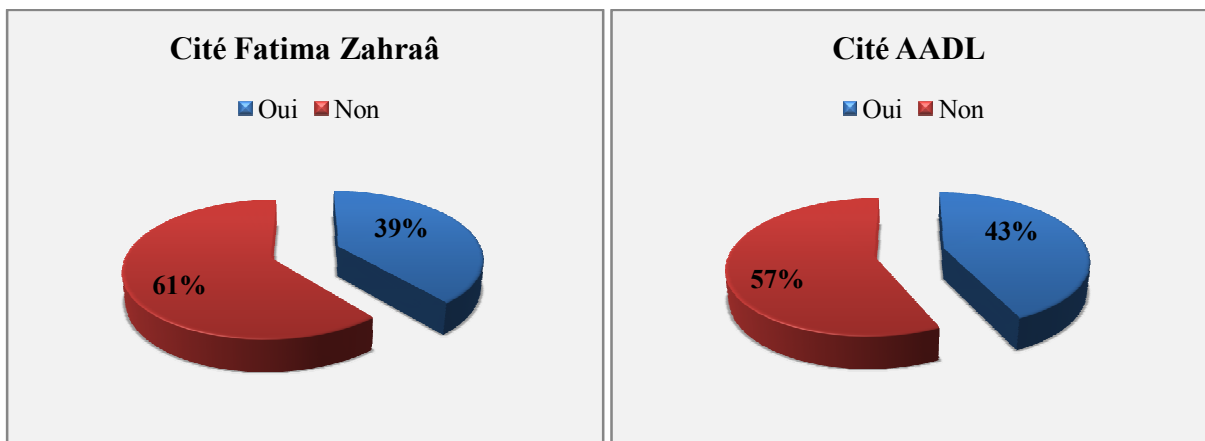
❖ L'amélioration dans la qualité des espaces publics:

Tableau n° 34 : L'amélioration dans la qualité des espaces publics dans le quartier.

L'amélioration dans la qualité des espaces publics	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	56	39 %	25	43 %
Non	88	61 %	33	57 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 24, 25: Répartition de l'amélioration dans la qualité des espaces publics dans le quartier.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Les résultats du tableau n° 34, et graphes n° 24 et 25, montrent que les habitants des deux cités ne font pas ressortir une amélioration au niveau de la qualité des espaces publics au sein des deux quartiers. Soit 61 % au niveau de la cité Fatima Zahraâ et 57 % au niveau de la cité AADL.



Notons que la cité Fatima Zahraâ a bénéficié d'une opération de rénovation et de réaménagement dans le cadre de l'amélioration urbaine qui touche essentiellement l'assainissement, les voiries et les trottoirs.

La cité AADL a bénéficié régulièrement par l'entretien au niveau des voiries et trottoirs et même les différents regards d'assainissement.

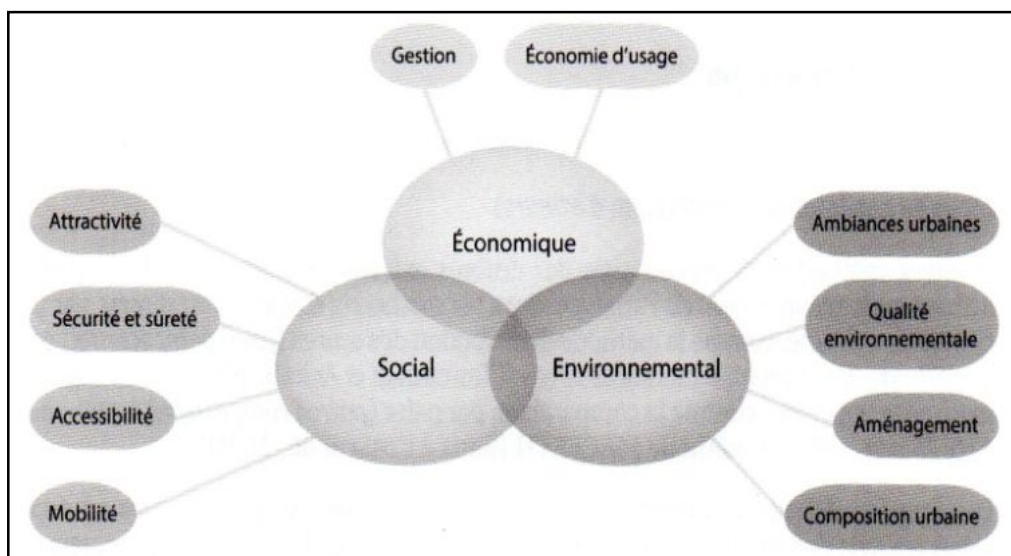
VI - Méthode d'analyse utilisée :

Selon la spécificité du sujet qui concerne la qualité des espaces publics, et plus particulièrement dans l'habitat collectif des deux cités étudiées, nous avons utilisé la méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics, méthode QUEP¹⁶¹ (Hadji, 2012).

« La méthode d'évaluation de la **Q**ualité des **E**spaces **P**ublics (méthode **QUEP**) qui repose sur une grille de critères et d'indicateurs d'évaluation de la qualité des espaces publics, scientifiquement valides et en mesure d'aider les concepteurs, les décideurs et les gestionnaires dans leurs choix, et ce, dans une perspective de développement durable »¹⁶².

Hadji dans ses travaux, et sur la base des approches plurielles et référentielles avait construit un modèle « espace public » avec des critères et une série d'indicateurs d'évaluation de la qualité, issues des entrées en se rapportant sur les trois domaines du développement durable (économique, social et environnemental)¹⁶³. (Voir figure n° 43).

Figure n° 43 : Critères de la qualité de l'espace public urbain.



Source : Hadji Lydia, l'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, cahier de géographie du Québec, Avril 2013.

¹⁶¹ Lydia Hadji, « Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projet d'aménagement durable à Alger », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2012/5 (décembre), p. 857-874. DOI 10.3917/reru.125.085, Paris.

¹⁶² Idem, p 858.

¹⁶³ Hadji Lydia, l'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, cahier de géographie du Québec, Avril 2013



❖ **Présentation de la méthode :**

La mise en œuvre de la méthode d'analyse multicritère QUEP suit les étapes suivantes :

- 1- Choix d'une grille de critères, et d'indicateurs statistiques permettant de quantifier ces critères,
- 2- Attribution d'une valeur (note) pour chaque indicateur,
- 3- Agrégation pondérée de cette base d'information multidimensionnelle quantitative,
- 4- Représentation des résultats.

➤ **Définition d'un système d'objectifs et choix d'une grille de critères :**

Dans un premier temps, il faut poser les objectifs stratégiques du projet d'aménagement des espaces publics urbains ou la démarche doit inclure les objectifs du développement durable.

Dans notre recherche, nous ancrons la démarche sur les 4 grands thèmes du développement durable mis en avant par l'Agenda 21 local¹⁶⁴:

- a- Promouvoir une utilisation économe et renouvelable des ressources dans l'espace public.
- b- Favoriser le développement local et l'attractivité à travers l'espace public.
- c- Assurer un cadre de vie et un confort urbain dans les espaces publics urbains.
- d- Améliorer l'environnement local à travers les espaces publics.

VI - 1 - Choix d'une grille de critères et indicateurs :

Selon notre cas : évaluation de la qualité de l'espace public dans les cités de logement collectif à Tébessa.

La démarche consiste à établir une matrice d'indicateurs d'évaluation de la qualité des espaces publics, cette matrice contient 75 indicateurs d'évaluation de la qualité des espaces publics. Dans le cas de l'évaluation de la qualité de l'espace public dans les cités de logement collectif, nous retenons 40 indicateurs selon le contexte local, ces indicateurs sont mentionnés dans le tableau suivant :

Tableau n° 35 : Critères et indicateurs de la qualité de l'espace public urbain.

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
Economie d'usage	Utilisation des énergies renouvelables dans l'éclairage public.
	Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton, voiture).
	Flexibilité planifiée des usagers de l'espace.
	Utilisation des matériaux recyclables et renouvelables.
Gestion	Désignation des espaces réservées à l'entretien de l'espace

¹⁶⁴ Lydia Hadji, « Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projet d'aménagement durable à Alger », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2012/5 (décembre), p. 857-874. DOI 10.3917/reru.125.0857



	public (chaussée et trottoir, éclairage public, mobilier urbain).
	Désignation des espaces réservés aux déchets (nombre de rotation des services de déchets)
	Action sur le cadre bâti environnant et intégration des espaces verts
	Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion de l'espace public.
L'attractivité (liée à la qualité de vie)	Développement d'espaces multi-services dans les cités.
	Proximité d'espaces de récréation.
	Espaces réservés à l'animation ou présence d'animations quotidiennes ou hebdomadaire.
	Disponibilité des technologies de l'information et de la communication pour les usagers.
La Sécurité et la sûreté	Points conflictuels de croisement de flux.
	Interface piétons-véhicules.
	Existence des systèmes de surveillance.
	Présence d'agents de la police urbaine et nombre d'intervention.
Mobilité	Offre de stationnement.
	Offre d'espaces à deux roues (mode doux).
	Offre d'espaces d'accueil de flux piétons.
	Largeur des voies pour les espaces véhicules.
L'accessibilité	Liens avec l'environnement immédiat.
	Cheminement adaptés et sans obstacles.
	L'aménagement spécifique pour les personnes à mobilité réduite PMR
	Panneaux de signalisation et éléments de repères.
Ambiances urbaines	La qualité de l'éclairage public.
	Végétation dans l'espace public.
	Couleurs et textures des façades.
	Prise en charge des nuisances sonores.
La qualité environnementale	Choix des revêtements pour la perméabilité des sols.
	Collecte et traitement des eaux pluviales.
	Prise en charge des risques sanitaires.
	Présence des aménagements de protection contre les vents, la pluie et le soleil.
Aménagement	Aménagement des trottoirs, des traversées piétonnes.
	implantation des parkings-vélos / présence d'arceaux pour le stationnement vélos.
	Disposition du mobilier urbain.
	Traitement des bordures et des caniveaux.
Composition urbaine	Conditions de visibilité / règles de composition urbaine.
	Forme de l'intérieur urbain R=H /W et angle de vision.
	Existence de dominantes et de repères urbains.
	Lisibilité de l'espace public

Source : Hadji Lydia, *La qualité des espaces publics urbains et les stratégies du développement durable urbain*, thèse de doctorat, EPAU, 2014, p196-203.



➤ Procédure d'évaluation :

Dans un deuxième temps, il s'agit de traduire la qualité des espaces publics telle que définie par ces critères en indicateurs mesurables, qui sont des outils d'évaluation de qualité pour répondre à des objectifs de développement durable. L'évaluation se fait en trois temps : la notation, la pondération et l'agrégation (Voir figure n° 44).

VI - 2 - Notation et valeurs d'indicateurs :

L'évaluation quantitative des indicateurs rend possible l'identification des points forts ou faibles, les faiblesses et les atouts éventuels d'un espace étudié.

Pour procéder aux évaluations, chaque indicateur dispose d'une unité de mesure qualitative et quantitative, afin de le noter selon une échelle de notation commune comprise entre 1 et 3 et choisie en fonction du contexte d'action ou d'évaluation (on attribue 1 à la faible performance et 3 à la très bonne performance).

L'utilisation d'une échelle simple de cette nature permet d'accorder une valeur cardinale (qualitative) commune à tous les indicateurs à partir de jugements de valeur portant sur chacun d'entre eux. Cette méthode facilite l'usage de la méthode par les évaluateurs.

- Niveau faible de performance, mauvais, médiocre : 1
- Seuil de performance, bon, moyen : 2
- Niveau très performant, très bon, fort : 3

L'exercice de notation est, par essence, un exercice subjectif, mais qui se base nécessairement sur l'observation. La valeur « notée » des indicateurs statistiques doit être comparée à une valeur de référence (ratios, normes, standards, exemples, benchmarks...).

VI - 3 - Pondération et agrégation des valeurs d'indices :

VI - 3 - 1 - Pondération des critères et des indicateurs :

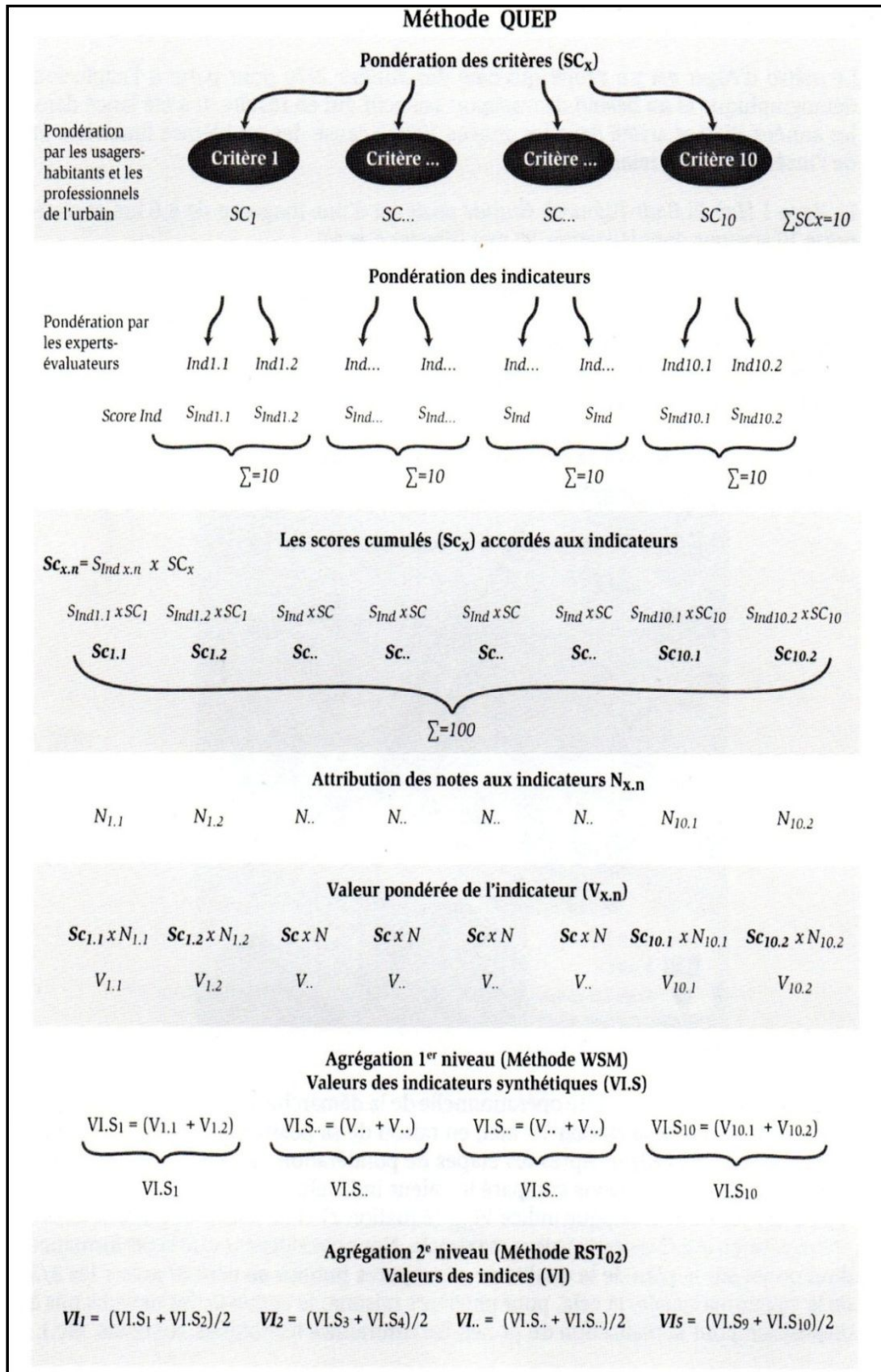
La méthode choisie consiste à pondérer, en premier lieu les critères selon les avis des habitants-usagers et les professionnels urbains, par le biais des questionnaires et des entretiens ciblés, et en deuxième lieu, notation des indicateurs selon l'évaluation obtenu par l'évaluateur, et ce, en se basant sur la méthode d'attribution des scores « *fixed point scoring* », qui est la répartition d'une somme de points sur l'ensemble des critères ou des indicateurs en utilisant un arbre de pondération.

Selon cette méthode, la somme des critères pondérés et la somme des scores des indicateurs relatifs à chaque critère doivent être égales à 10. Le score cumulé de l'indicateur est exprimé par les coefficients de pondération cumulés sous forme d'un produit entre les scores de l'indicateur lui-même et du critère de rattachement.

La somme des scores cumulés doit être égale à 100. (Voir figure n° 44).



Figure n° 44 : Méthode QUEP.



Source : Hadji Lydia, l'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, cahier de géographie du Québec, Avril 2013.



VI - 3 - 2 - Agrégation des critères par les notes des indicateurs :

1^{er} niveau d'agrégation :

L'agrégation de la valeur des indicateurs (VI.S_x) relative à chaque critère par l'équation :

$$VI.S_x = \sum_{i=1}^n V_{x,n} = \sum_{i=1}^n (Sc_{x,n} \times N_{x,n})$$

V_{x,n} = la valeur pondérée de l'indicateur.

Sc_{x,n} = le score cumulé accordé à l'indicateur.

N_{x,n} = la note obtenue par l'indicateur i.

2^{ème} niveau d'agrégation :

Nous allons procéder par combinaison de deux ou trois critères de façon à avoir un indice (Voir tableau n° 36) :

Tableau n° 36 : Indices de la qualité de l'espace public urbain.

Critères	Indices
L'économie d'usage	Indice de durabilité (ID)
La gestion	
L'attractivité	Indice de performance fonctionnelle (IPF)
La Sécurité et la sûreté	
La Mobilité	Indice d'intégration fonctionnelle (IIF)
L'accessibilité	
L'ambiance urbaine	Indice de la qualité de vie (IQV)
La qualité environnementale	
L'aménagement	Indice de la qualité du cadre de vie (IQCV)
La composition urbaine	

Source : Hadji Lydia, L'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision, Cahier de géographie du Québec, 2013, p 33.

VI - 4 - Représentation des résultats :

La représentation de l'ensemble des résultats se fait sous forme graphique de type « radar ». Elle permet de comparer visuellement les performances du projet d'aménagement d'un espace public étudié dans les différentes dimensions de la qualité des espaces publics retenues, afin de mettre en lumière ses points forts et les aspects de sa conception qui devraient être améliorés.



Conclusion :

Dans cette conjoncture, l'habitat collectif s'est développé suite aux programmes successifs dont la ville de Tébessa a bénéficiée, alors la création d'un nombre important des cités dans un court délai, était le choix de la ville pour répondre au besoin en matière de logement.

Bien que ces cités soient nombreuses avec une grande capacité, leur situation, leur mode de production et leurs délais de réalisation ; tout ça influent sur la qualité de l'espace public qu'il offre aux habitants/usagers.

Ces cités accusent de nombreux problèmes et dysfonctionnement surtout au niveau de leurs espaces publics, dont la cause est due à plusieurs facteurs interdépendants ; ces problèmes seront soulevés et détaillés dans le chapitre suivant tout on mettant l'accent sur leurs origines, les causes, et leurs effets sur l'espace public et la vie collective.

CHAPITRE 5 :

Problèmes et Dysfonctionnements des Espaces Publics Urbains : Technique d'Observation





Introduction :

Après l'analyse de la ville de Tébessa qui constitue le contexte dans lequel s'inscrivent les deux cités objets de notre échantillon d'étude, nous procéderons à l'analyse des espaces publics de ces dernières pour soulever les problèmes et les dysfonctionnements et leurs impacts et effets sur la vie collective.

Afin d'évaluer la qualité des espaces publics urbains dans les cités Fatima Zahraâ et 580 logements AADL, nous avons utilisé les moyens d'observation des pratiques quotidiennes, ce qui nous a permis de bien comprendre le vécu des habitants et nous a conduit à cerner leurs aspirations.

Cette étape du travail sur terrain s'est faite en tenant compte les dimensions de la qualité selon les principes du développement durable.

Le recours à l'observation pour relever les problèmes des espaces publics des cités du logement collectif en question, semble privilégié dans cette recherche eu égard aux difficultés qu'éprouvent la majorité des habitants à exprimer leurs attentes et aspirations.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

I - 1 - Analyse, discussion et interprétation des résultats de l'observation et de l'entretien :

Le travail d'entretien et d'observation sur terrain est une étape nécessaire pour évaluer et apprécier la qualité des espaces publics urbains dans les deux quartiers à Tébessa (cité Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL), en fonction des critères définis précédemment dans le tableau de bord.

À partir de l'observation, nous avons besoin donc tant qu'évaluateurs, de noter chacun de ces indicateurs sur la base de la comparaison avec une valeur de référence, normes et benchmark...

Critère n° 01 – Economie d'usage :

Indicateur 1- 1 : Utilisation des énergies renouvelables dans l'éclairage public :

Dans les deux cités Fatima Zahraâ et 580 logements AADL, il n'existe aucun poteau d'éclairage public, candélabre ou lampadaire qui utilise l'énergie renouvelable, photovoltaïque ou l'énergie douce. (Voir photos n 38, 39).

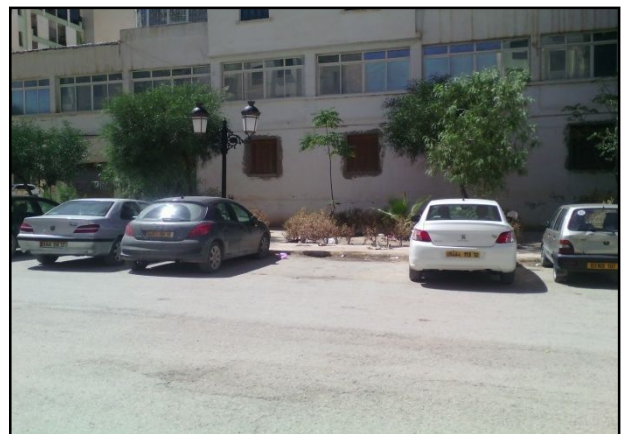
L'établissement de SONALGAZ au niveau des deux cités n'a pas pris la peine de penser à utiliser des poteaux solaires par exemple, qui sont économes d'énergie (moins 03 fois que l'éclairage par la méthode traditionnelle¹⁶⁵), moindres coût (ne nécessitent aucun câblage), performants et lutte énergétiquement contre les gaz à effet de serre.

Photo N°38 : Type de candélabre.
(Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°39 : Type de candélabre.
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Indicateur 1 - 2 : Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton, voiture):

Il y a deux types de déplacement dans les deux cités, qui sont la voiture et la circulation

¹⁶⁵www.solalgérie.com



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

piétonne, sans aucun partage entre les deux. (Voir Tableau n° 37).

Tableau n° 37 : Rapport de surface des modes de déplacement.

Cité Fatima Zahraâ		Cité des 580 logements AADL	
surface de la voie + surface de stationnement	surface de circulation piétonne	surface de la voie + surface de stationnement	surface de circulation piétonne
179 191,36	44 129,03	6059,31	9844, 15
80,23 %	19,77 %	38,10 %	61,90 %
Unité : m ² (Surface aménagée)			

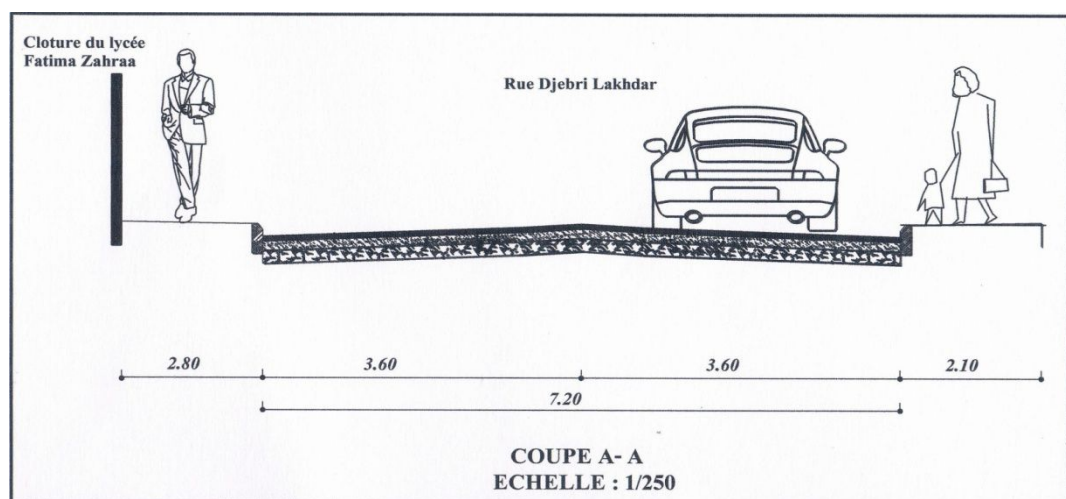
Source : Auteur d'après les cartes, 2016.

❖ **Commentaire :**

La surface destinée à la voiture est la plus dominante à l'intérieur de la cité Fatima Zahraâ, cette dernière représente plus de 80 % de la part de la voiture dans les déplacements, et ça explique un fort déséquilibre entre ce mode et celle de l'autre (mode piéton). (Voir la coupe n° 45, la carte n° 19).

Pour les résidents à l'intérieur de la cité des 580 logements AADL c'est l'inverse, la part de la voiture dans les déplacements représente moins de 40 %, la marche conforte sa position comme premier mode de déplacements et représente plus de 60 % de la surface des déplacements dans la cité, cette valeur est dépassée le seuil (l'équilibre 50%/50% entre la voiture et autres modes de déplacements¹⁶⁶. (Voir la carte n° 20).

Figure n° 45 : Les dimensions des modes de déplacement. (Cité de Fatima Zahraâ)



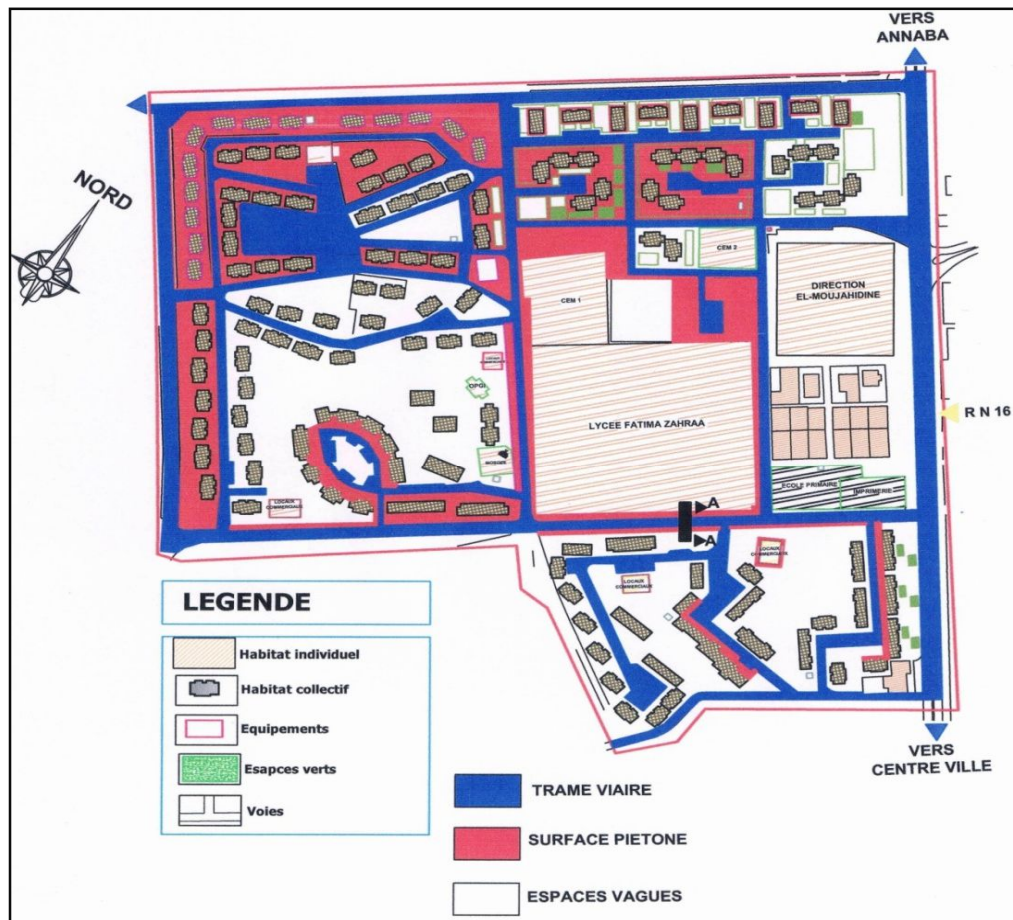
Source : Auteur 2016.

¹⁶⁶ L'équilibre 50/50 entre la voiture et les autres modes de déplacements est un objectif à atteindre dans la plupart des pays européens surtout le cas de la France, voir le PDU de Nantes, en ligne : http://www.nantesmetropole.fr/deliberations/co_20101018/Annexeco_18_10_10_18_01.pdf



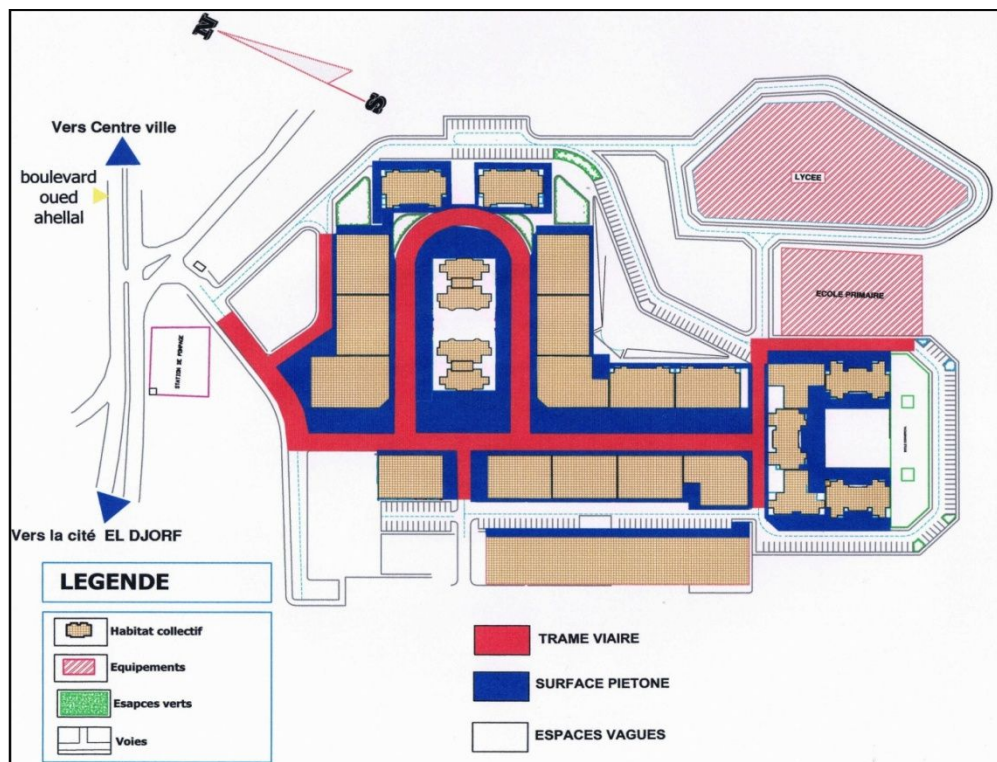
CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Carte n° 19 : Rapport de surface des modes de déplacement. (Cité de Fatima Zahraâ)



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

Carte n°20 : Rapport de surface des modes de déplacement. (Cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Indicateur 1- 3 : Flexibilité planifiée des usagers de l'espace :

Cet indicateur nécessite l'existence d'une zone de rencontre où les piétons se déplacent partout en bénéficiant de la priorité sur l'ensemble des véhicules.

Dans la cité Fatima Zahraâ et celle de la cité des 580 logements AADL, on constate que l'espace n'est pas partagé, il y a plutôt des conflits entre les deux circulations due essentiellement à l'absence du marquage au sol.

Indicateur 1- 4 : Utilisation des matériaux recyclables et renouvelables :

Les matériaux utilisés pour le revêtement des espaces publics extérieurs dans les deux cités étudiées se sont des matériaux modernes (carrelage en granit, revêtement en béton coulé sur place et asphalte...). (Voir photo n° 40).

On remarque l'utilisation des pierres naturelles dans la cité des 580 logements AADL dans certains endroits (escaliers extérieurs et murs extérieurs), le pavage en béton coulé sur place est recouvre la majorité de surface dans la cité. (Voir photo n° 41).

Photo N°40 : Voie recouverte de bitume.
(Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°41 : Carrelage en béton sur les trottoirs
Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Critère n° 02 – Gestion :

Indicateur 2- 1 : Désignation des espaces réservés à l'entretien de l'espace public (chaussée et trottoir, éclairage public, mobilier urbain) :

L'entretien concerne le nettoyage des chaussées, caniveaux, voies piétonnières et tous les mobiliers urbains. La désignation des espaces consiste la réalisation des espaces pour le stockage du matériel destiné à l'entretien des espaces publics.

L'enquête sur les sites objet d'investigation nous a conduit de connaître que l'opération de l'entretien de l'espace public est négligée totalement dans toute la cité, (Voir photo n° 42),



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

ce qui en résulte l'inexistence des espaces réservés au stockage du matériel destinés à l'entretien de ces espaces.

Photo N°42 : Manque de l'entretien des voiries.
(Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain

A la cité des 580 logements AADL, le maître d'ouvrage (Agence AADL) nous a informé qu'il y a des opérations régulières de nettoyage de l'espace public d'une fois par semaine (essentiellement le nettoyage des déchets), faites par des agents de nettoyage utilisent des moyens simples (balais et brouettes) stockés dans les gardiennages des immeubles.

Indicateur 2- 2 : Désignation des espaces réservés aux déchets (nombre de rotation des services de déchets) :

La cité Fatima Zahraâ souffre d'un manque flagrant au niveau des bennes, qui sont au nombre de quatre (04), (Voir carte n °21) il reste insuffisants. Leurs emplacements loin des espaces publics, leurs petites capacités posent un problème et poussent les habitants à déposer leurs ordures n'importe où et à reconvertir l'espace public de la cité en une poubelle à ciel ouvert, (voir photos n ° 43,44) ce qui influe sur l'image de la cité et la santé des habitants.

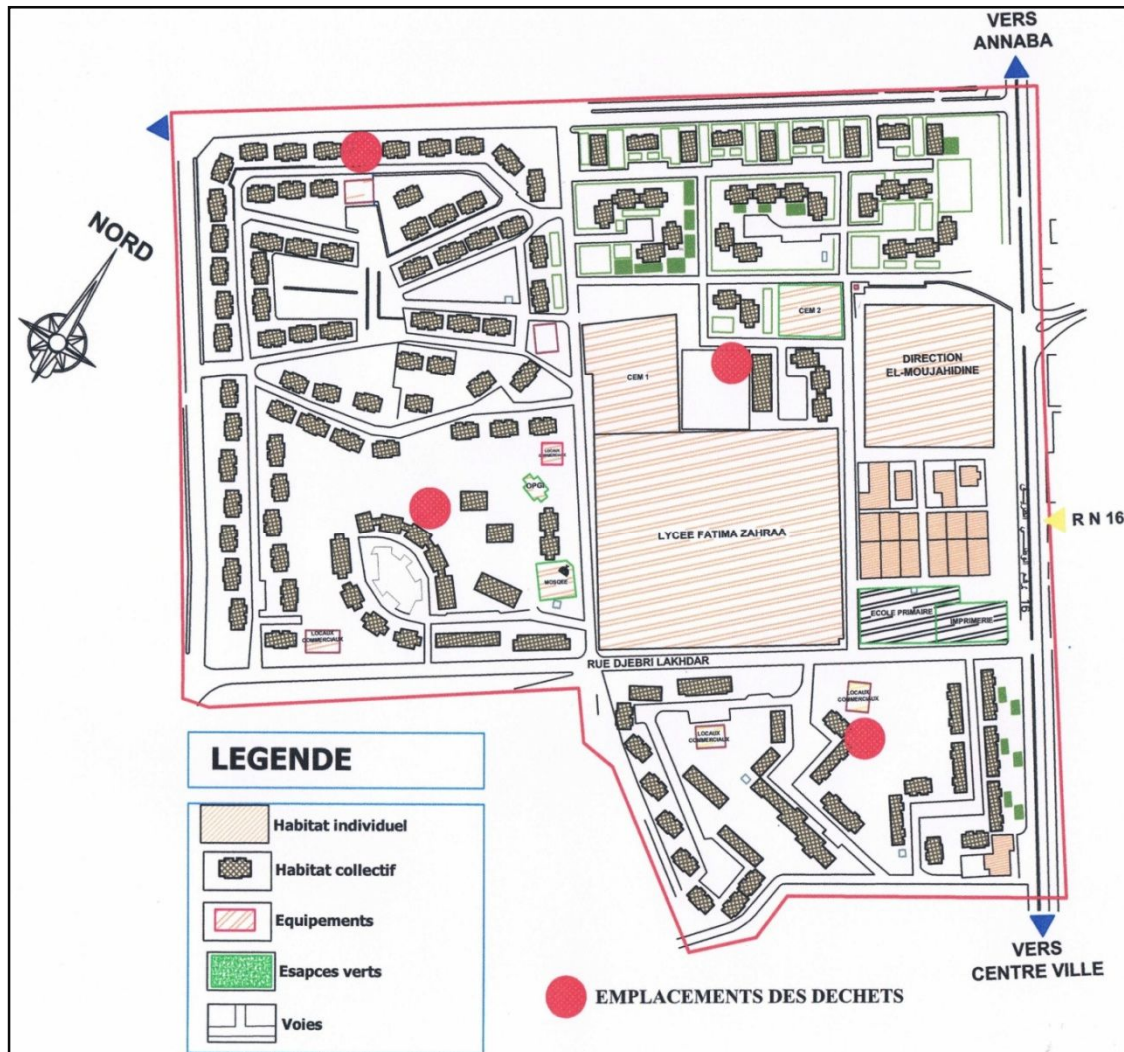
Le nombre de rotation des services de déchets dans la cité est limité à une fois par jour au matin¹⁶⁷, ce qui s'avère insuffisant vu le nombre de ménages.

¹⁶⁷ Enquête auprès des services des déchets au niveau de l'APC de Tébessa.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Carte n°21 : Localisation des poubelles (cité Fatima Zahraâ).



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

Photo N°43 : Des poubelles insuffisantes (Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°44 : Une poubelle à ciel ouvert. (Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.

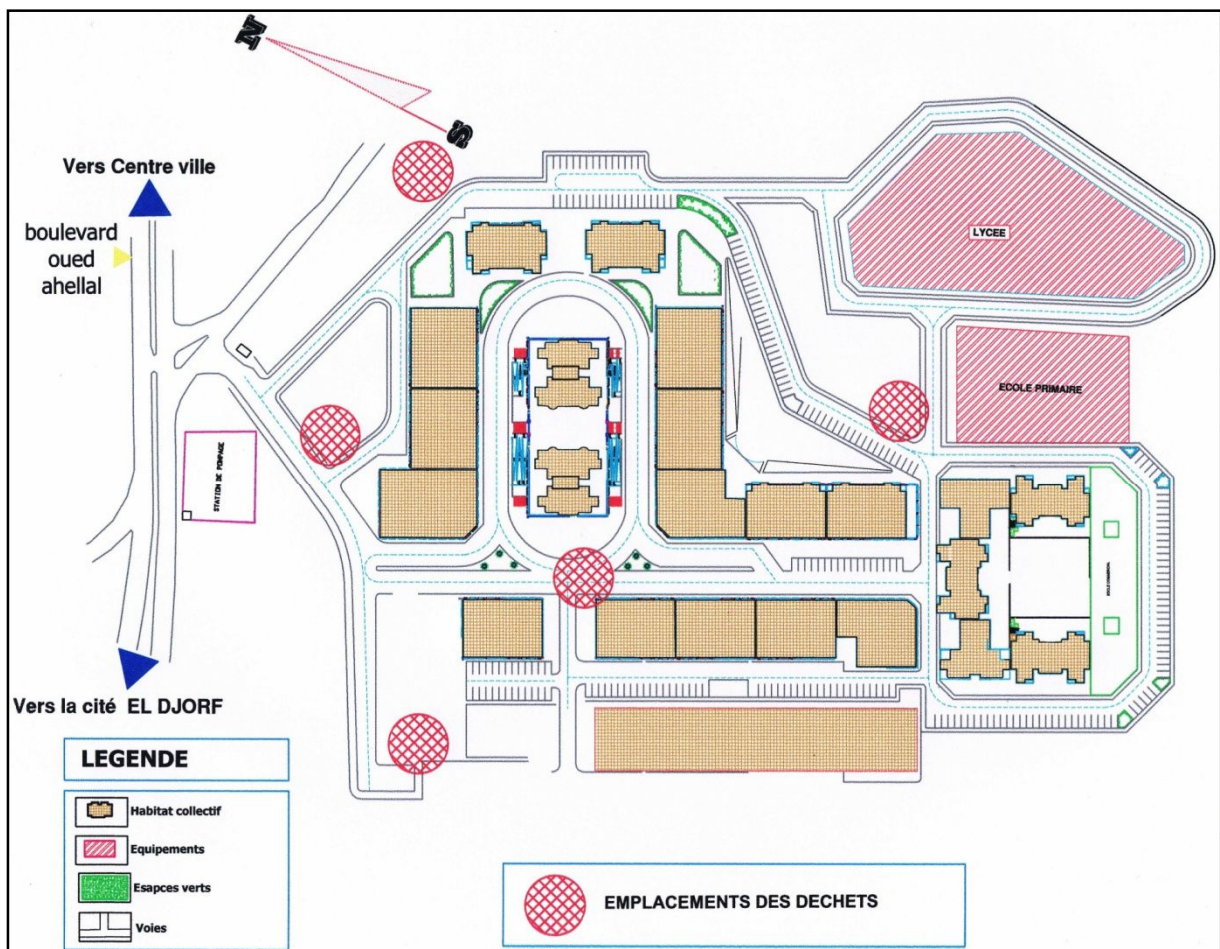


CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

La cité des 580 logements AADL souffre aussi du même problème, ses habitants confirme une insuffisance des poubelles dans leur cité, leur nombre de ces derniers étant de cinq (05), (Voir carte n °22). Ce qui ne répond pas au besoin des habitants, aussi leur éloignement par rapport aux immeubles pose beaucoup de difficultés aux habitants quant à leur utilisation.

Nous avons noté aussi que le nombre de rotation des services de déchets dans la cité qui est se limite à une fois par jour, le matin¹⁶⁸s'avère insuffisant. De ce fait les habitants improvisent des lieux pour jeter les ordures, et cela dans des endroits non réservés à cette fonction, au Nord de la cité par exemple (Voir photo n°45, 46). Ceci engendre la prolifération des moustiques, des rats, des insectes etc., sans oublier les odeurs nauséabondes l'environnement insalubre qui influe sur l'image et la santé surtout de la cité.

Carte n°22 : Localisation des poubelles (cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur

¹⁶⁸ Enquête auprès les services des déchets au niveau de l'APC.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°45 : Décharge à ciel ouvert
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°46 : Déchets à même le sol
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Nous notons l'existence d'une boîte métallique destinée pour le dépôt du pain, dans cette cité. Cette dernière a été installée à l'initiative des habitants-usagers (Voir photo n°47).

Photo N°47 : Boîte métallique pour le dépôt du pain
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Indicateur 2- 3 : Action sur le cadre bâti environnant et intégration des espaces verts :

La lecture du paysage dans la cité Fatima Zahraâ permet de voir l'espace vert implanté sans aucune cohérence en matière de taille, lors de nos enquêtes in situ nous avons remarqué, l'appropriation spontanée de l'espace public par les habitants-usagers, du rez-de-chaussée. Ceci se traduit par la création de jardins privé (Voir photo n°48).



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°48 : Création de jardin par les habitants du rez-de-chaussée (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

A la cité des 580 logements AADL, les immeubles présentent le commerce en RDC et les services en 1^{er} étage, les logements sont à partir du 2^{ème} étage, cet état ne laisse aucun chance d'appropriation par les habitants.

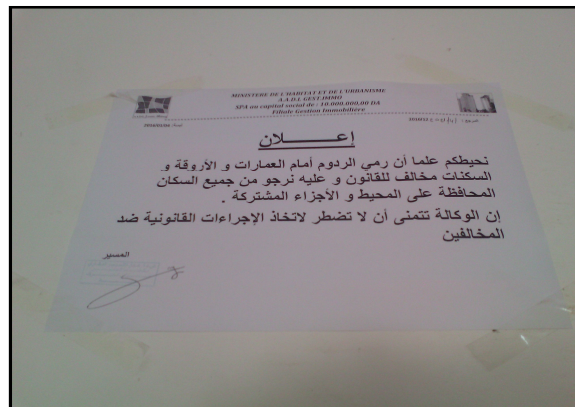
Indicateur 2- 4 : Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion de l'espace public :

Les technologies d'information et de la communication (TIC) sont intégrées dans l'espace public, créant ainsi une zone d'information multimodale. C'est un outil idéal pour la gestion des flux. On trouve des bornes internet interactives à panneaux tactiles, panneaux d'affichage multimédia et signalisation d'itinéraire. etc

Les acteurs chargés de la gestion de l'espace public urbain dans les deux cités n'ont pas utilisé les (TIC) pour la gestion des espaces publics, afin de moderniser le système d'information et d'orientation et faciliter la tâche de la gestion. A la cité des 580 logements AADL, nous avons remarqué un affichage qui interdisant de jeter des déchets dans l'espace public (Voir figure n°46).

Figure n° 46 : Affichage, (Cité des 580 logements AADL).

Source : Enquête sur terrain 2016.





Critère n° 03 – L'attractivité: (liée à la qualité de vie) :

C'est la capacité d'une ville, d'un territoire ou d'un quartier d'attirer et de donner envie de venir et de rester en offrant le meilleur cadre de vie, la meilleure offre urbaine (espaces publics, équipements, services, commerces, etc.), la sécurité, l'offre scolaire et universitaire qui deviennent des éléments décisifs dans les choix de localisation résidentielle¹⁶⁹.

Mais l'attractivité n'est pas seulement économique c'est aussi donner envie de vivre là ou de venir s'y installer et pour donner cette envie tous les thèmes de la vie urbaine sont concernés y compris le quotidien, un des ressorts de l'attractivité aussi la valorisation des ressources propre du territoire¹⁷⁰.

Cependant le manque d'attractivité d'un quartier peut être dû à son enclavement (éloigné du centre-ville, mal desservi par les transports, absence du commerce...), et au manque de services de proximité¹⁷¹.

Indicateur 3- 1 : Développement d'espaces multi-services dans les cités :

La dynamique commerciale est un facteur essentiel pour l'attractivité.

❖ Présence du commerce et taux de fréquentation :

L'enquête est nécessaire pour mettre en évidence la présence de l'appareil commercial dans les cités, cet appareil est l'un des paramètres qui permet de connaître le degré d'attractivité d'un quartier.

La cité Fatima Zahraâ contient 125 locaux commerciaux¹⁷², distribués dans le quartier sous forme de groupements (Voir carte n° 23, photo n° 49), dont 23 locaux¹⁷³ situés aux RDC des immeubles suite à la transformation des pièces de logement en locaux commerciaux de façon illégale sans aucun contrôle. (Voir photo n°50).

On constate aussi que la majorité de commerce, est un commerce de proximité.

¹⁶⁹ Saadi Ibtissem, l'attractivité urbaine dans les quartiers en difficulté, cas d'Annaba, mémoire de magister, université Annaba, 2016, p17.

¹⁷⁰ Jean .Pierre Charbonneau, « *développement urbain, attractivité et vie démocratique locale* », [En ligne] : [Http://www.jpcharbonneau-urbaniste.com/index.php/articles/textes-divers/developpement-urbainattractivite-et-vie-democratique-locale](http://www.jpcharbonneau-urbaniste.com/index.php/articles/textes-divers/developpement-urbainattractivite-et-vie-democratique-locale)

¹⁷¹ CELLIER H, « *Algérie France : Jeunesse, ville et marginalité* », Editions L'Harmattan.pp 42-75, 2008.

¹⁷² P.O.S N°04 phase 02, de Tébessa.

¹⁷³ Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°49 : locaux commerciaux.
(Cité Fatima Zahraâ).



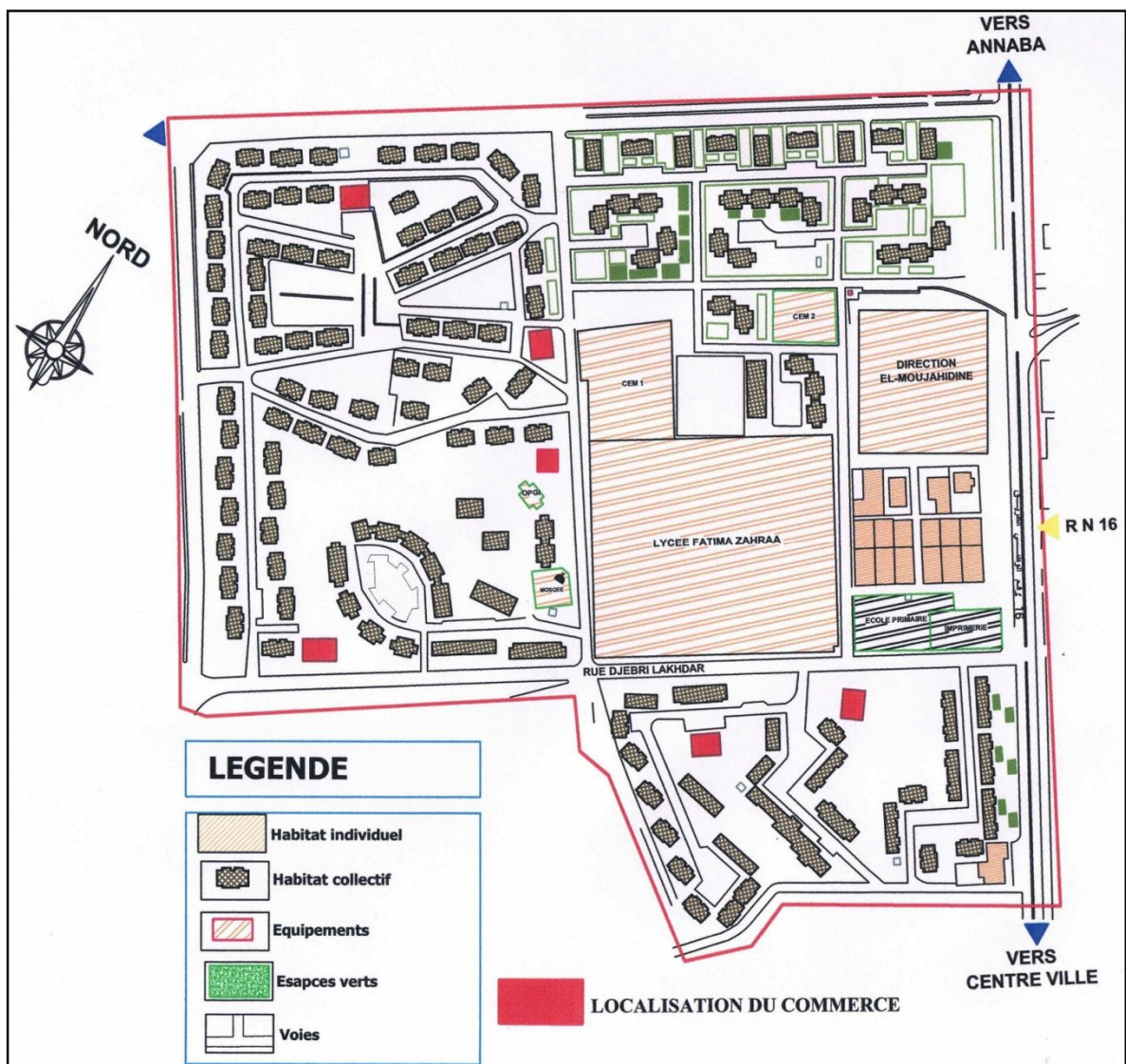
Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°50 : Transformation des pièces de logement en des locaux commerciaux.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Carte n° 23 : Localisation du commerce (cité de Fatima Zahraâ)



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

La cité AADL contient 214 locaux commerciaux¹⁷⁴ et de services, situés en RDC de tous les immeubles (Voir photo n° 51), dont 59 locaux fonctionnels¹⁷⁵. (Voir photo n° 52).

Photo N°51 : Présence des locaux commerciaux. (Cité 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°52 : Locaux fermés. (Cité 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

❖ Taux de fréquentation des commerces :

La détermination des taux de fréquentation des différents types de commerces, les lieux d'approvisionnement et les pratiques commerciales des habitants de la cité Fatima Zahraâ et de la cité AADL, nous permettent de connaître leur degré d'attractivité selon la méthode d'évaluation de la fréquentation (flux de personnes et lieux d'échange avec les autres quartiers) ; la concentration (nombre de commerces et densité).

Tableau n° 38 : Types du commerce et fréquentation.

Type de commerce et services	Taux de fréquentation			
	Cité Fatima Zahraâ	Autres quartiers	Cité AADL	Autres quartiers
Alimentaire	60 %	5 %	67 %	11 %
Non-alimentaire	13 %	21 %	26 %	19 %
Restaurant	0 %	10 %	0 %	15 %
Café	19 %	14 %	7 %	16 %
Cabinet de médecine et Pharmacie	8 %	25 %	0 %	19 %
Artisanat	0 %	25 %	0 %	19 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

¹⁷⁴ Agence AADL de Tébessa.

¹⁷⁵ Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Commentaire :

Les résultats du tableau ci-dessous montrent qu'une absence totale de l'attractivité et de la fréquentation des deux quartiers en matière des restaurants et d'artisanat, qui est exercée depuis des autres quartiers. Une baisse fréquentation des cafés et les produits non-alimentaires qui sont exercées aussi depuis des autres quartiers et centre-ville.

Le seul type du commerce dominant dans les deux quartiers est l'alimentation, qui présente un commerce de proximité attractif par excellence.

Indicateur 3- 2 : Proximité d'espaces de récréation :

➤ Espaces conçus pour la détente et la rencontre :

De part leur rôle très important dans la vie collective des cités, les espaces de détente, devraient occuper des espaces importants. Lors de nos enquêtes in situ, nous avons remarqués l'absence totale de ce type d'espaces. Les habitants passent leur temps libre en dehors de la cité, dans les cafés, les cybers café et les quartiers avoisinants.

Il y a eu lors des opérations d'amélioration urbaine de la cité Fatima Zahraâ, la réalisation de trois (03) espaces de rencontre (Voir carte n°24). Ces espaces n'ont été jamais aménagés, et ne contiennent aucun mobilier urbain qui favorise la rencontre ou la détente. Ces dernières présentent comme étant des espaces insalubres et laissés à l'abandon. (Voir photo n 53, 54).

Photo N°53 : Placette programmée non aménagée. (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

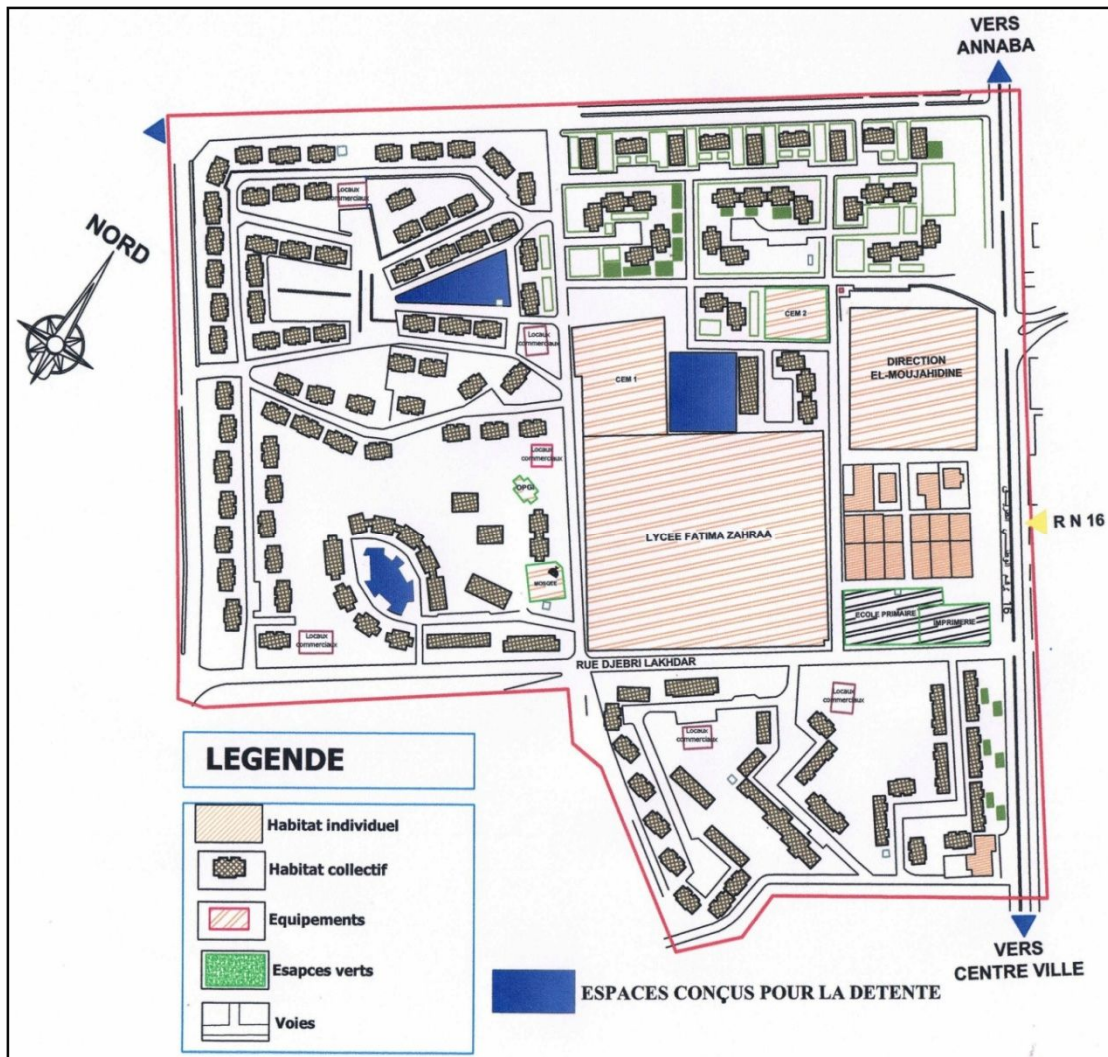
Photo N°54 : Espace de détente laissé à l'abandon. (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.



Carte n° 24 Localisation des espaces conçus pour la détente (cité Fatima Zahraâ)



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

La cité AADL, souffre du même problème, il a été prévu une placette-cour pour la rencontre au Sud de la cité (Voir figure n° 45), cette dernière se présente comme étant un terrain vague laissé à l'abandon. (Voir photo n° 55).

Photo N°55 : Espace de détente laissé à l'abandon. (Cité AADL).

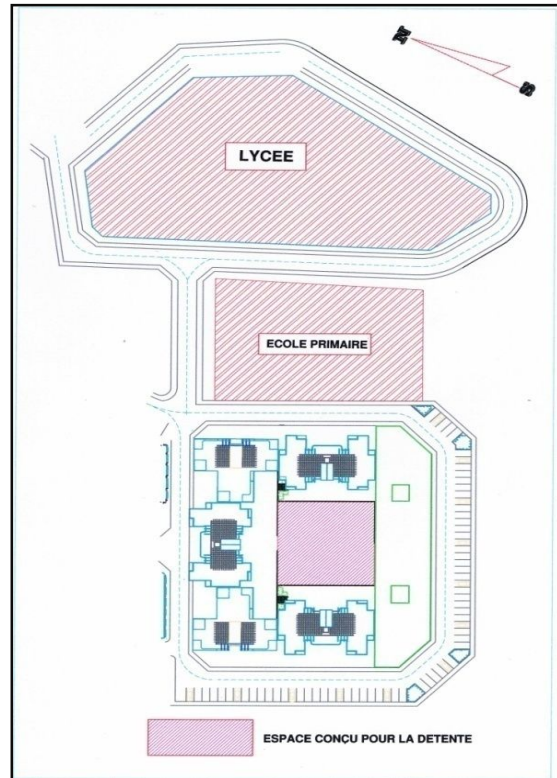


Source : Enquête sur terrain 2016.



Figure N° 45: espace de détente laissé à l'abandon. (Cité AADL).

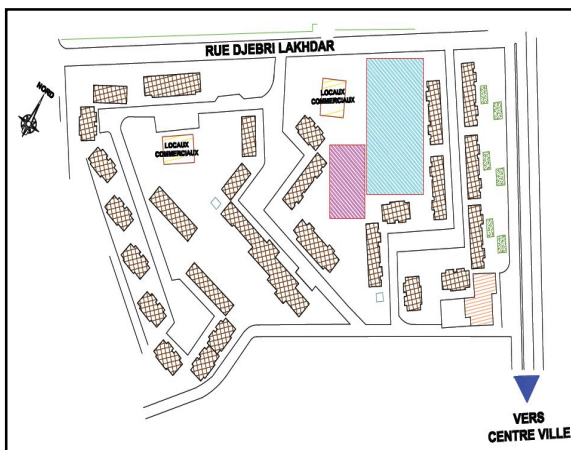
Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur 2016.



➤ Espaces de jeux pour les adolescents :

A la cité Fatima Zahraâ, l'espace de jeux pour les adolescents est présenté par deux terrains de sport l'un non aménagé tandis que l'autre aménagé en mathéco, qui a été réalisé depuis trois ans au Sud de la cité devant l'école primaire sur la voie Djebri Lakhdar (Voir figure n°48, photo n° 56), mais il demeure très insuffisant vue le nombre de jeunes et même les enfants dans cette cité et surtout qu'il est utilisé aussi par les habitants des quartiers avoisinants (cité El Manar et lotissements à l'Ouest et cité 1^{er} Novembre au Sud).

Figure n°48 : Localisation du terrain de sport (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n° 56 : Terrains de sport (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

➤ **Espaces de discussion pour les adultes et les vieux :**

D'après l'observation que nous avons faite, on constate l'absence totale des espaces destinés pour la discussion des adultes et même les vieux dans les deux cités en question. Les lieux préférés des adultes se trouvant devant les immeubles, sur les trottoirs et les espaces entre les immeubles (des immeubles séparés et éparpillés) pour la cité de Fatima Zahraâ.

➤ **Espaces de jeux pour les enfants : ou les enfants ignorés :**

L'unanimité des habitants des deux cités sur l'inexistence des espaces de jeux pour les enfants dans leurs cités, la cité Fatima Zahraâ souffre du manque flagrant des espaces de jeux pour les enfants dans son espace public urbain, ce qui complique la tâche aux enfants et les oblige à improviser d'autres espaces de jeux plus près de leurs immeubles.

Dans la cité Fatima Zahraâ toujours, les enfants jouent dans les parkings, dans les rues, devant les immeubles, surtout le jeu de ballon malgré le danger que présentent ces espaces ; ce qui nous pousse à conclure que les enfants utilisent tout l'espace public extérieur de la cité pour jouer et se défouler. (Voir photos n° 57, 58 et 59) la pauvreté culturelle, additionnée à la pauvreté conceptuelle, témoignent tous azimuts du manque terrible d'aires de jeux dans la cité en question.

Photo N°57 : les enfants jouent devant les immeubles (Cité de Fatima Zahraâ).



Photo N°58 : un terrain de jeux orphelin (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°59 : Les enfants jouent près de la poubelle . (Cité de Fatima Zahraâ).



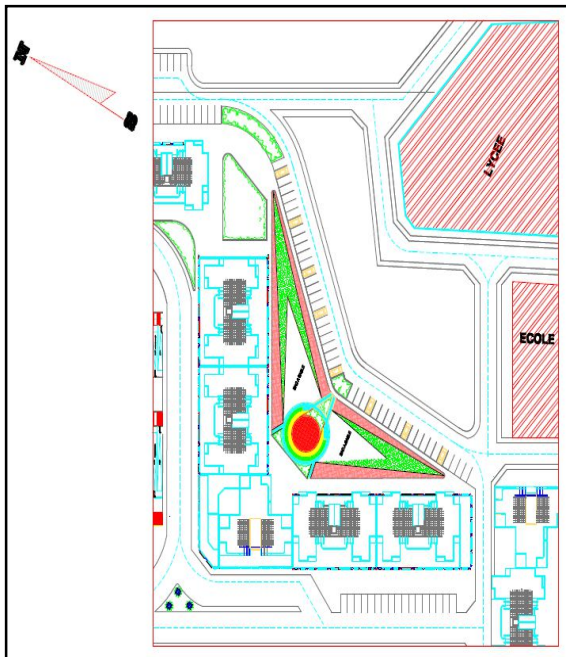
Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

La cité 580 logements AADL, souffre aussi du même problème et présente une absence totale des espaces de jeux pour les enfants dans son espace public urbain, ou le seul espace de jeux qui a été conçu est inexistante dans la cité, par un terrain laissé à l'abandon, depuis la création de la cité (Voir figure n° 49), ce qui pousse les enfants jouent dans les parkings, dans les rues, devant les immeubles, (voir photos n° 60, 61).

Figure n° 49 : Aire de jeu conçue (Cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur 2015.

Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°60 : les enfants jouent devant les immeubles (Cité des 580 logements AADL).

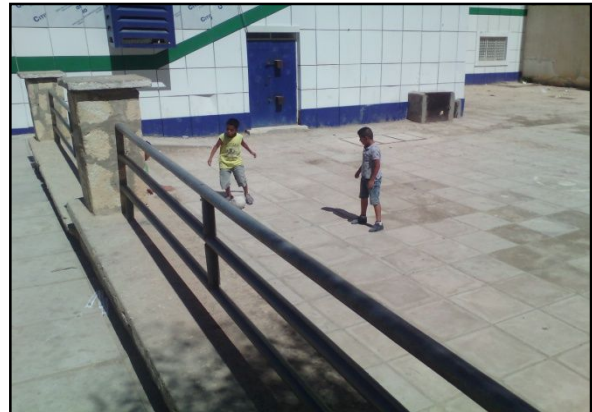


Photo n° 61 : localisation du terrain de jeu (Cité des 580 logements AADL).



Indicateur 3- 3 : Espaces réservés à l'animation ou présence d'animations quotidiennes ou hebdomadaires :

L'animation de l'espace public appartient non seulement à l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture mais également à l'histoire des passions populaires et des débordements festifs carnaval, fête foraine, joute sportive, et des arts de la rue, qu'ils se revendiquent ou non comme tels¹⁷⁶.

D'après l'enquête que nous avons faite sur les deux cités d'habitat collectif (cité Fatima Zahraâ et cité AADL), nous n'avons remarqué aucun évènement, manifestation culturelle

¹⁷⁶ Pascale Pichon, Animer l'espace public ? Entre programmation urbaine et activation citoyenne, Dossier thématique pour la revue Ambiances - Revue internationale sur l'environnement sensible, l'architecture et l'espace urbain [En ligne] : <https://ambiances.revues.org/686?lang=en>



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

où animation quotidienne ou hebdomadaire, qui peut rendre les quartiers concernés attractifs.

Indicateur 3- 4 : Disponibilité des technologies de l'information et de la communication pour les usagers:

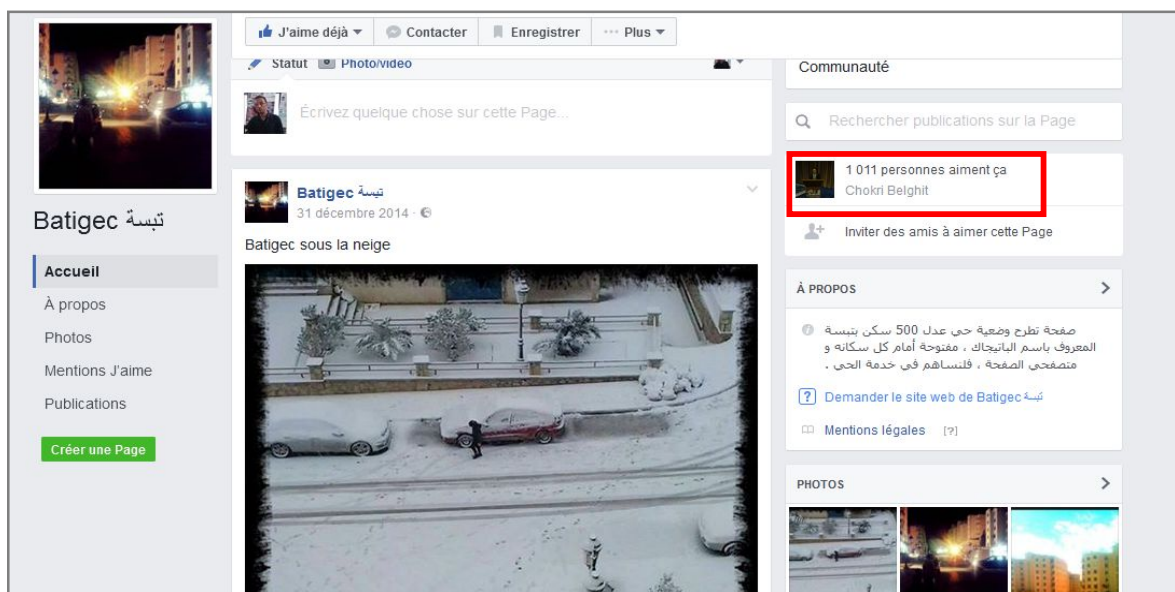
L'expression technologie de l'information et de la communication (TIC) est un terme générique qui recouvre les différents outils destinés à faciliter la communication, transmettre de l'information et partager du savoir par des moyens électroniques. Ces outils comprennent des moyens de communication aussi divers que la radio, la télévision, le téléphone fixe, la téléphonie mobile, l'informatique et les systèmes et liaisons satellites ; auxquels s'ajoutent divers services et applications qui peuvent leur être associés¹⁷⁷.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) s'appuient notamment sur les téléphones mobiles (de différentes générations), les ordinateurs (fixes et portables), des tablettes (notebook), internet (le Net) ainsi que sur les très nombreux logiciels et applications qui peuvent leur être associés.

Ces outils diffusent une large information et permettent la communication dans les deux cités objets d'études, notamment la cité AADL.

Les habitants ont créé leur propre plate-forme sur Internet, La création de ce réseau social permet l'échange et l'information, à temps, au sein du quartier. (Voir figures n°50, 51).

Figure N°50 : Utilisation du Net à des fins attractives. (Cité AADL).



Source : <https://www.facebook.com/Batigec-%D8%AA%D8%A8%D8%B3%D8%A91447768352168269/?ref=ts&fref=ts>

¹⁷⁷ Olivier Weil, et autres, L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine de la sante maternelle et infantile en Afrique subsaharienne, Juillet 2013, lien : http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Serie-grise/NTIC_sante.pdf



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Figure N°51 : Utilisation du Net à des fins attractives. (Cité AADL).



Source : <https://www.facebook.com/Batigec-%D8%AA%D8%A8%D8%B3%D8%A9-1447768352168269/?ref=ts&fref=ts>

On a constaté aussi l'inexistence un support de propagation d'informations, d'annonces publicitaires dans les déplacements sous des formes variées : affichages sur panneaux publicitaires, SMS publicitaires, etc.

Critère n° 04 – La Sécurité et la sûreté :

Indicateur 4- 1 : Points conflictuels de croisement de flux :

Les lieux d'échange (carrefours), répondent à des besoins précis, besoin d'une correspondance sûre et confortable, pour les utilisateurs des autres modes de déplacements, régulation des feux.

Dans les lieux d'études (cité Fatima Zahraâ et la cité AADL) la voiture est le mode de déplacement le plus dominant, nous avons remarqué la présence des conflits sécuritaires et d'usage, et aucunes signalisations, ni feux qui assurent la sûreté pour les utilisateurs d'autres moyens de transport.

Indicateur 4- 2 : Interface piétons-véhicules :

Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous les usagers de l'espace public de la cité, signifie la présence des éléments ou le piéton se croise aux véhicules en situation de sécurité, ces éléments sont : la traversée de chaussée et le passage piéton.



L'analyse d'interface des déplacements (piétons-véhicules), c'est comprendre les phénomènes d'insécurité des déplacements, leurs mécanismes et conditions de production, les accidents, et le dysfonctionnement qui dépasse la sécurité.

Nous avons enquêté sur le terrain des deux cités et nous n'avons trouvé aucun élément de sécurité (traversées de chaussées, marquages aux sols et passages piétons), le piéton se croise aux véhicules dans tous les voies situées dans les deux cités, et même les voies des alentours.

❖ **L'analyse de l'insécurité :** (observations et analyse des accidents).

L'analyse s'est effectuée grâce à la méthode de l'INRETS¹⁷⁸, Ce dernier définit des scénarios de référence répartis selon l'implication ou non de piétons dans les accidents, l'INRETS¹⁷⁹ a ainsi défini cinq groupes de scénarios¹⁸⁰ types : (Voir le tableau en annexes)

– Accidents piétons : 20 scénarios types (groupe P),

– Accidents sans piétons : 40 scénarios type, répartis comme suit :

- Accidents en intersection ou liés à des manœuvres de stationnement : 24 scénarios types (groupe A),
- Accidents entre véhicules circulant dans le même sens et même file : 4 scénarios types (groupe B),
- Accidents liés à des pertes de contrôle : 6 scénarios types (groupe C),
- Autres scénarios types : 6 scénarios types (groupe D).

❖ **Cité de Fatima Zahraâ :**

Le réseau de voirie du quartier Fatima Zahraâ est composé : (Voir carte n° 14). Du chapitre précédent p 133.

– D'une voie primaire RN 16 vers Annaba (à proximité de la cité) largement dimensionné (2×2 voies avec terre-plein central, trafic supérieur à 16500 véhicules/ 5h¹⁸¹, sans carrefours et giratoires qui peuvent contribuer à diminuer les vitesses de circulation élevées. Les axes secondaires longeant le quartier sont, à tous les endroits traités sans traversées et passages piéton (rue Djebri Lakhdar et la rue de l'indépendance).

– De voies tertiaires de desserte où la séparation entre la fonction de circulation, le stationnement et les cheminements piétons ne sont pas bien définies.

¹⁷⁸ Brenac T. (1997) Analyse séquentielle de l'accident. Outils et méthodes. Rapport INRETS n°3, p 79.

¹⁷⁹ Brenac T., Nachtergaele C., Reigner H. (2003) Scénarios Types d'accidents impliquant des piétons et éléments pour leur Vprévention. Rapport INRETS n°256.

¹⁸⁰ Tableau scénarios Types d'accidents (Brenac T., Nachtergaele C., 2003,. (Voir p 324 en annexes).

¹⁸¹ Direction de transport 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Le quartier du Fatima Zahraâ est parfois jugé comme difficilement accessible (03accès). (Voir carte n° 25).

Carte n°25 : Problèmes de pénétration vers le quartier (cité Fatima Zahraâ).



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

Beaucoup de déplacements piétons restent internes à ce quartier (autour des établissements scolaires, de quelques équipements et commerces), mais beaucoup d'échanges se font aussi avec l'extérieur. Les déplacements piétons sont alors souvent en lien avec les arrêts de voitures particulières et les transports en commun (bus).

Dans le périmètre du quartier Fatima Zahraâ se sont produits de 2008 à 2013¹⁸² :

- 02 accidents mortels (enfants).
- 07 accidents graves.

¹⁸² Enquête auprès la sûreté urbaine n° 04.



– 09 blessés graves et 23 blessés légers.

Les accidents se produisent majoritairement au jour, dans des conditions météorologiques normales, notamment sur l'axe de la RN 16, mais aussi à l'intérieur du quartier.

La proportion d'accidents ayant eu lieu au sein des intersections est élevée (accidents survenus en intersections), cela renvoie à la conception du plan de masse constitué d'un nombre important de nœuds, comportant essentiellement des conflits entre les véhicules.

Les accidents impliquent beaucoup de piétons et d'enfants de moins de 15 ans¹⁸³.

Les accidents piétons sont localisés principalement sur les voies supportant des lignes de bus, des taxis et aussi à proximité des établissements scolaires.

Lors de notre entretien auprès la sûreté urbaine n° 04, il est apparu que 50% des accidents relevaient d'un problème de défaut de permis, de véhicule volé, de délit de fuite, et pour les 50% restants, les accidents révèlent majoritairement des défauts d'interface piéton/véhicules (absence marquage au sol, absence des traversées, passages piétons, signalisation et feux).

❖ Cité des 580 logements AADL:

Le quartier est peu éloigné aux axes à forte circulation, (150 m de l'axe Oued Hellal). Le réseau de voirie du quartier AADL est composé de : (Voir carte n°15) du chapitre précédent p 134.

– Deux voies secondaires l'une pénètre la cité, l'autre longe la cité, ces axes sont, à tous les endroits traités sans traversées et passages piétonnes.

– De voies tertiaires de desserte et les cheminements piétons très larges (jusqu'à 6 m parfois).

❖ L'analyse des scénarios d'accidents :

La cité ne connaît que les accidents non corporels avec des dégâts matériels¹⁸⁴ :

Indicateur 4- 3 : Existence des systèmes de surveillance :

Les systèmes de vidéosurveillance performants numériques, doivent être centralisés dans un poste de surveillance, ayant pour objet de contrôler les voies et le trafic et sécuriser les itinéraires.

Ces systèmes sont inexistantes dans les deux cités lieux d'études (cité Fatima Zahraâ et la cité AADL).

¹⁸³ Enquête auprès la sûreté urbaine n ° 04.

¹⁸⁴ Enquête auprès la sûreté de wilaya.



Indicateur 4- 4 : Présence d'agents de la police urbaine et nombre d'intervention:

L'insécurité dans l'espace public urbain est un phénomène omniprésent qui pèse lourd sur la vie quotidienne des habitants selon les ménages de la cité Fatima Zahraâ et les ménages de la cité AADL, ceci se manifeste par :

- Les vols des biens (voitures, paraboles,... même des tapis étendus) et des objets personnels (téléphones mobiles, sacs, montres, bijoux...).
- Les actes de violence verbale et physique tel les insultes, les agressions, les bagarres, les accrochages entre malfaiteurs.etc
- Certains actes de vandalisme touchant l'espace public tel que les candélabres où le mobilier urbain.etc...

Malgré la présence d'un seul équipement assurant la sécurité (la sûreté urbaine n° 04), la cité Fatima Zahraâ est considérée comme étant une cité dangereuse et pose un problème d'insécurité, vue que cette dernière n'est pas la seule a bénéficié de la sécurité. En effet, la sûreté urbaine n° 04 assure la sécurité de trois (03) autres cités voisines, qui s'étendent sur une superficie considérable. Ces quartiers sont : la cité de 325 logements, la cité de Menassel Brahim, et aussi les quartiers limitrophes à savoir : lotissement Annaba 2, lotissement Eddounia, lotissement Houari Boumediene et coopérative el Bousna. Ces derniers sont des quartiers non viabilisés, où la majorité des constructions sont en chantiers ouverts. La cité Fatima Zahraâ constitue un foyer de délinquants et de vendeurs de drogues avec un taux élevé de criminalité parce que l'institution sécuritaire unique qui contient 18 agents, s'avère insuffisante et ne peut pas assurer la sécurité dans l'ensemble de ces quartiers.

De ce fait le taux d'insécurité est élevé surtout dans le côté Nord de la cité Fatima Zahraâ donnant sur les lotissements voisins. Aussi les habitants éprouvent beaucoup de difficultés à circuler dans ces endroits surtout la nuit, à cause des malfaiteurs qui trouvent une grande facilité d'évasion vers les autres cités.

Aussi, la cité AADL pose le même problème d'insécurité, et malgré que cette dernière est proche du centre ville, elle ne possède aucun équipement où institution assurant la sécurité au sein de la cité. Au Sud de la cité il existe des espaces vagues foyer de délinquants et vendeurs de drogues...

Critère n° 05 – Mobilité :

Indicateur 5- 1 : Offre de stationnement : un handicap majeur de l'espace public urbain :

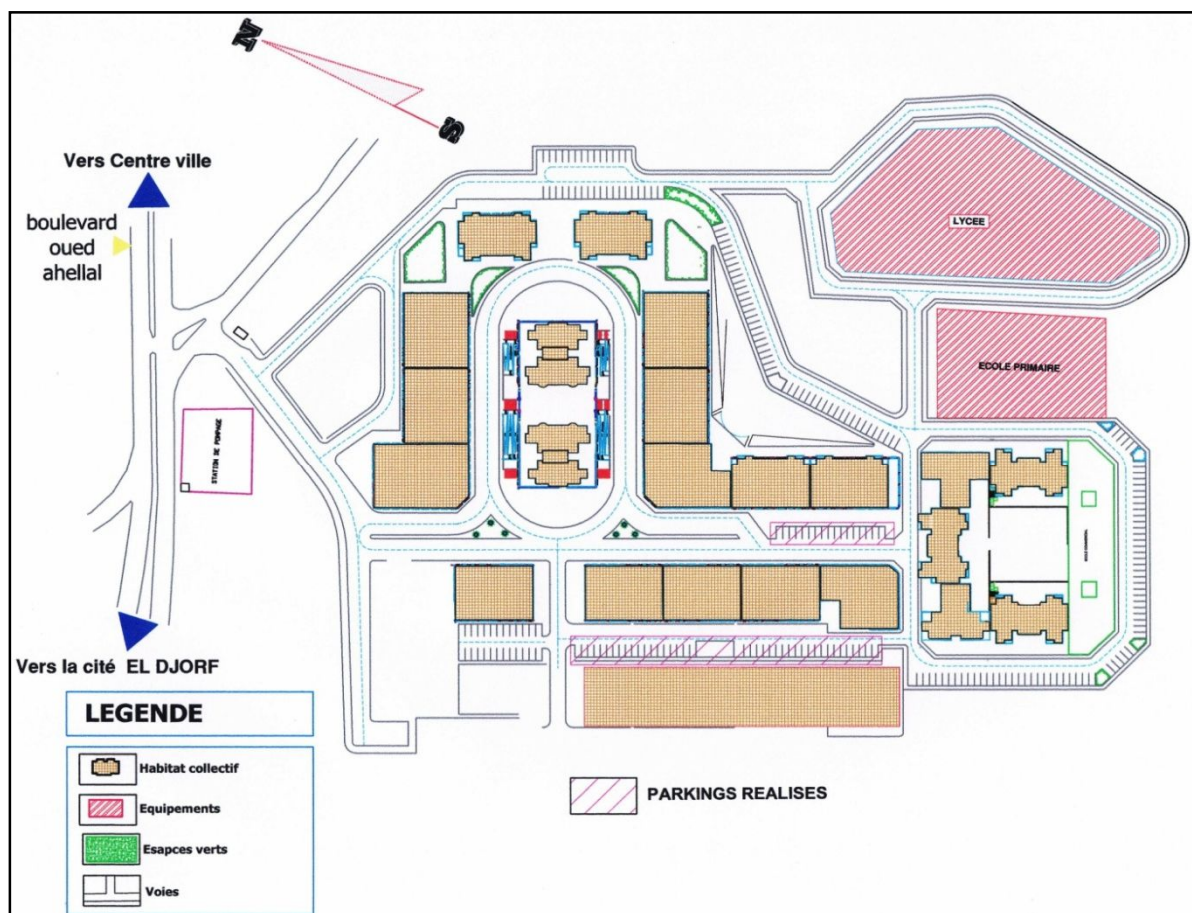


CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

L'analyse des deux cités nous a permis de déceler un grand manque des espaces de stationnement des automobiles. La cité Fatima Zahraâ a été conçue sans parking ce qui pousse les habitants à stationner dans des espaces non prévus pour cela.

En ce qui concerne la cité AADL il a été prévu, six (06) parkings (Voir carte n°26) avec un total de 250 places, soit une place de parking pour deux logements, Or seuls les parkings mentionnés sur la carte n°26 ont été réalisés, mais sans un marquage au sol, ce qui se traduit par le stationnement anarchique dans tous les autres espaces publics de la cité.

Carte n°26 : Emplacement des parkings (cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur 2016.

Le stationnement dans la cité Fatima Zahraâ et celle de la cité AADL se fait de façon aléatoire et non organisée:

- Dans les voies : à côté des immeubles (Voir carte n° 27, 28, photos n° 62 et 63).

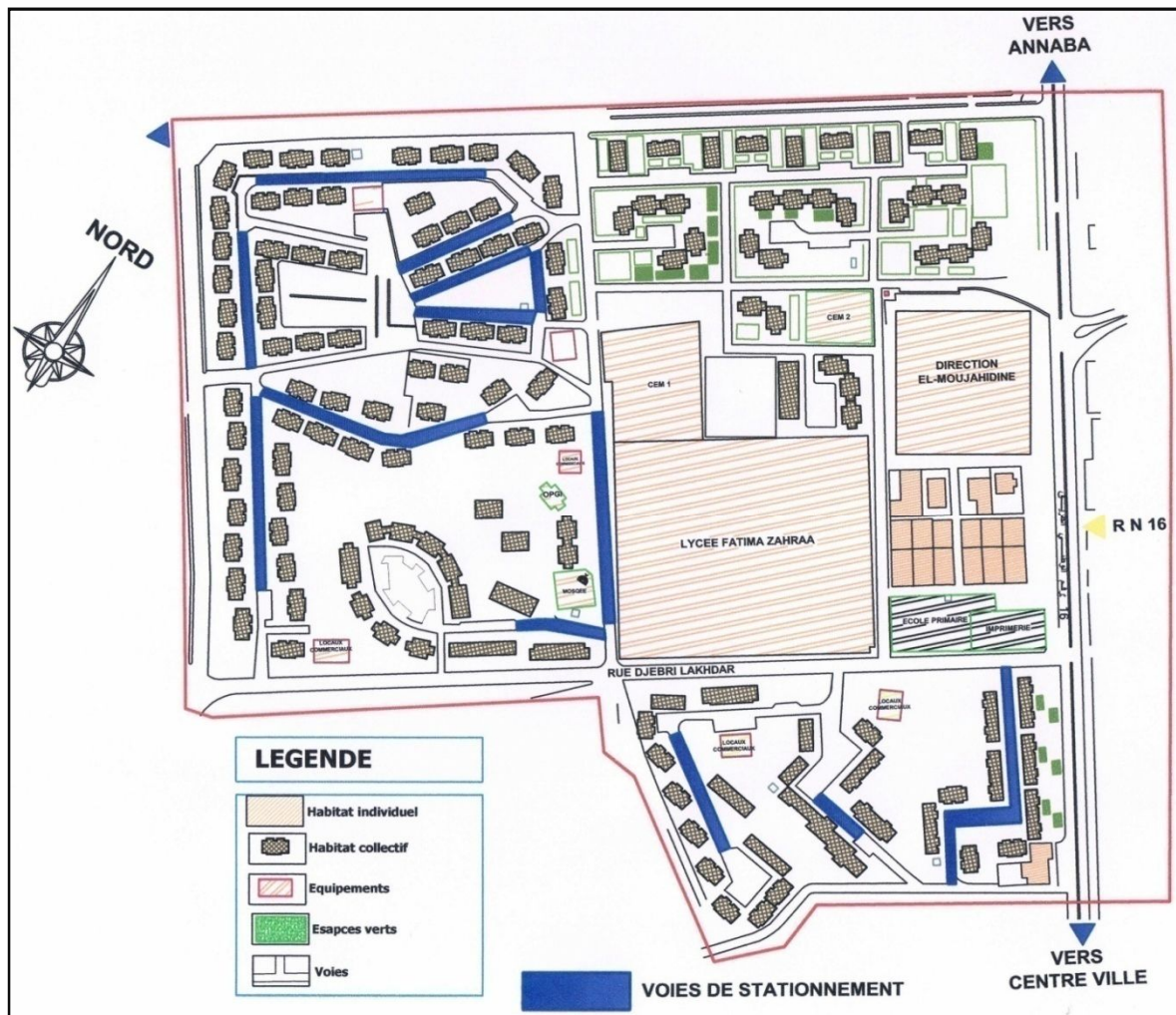
Ce mode de stationnement est généralisé dans toute la cité, car les habitants cherchent toujours la sécurité de leurs voitures. Ils peuvent ainsi les surveiller de leurs fenêtres, ou à partir des loggias de la façade postérieure.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

La largeur étroite des voies ne permet pas ce mode de stationnement, ce qui bloque la fluidité à l'intérieur de la cité.

Carte n°27 : Voies utilisés comme lieu de stationnements (cité Fatima Zahraâ).



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

Photo N°62 : Stationnement dans les rues (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°63 : Stationnement dans les rues (Cité AADL).

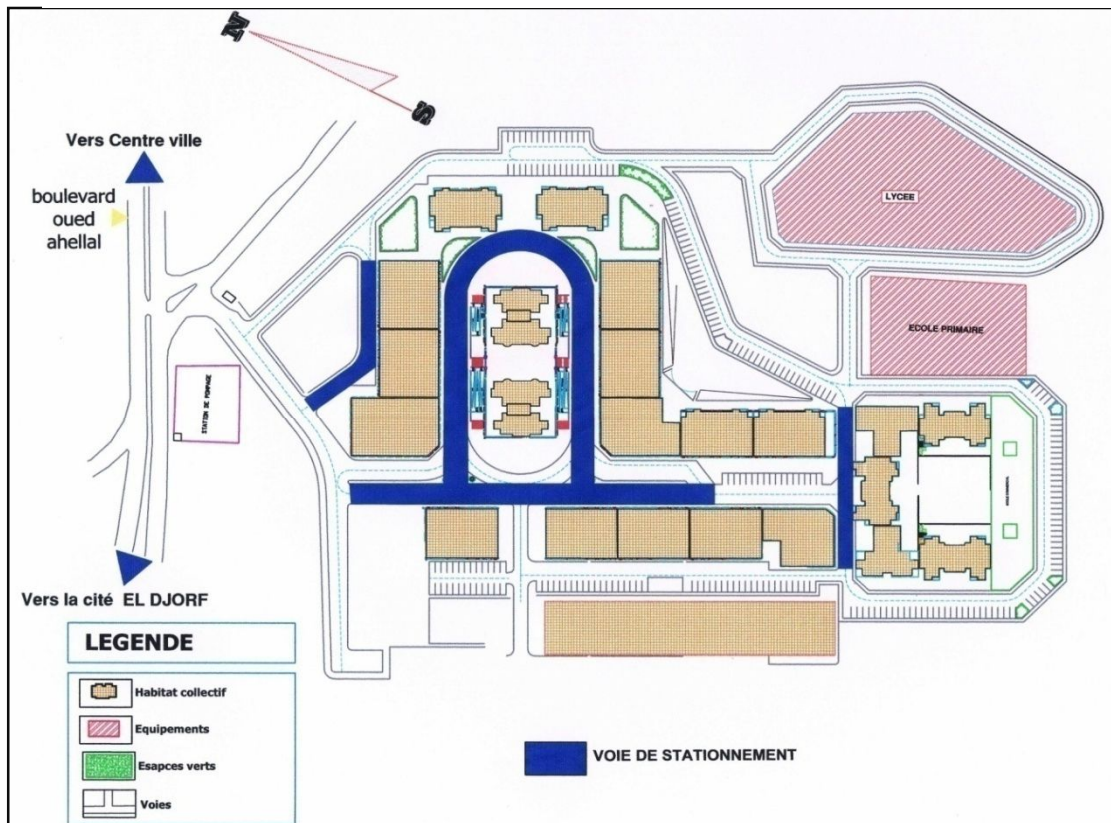


Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Carte n°28 : Voies utilisées comme lieu de stationnements (cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur

Les espaces libres : sont également utilisés pour stationner leurs voitures provoquant ainsi un détournement de l'usage de ces espaces. (Voir photo n° 64).

Photo N°64 : Stationnement dans un terrain de sport. (Cité Fatima Zahraâ).

Source : Enquête sur terrain 2016.



De même dans la cité des 580 logements AADL, toute aire de jeux conçue est utilisée pour le stationnement.

Dans la cité de Fatima Zahraâ, les habitants occupent les trottoirs pour stationner leurs voitures gênant et hypothéquant toute circulation piétonne ou accessibilité aux blocs. (Voir les photos n°65,66).



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°65 : Stationnement sur les trottoirs.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°66 : Stationnement bloquant un accès.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Les habitants stationnent leurs voitures sous l'ombre de quelques arbres qui existent dans les cités. (Voir photo n°67).

Photo N°67 : Stationnement sous un arbre (à la recherche de l'ombre) (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Même l'ombre du bâtiment inspire les habitants au stationnement ; ils changent l'emplacement de leurs voitures à longueur de journée suivant cet ombre pour bénéficier d'un espace de stationnement ombragé (Voir photo n°68).

Photo N°68 : à la recherche de l'ombre
(Cité des 580 logements AADL).



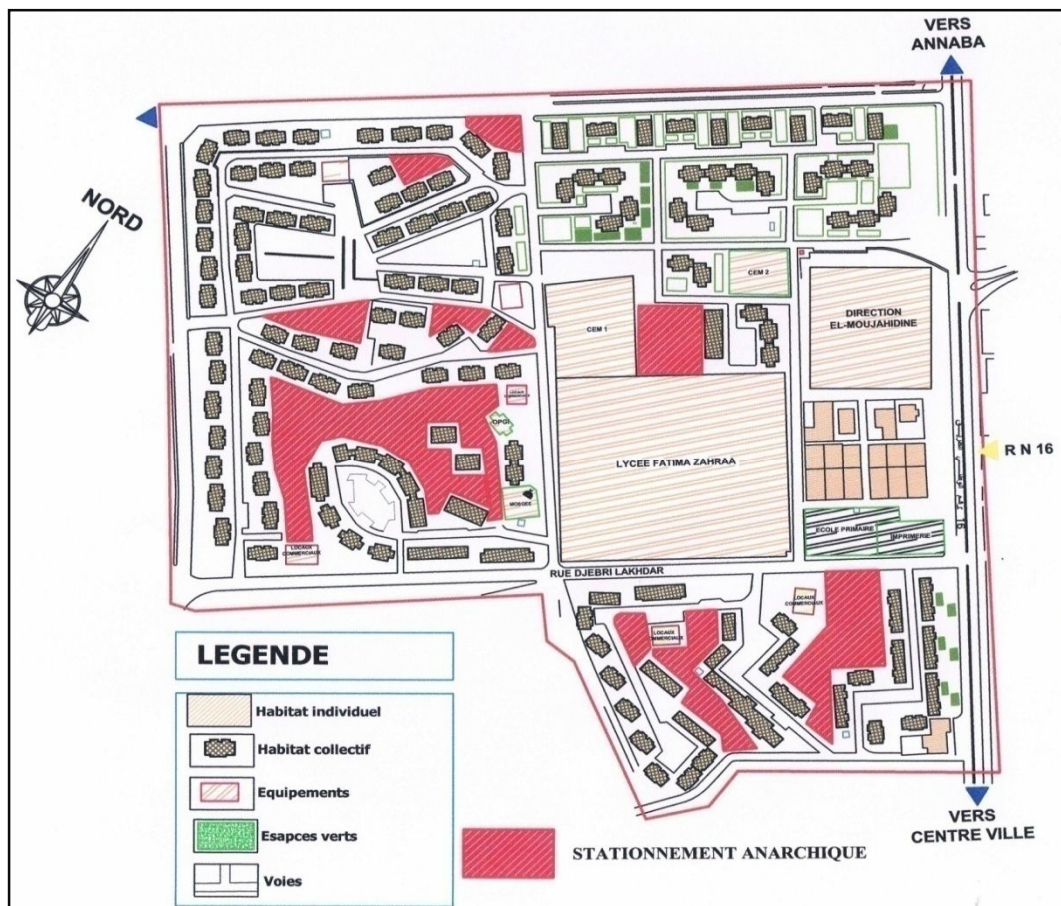
Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Les vastes espaces libres entre les immeubles sont utilisés surtout la nuit par les habitants de la cité et même ceux des cités et quartiers voisins, sans oublier les camions, les bus et les engins qui trouvent une grande facilité de stationner dans ces espaces. (Voir carte n°29).

Carte n°29 : Localisation des espaces libres utilisés pour le stationnement (cité Fatima Zahraâ).



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.

Indicateur 5- 2 : Offre d'espaces à deux roues (mode doux) :

Nous avons remarqué l'inexistence des espaces destinés à ce mode dans les deux cités, cette culture est absente chez les habitants des deux cités.

Indicateur 5- 3 : Offre d'espaces d'accueil de flux piétons :

Ils paraissent très importants dans l'aménagement des quartiers résidentiels, Ils doivent assurer la mobilité à l'intérieure de la cité, faciliter les liaisons et les échanges entre les différentes zones.

Dans la cité Fatima Zahraâ, nous avons pu constater que la majorité des cheminements piétonniers ne sont pas réalisés ou inachevés (quand ils existent), donc ils ne permettent pas l'accueil de flux piétonniers. (Voir photo n° 69).



Photo N°69 : Absence du trottoir. (Cité Fatima Zahraâ).

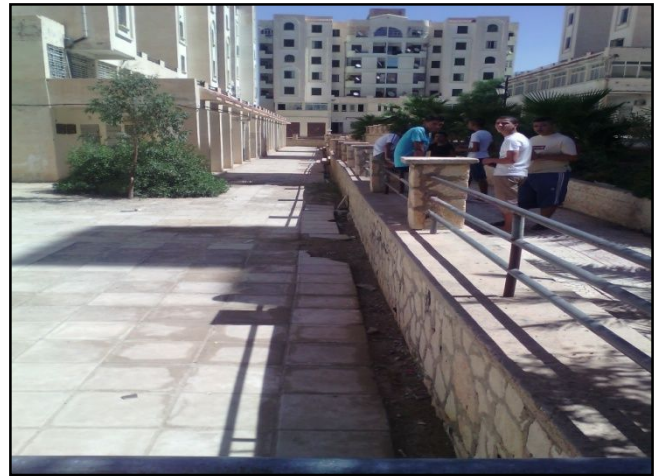
Source : *Enquête sur terrain 2016.*



A la cité AADL, le taux d'espaces piétons dépasse celle des voiries soit 62%¹⁸⁵ de la surface des espaces publics de la cité. Ces espaces ne présentent pas le confort souhaité par les habitants-usagers due à la nature du matériau (traités en béton armé coulé sur place). (Voir photo n° 70).

Photo N°70 : Espace piéton. (Cité des 580 logements AADL).

Source : *Enquête sur terrain 2016.*



Indicateur 5- 4 : Largeur des voies pour les espaces véhicules :

Un problème se pose est celui de la fluidité à l'intérieur de la cité Fatima Zahraâ, c'est la mauvaise circulation au niveau des nœuds à l'intérieur de la cité, suite à la mauvaise conception et la mauvaise organisation de ces voies (Voir carte n°30). Aussi l'étroitesse et la forme sinueuse de certaines voies qui débouche sur ces nœuds, provoque une congestion et de nombreux accidents.

Par ailleurs la détérioration de certaines voies à l'intérieur de la cité Fatima Zahraâ et de celle de la cité AADL, engendre un manque de fluidité dans les déplacements. Nous

¹⁸⁵ Taux calculé à partir du plan de masse + enquête sur terrain. Voir tableau n° 01.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

notons que la cité de Fatima Zahraâ a bénéficié d'une opération d'amélioration urbaine, malgré cela les voies sont toujours non goudronnées. (Voir les photos n°71 et 72).

Photo N°71 : Voies non goudronnées (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°72 : Voies non goudronnées (Cité AADL.)



Source : Enquête sur terrain 2016.

Carte n°30 : Etroitesse de voies (cité Fatima Zahraâ).



Source: POS n° 04 + traitement auteur 2016.



Critère n° 06 – L'accessibilité de l'espace public:

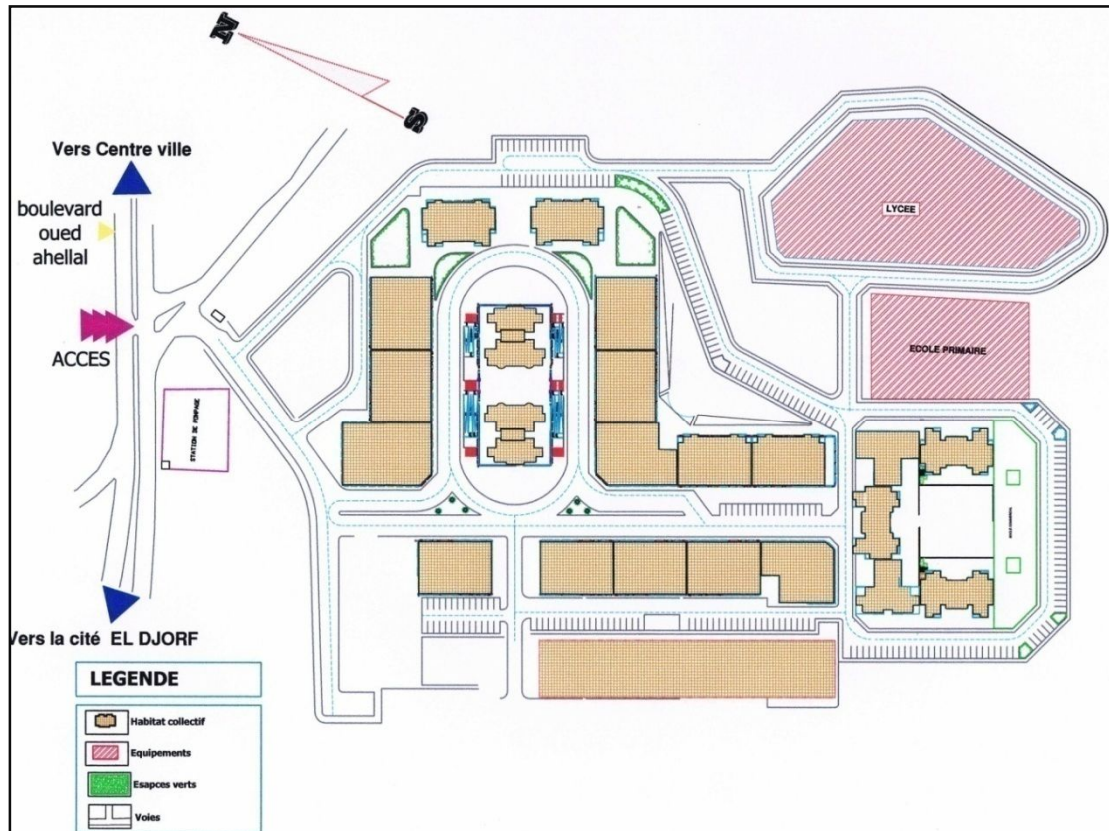
Indicateur 6- 1 : Liens avec l'environnement immédiat :

La cité Fatima Zahraâ dispose de trois (03) accès dans un seul axe (route national n° 16), on remarque plusieurs problèmes au niveau de ces derniers tel que l'encombrement dans les accès 2 et 3 (Voir carte n° 25 de ce chapitre, p186), qui est dû au grand flux mécanique sur la grande voie de desserte (la RN n° 16), donc les habitants venant du quartier se trouvent face à un grand problème d'accessibilité à leur cité et à une grande congestion dans la circulation.

Le même problème est présent aussi dans la cité AADL, il dispose d'un seul accès sur l'avenue d'Oued Ahlel, (Voir carte n°31), qui est caractérisé par un grand flux mécanique, aussi les habitants sont confrontés à un grand problème d'accessibilité à leur cité et à une grande congestion de la circulation.

Ce problème se complique surtout pendant les heures de pointes (8h-12h-14h-17h) sachant que l'environnement immédiat de la cité est proche du centre ville constitué majoritairement par les établissements administratifs.

Carte n°31 : Problèmes d'accessibilité à la cité des 580 logements AADL.



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Indicateur 6- 2 : Cheminement adaptés et sans obstacles :

À la cité de Fatima Zahraâ, on constate des contraintes gênant l'accessibilité des piétons aux différents composants de l'espace public (trottoirs) dans la cité, tel que l'implantation des candélabres dans les passages destinés aux piétons, ce qui influe même sur la sécurité et le confort des piétons. (Voir photo n°73).

La cité AADL, souffre du même problème. (Voir photo n°74).

Photo N°73 : trottoir encombré par des candélabres (cité Fatima Zahraâ).



Photo N°74 : trottoir encombré par les candélabres (cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Source : Enquête sur terrain 2016.

Indicateur 6- 3 : L'aménagement spécifique pour les personnes à mobilité réduite PMR (accessibilité des usagers sensibles):

❖ Pentes :

Le terrain de la cité Fatima Zahraâ, est relativement plat et ne pose aucun problème, malgré cette situation on voit que la catégorie des usagers sensibles est pratiquement négligée dans toutes opérations d'aménagement des espaces publics urbains. Aucun aménagement spécifique pour les PMR, même au niveau d'accès aux immeubles, malgré que le quartier a bénéficié d'une opération d'amélioration urbaine.

Pour le deuxième site, (la cité AADL), la majorité des immeubles sont dotés d'un aménagement pour les PMR d'une pente comprise entre 4 % et 5 % conformément aux normes. (Voir Photo n°75,76).

❖ Abaissements des trottoirs:

De même, on constate qu'il n'y a pas des abaissements sur les trottoirs afin de faciliter l'accessibilité pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et ce dans les deux cités. (Voir photo n°77).



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°75 : Traitement des pentes au profit des PMR (Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°76 : Traitement des pentes au profit des PMR (Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°77 : Absence des abaissements sur les trottoirs (Cité des 580 logements AADL).

Source : Enquête sur terrain 2016.



Indicateur 6- 4 : Panneaux de signalisation et éléments de repères :

Malgré leurs rôles importants de faciliter l'accessibilité et guider les visiteurs, les panneaux de signalisation et les éléments de repères sont inexistant dans les deux cités Fatima Zahraâ et celle la cité AADL.

Critère n° 07 – Ambiances urbaines :

Indicateur 7- 1 : La qualité de l'éclairage public :

Dans les deux cités étudiées, les poteaux d'éclairage et les candélabres sont nombreux, mais parfois mal positionnés (cité Fatma Zahraâ) et souvent défectueux (cité AADL), ce qui plonge les cités dans l'obscurité et pousse les habitants à passer les veillées d'été hors des cités. Ce phénomène augmente le sentiment de l'insécurité et favorise l'agression, les vols... Ces problèmes d'éclairage sont dus souvent à l'ancienneté du réseau qui date de la période d'occupation de la cité et qui n'a jamais bénéficié de contrôle ou de réparation suite à l'absence totale de gestion. (Voir photo n°78).



Photo n° 78 : Poteau d'éclairage défectueux (Cité Fatima Zahraâ).

Source : Enquête sur terrain 2016.



Indicateur 7- 2 : Végétation dans l'espace public :

L'espace vert est un élément très important dans l'espace public urbain des cités, de ce fait il doit être omniprésent dans le paysage de ces dernières pour apporter un confort et offrir un cadre de vie agréable ; les deux cités étudiées souffrent d'un manque flagrant des espaces verts.

Les espaces verts dans la cité Fatima Zahraâ, n'ont pas été programmés. Il en existe derrière les blocs où du côté des accès des immeubles. L'aménagement des espaces verts n'a pas été effectué lors des opérations d'amélioration urbaine en 2010. Les espaces verts qui existent sont laissés à l'abandon sans aucun aménagement, il existe néanmoins quelques arbres plantés par les habitants. Il en résulte des espaces non aménagés, insalubres, non entretenus posant beaucoup de problèmes tel que les tourbillons de poussières, la prolifération des insectes, des rats et même les déchets, Ceci influence sur la vie quotidienne des habitants et donne une image négative à la cité. (Voir photo n 79, 80).

Photo N°79 : La pauvreté de la cité en espaces verts. (Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N° 80 : Espaces verts abandonnés. (Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Par contre dans la cité AADL, les espaces verts ont été prévus dans le plan de masse. Aussi on trouve des espaces à l'entrée des immeubles, qui sont plutôt des réservations d'espaces verts car aucune plantation n'existe dans ces derniers. Ceci est dû à une absence totale de gestion et d'entretien des espaces qui servent de dépotoirs. (Voir photos n 81, 82).

Photos N°81, 82 : Espaces verts mal entretenus.
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.



Source : Enquête sur terrain 2016.

- ❖ **Les aménagements bleus** : nous avons constaté l'absence totale de plans d'eau dans les deux cités en question.

Indicateur 7- 3 : Couleurs et textures des façades :

Le paysage urbain au sein des cités est monotone car les constructions sont identiques, et se ressemblent beaucoup. Construites selon des formes très simples, des parallélépipèdes. Le traitement de leurs façades est quasiment identique, à l'exception des couleurs qui changent sans harmonie apparente. (Voir photos n 83,84).

Photo N°83 : immeubles identiques.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°84 : immeubles identiques.
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

La répétitivité des façades et des ouvertures, la ressemblance des accès, la texture des façades manque de richesse, pauvres en volumes, et de détail architectural.

L'ornement en tant que donnée importante de l'architecture, est totalement absent dans toutes les conceptions que ce soit dans les habitations ou les équipements. Les constructions sont dépouillées de toute valeur artistique. L'enveloppe extérieure des immeubles ne comporte aucun élément de décoration effective. La verticalité qui présente la direction de référence et qui a perceptivement une grande valeur symbolique par rapport aux autres directions, est là considérée comme une dimension semblable aux autres fruits du mouvement moderne. Les lignes de toits terrasses sont planes et strictement horizontales ce qui produit une rupture brutale entre l'architecture et le ciel appauvrissant davantage le paysage urbain.

La couleur, composante essentielle de l'environnement urbain d'aujourd'hui, est un facteur incontournable du paysage urbain, elle conduit l'habitant à la recherche d'une meilleure perception de son cadre de vie.

L'observateur de la cité Fatima Zahraâ et la cité AADL ne perçoit dans son environnement aucune harmonie entre les immeubles, aucune animation par la couleur des façades. Dans les opérations de ravalement, lors de la l'amélioration programmée de l'ensemble du quartier, l'opération n'a pas atteint la mise en couleur des façades de ses immeubles d'habitation vieillissants.

Un autre phénomène a envahi les façades ces dernières années de la cité qui est le tag sur le mur des façades que les jeunes des cités utilisent pour écrire, dessiner et exprimer leurs points de vue.(Voir photos n °85,86).

Photo N°85 : Mur tagué et agressivité visuelle dominante (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°86 : Mur tagué et agressivité visuelle dominante (Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.



Indicateur 7- 4 : Prise en charge des nuisances sonores :

La prise en charge des nuisances sonores est très importante pour les exigences en matière du confort et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Le caractère désagréable des niveaux sonores est difficile à objectiver car il dépend des perceptions individuelles.

A la cité Fatima Zahraâ, les immeubles situés à proximité de grand axe RN 16 souffre des niveaux élevés des nuisances sonores (bruit par la circulation et le roulement des véhicules), sans protection volontaires par les écrans végétaux ou des arbres qui permettent efficacement de lutter contre ce bruit.

Ce n'est pas le cas de la cité AADL car le quartier est implanté loin du grand axe Oued Ehlel.

Critère n° 08 – La qualité environnementale :

Indicateur 8- 1 : Présence d'aménagements de protection contre les vents, la pluie et le soleil :

La présence des éléments de protections dans l'espace public urbain, peuvent être des éléments bâtis avec une structure légère tel que les abris de protection, ou bien les ensembles d'arbres de grande taille.

Ce type de protection dans la cité Fatima Zahraâ est inexistant. Néanmoins nous notons la présence d'un abri de bus dans un état de dégradation avancé.

(Voir photo n°87).

Photo N°87 : Abribus dégradé dans la cité Fatima Zahraâ.



Source : Enquête sur terrain 2016.

- La présence des arbres d'essence est ponctuelle, quelques arbres plantés par les habitants qui les utilisent pour le stationnement de leurs voitures. (Voir photo n°88).



Photo N°88 : Stationnement sous un arbre (à la recherche de l'ombre). (Cité Fatima Zahraâ).

Source : Enquête sur terrain 2016.



En ce qui concerne la cité AADL, il n'existe aucun aménagement de protection et aucun emplacement d'arrêt de transport collectif n'existe au niveau de la cité.

- Même les arbres de grande taille sont rares dans la cité. (Voir photo n°89).

Photo N°89 : Absence des aménagements de protection (Cité des 580 logements AADL).

Source : Enquête sur terrain 2016.



Indicateur 8- 2 : Choix des revêtements pour la perméabilité des sols :

Le choix des matériaux de revêtement est nécessaire pour un espace public perméable à des fins écologiques, environnementales et de gestion, afin d'assurer la durabilité.

L'imperméabilité est une propriété qui s'altère avec le temps. Un revêtement imperméable fini par se dégrader pour se comporter dans une certaine mesure comme un revêtement perméable¹⁸⁶.

L'enquête réalisée dans les lieux d'études a permis d'obtenir les typologies des différents revêtements utilisés et de les caractériser au regard de leur durabilité et de leur caractère paysager.

¹⁸⁶ LOREAU Andréa, Diversité et propriétés des revêtements, 2014, p10,

En ligne : http://www.plante-etcite.fr/data/fichiers_ressources/pdf_fiches/synthese/14_09_24%20Fiche%20synthese%20Revetement.pdf



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Les revêtements existant :

- Les revêtements enrobés :

Les enrobés (bétons bitumineux) sont des matériaux qui constituent un revêtement de chaussées dans les deux cités (cité Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL), (voir photos n° 90, 91), malgré leurs avantages de bonne résistance et la mise en circulation rapide, ces matériaux sont imperméables à 100% (0% de vides).

Photo N°90 : Les revêtements enrobés.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°91 : Les revêtements enrobés.
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

- Les revêtements modulaires :

Les pavés, les carrelages et les dalles de béton sont utilisés pour le revêtement des trottoirs et les zones strictement piétonnières. Nous avons des dalles en béton pour la cité AADL) (voir photo n°92), et les pavés en terre cuite pour la cité Fatima Zahraâ, (voir photo n°93).

Photo N°92 : Les revêtements modulaires.
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°93 : Dalle en béton
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.



- Les revêtements dits « naturels » :

Ce type de revêtement en pierre est présent dans la cité des 580 logements AADL utilisé pour les escaliers extérieurs (Voir photo n°94).

Photo N°94 : Les revêtements naturels (pierre).
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

On note que ces matériaux de trottoir sont aussi sont imperméables,

Indicateur 8- 3 : Collecte et traitement des eaux pluviales :

La récupération des eaux pluviales et leur réutilisation au profit de l'espace public. *Le procédé consiste à récupérer les eaux pluviales, en général par le biais de la toiture, puis à les stocker dans des cuves au lieu d'être directement rejetées vers le réseau d'assainissement. Les eaux de pluie ainsi captées servent le plus souvent à l'alimentation des chasses d'eau, à l'arrosage des espaces verts, au nettoyage des voiries et des véhicules ou encore à l'industrie¹⁸⁷.*

La gestion des eaux pluviales dans la cité Fatima Zahraâ se fait par la méthode classique¹⁸⁸.

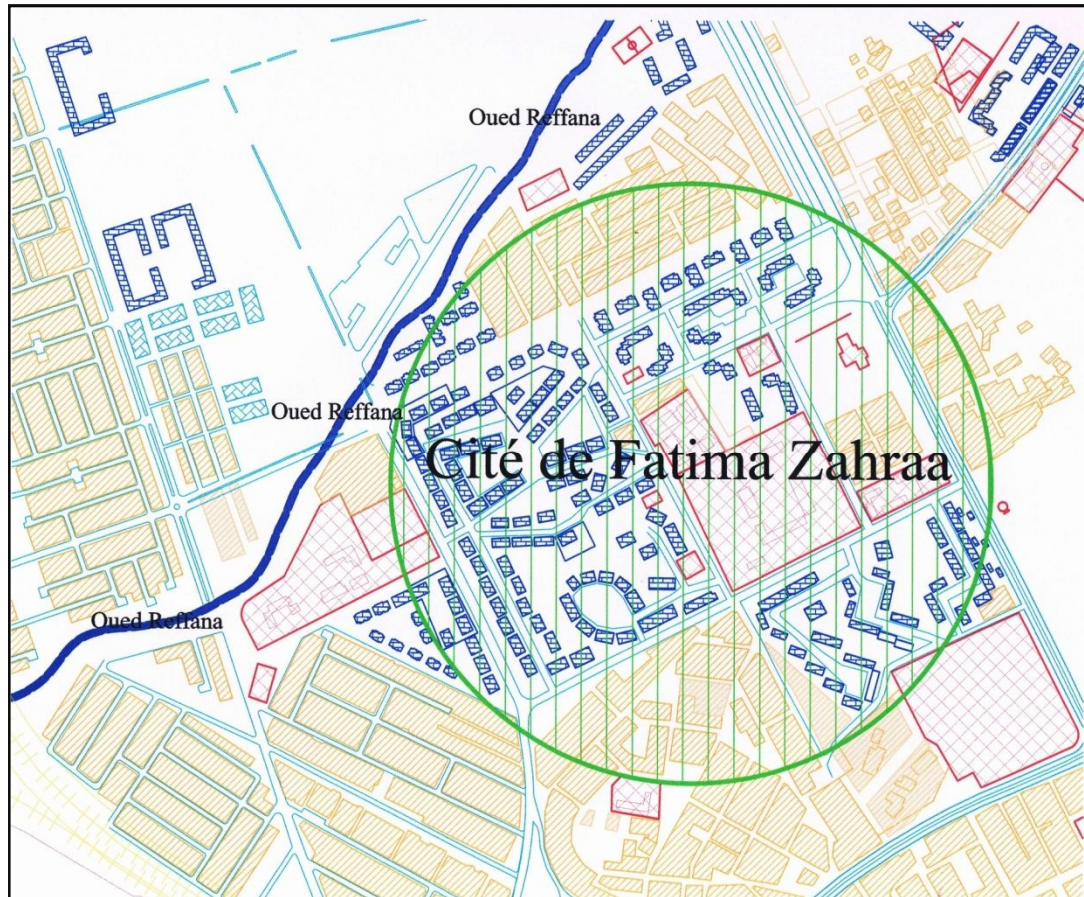
Le rejet des eaux pluviales se fait vers l'Oued Reffana via un réseau secondaire (Voir carte n°32), Aussi il n'y a aucun, traitement ou récupération des eaux pluviales.

¹⁸⁷ PERRAUD Audrey, La réutilisation des eaux pluviales en milieu urbain, ENGREF, 2005 p02, en ligne : <https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/perraud.pdf>

¹⁸⁸ Enquête auprès la direction de ressources en eau de Tébessa.



Carte n°32 : Rejet des eaux pluviales (cité Fatima Zahraâ).



Source: PDAU Tébessa + traitement auteur.

La gestion des eaux pluviales dans la cité AADL se fait également par la méthode classique¹⁸⁹ (réseau unitaire) (voir photo n°95).

Photo N°95 : Système unitaire.
(Cité des 580 logements AADL).

Source : Enquête sur terrain 2016.



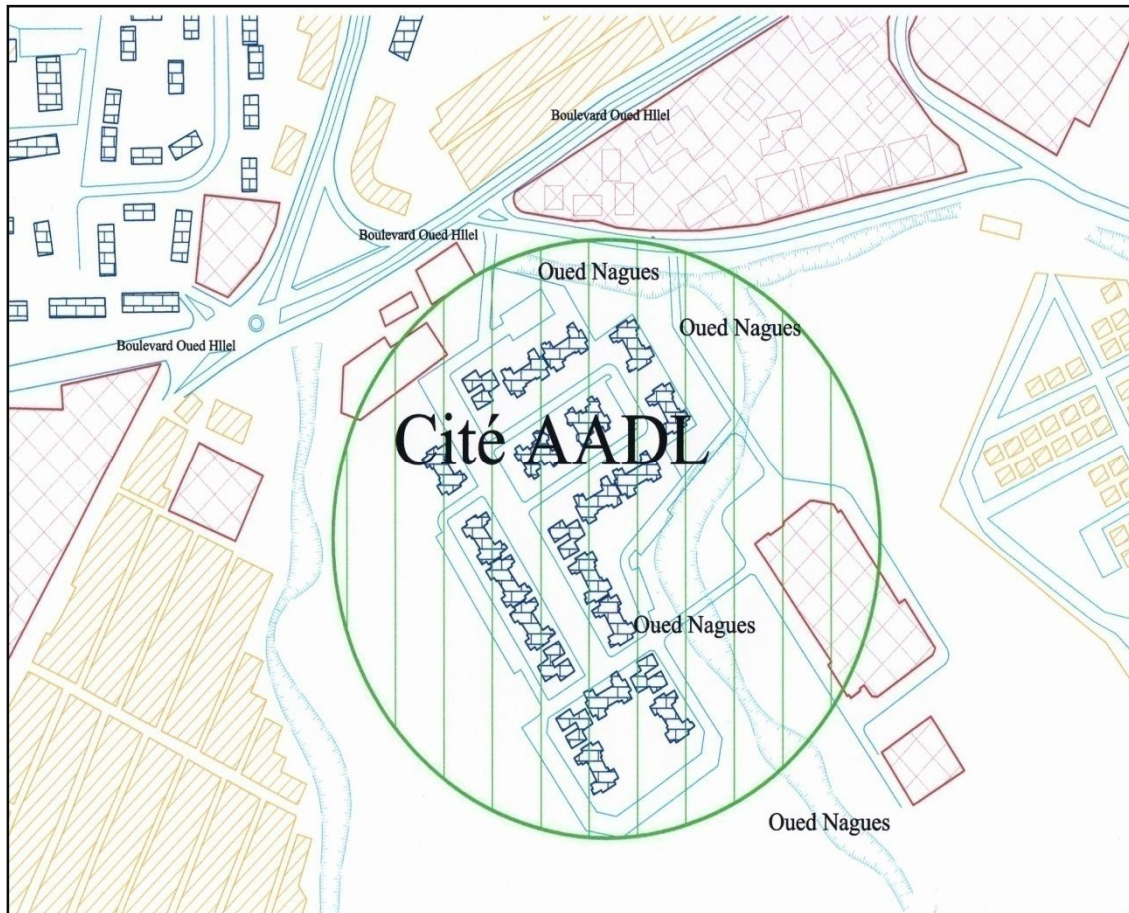
¹⁸⁹ Enquête auprès la direction de ressources en eau de Tébessa.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Le rejet des eaux pluviales se fait vers l'Oued Nagues via un réseau secondaire (voir carte n°33), Aussi il n'existe aucun, traitement ou récupération des eaux pluviales.

Carte n°33 : Rejet des eaux pluviales de la cité AADL.



Source: PDAU Tébessa + traitement auteur.

Indicateur 8- 4 : Prise en charge des risques sanitaires :

❖ Les vides sanitaires :

Les habitants de la cité Fatima Zahraâ, confirment que leurs vides sanitaires non jamais été entretenus, ces derniers sont insalubres, pleines d'ordures et des eaux y stagnent provoquant la prolifération des moustiques et des odeurs nauséabondes qui s'infiltrent par des trous d'aération (Voir photo n°96); Ceci provoque des problèmes de santé et altère le cadre de vie des habitants

La cité AADL n'est pas concernée par ce problème, les vides sanitaires dans ce quartier sont couverts et Néanmoins nous avons remarqué un canal par lequel sont évacuées les eaux usées en plein air, dans la partie Sud du quartier. (Photo n°97).



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo N°96 : Ouverture de vide sanitaire
(Cité Fatima Zahraâ)



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo N°97 : Canal des eaux usées.
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

❖ Les poubelles : un autre risque sanitaire :

La cité Fatima Zahraâ souffre d'un manque flagrant au niveau des poubelles; (voir photo n °98) ce qui influe sur l'image de la cité et sur la santé habitants.

Photo N°98 : des poubelles insuffisantes
(Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

La cité AADL souffre aussi du même problème ceci, provoque la prolifération des moustiques, et des rats, sans oublier les odeurs nauséabondes et un environnement insalubre qui influe sur la santé des habitants.

Critère n° 09 – Aménagement :

Indicateur 9- 1 : Aménagement des trottoirs, des traversées piétonnes :

Dans la cité Fatima Zahraâ, les trottoirs sont étroits (voir photos n °99), et pleins de crevassés (voir photo n °100), ce qui provoque des stagnations des eaux en période de pluie et complique la marche à pied au sein de la cité.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Photo n° 99: Des trottoirs étroits
(Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n° 100 : Trottoir détérioré
(Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Dans la cité AADL, les trottoirs sont larges et bien aménagés (voir photo n° 101).

Photo n° 101: Des trottoirs larges
(Cité des 580 logements AADL).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Indicateur 9- 2 : implantation des parkings-vélos / présence d'arceaux pour le stationnement vélos :

Comme nous avons dit précédemment, dans les deux cités l'utilisation de vélos est inexistante, la voiture reste le seul moyen de déplacement individuel.

Indicateur 9- 3 : Disposition de mobilier urbain, un mobilier urbain : très sommaire et vétuste :

A la cité Fatima Zahraâ et celle des logements AADL, le mobilier urbain, quand il existe est négligé et ne remplit pas sa fonction : les poubelles (conteneurs) en tôle altèrent le



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

paysage et ne font pas l'objet d'un ramassage fréquent, si bien qu'elles débordent constamment, quant aux bancs publics, cabines téléphoniques, ils sont inexistantes.

Les mobiliers urbains constatés se sont un abri bus en périphérie de la cité Fatima Zahraâ, ainsi que quelques poteaux d'éclairage en état de dégradation avancé.

Indicateur 9- 4 : traitement des bordures et des caniveaux :

Nous avons constaté dans la cité Fatima Zahraâ et celle des logements AADL, l'absence des caniveaux qui assurent l'évacuation des eaux de ruissellement vers les avaloirs.

Critère n° 10 – Composition urbaine :

Indicateur 10- 1 : Conditions de visibilité / règles de composition urbaine :

Un triangle de visibilité est un espace imaginaire de forme triangulaire à l'intersection de rues où est construite une propriété et pour lequel il est nécessaire de dégager le champ visuel des automobilistes afin d'assurer la sécurité des lieux.¹⁹⁰

Y a un manque de visibilité à cause des arbres ou bien de l'appropriation spontanée dans la cité Fatima Zahraâ. (Voir photos n ° 102,103).

Photo n° 102: Manque de visibilité.
(Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Photo n° 103: Manque de visibilité.
(Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Les règles de composition urbaine à la cité AADL dégagent une perspective agréable et créent une ambiance variée. (Voir photo n ° 104).

¹⁹⁰ http://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/terrebonne_docs/reglement--triangle-de-visibilite.pdf



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

**Photo n° 104: perspective agréable
(Cité des 580 logements AADL).**



Source : Enquête sur terrain 2016.

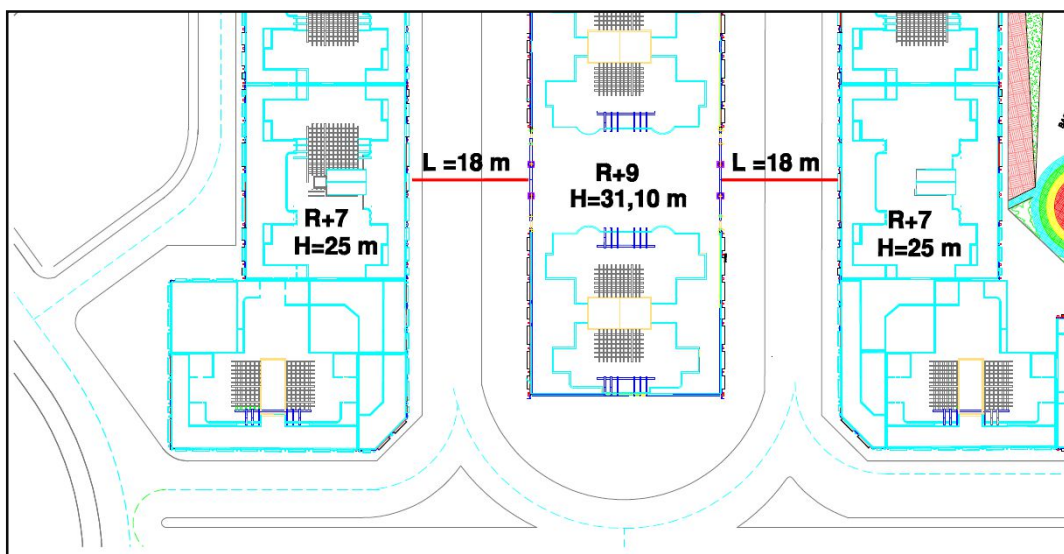
Indicateur 10- 2 : Forme de l'intérieur urbain $R=H /W$ et angle de vision :

Le rapport H /W se diffère d'un endroit à un autre, et même d'un quartier à un autre. Dans les cités d'habitat collectif dans la plupart des cas on trouve la forme " canyon".

A l'intérieur de la cité Fatima Zahraâ on peut trouver la forme canyon à certains endroits de la cité, où les hauteurs des bâtiments sont de 12,75 m, à 15,80 m par contre la largeur maximale de la voie est de 10 m. Ainsi l'espace dans ce cas est peu ensoleillé, reçoit peu de radiations et éclaire faiblement les façades.

Le cas des canyons est très présent de la cité AADL, où la densité est très élevée et la hauteur de certains immeubles atteint 31 m, avec une voie de largeur 18 m au maximum (Voir figure n °52), ce cas est jugé comme mal ensoleillé et ne reçoit pas les radiations suffisantes, par contre il est protégé contre les vents.

Figure n° 52: Rapport H/W (Cité des 580 logements AADL).



Source : Agence AADL de Tébessa + traitement auteur.



CHAPITRE 5 : Problèmes et dysfonctionnements des espaces publics urbains (avec la technique d'observation)

Indicateur 10- 3 : Existence de dominantes et de repères urbains :

La perception des parcours et repérage des lieux à travers les signalisations directionnelles, est nécessaire.

Malheureusement dans les deux quartiers d'habitat collectif il n'existe aucun élément dominant ni éléments de repère.

Indicateur 10- 4 : Lisibilité de l'espace public :

La lisibilité de l'espace public est définie par le nivellement et la géométrie de l'espace public.

❖ Pentes et géométrie:

Comme nous avons dit précédemment, le terrain de la cité Fatima Zahraâ, est relativement plat et ne pose aucun problème de nivellement, il a été remarqué des aménagements et appareillages incomplets (absence fils d'eau, caniveaux et toute évacuation des eaux pluviales...), malgré que le quartier ait bénéficié d'une opération d'amélioration urbaine, (Voir photo n°105).

Photo n° 105: Difficulté d'évacuation des eaux pluviales (Cité de Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.

Pour le deuxième site, le terrain de la cité des 580 logements AADL est doté d'une pente comprise entre 4 % et 5 %, il a été remarqué aussi un appareillage incomplet (absence fils d'eau, caniveaux et toute évacuation des eaux pluviales...), l'adaptation été par d'un aménagement pour les PMR d'une pente comprise entre 4 % et 5 % conformément aux normes. (Voir critère n° 06 -Accessibilité).



Conclusion :

Notre observation n'a été pas faite en hasard, elle se fait par rapport au système d'évaluation qui contient les critères et les indicateurs dans l'esprit de développement durable. Cette dernière montre une défaillance et insatisfaction auprès les habitants des deux cités Fatima Zahraâ et la cité AADL, à leurs cadre de vie qui les habitent.

L'analyse par la technique de l'observation la seule s'avère insuffisant sans questionner directement les habitants et les maitres de l'ouvrage chargés de ces quartiers.

Dans le chapitre ci-après, nous allons questionner profondément les habitants pour comprendre plus le vécu des ces derniers, ainsi leurs aspirations. Et ça pour avoir des solutions durables satisfaisantes chez ces habitants.

CHAPITRE 6 :

Analyses et Résultats





Introduction :

L'enquête par questionnaire est, à ce titre, un moyen pratique pour collecter rapidement des informations et un outil efficace d'aide à la décision. Même s'il n'y a pas de recette miracle pour réaliser une bonne enquête et obtenir à tous les coups des résultats pertinents.

A cet effet, dans ce chapitre nous aborderons en premier lieu les résultats de l'analyse par le biais du questionnaire touchant les habitants des deux cités en question, à savoir la cité Fatima Zahraâ et la cité AADL. Cet outil permet de nous faire connaître le vécu des habitants.

Le questionnaire s'avère être un complément à l'entretien et l'observation tenant compte d'un ensemble des critères et indicateurs, dans l'objectif d'assurer la qualité d'un espace public dans une cité de logement collectif.

En second lieu, nous présentons une analyse multicritère qui permet de traduire en chiffres, les résultats de l'entretien, de l'observation et du questionnaire, les critères et les indicateurs, et les combiner entre eux pour avoir une évaluation globale objective. Cette dernière permet de corriger et modifier le critère ou l'indicateur défaillant afin d'atteindre la performance et la qualité.



I - Analyse, discussion et interprétation des résultats de l'enquête par questionnaire :

I - 1 - Analyse uni-critère : Elle est utilisée pour décrire les résultats d'une seule variable, nous avons été guidées par des variables précis très importants qui sont les critères et ses indicateurs. Les variables sélectionnées sont les suivantes :

I - 1 - 1 - Les habitants-usagers :

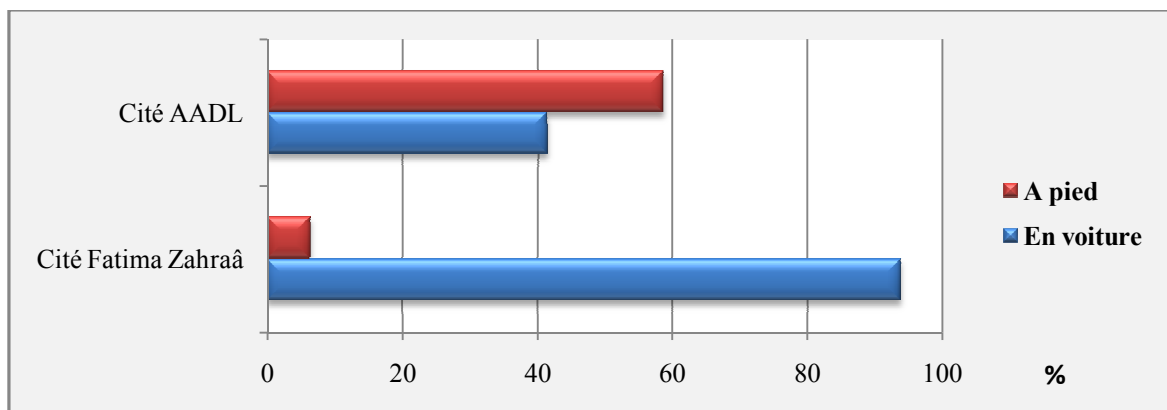
Critère n° 01 – Economie d'usage :

Tableau n° 39 : Répartition des modes de déplacement.

Mode de déplacement	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
En voiture	135	94 %	24	41 %
A pied	9	6 %	34	59 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 26 : Représentation de la répartition des modes de déplacement.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

La lecture du graphe ci-dessus nous révèle que le mode de déplacement le plus dominant au niveau de la cité Fatima Zahraâ est la voiture (soit un taux de 97 %), qu'il s'agit d'un véhicule particulier ou d'un taxi en direction de l'environnement immédiat et plus particulièrement vers le centre-ville.

Cela explique l'absence d'autres types de déplacements, tels que le transport en commun sur site propre (TCSP), qui se caractérise par une réduction de la consommation de l'espace, ainsi que de l'énergie (utilise l'énergie propre). Néanmoins nous remarquons l'existence du transport collectif (bus), dont l'utilisation demeure limitée par rapport à la voiture.



A la cité AADL, on a trouvé que la marche à pied (soit un taux de 59 %) dépasse celle de la voiture (soit 41 %), ceci explique que la cité en question est de dimension réduite et plus proche du centre-ville. En outre la cité n'est pas dotée d'une station pour le transport collectif ni pour les taxis urbains.

Critère n° 02 – Gestion :

La gestion de l'espace public est un facteur très important pour une cité agréable à vivre, la question de gestion des deux cités : Fatima Zahraâ et cité AADL se pose comme suit :

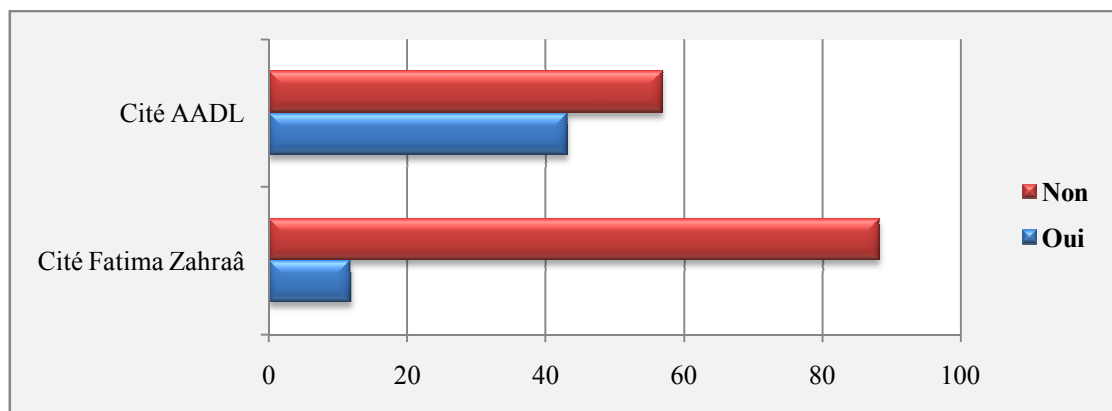
2 - 1 - La satisfaction des habitants-usagers par rapport à l'entretien des espaces publics de la cité :

Tableau n° 40 : La satisfaction des habitants-usagers par rapport à l'entretien des espaces publics de la cité.

Niveau de satisfaction	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	17	12 %	25	43 %
Non	127	88 %	33	57 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphique n° 27 : Représentation de la satisfaction des habitants-usagers de l'entretien des espaces publics de la cité.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

La lecture du tableau n° 40, et le graphique ci-dessous, nous permet d'affirmer que les habitants des deux cités présentent une insatisfaction vis à vis de l'entretien des espaces publics dans leurs cités.

Au sein de la cité Fatima Zahraâ les habitants confirment avec un taux de 88% qu'ils vivent dans un environnement insalubre avec la prolifération des déchets dans tous les lieux.



De même que pour les habitants de la cité AADL qui marque un taux d'insatisfaction de 57 %.

Par contre les habitants qui sont satisfaits de l'entretien dans la cité Fatima Zahraâ habitent à proximité des axes importants tel que RN 16 et la voie secondaire Djebri Lakhdar, ces derniers bénéficient régulièrement du nettoyage au niveau des voies et trottoirs. En ce qui concerne la cité AADL, 43 % des ménages sont satisfaits de l'entretien, l'agence procède à des opérations régulières de nettoyage.

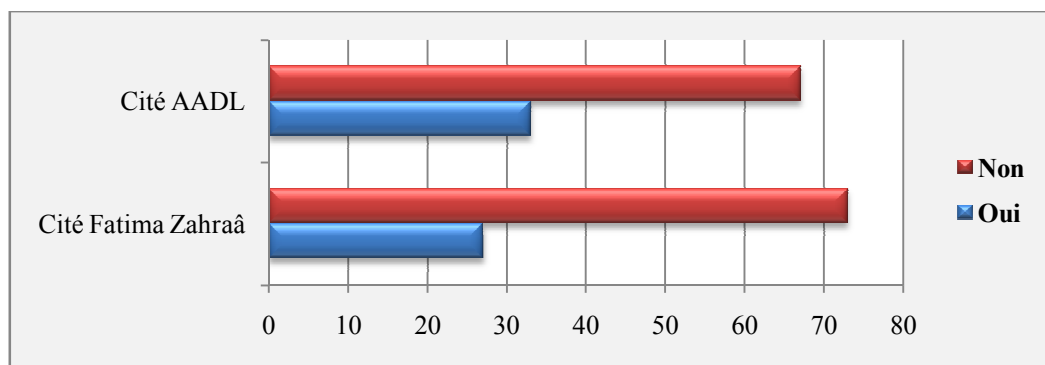
2 - 2 - La participation des habitants à l'entretien de la cité :

Tableau n° 41 : La participation des habitants à l'entretien de la cité.

Participation à l'entretien	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	39	27 %	19	33 %
Non	105	73 %	39	67 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 28 : Représentation de la participation des habitants à l'entretien de la cité.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

On remarque d'après le graphe ci-dessus que les habitants des deux cités ne participent pas à l'entretien de leurs cités, avec un taux de 73 % dans la cité Fatima Zahraâ et 67 % dans la cité AADL. Dans cette dernière nous avons observé la négligence du comité de quartier. Néanmoins est inexistante dans la cité Fatima Zahraâ.

Nous notons que l'APC, prend en charge tant bien que mal une partie de l'entretien de la cité la cité Fatima Zahraâ (Voir tableau n° 42, graphe n° 29).

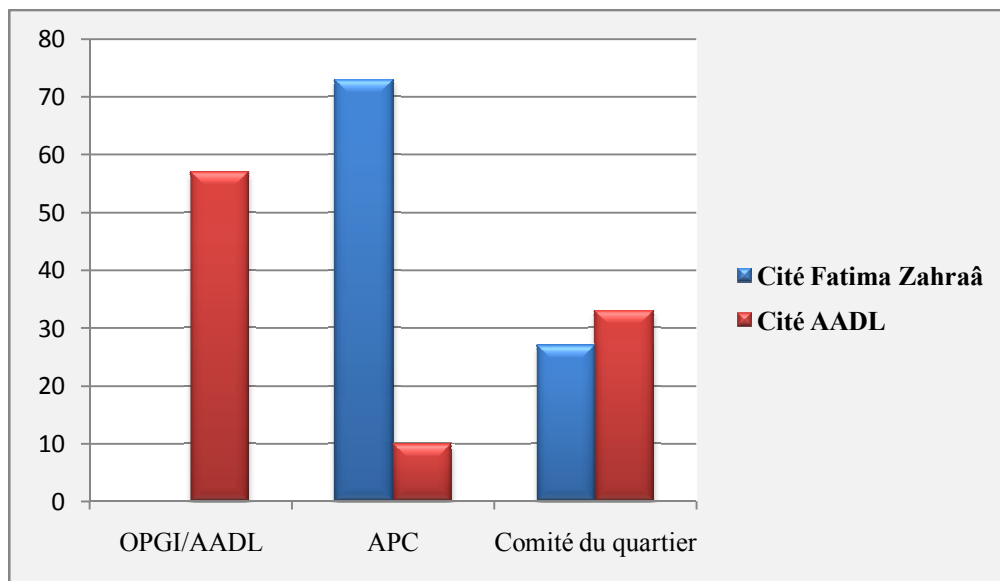


Tableau n° 42 : Responsable de la gestion de la cité.

Responsable de la gestion	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
OPGI/AADL	0	0 %	33	57 %
APC	105	73 %	6	10 %
Comité du quartier	39	27 %	19	33 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 29 : Représentation du responsable de la gestion de la cité.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

On remarque aussi l'absence totale de l'OPGI qui est le maître d'ouvrage de la cité Fatima Zahraâ dans la tâche de gestion de cette dernière. Par contre, le maître d'ouvrage d'AADL intervient pour l'entretien des voies et trottoirs détériorés, ainsi que pour les opérations de nettoyage et de réparation du système d'assainissement en cas de fuite des canalisations et regards.

Toute initiative de nettoyage et propreté est faite par les habitants seules, en dehors du comité de quartier qui est pratiquement inexistant dans la cité Fatima Zahraâ, et existe mais sans programme déterminé dans la cité AADL.

2 - 3 - La gestion des ordures ménagères : difficultés flagrantes :

Selon les résultats du tableau n° 43 et le graphe n° 30, les habitants des deux cités en question éprouvent des difficultés pour jeter leurs ordures ménagères à cause de l'éloignement par rapport aux lieux d'installation des bennes (soit un taux de 60 % dans la cité Fatima Zahraâ contre 73 % dans la cité AADL).



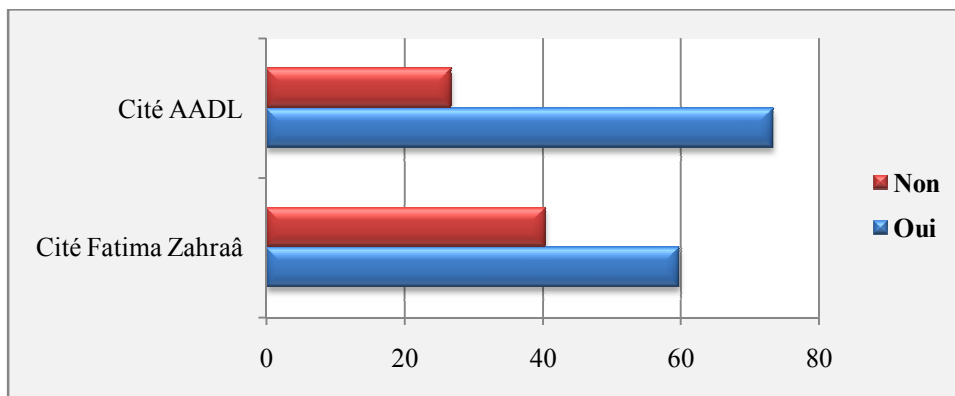
Le manque des poubelles ajouté à la fréquence irrégulière des camions de collecte des déchets en particulier dans le cas de la cité Fatima Zahraâ qui a été étendue sur une surface considérable (environ 31 hectares).

Tableau n° 43 : Les habitants qui éprouvent des difficultés pour jeter les ordures.

<i>Difficultés pour jeter les ordures</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	86	60 %	44	73%
Non	58	40 %	16	27 %
Total	144	100 %	60	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 30 : Représentation des habitants qui éprouvent des difficultés pour jeter les ordures.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Critère n° 03 – L'attractivité: (liée à la qualité de vie) :

3 - 1 - Les lieux préférés dans la cité :

D'après la lecture du tableau ci-dessus, ainsi que le graphe associé, (tableau n° 44, graphe n° 31) nous remarquons que les lieux préférés dans les deux cités sont : le souk hebdomadaire (avec un taux de 36 %) dans la cité Fatima Zahraâ et 41 % dans la cité AADL. Vient ensuite la mosquée avec un taux de 31 % pour la cité Fatima Zahraâ et 28 % pour la cité AADL, enfin les cafés avec un taux de 21 % pour la cité Fatima Zahraâ et 16 % pour la cité AADL.

Nous remarquons que les habitants n'ont mentionné aucune attractivité par rapport aux places à cause de leurs absences dans les deux cités, ceci pousse certains habitants à utiliser les rues et les trottoirs comme lieu de rencontre et de divertissement.

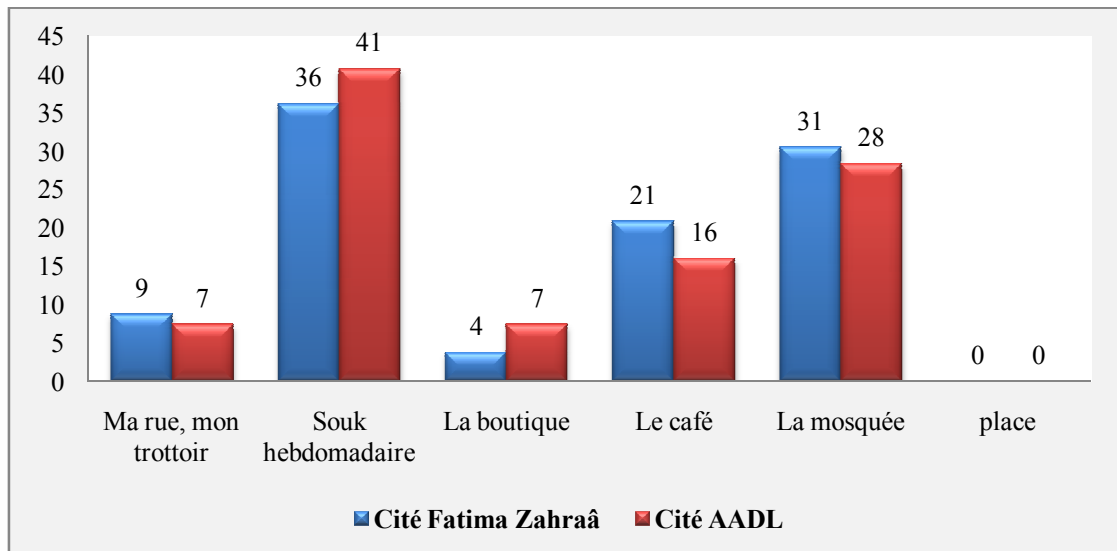


Tableau n° 44 : Répartition des lieux préférés dans la cité.

<i>Lieux préférés</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Ma rue, mon trottoir	28	9 %	6	7 %
Souk hebdomadaire	116	36 %	33	41 %
La boutique	12	4 %	6	7 %
Le café	67	21 %	13	16 %
La mosquée	98	31 %	23	28 %
La place	0	0 %	0	0 %
Total	453	100 %	133	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 31 : Représentation de la répartition des lieux préférés dans la cité.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

3 - 2 - L'attractivité par l'appareil commercial :

Les résultats du tableau ci-dessous (tableau n° 45, graphes n° 32, 33), montrent l'absence totale en matière de restaurants et d'artisanat, les habitants des deux cités sont obligés de s'orienter vers d'autres quartiers. On note l'inexistence des produits non-alimentaires, pour cela les habitants sont obligés de se déplacer vers d'autres quartiers et le centre-ville.

Le seul type du commerce dominant dans les deux quartiers est l'alimentation, qui représente un commerce de proximité attractif par excellence.

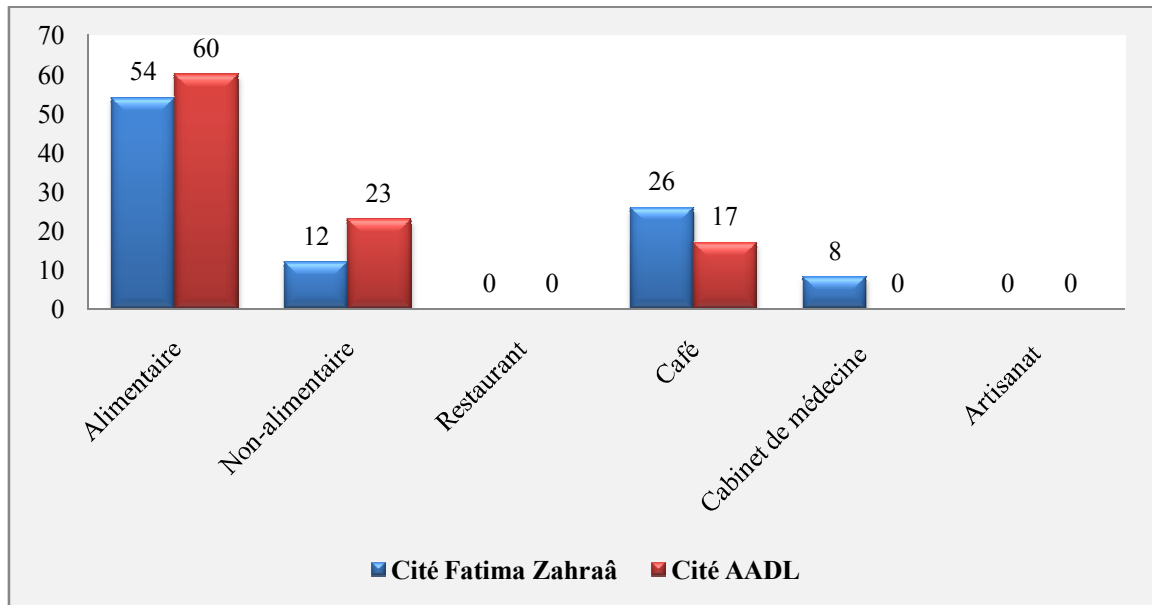


Tableau n° 45 : Répartition de l'appareil commercial.

Type de commerce et services	Cité Fatima Zahraâ				Cité AADL			
	Essentiellement dans le quartier		Essentiellement hors quartier		Essentiellement dans le quartier		Essentiellement hors quartier	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Alimentaire	138	54 %	36	5 %	47	60 %	33	11 %
Non-alimentaire	31	12%	122	21 %	18	23 %	58	19 %
Restaurant	0	0 %	56	10 %	0	0 %	45	15 %
Café	67	26 %	79	14 %	13	17 %	48	16 %
Cabinet de médecine	19	8 %	144	25 %	0	0 %	58	19 %
Artisanat	0	0 %	144	25 %	0	0 %	58	19 %
Total	255	100%	581	100%	78	100%	300	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

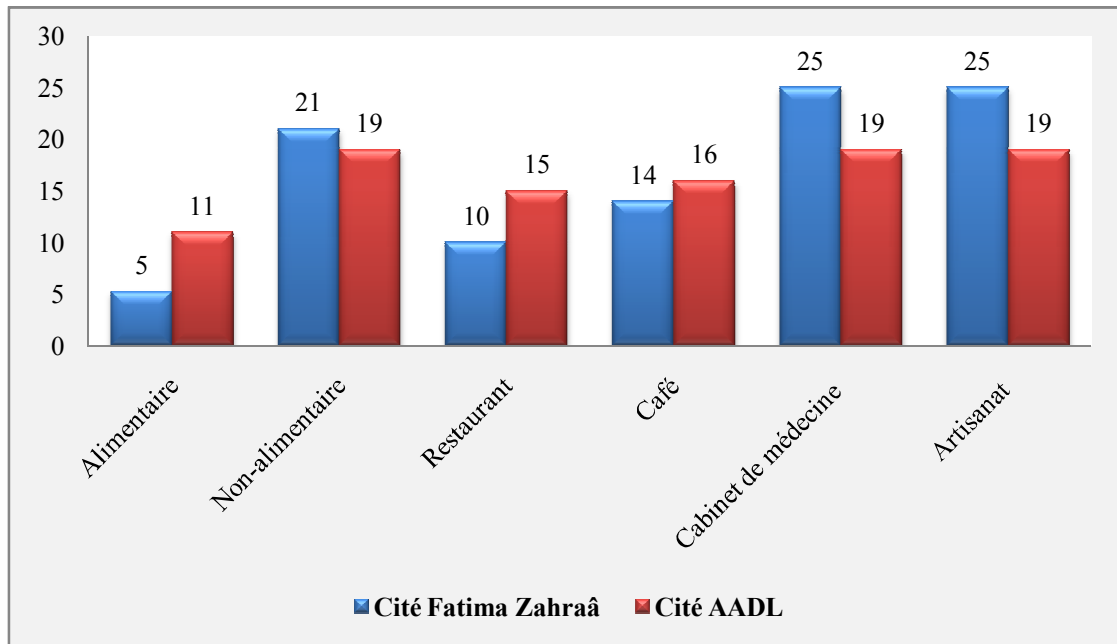
Graphe n° 32 : Répartition de l'appareil commercial dans le quartier.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 33 : Types de commerces pour lesquels les habitants se déplacent.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

3 - 3 - Appréciation des besoins en matière du commerce dans la cité :

Le tableau n°46 et le graphe n°34, relèvent les besoins des ménages en matière du commerce et autres services dit de proximité.

Les pourcentages traduisent ces besoins, nous constatons un manque de boulangeries, boucheries librairies au niveau de la cité AADL, les habitants de cette dernière confirment qu'ils sont obligés de se déplacer vers d'autres quartiers et le centre-ville.

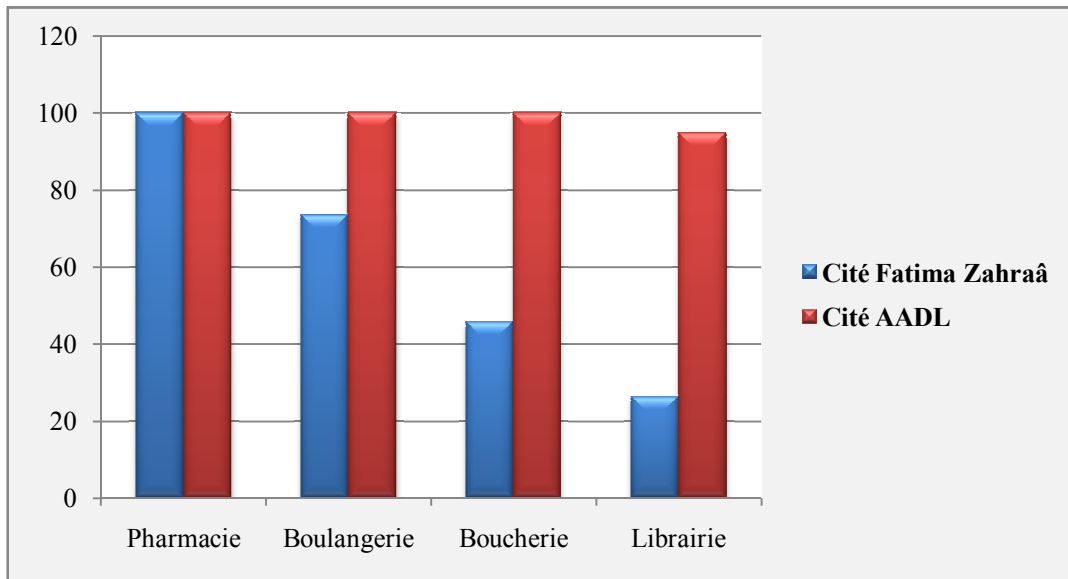
Tableau n° 46 : Appréciation des besoins en matière du commerce.

<i>Besoins en matière du commerce</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Pharmacie	144	100 %	58	100 %
Boulangerie	106	74 %	58	100 %
Boucherie	66	46 %	58	100 %
Librairie	38	26 %	55	95 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 34 : Représentation des besoins en matière du commerce.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

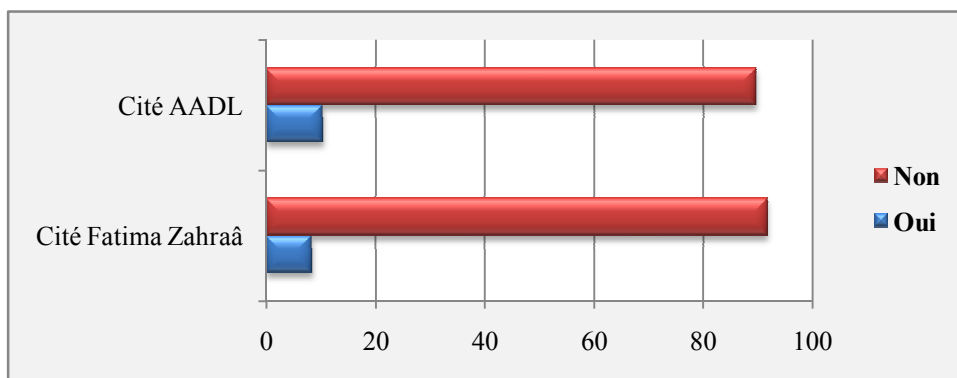
3 - 5 - Les lieux de rencontres préférés :

Tableau n° 47 : Les lieux de rencontres préférés.

<i>Y a-t-il dans votre quartier de lieux de rencontre ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	12	8 %	6	10 %
Non	132	92 %	52	90 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 35 : Répartition des lieux de rencontres préférés.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Malgré leur rôle très important dans la vie collective, les espaces de récréation (espaces de rencontre et de détente) sont totalement absents au sein des deux cités, sachant que 92



% des ménages enquêtés dans la cité Fatima Zahraâ et 90 % dans la cité AADL le confirme, ce qui est constaté après la lecture du tableau n° 47 et le graphe n° 35 ci-dessous.

3 - 6 - Les espaces de jeux pour les enfants :

Les espaces de jeux pour les enfants dans les deux cités sont inexistantes, ceci pousse ces derniers à jouer dans les autres composants de l'espace public de la cité qui ne sont pas destinés à cette fonction, tel que les parkings et les voies, ce qui engendre un degré très faible de sécurité pour ces enfants.

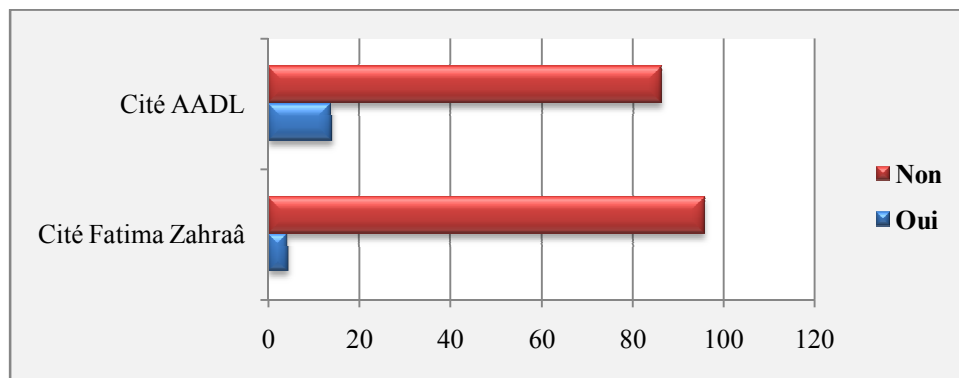
Cette insuffisance et insécurité est confirmée par les populations enquêtées dans les deux cités soit 96 % et 86 % dans les cités Fatima Zahraâ et AADL.

Tableau n° 48 : Répartition des espaces de jeux pour les enfants.

<i>Les lieux ou jouent vos enfants sont-ils suffisants et sécurisés ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	6	4%	8	14%
Non	138	96%	50	86%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 36 : Représentation de la répartition des espaces de jeux pour les enfants.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

3 - 7 - Les lieux préférés pour passer le temps :

Les habitants des deux cités sont unanimes quant à l'inexistence des lieux précis pour passer leurs temps libre pendant les week-ends, d'après la lecture du tableau n° 49 et le graphe n° 37 ci-dessous, un taux de 95 % des habitants confirment qu'ils passent les week-ends hors de la cité et plus particulièrement dans le centre-ville qui présente un lieu de prédilection surtout pour les habitants de la cité AADL grâce à la proximité.

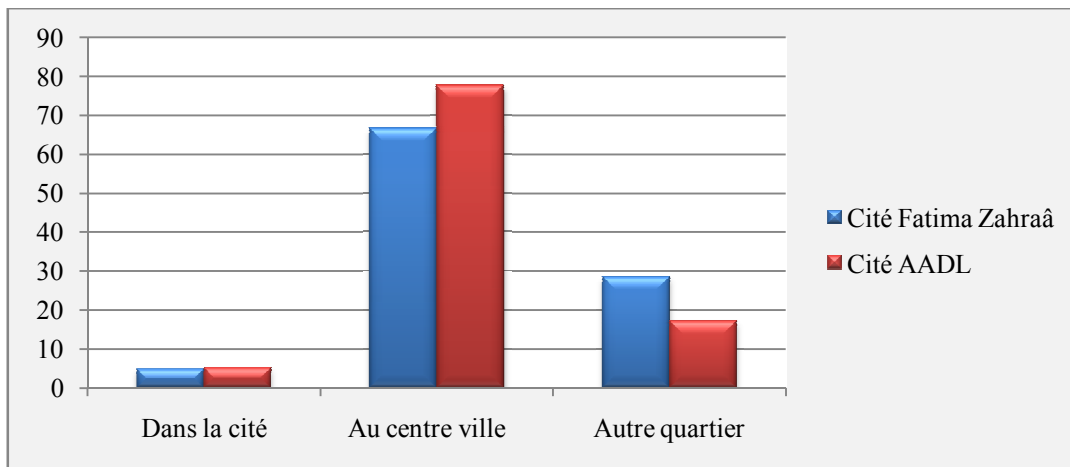


Tableau n° 49 : Les lieux préférés pour passer le temps.

<i>Où passez-vous votre week-end ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Dans la cité	7	5%	3	5%
Au centre ville	96	67%	45	78%
Autre quartier	41	28%	10	17%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 37 : Répartition des lieux préférés pour passer le temps.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

3 - 8 - L'événementiel dans la cité :

L'enquête auprès des habitants-usagers permet de nous révéler l'absence totale de tout événementiel quotidien ou hebdomadaire et ce dans les deux cités en question (voir tableau n°50). En outre, un taux important de ménage soit 58 % dans la cité Fatima Zahraâ et 74 % dans la cité AADL confirment que ces manifestations se passent en dehors du quartier et plus particulièrement au centre-ville (Maison de la culture) ou dans les deux parcs de loisirs l'un est situé dans le quartier de l'Aéroport le deuxième est situé dans le quartier 200 logements sociaux.

Tableau n° 50 : Répartition de l'événementiel

<i>Y a-t-il des événements où manifestations dans la cité ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	0	0%	0	0%
Non	144	100%	58	100%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



3 - 9 - Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour renforcer l'attractivité dans la cité :

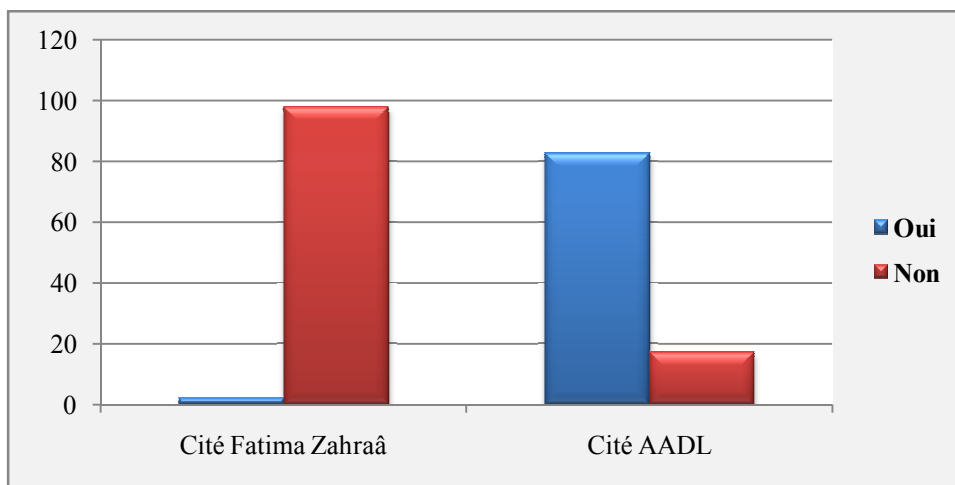
La lecture du tableau n°51 ainsi que le graphe qui lui ai associé, montrent qu'un grand taux des ménages enquêtés au niveau de la cité Fatima Zahraâ n'utilisent pas les TIC à des fins d'informations, par contre un taux important dans la cité AADL (soit 83 %) des ménages enquêtés utilisent les NTIC. Ces derniers ont créé un réseau social via le Net pour lancer des informations concernant leur quartier. Les moyens utilisés par cette catégorie est le Net via le téléphone interactif avec un taux de 73 %, le reste utilisent le Net via l'ordinateur.

Tableau n° 51 : L'utilisation des TIC à des fins attractifs.

<i>Utilisez-vous les TIC ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	3	2%	48	83%
Non	141	98%	10	17%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 38 : Répartition de l'utilisation des TIC à des fins attractifs.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

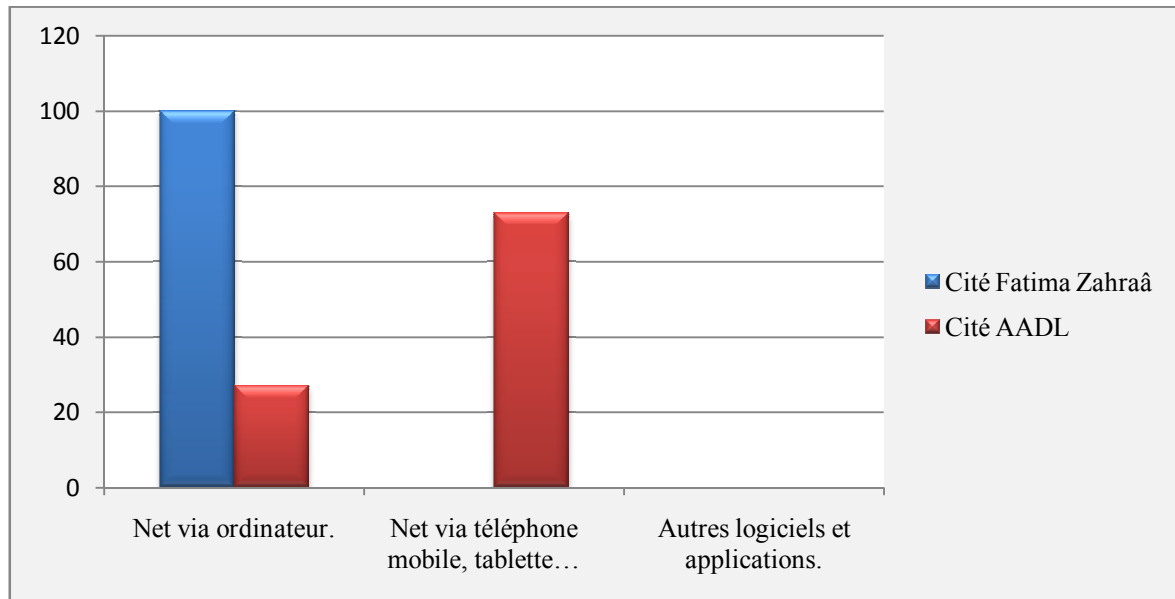
Tableau n° 52 : Répartition des moyens d'utilisation des TIC.

<i>Par quel moyen utilisez-vous les TIC ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Net via ordinateur.	3	100%	13	27%
Net via téléphone mobile, tablette...	0	0%	35	73%
Autres logiciels et applications.	0	0%	0	0%
Total	3	100%	48	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 39 : Présentation de la répartition des moyens d'utilisation des TIC.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

3 - 10 - Lancement des informations concernant le quartier :

Le tableau ci-dessous, ainsi que le graphe n°40, montre que 31 % des habitants de la cité Fatima Zahraâ confirment qu'ils tiennent les informations concernant leur quartier avec la méthode traditionnelle (affichage sur papier), ensuite vient un autre moyen, il s'agit de la radio avec un taux de 69 %.

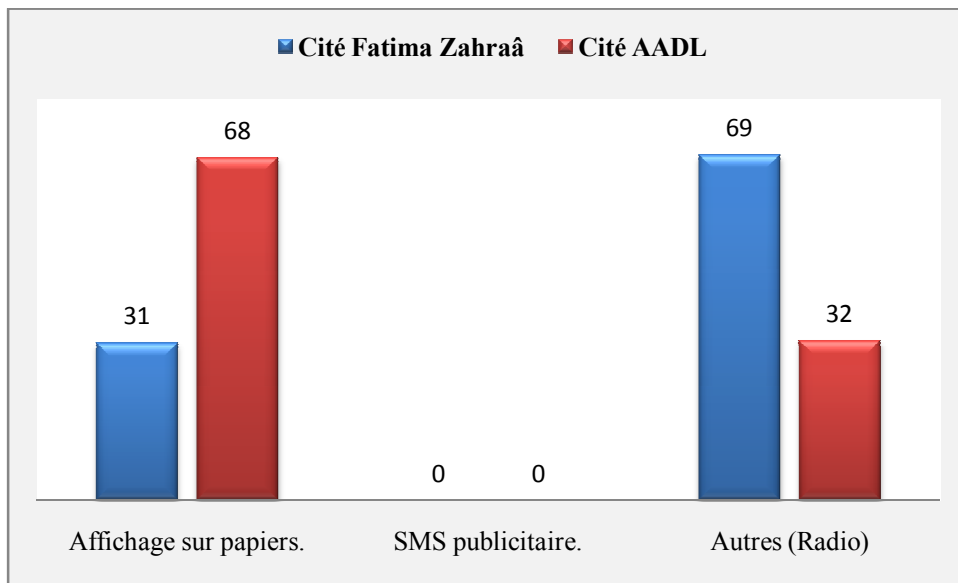
La même chose pour la cité AADL, avec un taux de 32 % pour l'affichage sur papier, ensuite 32 % pour la radio.

Tableau n° 53 : Manière d'obtenir des informations.

De quelle manière vous tenez des informations sur le quartier ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Affichage sur papiers.	25	31%	58	68%
SMS publicitaire.	0	0%	0	0%
Autres (Radio)	55	69%	27	32%
Total	80	100%	85	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 40 : Répartition de la manière d’obtenir des informations.



Source : Auteur d’après le questionnaire.

Critère n° 04 – La sécurité et la sûreté :

4 - 1 - La sécurité piétonne/véhicules :

D’après le tableau ci-dessous, un taux de 96 % des ménages enquêtés dans la cité Fatima Zahraâ confirme qu’ils n’ont pas la priorité lorsqu’ils traversent les différentes voies. Le même problème est posé dans la cité AADL par un taux de 97 %.

Les ménages ayant la priorité soit un taux de 4 % dans la cité Fatima Zahraâ et 3 % dans la cité AADL, concerne la catégorie des âgés et les autres usagers sensibles.

L’enquête révèle qu’aucun habitant ne se sente en sécurité lorsqu’il traverse une voie, et ce dans les deux cités (voir tableau n°55). Ceci est dû au manque de marquage au sol et de passages piétons. Une grande part de la mobilité se fait par les voitures en particulier sur les axes les plus fréquentés tel que RN 16 qui longe la cité Fatima Zahraâ, ou le piéton est exposé à un grand risque au moment de la traversée de cette dernière.

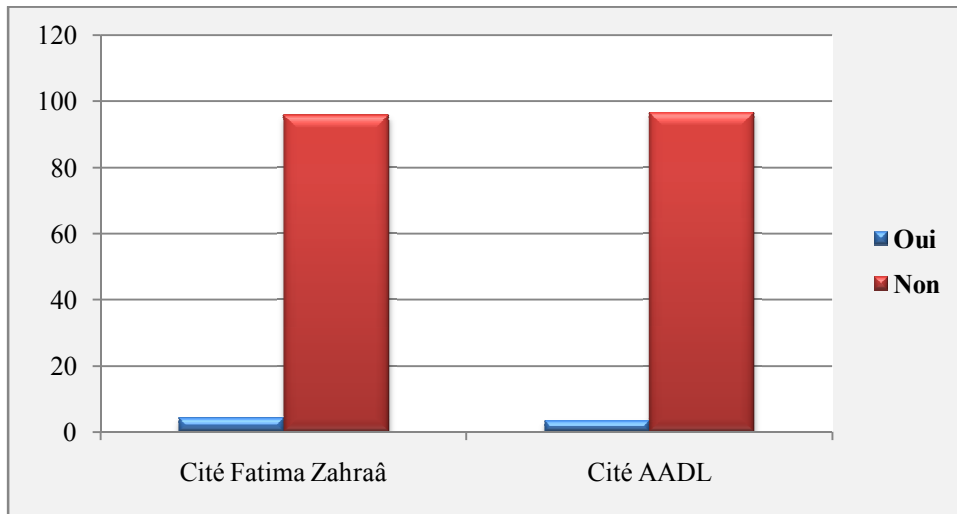
Tableau n° 54 : La priorité des piétons lorsqu’ils traversent une voie.

<i>Aviez-vous la priorité tant que piéton lorsque vous traversez une voie ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	6	4%	2	3%
Non	138	96%	56	97%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d’après le questionnaire.



Graphe n° 41 : Répartition des piétons et la priorité lorsqu'ils traversent une voie.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 55 : Sentiment de sécurité des piétons lorsqu'ils traversent une voie.

<i>Est-ce que vous vous sentez en sécurité lorsque vous traversez une voie ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	0	0%	0	0%
Non	144	100%	58	100%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

4 - 2 - La sécurité dans l'espace public :

D'après le tableau ci-dessous, un taux de 70 % des ménages enquêtés dans la cité Fatima Zahraâ confirment qu'ils ne sentent pas en sécurité au sein de tous les endroits de l'espace public dans la cité. Ces endroits en question, sont les décrochements et les espaces entre les immeubles ainsi que les vastes étendues qui caractérisent ce quartier, où prolifère les malfaiteurs et vendeurs de drogues.

En ce qui concerne la cité AADL, c'est l'inverse, en effet un taux de 72 % des ménages confirment qu'ils se sentent en sécurité dans tout l'espace public. Cela est due au fait que le plan de masse ne présente pas des espaces vagues entre les immeubles. Par contre un taux de 28 % des ménages ne se sentent pas en sécurité, ceci concerne les habitants au Sud de la cité. Il s'agit d'immeubles à proximité des vastes étendues.

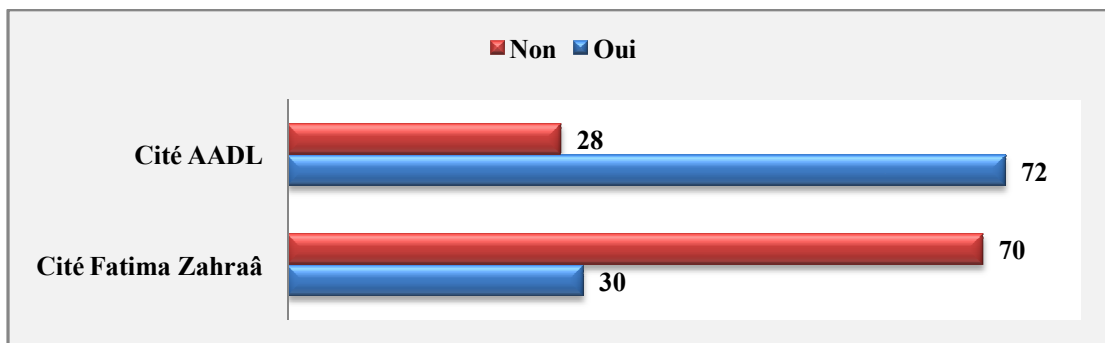


Tableau n° 56 : Sentiment de sécurité dans l'espace public.

<i>Est-ce que vous vous sentez en sécurité dans tout l'espace public?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	43	30%	42	72%
Non	101	70%	16	28%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 42 : Sentiment de sécurité dans l'espace public.



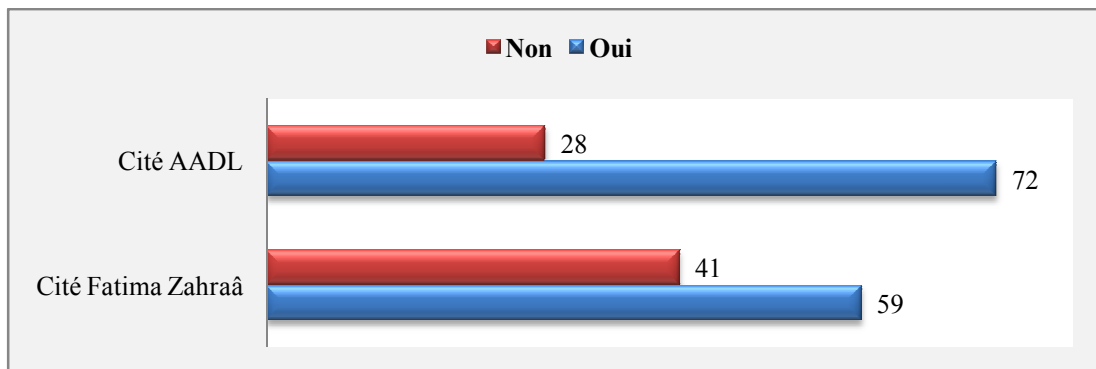
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 57 : Les endroits dangereux dans l'espace public.

<i>Y- a-t-il des endroits dans votre cité qui vous paraissent dangereux ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	85	59%	42	72%
Non	59	41%	16	28%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 43 : Répartition des endroits dangereux dans l'espace public.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



4 - 3 - Présence de nombre d'agents de la police urbaine suffisant :

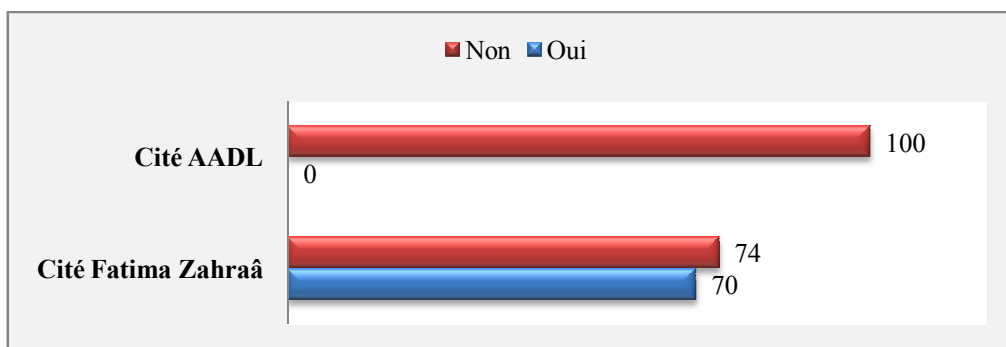
L'enquête auprès les habitants de la cité Fatima Zahraâ concernant le nombre d'agents de la police urbaine montre qu'un taux de 41 % expriment l'insuffisance du nombre d'agent permettant de couvrir toute la cité, et ce malgré l'existence de la sureté urbaine n°04 dans la cité, par contre tous ménages enquêtés dans la cité AADL confirment l'insuffisance du nombre d'agent, à cause de l'inexistence d'une unité de police de proximité dans la cité. (Voir tableau n° 58, graphe n°44).

Tableau n° 58 : Nombre d'agents de la police urbaine.

<i>Trouvez-vous que le nombre d'agents de la police urbaine est suffisant pour couvrir votre quartier ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	70	49%	0	0%
Non	74	51%	58	100%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 44 : Répartition du nombre d'agents de la police urbaine.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Critère n° 05 – Mobilité :

5 - 1 - Possibilité de stationnement :

La lecture du tableau n°59, et le graphe n° 45, montre un taux de 72 % des ménages à la cité Fatima Zahraâ et 57 % à la cité AADL possédant un véhicule. Aussi un taux de 88 % des ménages dans la cité Fatima Zahraâ et tous les ménages possédant une voiture dans la cité AADL, sont souvent préoccupés par le manque de place de parking et sont souvent obligés de stationner le long des rues et des trottoirs. (Voir tableau n° 60, et graphe n°46).

Par contre dans la cité Fatima Zahraâ, il y a un taux de 15 % des ménages qui stationnent leurs véhicules dans des garages privés au sein des quartiers avoisinants.

L'enquête relève aussi qu'aucun parking n'est abrité contre les intempéries dans les deux cités.

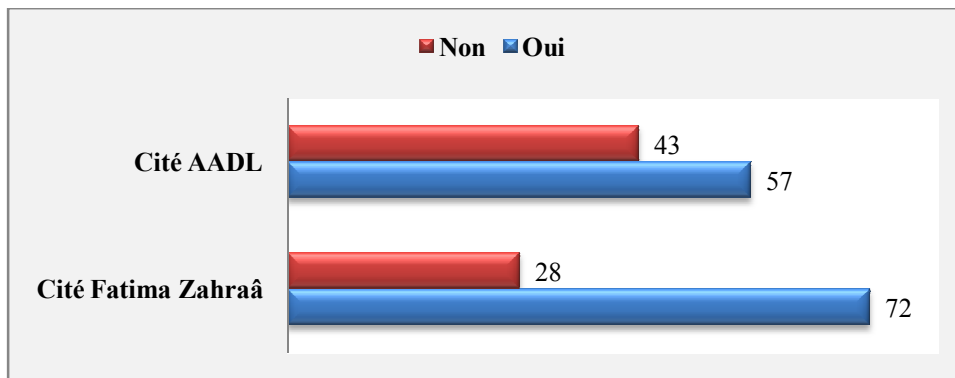


Tableau n° 59 : Taux de ménages possédant une voiture.

<i>Avez-vous une voiture ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	103	72 %	33	57%
Non	41	28%	25	43%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 45 : Taux de ménages possédant une voiture.



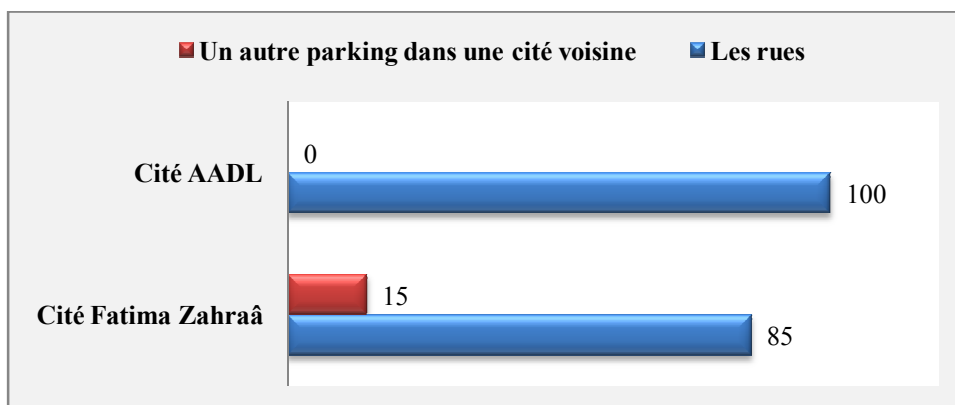
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 60 : Possibilité de stationnement.

<i>Où garez-vous votre voiture ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Les rues	88	85%	33	100%
Un autre garage dans une cité voisine	15	15%	0	0%
Total	103	100%	33	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 46 : Lieux de stationnement.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



5 - 2 - La satisfaction vis-à-vis le mode du stationnement :

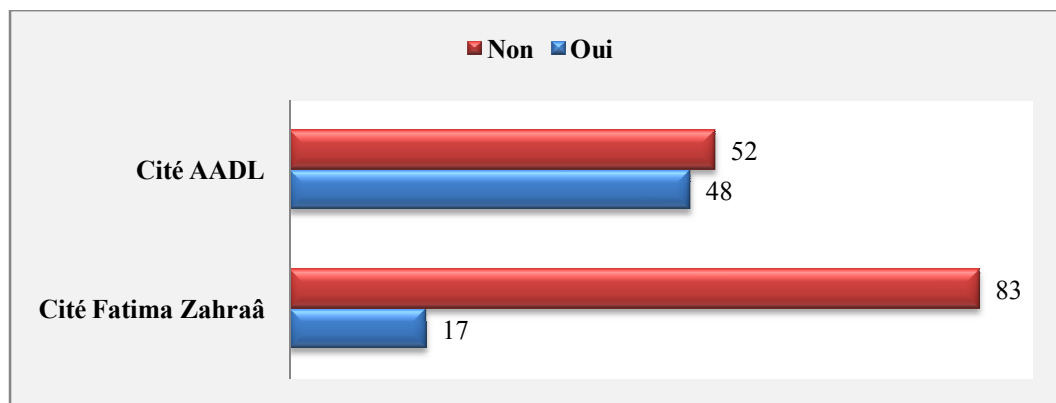
Le tableau n° 61 et le graphe n° 47, montre que 83 % des ménages possédant des véhicules dans la cité Fatima Zahraâ, et un taux de 52 % dans la cité AADL ne sont pas satisfaits du mode du stationnement, ceci est dû essentiellement à l'insuffisance et le manque d'aménagement de ces espaces.

Tableau n° 61 : Degré de satisfaction par rapport au stationnement.

<i>Êtes-vous satisfais de votre mode de stationnement ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	17	17%	17	52%
Non	86	83%	16	48%
Total	103	100%	33	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 47 : Degré de satisfaction par rapport au stationnement.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

5 - 3 - La mobilité par mode deux roues non-motorisé :

Les résultats du tableau n° 62 et le graphe n° 48, montre un taux de 82 % des ménages enquêtés à la cité Fatima Zahraâ, ainsi que 76 % à la cité AADL n'aiment pas d'utiliser le mode de deux roues non motorisés.

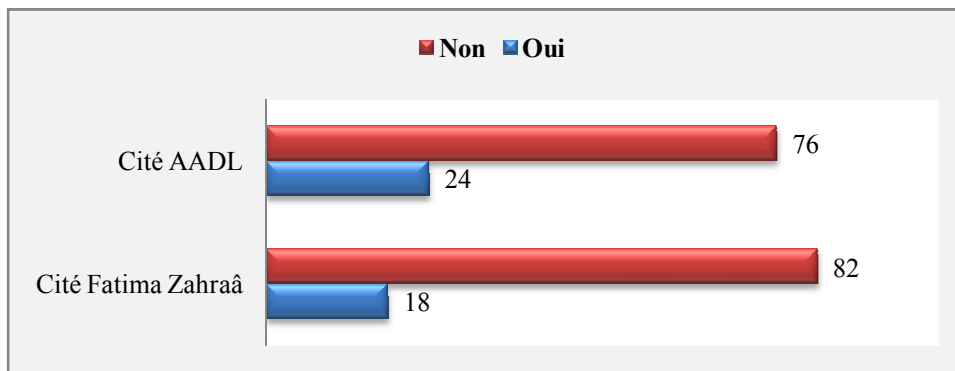
Tableau n° 62 : Utilisation du mode de deux roues non-motorisé.

<i>Préférez-vous le mode deux roues non motorisé ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	26	18%	14	24%
Non	118	82%	44	76%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 48 : Utilisation du mode de deux roues non-motorisé.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

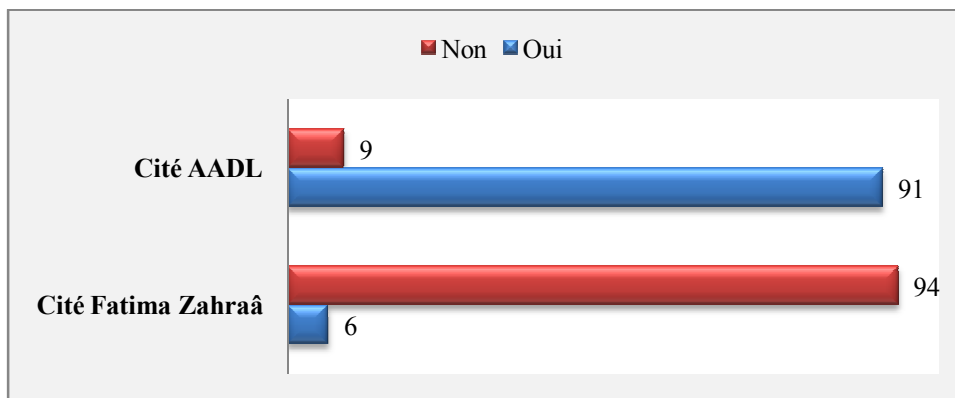
5 - 4 - La mobilité par la marche à pied :

Tableau n° 63 : La mobilité par la marche à pied.

<i>Trouvez-vous des espaces suffisants et aménagés lorsque vous vous promenez à pied ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	9	6%	53	91%
Non	135	94%	5	9%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 49 : La mobilité par la marche à pied.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

D'après le tableau n°63 et le graphe n°49, les habitants de la cité Fatima Zahraâ confirment qu'ils éprouvent des difficultés lorsque ils se promènent à pied (soit 94 %), cela est due essentiellement à l'étroitesse des trottoirs et l'inexistence des espaces piétons. Ce qui expose les piétons à des problèmes sécuritaires.

En ce qui concerne la cité AADL c'est l'inverse, nous remarquons un taux de 91 % des ménages enquêtés n'éprouve pas des difficultés lors de la marche. Les trottoirs étant suffisamment larges.



Critère n° 06 – L’accessibilité de l’espace public:

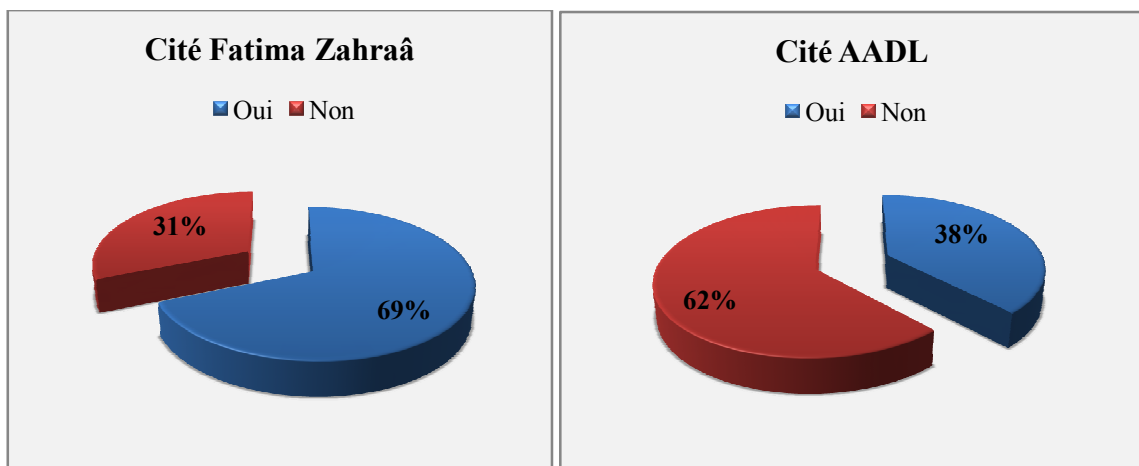
6 - 1 - Eléments gênant dans les espaces fréquentés :

Tableau n° 64 : Ménages gênés par les encombrants.

<i>Etes-vous gêné par des obstacles lorsque vous marchez sur les trottoirs dans votre cité ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	99	69%	22	38%
Non	45	31%	36	62%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d’après le questionnaire.

Graphes n° 50,51 : Répartition des ménages gênés par les encombrants.

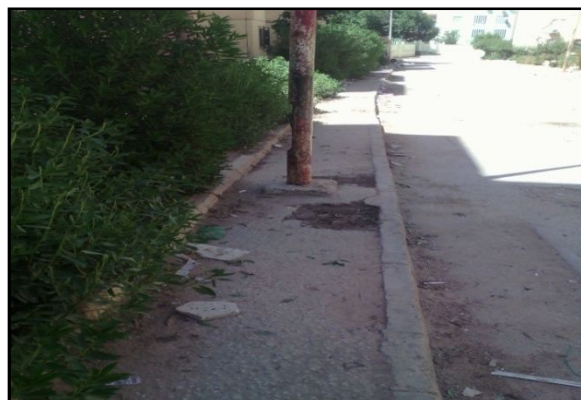


Source : Auteur d’après le questionnaire.

D’après le tableau ci-dessous ainsi que le graphe n° 50 et 51, 69 % des ménages de la cité Fatima Zahraâ confirment qu’ils sont gênés par des obstacles ce qui rend l’espace public difficile d’accès, ceci est due à la mauvaise implantation des poteaux d’éclairages urbains dans la cité. (Voir photo n° 106).

A la cité AADL c’est l’inverse ou on trouve 62 % des ménages qui ne sont pas gênés par les encombrants, ceci due à la largeur suffisante des trottoirs.

Photo n° 106 : Poteau gênant le marcheur à pied. (Cité Fatima Zahraâ).



Source : Enquête sur terrain 2016.



6 - 2 - Les aménagements spécifiques pour les PMR :

De part leur importance pour les personnes à mobilité réduite tant qu’usagers ayant le droit d’accéder à l’espace public de la cité. Les aménagements spécifiques pour les PMR sont absents de la cité Fatima Zahraâ, ce qui est confirmé par cette catégorie qui éprouve des difficultés d’accessibilité à l’espace public de la cité.

L’ensemble des habitants des deux cités pensent qu’il est nécessaire d’aménager des lieux spécifiques aux PMR, afin de favoriser la qualité et le confort de l’espace. (Voir le tableau n°65).

Tableau n° 65 : Sondage sur la nécessité des aménagements pour les PMR.

<i>Pensez-vous qu’il est nécessaire d’aménager des lieux spécifiques aux PMR ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	144	100 %	58	100 %
Non	0	0 %	0	0 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d’après le questionnaire.

Critère n° 07 – Ambiances urbaines :

7 - 1 - Eclairage public et qualité :

La lecture du tableau n°66 et le graphe n°52, montre que 90 % des ménages enquêtés dans la cité Fatima Zahraâ ne sont pas satisfaits par l’éclairage public à l’intérieur de la cité. En effet il existe des candélabres défectueux à cause du manque d’entretien par les collectivités locales. A la cité AADL, 53 % des ménages satisfaits contre 47 % insatisfaits.

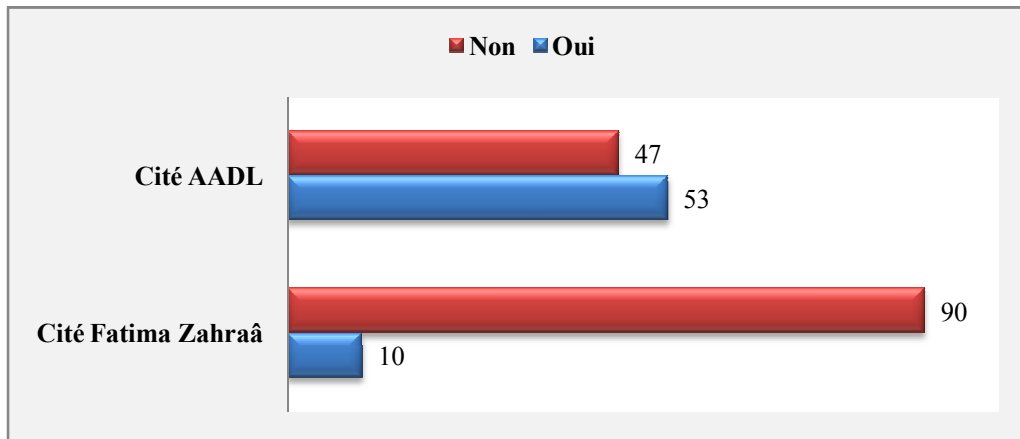
Tableau n° 66 : Satisfaction sur l’éclairage de la nuit.

Êtes-vous satisfait de l’éclairage la nuit dans votre cité ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	15	10 %	31	53 %
Non	129	90 %	27	47 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d’après le questionnaire.



Graphe n° 52 : Répartition de la satisfaction sur l'éclairage de la nuit.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Dans ce même volet, et après la lecture du tableau n°67 et le graphe n°53, 78 % des ménages enquêtés dans la cité Fatima Zahraâ sont gêné par le fait que certaines zones dans le quartier ne sont pas assez éclairées la nuit.

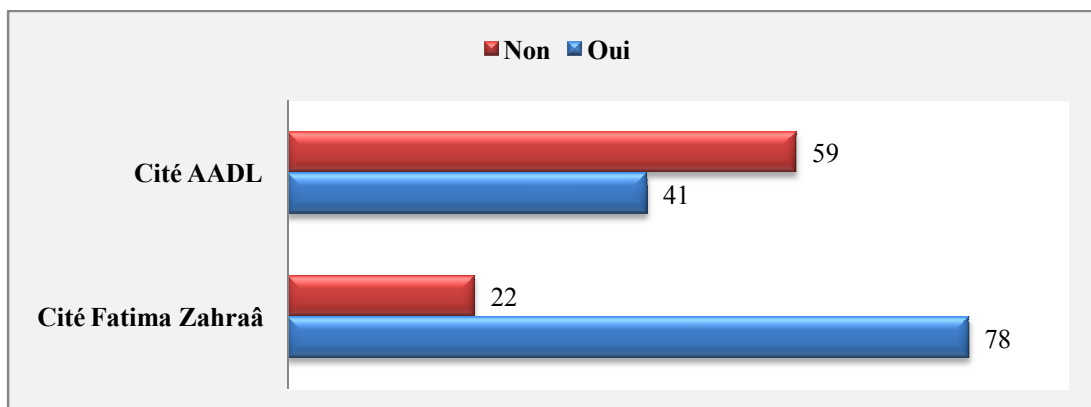
A la cité AADL, 59 % des ménages ne sont pas gênés contre 41 % par le fait que certaines zones ne sont pas éclairées la nuit. Ce taux indique les défaillances de l'AADL et de l'APC en matière d'entretien.

Tableau n° 67 : Ménages gênés par certaines parties ne sont pas éclairées la nuit.

<i>Etes-vous gênés par certaines parties du quartier ne sont pas éclairées la nuit ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	113	78%	24	41%
Non	31	22%	34	59%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 53 : Répartition des ménages gênés par les zones non éclairées la nuit.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



7 - 2 - Présence du végétal :

Le tableau ci-dessous et le graphe n°54, montre un taux important des ménages enquêtés dans les deux cités qui confirme l'insuffisance en matière du végétal, soit 91 % pour la cité Fatima Zahraâ et 64 % pour la cité AADL.

D'après le tableau n°69 et le graphe n°55 ; 85 % des ménages de la cité Fatima Zahraâ et 90 % de la cité AADL, confirment que ces espaces verts dans le quartier ne sont pas assez entretenus et la plupart d'entre eux sont laissés à l'abandon.

Ce qui provoque l'apparition des rats, des serpents et des insectes dans la cité Fatima Zahraâ.

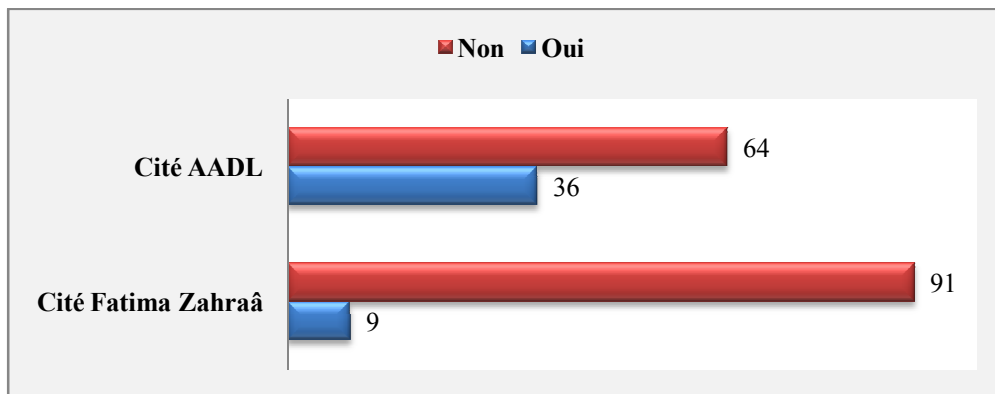
Dans la cité AADL un taux important soit 66% ne connaît pas ce problème par contre 34 % qu'ils ont provoqués par les rats... (Voir tableau n°70 et graphe n°56).

Tableau n° 68 : Présence du végétal.

Trouvez-vous que votre quartier est doté suffisamment d'espaces verts ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	13	9%	21	36%
Non	131	91%	37	64%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 54 : Répartition de la présence du végétal.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

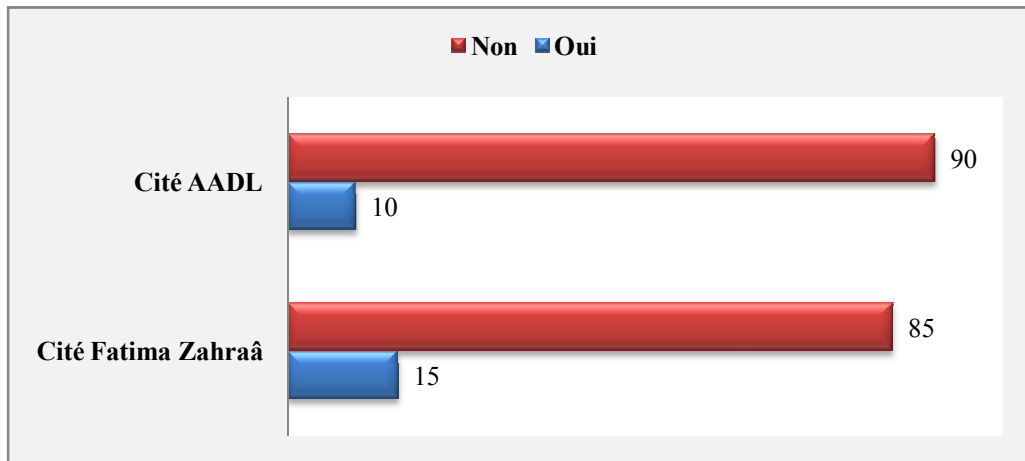
Tableau n° 69 : L'entretien des espaces verts.

Est-ce que cet espace vert est entretenu ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	2	15%	2	10%
Non	11	85%	19	90%
Total	13	100%	21	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 55 : Répartition du manque d'entretien des espaces verts.



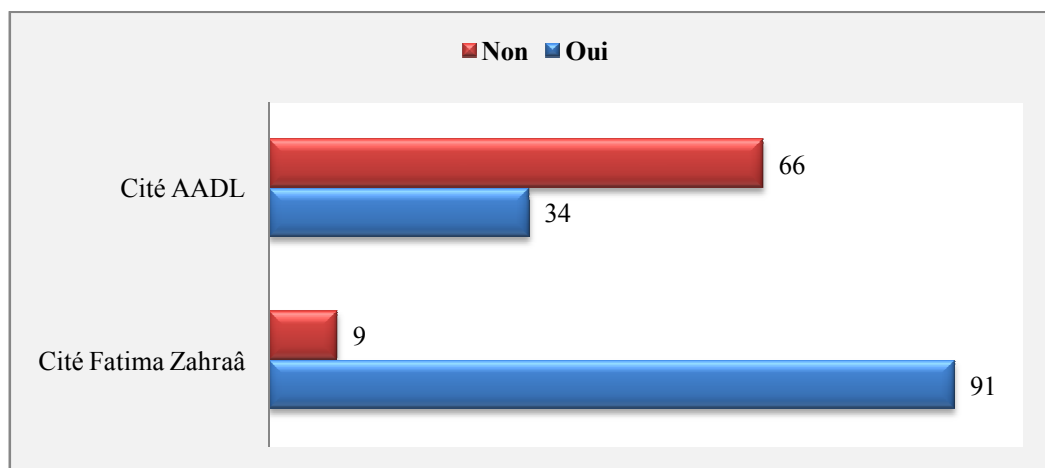
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 70 : Sondage sur des problèmes du manque d'entretien de ces espaces verts.

<i>Est-ce que le manque d'entretien de ces espaces pose des problèmes (rats, serpents, insectes...)?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	131	91%	20	34%
Non	13	9%	38	66%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 56 : Répartition sur les problèmes du manque d'entretien des espaces verts.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

7 - 3 - Les espaces ombragés :

La lecture du tableau n° 71 et le graphe n° 57, montre un manque flagrant d'espaces ombragés et aménagés pour les saisons ensoleillées. Nous avons obtenu un taux de réponses négatives de 88 % à la cité Fatima Zahraâ et de 93 % à la cité AADL.

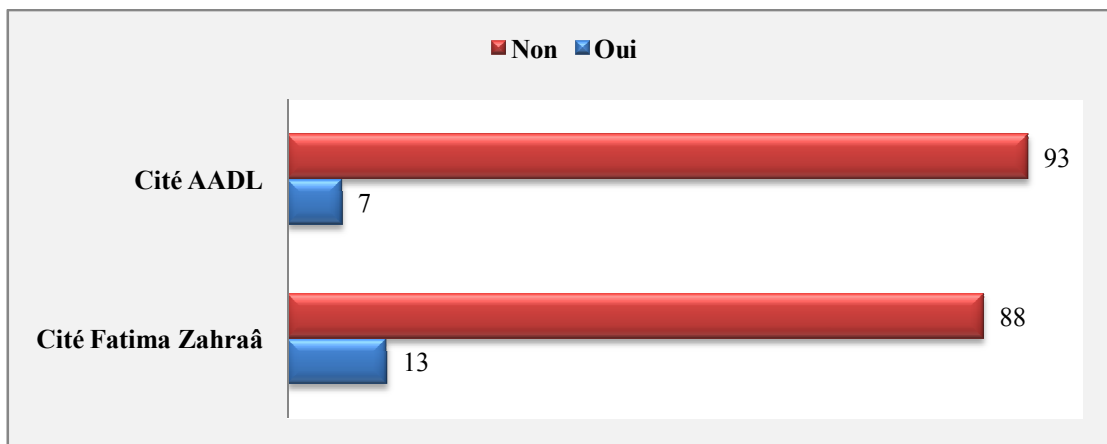


Graphe n° 71 : Répartition des espaces ombragés.

<i>Avez-vous assez d'espaces ombragés pour les saisons ensoleillées ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	18	13%	4	7%
Non	126	88%	54	93%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 57 : Répartition des espaces ombragés.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

7 - 4 - La présence de l'eau dans l'espace public :

Tous les habitants des deux cités pensent que la présence de plans d'eau dans l'espace public du quartier peut humidifier l'air et crée un confort visuel. (Voir le tableau n° 72).

Tableau n° 72 : La présence de l'eau dans l'espace public.

<i>Pensez-vous que la présence de plans d'eau peut humidifier l'air dans le quartier et crée un confort visuel?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	144	100%	58	100%
Non	0	0%	0	0%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

7 - 5 - Ambiance visuelle :

La lecture du tableau n°73 et le graphe n°58, révèle qu'un taux important des ménages dans les deux cités ne sont pas satisfaits de la couleur et de la texture des façades des immeubles dans le quartier, soit 96 % pour la cité Fatima Zahraâ, et 72 % pour la cité AADL.

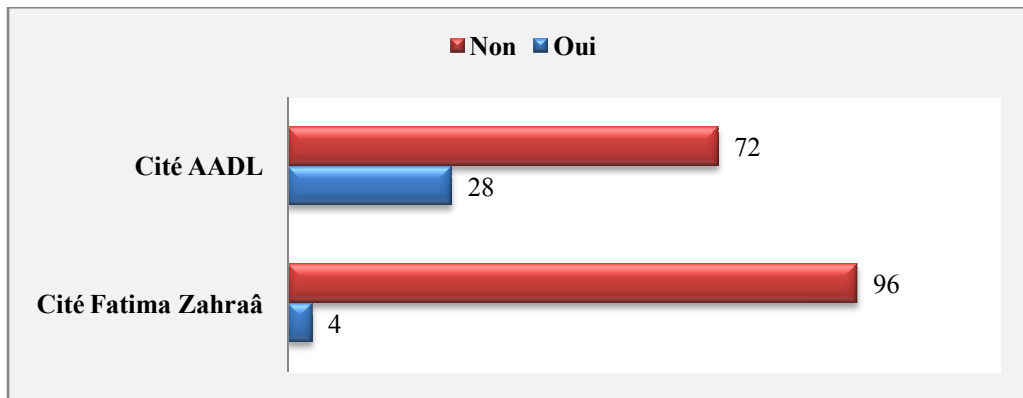


Tableau n° 73 : Satisfaction de la couleur et de la texture des façades.

Êtes-vous satisfait de la couleur et de la texture des façades)?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	6	4%	16	28%
Non	138	96%	42	72%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 58 : Répartition de la satisfaction de la couleur et de la texture des façades.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

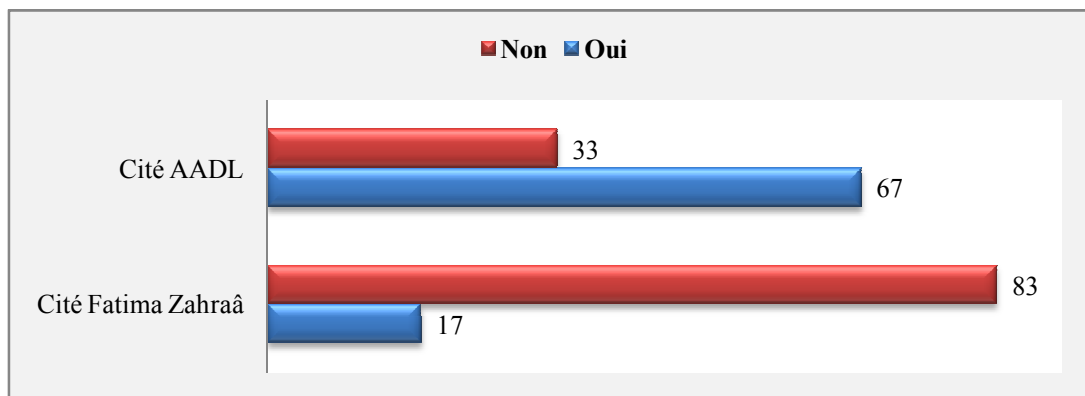
7 - 6 - Ambiance acoustique :

Graphe n° 74 : Satisfaction du confort acoustique.

Êtes-vous satisfait du confort acoustique ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	25	17%	39	67%
Non	119	83%	19	33%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 59 : Degré de satisfaction du confort acoustique.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

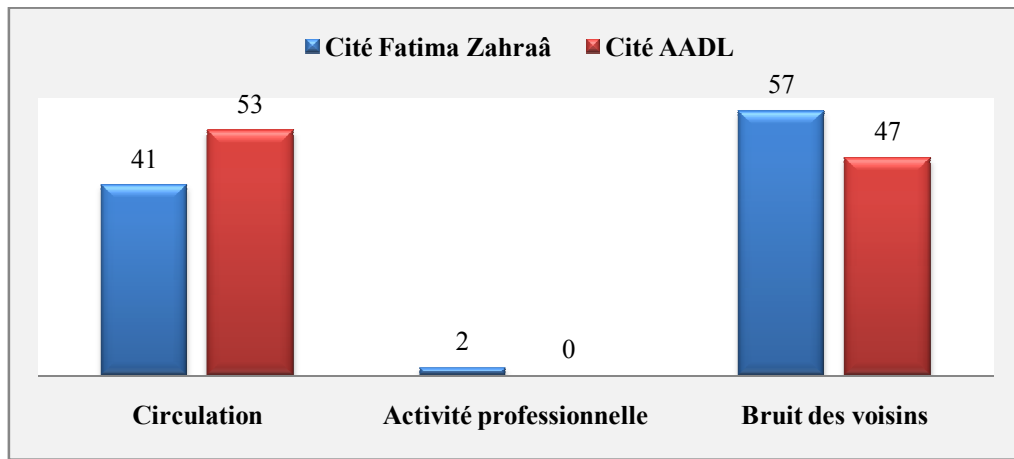


Tableau n° 75 : Les nuisances extérieures éventuellement à signaler.

<i>Quelles nuisances extérieures auriez-vous éventuellement à signaler ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Circulation	49	41%	8	47%
Activité professionnelle	2	2%	0	0%
Bruit des voisins	68	57%	9	53%
Total	119	100%	17	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 60 : Nuisances extérieures signalées.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

La lecture du tableau n° 74, ainsi que le graphique n°59 (ci-dessus), montre que 83 % des ménages enquêtés au sein de la cité Fatima Zahraâ ne sont pas satisfaits du confort acoustique dans leurs quartiers, par contre à la cité AADL c'est l'inverse on remarque que 67 % des ménages sont satisfaits et seuls 33% des ménages ne sont pas satisfaits.

D'après le tableau n° 75 et le graphique n° 60, il est bien clair que les sources des nuisances sont le bruit des voisins avec un taux de 68 % dans la cité Fatima Zahraâ, et 53 % dans la cité AADL. Ensuite viennent les nuisances dues à la circulation avec un taux de 49 % dans la cité Fatima Zahraâ, et 47 % dans la cité AADL.

Critère n° 08 – La qualité environnementale :

8 - 1 - Risques sanitaires :

Un taux important des ménages dans la cité Fatima Zahraâ soit 92 % confirment qu'ils sont souvent gênés par les mauvaises odeurs (voir tableau n°76 et les graphes n°61, 62), qui émanent des vides sanitaires avec un taux de 81 % (voir tableau n°77 et le graphique n°63), qui n'ont jamais été entretenus (voir résultats du tableau n°78 et les graphes n°65,65). La deuxième source de nuisances olfactives est les poubelles avec un taux de 19 %.



Par contre lorsqu'il s'agit du quartier AADL, et d'après le tableau n°41 et le graphe n°38, nous remarquons le cas inverse, en effet seul 12 % des ménages sont gênés par les mauvaises odeurs.

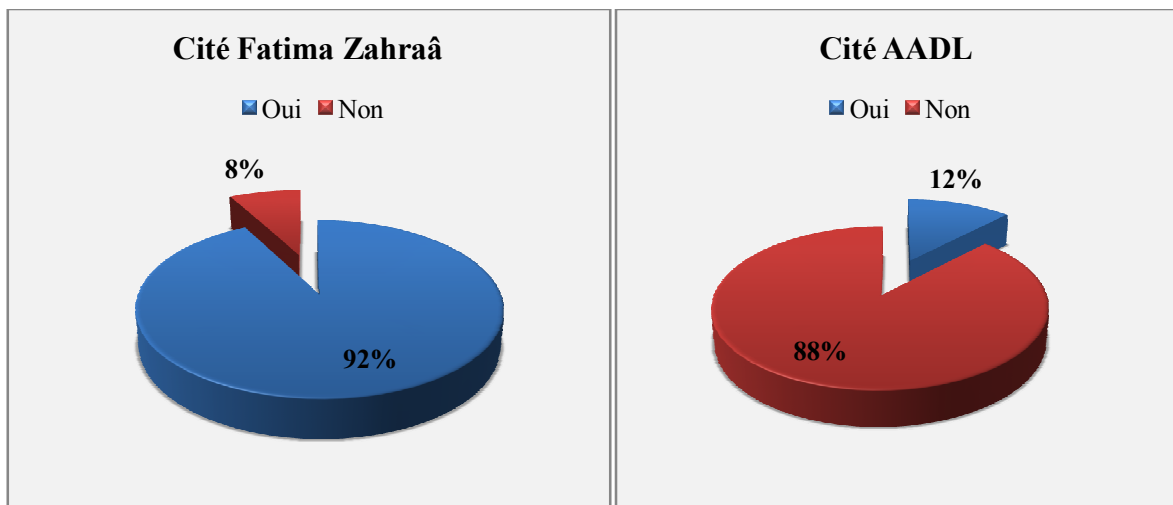
Nous remarquons, d'après le tableau n° 42 et le graphe n° 39, que dans ce quartier un taux de 64 % des ménages sont gênés par les confirmés, poubelles qui constituent la première source des mauvaises odeurs.

Tableau n° 76 : Ménages gênés par des mauvaises odeurs.

<i>Dans votre quartier, êtes-vous gênés par des mauvaises odeurs ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	133	92%	7	12%
Non	11	8%	51	88%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 61,62 : Ménages gênés par des mauvaises odeurs.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

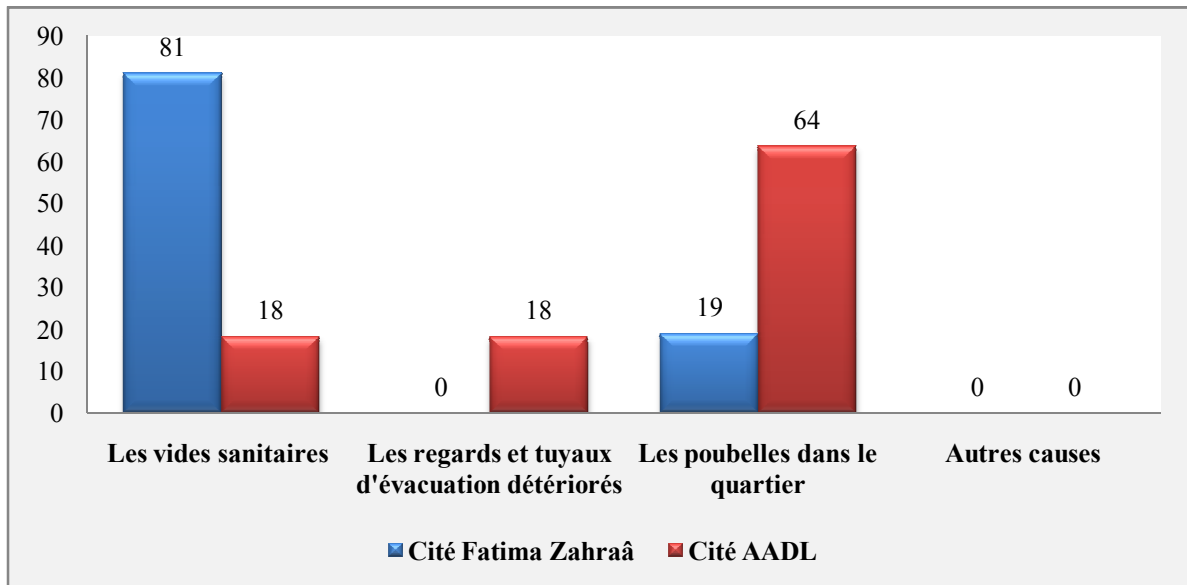
Tableau n° 77 : La source de nuisances olfactives.

<i>D'où viennent ces odeurs?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Les vides sanitaires	133	81%	2	18%
Les regards et tuyaux d'évacuation détériorés	0	0%	2	18%
Les poubelles dans le quartier	31	19%	7	64%
Autres causes	0	0%	0	0%
Total	164	100%	11	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphe n° 63 : la source de nuisances olfactives.



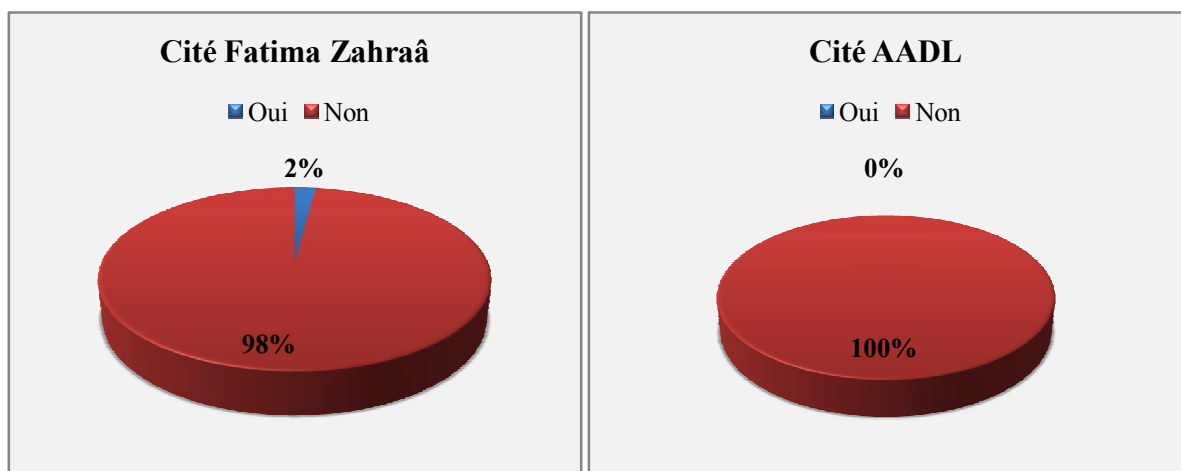
Source : Auteur d'après le questionnaire.

Tableau n° 78 : Entretien des vides sanitaires.

Vos vides sanitaires sont-ils entretenus ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	3	2 %	0	0 %
Non	141	98 %	58	100 %
Total	144	100 %	58	100 %

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 64,65 : Entretien des vides sanitaires.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



8 - 2 - Insuffisance du nombre de poubelles :

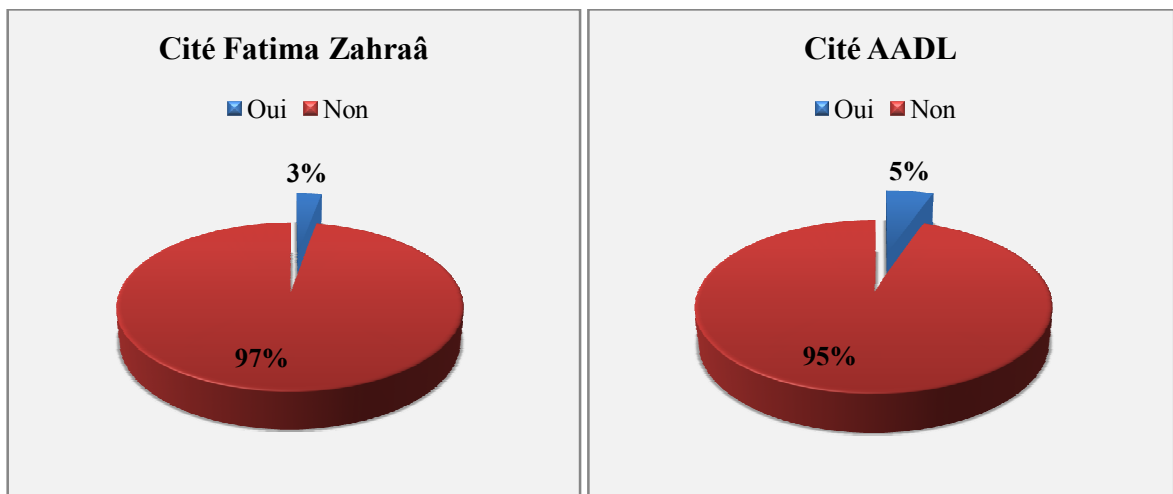
Lorsqu'on parle des poubelles comme sources de nuisances dans les cités, il est bien clair que 97 % des ménages dans la cité Fatima Zahraâ et 95 % dans la cité AADL ne disposent pas d'assez de poubelles pour jeter leurs déchets (Voir résultats du tableau n° 79 et du graphe n° 66,67).

Tableau n° 79 : Sondage sur la disposition des poubelles.

<i>Disposez-vous de poubelles?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	4	3%	3	5%
Non	140	97%	55	95%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 66,67 : Sondage sur la disposition des poubelles.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Critère n° 09 – Aménagement :

D'après le tableau n°80 ainsi que les graphes n°68 et 69, un taux très important des ménages de la cité Fatima Zahraâ ne sont pas satisfaits par les types d'aménagement des trottoirs et de mobiliers urbains. À l'inverse à la cité AADL un taux de 62 % sont satisfaits des aménagements de leur cité.

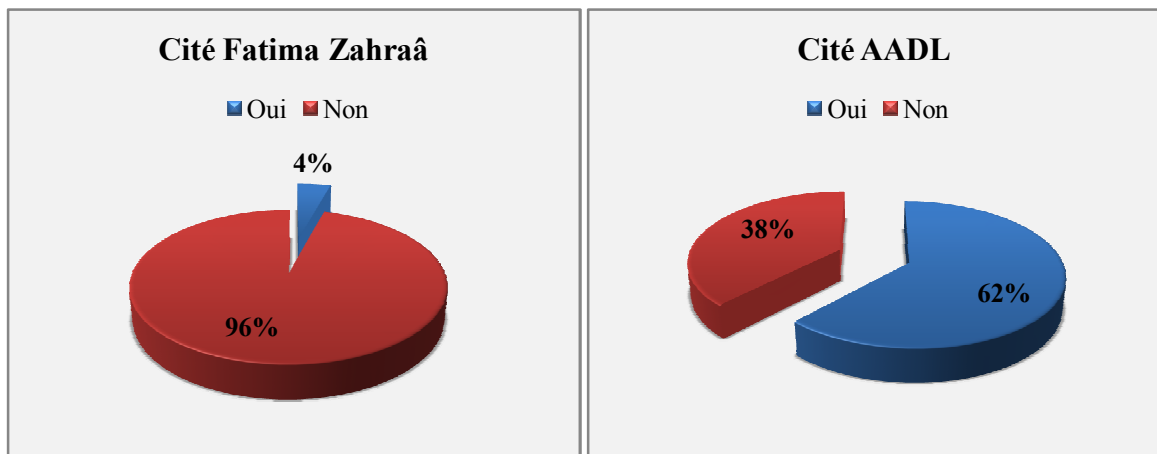


Tableau n° 80 : Satisfaction par rapport aux types d'aménagement des trottoirs et aux mobiliers urbains.

Êtes-vous satisfait par rapport aux aménagements proposés des trottoirs et aux mobiliers urbains ?	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	6	4%	36	62%
Non	138	96%	22	38%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphes n° 68,69 : degré de satisfaction par rapport aux types d'aménagement des trottoirs et aux mobiliers urbains.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Critère n° 10 – Composition urbaine :

Nous avons enquêté sur le prospect R= H/W au sein des deux cités les résultats sont comme suit :

D'après le tableau n°81 et les graphes n°70 et 71, 65 % des ménages à la cité Fatima Zahraâ déclarent que leurs logement ne sont pas assez éclairés et sont mal ensoleillés, seuls 35 % confirment que leurs logements sont bien éclairés et bien ensoleillés. Ceci revient de notre point de vue à l'implantation hasardeuse des immeubles dans la cité.

A la cité AADL, 78 % des ménages déclarent que leurs logement sont mal ensoleillés et ne reçoivent pas l'éclairage et l'ensoleillement suffisant. Ceci revient à la densité élevée et la hauteur de certains immeubles dans la cité, ce qui confirme les résultats de notre observation.

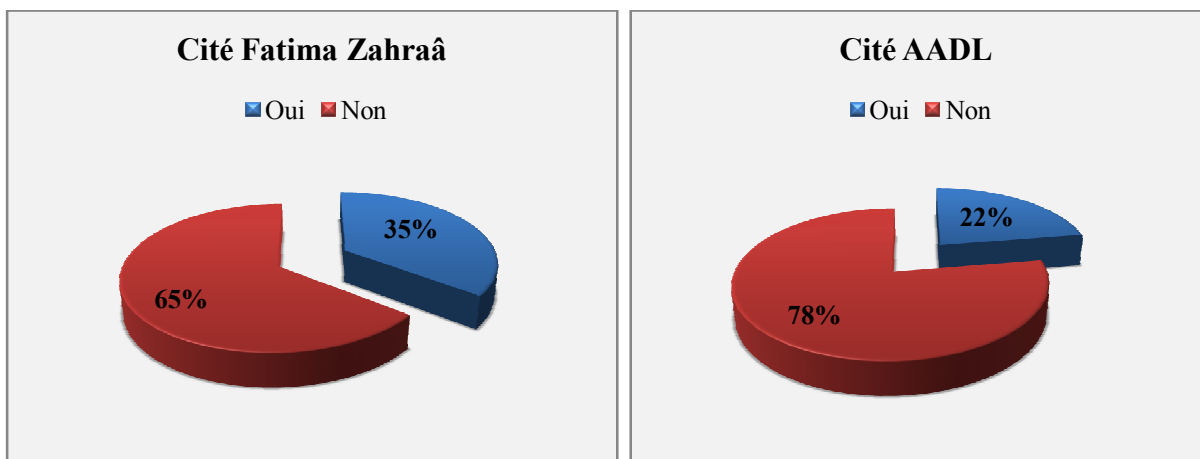


Tableau n° 81 : Degré d'éclairage et d'ensoleillement des logements.

<i>Est-ce que votre logement est bien éclairé et bien ensoleillé ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	51	35%	13	22%
Non	93	65%	45	78%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 70,71 : Degré d'éclairage et d'ensoleillement des logements.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Concernant l'angle de vision, le tableau n°82 et le graphe n°72 et 73, montre que 85 % des ménages questionnés dans la cité Fatima Zahraâ, et 81 % dans la cité AADL, n'ont pas une vue sur le ciel où une perspective agréable à partir de leurs fenêtres.. L'élément de composition urbaine n'a pas été pris en considération lors de la conception urbaine des deux cités.

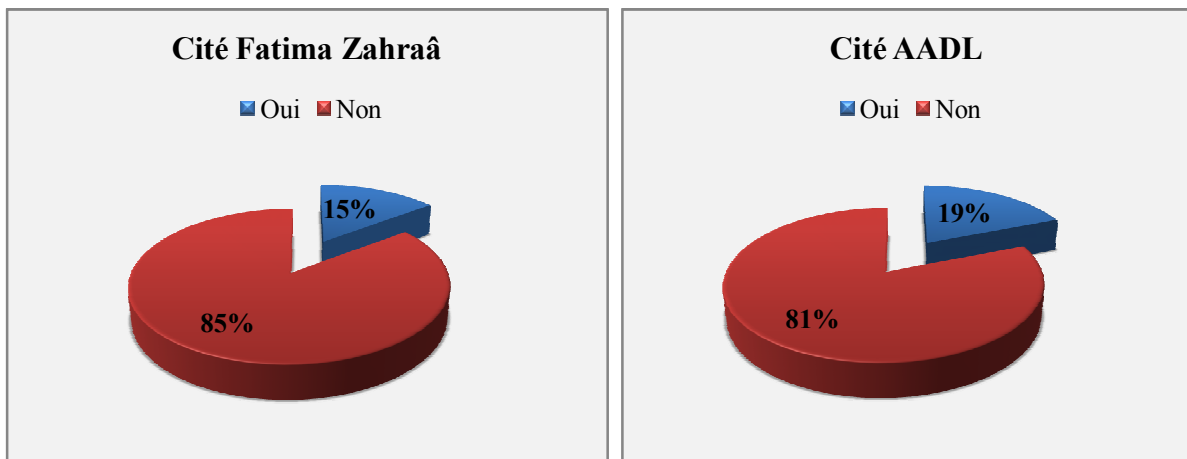
Tableau n° 82 : Possibilité d'une vue sur ciel où autre perspective.

<i>Avez-vous une vue sur le ciel où autre perspective à partir de vos fenêtres ?</i>	Cité Fatima Zahraâ		Cité AADL	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Oui	21	15%	11	19%
Non	123	85%	47	81%
Total	144	100%	58	100%

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphes n° 72, 73 : Possibilité d'une vue sur le ciel où autre perspective.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

I - 1 - 2 - Les professionnels urbains :

Le questionnaire pour les professionnels urbains s'avère être complémentaire à celui des habitants-usagers dont le but est de cerner les différentes responsabilités des acteurs ainsi que les interactions et les conflits qui peuvent survenir entre eux, et aussi afin d'acquérir le maximum d'informations.

Notre questionnaire a été transmis à 20 des professionnels urbains. Ce dernier a été formulé d'une manière unitaire sans changement de contenu, afin de pouvoir comparer les réponses collectées. Les services concernés sont :

- Office de promotion et gestion immobilière (OPGI agence de Tébessa).
- Agence d'aide et développement du logement (AADL agence de Tébessa).
- Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de construction (DUAC de Tébessa).
- Services techniques de l'assemblée populaire communale (APC de Tébessa).
- Bureaux d'études techniques de différentes spécialités.

Les professionnels ciblés sont : un chef service, un chef de bureau, un ingénieur et un technicien et ce pour chaque institution.

Les acteurs ciblés dans les bureaux d'études sont les gestionnaires, les bureaux choisis sont chargés:

- Bureau d'études 1 : Aménagement urbain.
- Bureau d'études 2 : Architecture.
- Bureau d'études 3 : Travaux publics et ouvrages d'art.
- Bureau d'études 4 : Génie civil (Voiries & Réseaux Divers – VRD-).



➤ Analyse de réponse :

1-Que représente pour vous un espace public de qualité ?	
Acteurs OPGI.	- Un espace public de qualité offre une meilleure qualité de vie et cadre de vie pour ses habitants. - Lieu de rencontre, propre, sûr et calme. Il est un lieu de rencontre, d'échange et de repos. - Un espace public de qualité est un espace bien géré et bien entretenu. - Un espace public de qualité est un espace propre.
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC.	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	- Un espace public de qualité est un espace bien aménagé. - Un espace public de qualité est un espace bien conçu. - Un espace public de qualité est un espace agréable, esthétique, confortable et propre. - Un espace public de qualité est un espace fréquenté par ses habitants et même des visiteurs externe.
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

2-Comment qualifiez-vous les espaces publics urbains dans les cités de logement collectif à Tébessa ?	
Acteurs OPGI.	- Les espaces publics urbains dans les cités de logement collectif à Tébessa souffrent d'une carence en matière de gestion, de négligence, de propreté de la part leurs habitants et d'entretien. En outre ces espaces n'arrivent pas à satisfaire les habitants-usagers.
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC.	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	- Les espaces publics urbains dans les cités de logement collectif à Tébessa sont dans un état catastrophique, manque de mobilier urbain, d'espaces verts, d'espaces de détente, manque d'entretien et abandonnés par les usagers. Se sont des espaces vides et répulsifs.
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

3-Etes-vous satisfaits de leur état ?	
Acteurs OPGI.	-Peu satisfait
Acteurs AADL.	-Pas satisfait du tout
Acteurs DUAC	-Satisfait
Acteurs APC.	-Peu satisfait
Bureau d'études 1	-Pas satisfait du tout
Bureau d'études 2	-Peu satisfait
Bureau d'études 3	-Pas satisfait du tout
Bureau d'études 4	-Pas satisfait du tout

Source : Auteur d'après le questionnaire.



4-Quels sont les facteurs responsables de leur état ?	
Acteurs OPGI.	- L'insuffisance et parfois l'absence de gestion par les organismes compétents ;
Acteurs AADL.	- Manque de gestion par l'APC ; - La négligence de la part des habitants ;
Acteurs DUAC.	- L'insuffisance budgétaire (le réaménagement des espaces publics nécessite des attributions budgétaires très considérables et consomme beaucoup d'argent)/ Nous sommes imposés d'accepter la conception d'aménagement simple (voie, trottoir, air de stationnement, l'éclairage public et parfois l'espace vert); -L'abandon de la part des habitants ; - L'insuffisance et parfois l'absence de gestion par l'APC ;
Acteurs APC.	-Le manque de gestion de nettoyage et d'entretien due au manque du personnel et agents de nettoyage et entretien. -L'abandon et la négligence de la part des habitants ; - La conception qui ne convient pas les traditions de la société. -L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre les opérations de gestion des espaces publics dans les cités ;
Bureau d'études 1	- Mal conception des BET (la bureaucratie dans le choix des BET), parfois le BET choisis n'est pas compétent (BET n'a pas la spécialité du dans le domaine des projets d'aménagement des espaces extérieurs). - Les cahiers de charges linéaires (le BET imposé d'accorder les articles précis dans le marché sans créativité). -Le manque d'entretien et de surveillance de ces espaces. -L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre les opérations de la planification et la gestion des espaces publics ; -L'abandon et la négligence de la part des habitants ;
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

5- Quelles sont vos prérogatives quant à l'amélioration des espaces publics des cités d'habitat collectif ?	
Acteurs OPGI.	- Elaboration d'un cahier de charges qui contient les bonnes conditions de conception et de réalisation des espaces publics urbains.
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	- Elaboration d'un cahier de charges contient les conditions d'une bonne conception et réalisation des espaces publics urbains (projets d'amélioration urbaine). - Le contrôle continue et la surveillance des opérations des projets d'amélioration urbaine et surtout ceux qui relatifs à l'espace public (les chantiers en cours réalisation).
Acteurs APC.	-L'entretien, la propreté et le nettoyage des espaces publics urbains ; - L'entretien de l'éclairage public ; - Contrôler les différents réseaux au niveau de ces espaces. - La gestion continue des déchets.
Bureau d'études 1	- la collaboration entre le maître d'ouvrage et les BET spécialisés en espaces publics extérieurs lors l'élaboration des différents cahiers de charge. -La conception innovante et créative des projets
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	



Bureau d'études 4	d'aménagement des espaces publics de proximité. - le suivi continue des projets.
-------------------	---

Source : Auteur d'après le questionnaire.

6- Quelles sont les difficultés et contraintes qui influent sur les aménagements et actions pour des espaces publics de qualité dans les cités d'habitat collectif à Tébessa?	
Acteurs OPGI.	- La conception (mal conception par les BET).
Acteurs AADL.	-La réalisation des projets (des entreprises incompetents). - L'insuffisance budgétaire pour l'aménagement des espaces publics urbains (ce secteur consomme beaucoup d'argent).
Acteurs DUAC	- L'insuffisance budgétaire pour les espaces publics urbains. -L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre l'innovation et la créativité dans la conception des espaces publics. -L'incompétence des concepteurs ;
Acteurs APC.	-L'inexistence d'un cadre législatif pour la gestion des espaces publics. -La législation (code des marchés publics) est grand contrainte pour nous.
Bureau d'études 1	-L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre l'innovation dans la conception des espaces publics.
Bureau d'études 2	- L'incompétence du personnel du maitre de l'ouvrage.
Bureau d'études 3	(des cahiers de charges inadéquats).
Bureau d'études 4	- L'incompétence des entreprises de réalisation. - Le maitre de l'ouvrage concentre sur la conception du cadre bâti au détriment des espaces publics. -L'abandon et la négligence de la part des habitants après l'achèvement du projet; - L'insuffisance budgétaire pour les espaces publics urbains.

Source : Auteur d'après le questionnaire.

1- Economie d'usage :

- Pourquoi ne pas utiliser des énergies renouvelables dans l'éclairage public ?	
- Pourquoi ne pas utiliser des matériaux recyclables et renouvelables dans le revêtement des espaces publics du quartier?	
Acteurs OPGI.	/
Acteurs AADL.	-L'inexistence d'un cadre législatif. - L'insuffisance budgétaire pour les espaces publics urbains.
Acteurs DUAC	-L'inexistence d'un cadre législatif.
Acteurs APC.	-L'inexistence d'un cadre législatif.
Bureau d'études 1	- L'incompétence du maitre de l'ouvrage.
Bureau d'études 2	- Les cahiers de charges nous imposent d'accorder le marché, car la loi ne permet pas de le modifier, ce dernier contient les conditions standards (pense seulement sur l'achèvement du au
Bureau d'études 3	moindre cout).
Bureau d'études 4	



	-L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre l'innovation dans la conception et la réalisation des espaces publics.
--	---

Source : Auteur d'après le questionnaire.

2- Gestion :

- Effectuez-vous un nombre de rotation suffisant pour la gestion des déchets dans la cité?	
Acteurs APC.	Régulièrement.
- Pourquoi ne pas intégrer les TIC dans la gestion de l'espace public ?	
Acteurs OPGI.	-L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre l'innovation et la créativité dans la conception, la réalisation et la gestion des espaces publics. - L'incompétence du personnel du maitre de l'ouvrage.
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

3- L'attractivité :

- Pourquoi ne pas réaliser des espaces de récréation, de rencontre et de jeux d'enfants dans la cité ?	
Acteurs OPGI.	- Faible affectations financières alloués à la réalisation des autres composants de l'espace public. -L'incompétence des concepteurs et des bureaux d'études non-spécialistes sans ce domaine ;
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	- Le maitre de l'ouvrage concentre complètement à la conception du cadre bâti au détriment des espaces publics. - L'incompétence des entreprises de réalisation. - Le faible budget alloué à ce type d'espaces, qui nous impose souvent de livrer un produit non convenable aux usagers;
Bureau d'études 1	
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	
- Pourquoi ne pas programmer des animations dans la cité (des activités festifs, joute sportive...)?	
Acteurs APC.	-L'absence de la culture des manifestations de la part des habitants-usagers.

Source : Auteur d'après le questionnaire.

4- Sécurité et la sûreté :

- Pourquoi ne pas aménager des traversées de chaussée et des passages piétons dans les voies de la cité?	
- Pourquoi ne pas effectuez un système de surveillance performant (vidéosurveillance) dans la cité?	
Acteurs OPGI.	-Le faible budget alloué aux espaces publics; -L'inexistence d'un cadre législatif qui encadre l'innovation dans la conception et la réalisation des espaces publics. -L'incompétence des concepteurs ;
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	- L'incompétence du personnel du maitre de l'ouvrage. (des cahiers de charges inadéquats). - Les cahiers de charges linéaires (le BET imposé d'accorder les
Bureau d'études 2	



Bureau d'études 3	articles précis dans le marché sans créativité). - Le maitre de l'ouvrage est complètement concentre la conception et la réalisation au cadre bâti au détriment des espaces publics. -L'inexistence d'un cadre législatif qui impose l'innovation dans la conception des espaces publics.
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

5- Mobilité :

- Pourquoi ne pas aménager des espaces destinés uniquement au mode deux roues ?	
- Pourquoi ne pas prévoir dès la conception un espace d'accueil des piétons dans la cité?	
Acteurs OPGI.	-L'absence de la culture du mode deux roues de la part des habitants-usagers. -L'inexistence d'un cadre législatif qui nous impose d'intégrer le mode deux roues dans la conception des espaces publics dans les cités et même dans le centre-ville. -Le faible budget alloué à ce type d'espaces ;
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	-L'absence de la culture du mode deux roues chez les habitants. - Le maitre de l'ouvrage est occupé à la conception et la réalisation du cadre bâti au détriment des espaces publics. -Le faible budget alloué à ce type d'espaces, qui nous impose souvent de livrer un produit non convenable aux usagers;
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

6- L'accessibilité :

- Pourquoi ne pas réaliser des aménagements spécifiques pour les PMR (personnes à mobilité réduite) dans la cité?	
- Pourquoi ne pas aménager des panneaux de signalisation pour faciliter l'orientation dans la cité?	
Acteurs OPGI.	-L'inexistence d'un cadre législatif qui nous impose d'intégrer les aménagements spécifiques pour les PMR dans la conception des espaces publics (abaissements des trottoirs...) -L'incompétence des entreprises de réalisation ; -L'incompétence des concepteurs ; -Le faible budget alloué à ce type d'espaces ;
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	- Le maitre de l'ouvrage est occupé à la conception et la réalisation du cadre bâti au détriment des espaces publics. - L'incompétence du personnel du maitre de l'ouvrage. (des cahiers de charges inadéquats). - Les cahiers de charges linéaires (le BET imposé d'accorder les articles précis dans le marché sans créativité).
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.



7- Ambiances urbaines :

- Pourquoi ne pas programmer des plantations variées (arbre/gazon) dans la cité?	
- Pourquoi ne pas penser à des solutions pour réduire les nuisances sonores surtout ceux qui sont due à la route/circulation?	
Acteurs OPGI.	-Le faible budget alloué aux espaces publics ; -L'incompétence des entreprises de réalisation (des entreprises ne sont pas spécialisées dans l'espace vert); -L'incompétence des concepteurs (mal choix des BET spécialisés dans l'aménagement paysager) ; - La négligence des habitants ;
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	
Bureau d'études 1	- Le maitre de l'ouvrage concentre toujours la conception et la réalisation du cadre bâti au détriment des espaces publics. - L'incompétence du personnel du maitre de l'ouvrage. (des cahiers de charges inadéquats). - Les cahiers de charges linéaires (le BET imposé d'accorder les articles précis dans le marché sans créativité).
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

8- La qualité environnementale :

- Pourquoi ne pas élaborer un programme régulier pour l'entretien des vides sanitaires dans la cité?	
- Pourquoi ne pas procédez à la récupération des eaux pluviales et les réutilisez dans l'arrosage des espaces verts dans la cité?	
Acteurs OPGI.	/
Acteurs AADL.	/
Acteurs DUAC	/
Acteurs APC.	-L'incompétence des concepteurs et mal choix des BET spécialisés dans ce type d'installations (la récupération des eaux pluviales et les réutilisez dans l'arrosage) ; - Manque flagrant des sociétés spécialisées dans la gestion (afin de faire des conventions et sous-traitances) ; -Le faible budget alloué à la gestion et manque du personnel ;

Source : Auteur d'après le questionnaire.

9- Aménagement et composition urbaine :

- Pourquoi ne pas programmer ou réaliser des aménagements adéquats du mobilier urbain dans la cité?	
- Pourquoi ne pas procédez à des aménagements adéquats des voies, trottoirs et caniveaux dans la cité?	
- Pourquoi ne pas créer dans le quartier des éléments de repères à travers l'espace public de la cité?	
Acteurs OPGI.	-L'incompétence des concepteurs et mal choix des BET spécialisés dans le domaine aménagement ; -L'incompétence des entreprises de réalisation ; -Le faible budget alloué à ce type d'espaces, qui nous impose souvent de livrer un produit non convenable aux usagers
Acteurs AADL.	
Acteurs DUAC	
Acteurs APC.	



	(mobilier urbain trop cher) ; - La négligence et l'abondance des habitants ;
Bureau d'études 1	- Le maître de l'ouvrage concentre toujours la conception et la réalisation du cadre bâti au détriment des espaces publics. - L'incompétence du personnel du maître de l'ouvrage. (des cahiers de charges inadéquats). - Les cahiers de charges linéaires (le BET imposé d'accorder les articles précis dans le marché sans créativité).
Bureau d'études 2	
Bureau d'études 3	
Bureau d'études 4	

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Conclusion

Les résultats uni-critères par le biais des questionnaires auprès les habitants, ainsi que les professionnels urbains, nous permettent d'atteindre les résultats suivants :

Dans une cité de logement collectif, l'espace public fonctionnel dépend essentiellement de la combinaison de tous les critères et ses indicateurs de qualité, qui répondent dans son aménagement aux aspirations des habitants usagers.

Les résultats de l'enquête ont montrés une certaine similitude des réponses pour les habitants-usagers des deux cités pour la définition qualitative des espaces publics de proximité dans leurs cités. La plupart de la population questionnée pense que les espaces publics se limitaient à des parkings non normalisée et des petites surfaces affectées à l'espace vert.

Les espaces publics est une partie intégrante, indispensable et complémentaire du programme de logement, l'aménagement de ces espaces est la responsabilité des maîtres d'ouvrages, y compris l'APC qui doit assurer sa gestion, entretien et propreté.

L'OPGI, l'AADL ont livrés des programmes avec des aménagements extérieurs inadéquats et insatisfaisants pour ses habitants-usagers, Les habitants n'ont pas fait d'efforts pour améliorer le cadre de vie de leur cité, à part le nettoyage et la propreté en l'absence du comité de quartiers, qui sont l'intermédiaire entre les autorités et les habitants pour la prise en charges des espaces publics de proximités.

Il est très important de mettre l'accent sur la proposition de l'aménagement de qualité qui répond aux aspirations des citoyens.



I - 2 - Analyse multicritères :

Cette analyse met simultanément 10 variables ou critères, elle fait les interactions entre eux et permet de les visualiser graphiquement. Il s'agit pour nous d'appliquer cette méthode sur les espaces publics des deux quartiers d'habitat collectif à Tébessa, cité Fatima Zahraâ et la cité AADL.

I - 2 - 1 - Pondération des critères d'évaluation de la qualité :

I - 2 - 1 - 1 - Résultats de la pondération des critères par les usagers-habitants : (voir le tableau n° 83, 84 et le graphe n° 74) :

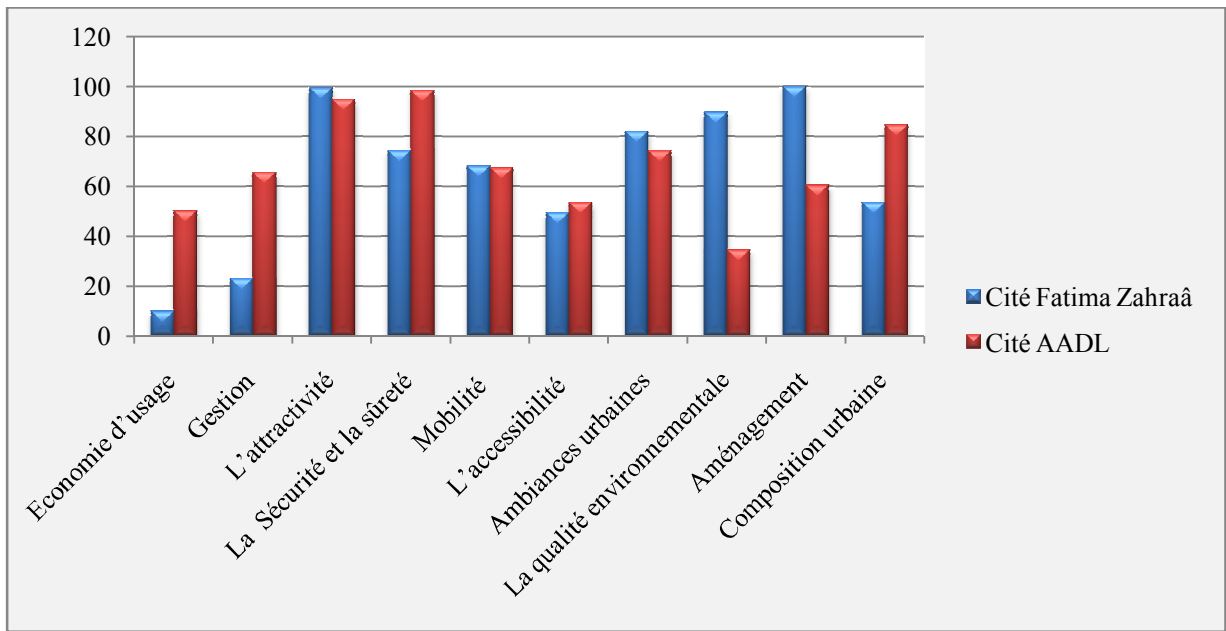
Tableau n° 83 : Les critères de la qualité des espaces publics en nombre de fois.

<i>Les critères de la qualité des espaces publics en nombre de fois</i>	<i>Cité Fatima Zahraâ</i>	<i>Cité AADL</i>
Economie d'usage	14 Fois	29 Fois
Gestion	33 Fois	38 Fois
L'attractivité	143 Fois	55 Fois
La Sécurité et la sûreté	107 Fois	57 Fois
Mobilité	98 Fois	39 Fois
L'accessibilité	71 Fois	31 Fois
Ambiances urbaines	118 Fois	43 Fois
La qualité environnementale	129 Fois	20 Fois
Aménagement	144 Fois	35 Fois
Composition urbaine	77 Fois	49 Fois
TOTAL	934 Fois	396 Fois

Source : Auteur d'après le questionnaire.



Graphes n° 74 : L'importance des critères de qualité dans les deux cas d'étude.



Source : Auteur d'après le questionnaire.

Les résultats du graphe ci-dessus montrent une réelle préférence pour certains critères par les habitants-usagers des deux cités par exemple : l'attractivité, la sécurité et sûreté, les ambiances urbaines, la qualité environnementale et l'aménagement pour la cité Fatima Zahraâ et la composition urbaine dans la cité AADL.

❖ **Pondération obtenue des critères par les habitants-usagers :**

La méthode utilisée est la méthode d'attribution des scores (fixed point scored).

Tableau n° 84 : Pondération des critères par les usagers-habitants.

Les critères de la qualité des espaces publics	Pondération					
	Total des fois → 100 %					
	Cité Fatima Zahraâ (Y)		Cité AADL(Y)			
Economie d'usage	1,50	0,015	0,15	7,32	0,07	0,73
Gestion	3,53	0,04	0,35	9,60	0,10	0,96
L'attractivité	15,31	0,15	1,53	13,89	0,14	1,39
La Sécurité et la sûreté	11,46	0,11	1,15	14,39	0,14	1,44
Mobilité	10,49	0,10	1,05	9,85	0,10	0,98
L'accessibilité	7,60	0,08	0,76	7,83	0,08	0,78
Ambiances urbaines	12,63	0,13	1,26	10,86	0,11	1,09
La qualité environnementale	13,81	0,14	1,38	5,05	0,05	0,51
Aménagement	15,42	0,15	1,54	8,84	0,09	0,88
Composition urbaine	8,24	0,08	0,82	12,37	0,12	1,24
TOTAL	Σ = 100 %	Σ = 1	Σ = 10	Σ = 100 %	Σ = 1	Σ = 10

Source : Auteur d'après le questionnaire.



N, B : Pour des raisons de lisibilité, et facilitation de l'interprétation, on reparti les scores sur 10.

I - 2 - 1 - 2 - Résultats de la pondération des critères par les Professionnels urbains :

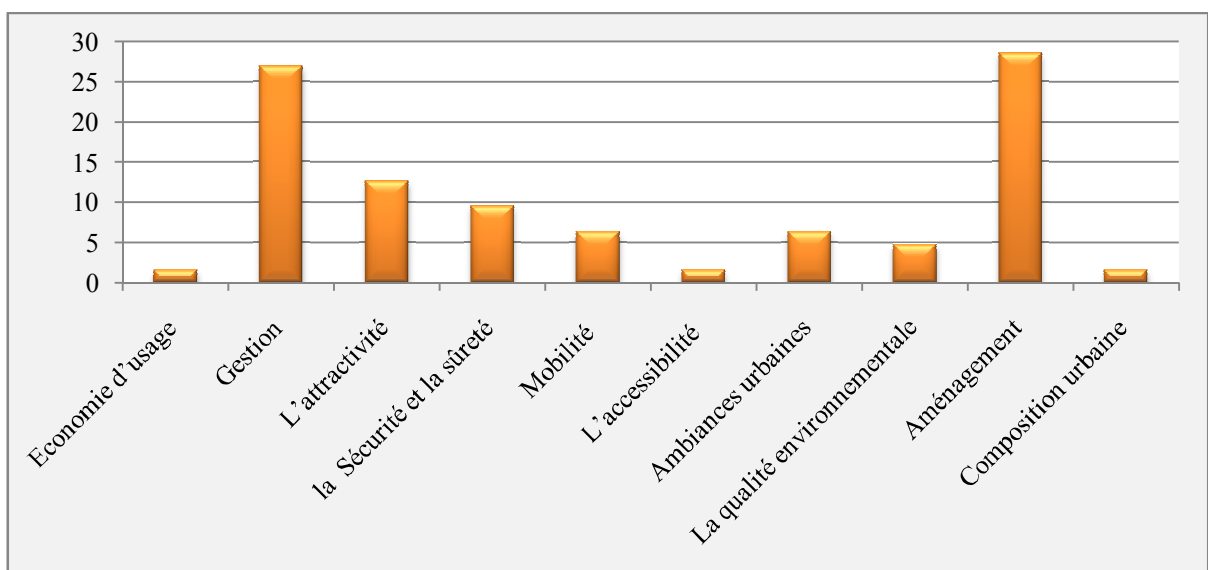
(voir le tableau n°85, graphe n° 75) :

Tableau n° 85 : Notation des critères de la qualité de l'espace public par les Professionnels urbains.

Critères	Acteurs OPGI			Acteurs AADL			Acteurs DUAC			Acteurs APC			Acteurs BET			Total très important
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
Economie d'usage	4	0	0	2	2	0	3	1	0	3	1	0	2	1	1	1
Gestion	0	1	3	0	1	3	0	0	4	0	1	3	0	0	4	17
Attractivité	0	2	2	0	3	1	1	1	2	2	1	1	2	0	2	8
Sécurité et la sûreté	1	1	2	2	1	1	0	2	2	0	3	1	0	4	0	6
Mobilité	1	2	1	3	1	0	0	4	0	2	1	1	1	1	2	4
L'accessibilité	4	0	0	3	2	0	3	1	0	3	1	0	3	0	1	1
Ambiances urbaines	1	3	0	0	4	0	1	2	2	2	1	1	1	2	1	4
La qualité environnementale	1	3	0	1	2	1	0	1	1	1	3	0	0	2	1	3
Aménagement	0	1	3	0	0	4	0	0	4	0	1	3	0	0	4	18
Composition urbaine	3	1	0	2	2	0	1	2	1	4	0	0	3	1	0	1
TOTAL	16	16	14	14	20	13	10	16	19	18	15	13	13	13	19	78

Source : Auteur d'après le questionnaire.

Graphe n° 75 : L'importance des critères de qualité par les professionnels urbains.



Source : Auteur d'après le questionnaire.



Les résultats du graphe ci-dessus montrent une réelle préférence pour certains critères auprès des professionnels urbains par exemple : la gestion et l'aménagement.

❖ **Pondération obtenue des critères par les professionnels urbains :**

Tableau n° 86 : Les critères de la qualité des espaces publics en nombre de fois.

<i>Les critères de la qualité des espaces publics</i>	<i>Pondération</i>		
	<i>Total des fois</i> →	<i>100 %</i>	
	<i>X fois</i> →	<i>Y %</i>	
Economie d'usage	2	0,02	0,16
Gestion	27	0,27	2,70
L'attractivité	13	0,13	1,27
la Sécurité et la sûreté	10	0,10	0,95
Mobilité	6	0,06	0,63
L'accessibilité	2	0,02	0,16
Ambiances urbaines	6	0,06	0,63
La qualité environnementale	5	0,05	0,48
Aménagement	29	0,29	2,86
Composition urbaine	2	0,02	0,16
TOTAL	Σ = 100 %	Σ = 1	Σ = 10

Source : Auteur d'après le questionnaire.

I - 2 - 1 - 3 - Résultats finals de la pondération des critères :

Les scores finaux sont obtenus par l'agrégation des scores obtenus par les habitants/usagers de chaque cité et les scores des professionnels urbains divisés par deux, et ce pour chaque critère. (Voir le tableau n°87).

Tableau n° 87 : Résultats finals de la pondération des critères.

<i>Les critères de la qualité des espaces publics</i>	<i>Score des critères</i>			
	<i>Cité Fatima Zahraâ (Y)</i>		<i>Cité AADL (Y)</i>	
Economie d'usage	0,015	0,15	0,045	0,45
Gestion	0,153	1,53	0,183	1,83
L'attractivité	0,140	1,40	0,133	1,33
La Sécurité et la sûreté	0,105	1,05	0,120	1,20
Mobilité	0,084	0,84	0,081	0,81
L'accessibilité	0,046	0,46	0,047	0,47
Ambiances urbaines	0,095	0,95	0,086	0,86
La qualité environnementale	0,093	0,93	0,049	0,49
Aménagement	0,220	2,20	0,187	1,87
Composition urbaine	0,049	0,49	0,070	0,70
TOTAL	Σ = 1	Σ = 10	Σ = 1	Σ = 10

Source : Auteur d'après le questionnaire.



I - 2 - 2 - Pondération des indicateurs d'évaluation de la qualité :

Nous pondérons en deuxième étape les indicateurs rattachés aux critères de chaque cité, en se basant aussi sur la méthode d'attribution des scores (*fixed point scored*), qui est la répartition d'une somme des points sur l'ensemble des indicateurs.

I - 2 - 3 - Notation des indicateurs :

Barème de notation :

1 : faible, médiocre, mauvais.

2 : seuil de performance, moyen.

3 : performant, bon, conforme.

Critère n° 01: Economie d'usage :

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur les indicateurs du critère **Economie d'usage** qui préconise notamment l'utilisation des énergies renouvelables, le partage de l'espace public, la flexibilité des usagers ainsi que l'utilisation des matériaux recyclables pour les revêtements, issus des résultats obtenus de l'observation (Voir chapitre n° 05) dans les deux cités étudiées. (Voir le tableau n° 88).

Tableau n° 88 : Notation des indicateurs du critère économie d'usage.

Critère n° 01: Economie d'usage :		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraû	Cité AADL
Ind 1- 1	Utilisation des énergies renouvelables dans l'éclairage public.	1	1
Ind 1- 2	Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton, voiture).	1	3
Ind 1- 3	Flexibilité planifiée des usagers de l'espace.	1	1
Ind 1- 4	Utilisation des matériaux recyclables et renouvelables.	1	1

Source : Auteur 2016.



❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 89).

Tableau n° 89 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère économie d'usage.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,15	Ind 1- 1	1	2	0,31	$V_{1-1} = 0,31$
		Ind 1- 2	1	2	0,31	$V_{1-2} = 0,31$
		Ind 1- 3	1	2	0,31	$V_{1-3} = 0,31$
		Ind 1- 4	1	4	0,62	$V_{1-4} = 0,62$
Cité AADL	0,45	Ind 1- 1	1	2	0,89	$V_{1-1} = 0,89$
		Ind 1- 2	3	3	1,34	$V_{1-2} = 4,01$
		Ind 1- 3	1	2	0,89	$V_{1-3} = 0,89$
		Ind 1- 4	2	3	1,34	$V_{1-4} = 2,68$

Source : Auteur 2016.

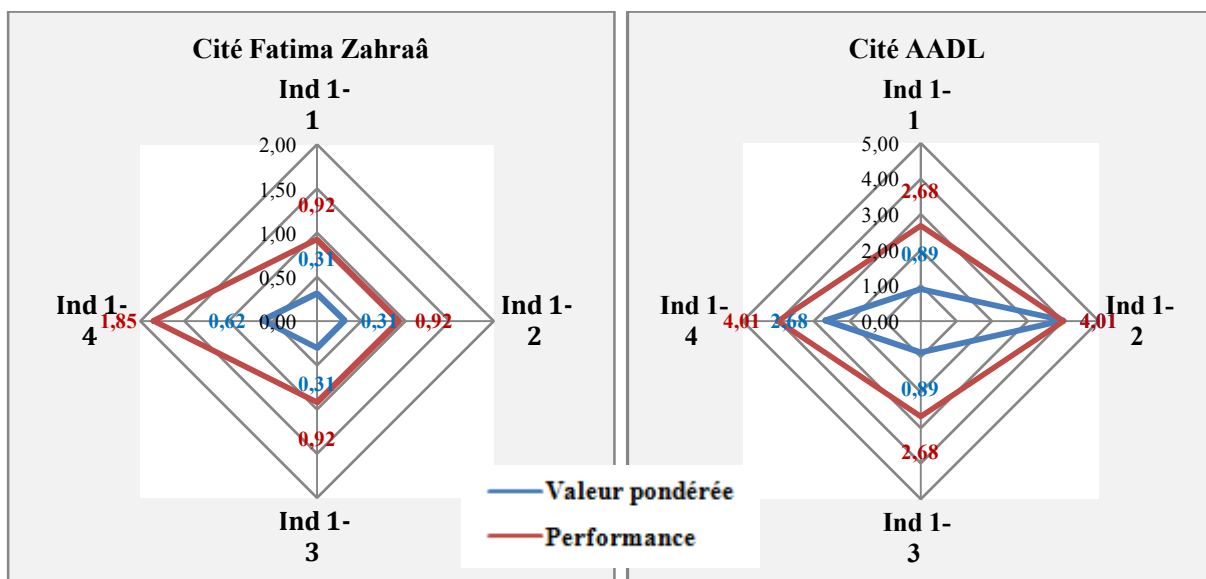
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 90).

Tableau n° 90 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère économie d'usage.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{1.1 (MAX)} = 0,31 \times 3 = 0,92$	$V_{1.1 (MAX)} = 0,89 \times 3 = 2,68$
$V_{1.2 (MAX)} = 0,31 \times 3 = 0,92$	$V_{1.2 (MAX)} = 1,34 \times 3 = 4,01$
$V_{1.3 (MAX)} = 0,31 \times 3 = 0,92$	$V_{1.3 (MAX)} = 0,89 \times 3 = 2,68$
$V_{1.4 (MAX)} = 0,62 \times 3 = 1,85$	$V_{1.4 (MAX)} = 1,34 \times 3 = 4,01$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 76,77 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère économie d'usage.



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D'après les graphes ci-dessus, nous avons constaté que le critère relatif à la rentabilité des aménagements au profit de l'économie d'usage est loin d'être performant dans la cité Fatima Zahraâ, l'indicateur concernant l'utilisation des matériaux recyclables et renouvelables dans la cité est très faible, alors le reste des indicateurs sont loin des valeurs optimales. Par contre dans la cité AADL on trouve la même chose pour trois de ces indicateurs sauf l'indicateur qui concerne le rapport de surface des différents modes de déplacement qui s'inscrit dans les normes d'aménagement de qualité (rapport 50%/50%).

Critère n° 02 – Gestion :

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur les indicateurs du critère **Gestion** qui exige des espaces réservés à l'entretien des espaces publics et aux déchets, des actions sur le cadre bâti comme le ravalement des façades, l'intégration des espaces verts et des TIC dans la gestion de l'espace public, dans les deux cités en question suivant les résultats obtenues de l'observation. (Voir le tableau n° 91).

Tableau n° 91 : Notation des indicateurs du critère gestion.

Critère n° 02 – Gestion :		<i>Notation</i>	
Indicateur	Indicateurs	<i>Cité Fatima Zahraâ</i>	<i>Cité AADL</i>
Ind 2- 1	Désignation des espaces réservées à l'entretien de l'espace public (chaussée et trottoir, éclairage public, mobilier urbain).	1	1
Ind 2- 2	Désignation des espaces réservées aux déchets (nombre de rotation des services de déchets).	1	1
Ind 2- 3	Action sur le cadre bâti environnant et intégration des espaces verts.	1	1
Ind 2- 4	Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion de l'espace public.	1	1

Source : Auteur 2016.



❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 92).

Tableau n° 92 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère gestion.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N \cdot Sc$
Cité Fatima Zahraâ	1,53	Ind 1- 1	1	2	3,05	$V_{2-1} = 3,05$
		Ind 1- 2	1	3	4,58	$V_{2-2} = 4,58$
		Ind 1- 3	1	1	1,53	$V_{2-3} = 1,53$
		Ind 1- 4	1	4	6,10	$V_{2-4} = 6,10$
Cité AADL	1,83	Ind 1- 1	1	1	1,83	$V_{2-1} = 1,83$
		Ind 1- 2	1	3	5,49	$V_{2-2} = 5,49$
		Ind 1- 3	1	4	7,32	$V_{2-3} = 7,32$
		Ind 1- 4	1	2	3,66	$V_{2-4} = 3,66$

Source : Auteur 2016.

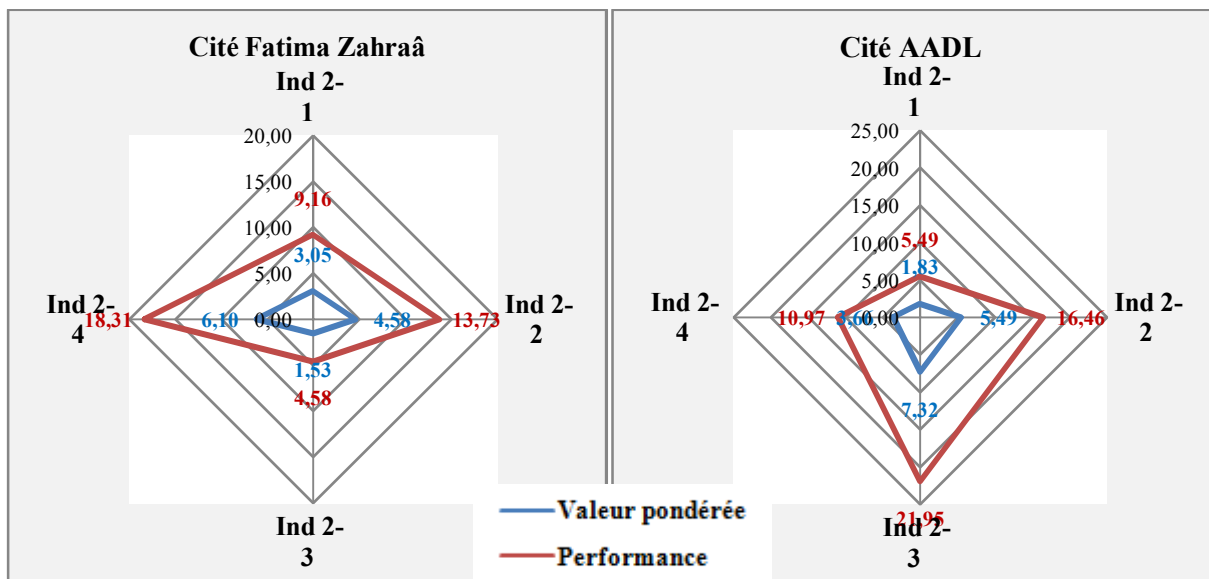
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 93).

Tableau n° 93 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère gestion.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{2.1 (MAX)} = 3,05 \times 3 = 9,16$	$V_{2.1 (MAX)} = 1,83 \times 3 = 5,49$
$V_{2.2 (MAX)} = 4,58 \times 3 = 13,73$	$V_{2.2 (MAX)} = 5,49 \times 3 = 16,47$
$V_{2.3 (MAX)} = 1,53 \times 3 = 4,58$	$V_{2.3 (MAX)} = 7,32 \times 3 = 21,96$
$V_{2.4 (MAX)} = 6,10 \times 3 = 18,31$	$V_{2.4 (MAX)} = 3,66 \times 3 = 10,98$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 78,79 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère de gestion.



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D'après les graphes ci-dessus, nous constatons que les valeurs des indicateurs relatifs à la gestion soit l'offre des moyens de gestion tel que l'entretien et la gestion des déchets ainsi que le ravalement des façades et l'intégration des TIC dans l'espace public sont loin de la performance dans les deux cités Fatima Zahraâ et la cité AADL. Ceci revient que la gestion de l'espace public (entretien, propreté, utilisation des NTIC), n'est pas considérée, surtout par les acteurs urbains (professionnels de l'espace), et par les habitants eux-mêmes, alors qu'elle est un critère important qui assure la qualité de l'espace public dans une cité de logement collectif.

Cette négligence de la gestion auprès les acteurs, est dû essentiellement à l'incompétence des acteurs, l'absence de motivation additionnée le rôle très faible du comité du quartier et enfin l'absence d'un plan de gestion des espaces publics de chaque quartier.

Critère n° 03 – L'attractivité:

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur le critère **Attractivité** qui préconise une dynamique commerciale en développant des espaces multi-services, une attractivité du lieu par des espaces de récréation, de loisirs, et d'événementiels tout en assurant une disponibilité des TIC à des fins attractifs, suivant les résultats obtenues de l'observation dans les deux cités étudiées. (Voir le tableau n° 94).

Tableau n° 94 : Notation des indicateurs du critère attractivité.

Critère n° 03 – L'attractivité: (liée à la qualité de vie)		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 3- 1	développement d'espaces multiservices dans les cités.	2	1
Ind 3- 2	Proximité d'espaces de récréation.	1	1
Ind 3- 3	Espaces réservés à l'animation ou présence d'animations quotidiennes ou hebdomadaires.	1	1
Ind 3- 4	Disponibilité des technologies de l'information et de la communication pour les usagers.	1	2

Source : Auteur 2016.



❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 95).

Tableau n° 95 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère attractivité.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	1,40	Ind 1- 1	2	2	2,80	$V_{3-1} = 5,60$
		Ind 1- 2	1	4	5,60	$V_{3-2} = 5,60$
		Ind 1- 3	1	2	2,80	$V_{3-3} = 2,80$
		Ind 1- 4	1	2	2,80	$V_{3-4} = 2,80$
Cité AADL	1,33	Ind 1- 1	1	1	1,33	$V_{3-1} = 1,33$
		Ind 1- 2	1	4	5,32	$V_{3-2} = 5,32$
		Ind 1- 3	1	2	2,66	$V_{3-3} = 2,66$
		Ind 1- 4	2	3	3,99	$V_{3-4} = 7,98$

Source : Auteur 2016.

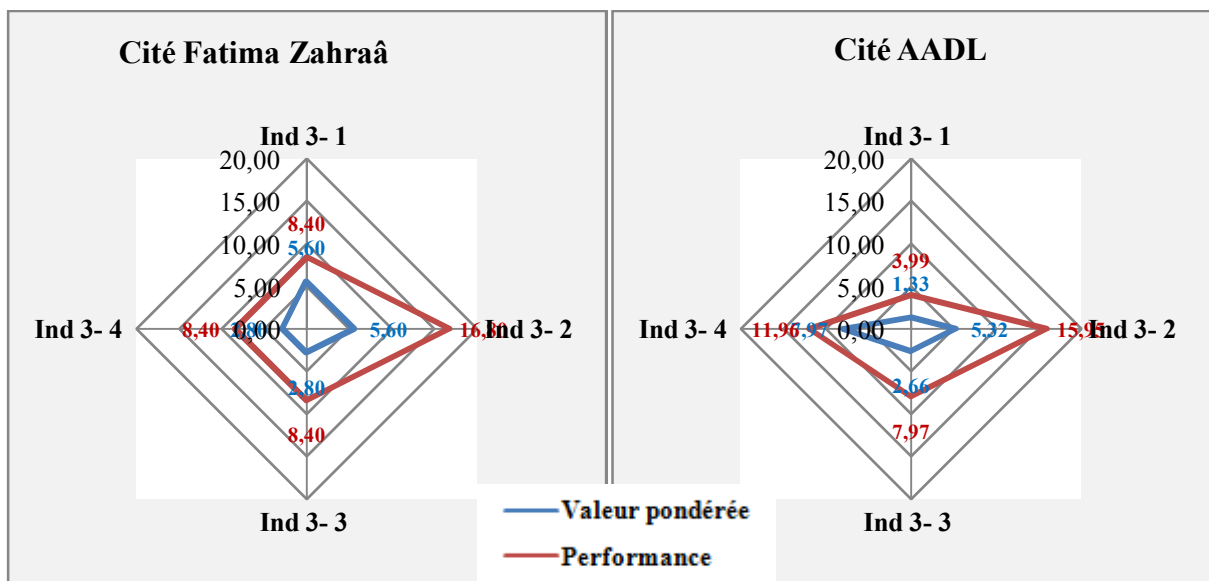
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 96).

Tableau n° 96 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère attractivité.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{3.1 (MAX)} = 2,80 \times 3 = 8,40$	$V_{3.1 (MAX)} = 1,33 \times 3 = 3,99$
$V_{3.2 (MAX)} = 5,60 \times 3 = 16,80$	$V_{3.2 (MAX)} = 5,32 \times 3 = 15,96$
$V_{3.3 (MAX)} = 2,80 \times 3 = 8,40$	$V_{3.3 (MAX)} = 2,66 \times 3 = 7,98$
$V_{3.4 (MAX)} = 2,80 \times 3 = 8,40$	$V_{3.4 (MAX)} = 3,99 \times 3 = 11,97$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 80,81 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère attractivité.



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D'après les graphes ci-dessus, nous avons constaté que le critère relatif à l'attractivité des lieux est loin d'être performant, que ce soit dans la cité Fatima Zahraâ, ou dans la cité AADL. L'indicateur concernant la création des espaces de récréation (espaces de loisirs, de détente, de jeux et de rencontres) dans les deux cités est très faible, alors qu'il est très important pour les habitants-usagers. Le reste des indicateurs aussi sont loin des valeurs optimales, car les espaces réservés à l'événementiel par exemple est absente dans les deux cités additionné de l'absence d'un vrai espace public numérique ou les TIC sont mises à la disposition des usagers.

Critère n° 04 –Sécurité et sûreté :

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur le critère **Sécurité et la sûreté** qui exige un système de signalisation pour gérer les points conflictuels, des normes de conception et de réalisation pour les interfaces piétons-véhicules, un système de surveillance performant et un nombre de police urbaine suffisant afin d'assurer la sécurité des usagers, dans les deux cités en question suivant les résultats obtenues de l'observation. (Tableau n° 97).

Tableau n° 97 : Notation des indicateurs du critère sécurité et sûreté.

Critère n° 04 –Sécurité et sûreté		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 4- 1	Points conflictuels de croisement de flux.	1	1
Ind 4- 2	Interface piétons-véhicules.	1	1
Ind 4- 3	Existence des systèmes de surveillance.	1	1
Ind 4- 4	Présence d'agents de la police urbaine et nombre d'intervention.	2	1

Source : Auteur 2016.



❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 98).

Tableau n° 98 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère sécurité et sûreté.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	1,05	Ind 1- 1	1	2	2,10	$V_{4-1} = 2,10$
		Ind 1- 2	1	3	3,15	$V_{4-2} = 3,15$
		Ind 1- 3	1	3	3,15	$V_{4-3} = 3,15$
		Ind 1- 4	2	2	2,10	$V_{4-4} = 4,20$
Cité AADL	1,20	Ind 1- 1	1	2	2,39	$V_{4-1} = 2,39$
		Ind 1- 2	1	2	2,39	$V_{4-2} = 2,39$
		Ind 1- 3	1	2	2,39	$V_{4-3} = 2,39$
		Ind 1- 4	1	4	4,78	$V_{4-4} = 4,78$

Source : Auteur 2016.

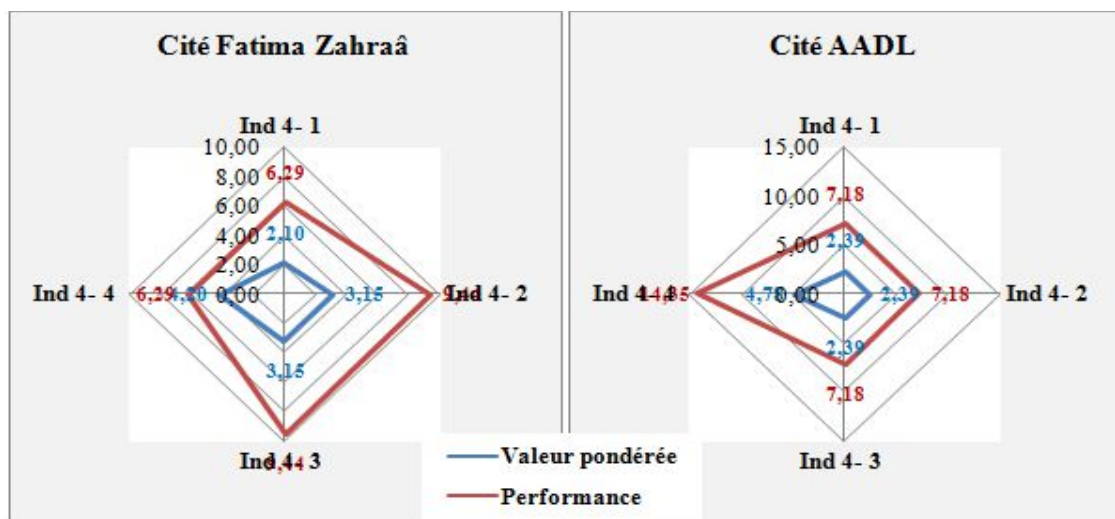
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 99).

Tableau n° 99 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère sécurité et sûreté.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{4.1 (MAX)} = 2,10 \times 3 = 6,29$	$V_{4.1 (MAX)} = 2,39 \times 3 = 7,18$
$V_{4.2 (MAX)} = 3,15 \times 3 = 9,44$	$V_{4.2 (MAX)} = 2,39 \times 3 = 7,18$
$V_{4.3 (MAX)} = 3,15 \times 3 = 9,44$	$V_{4.3 (MAX)} = 2,39 \times 3 = 7,18$
$V_{4.4 (MAX)} = 2,10 \times 3 = 6,29$	$V_{4.4 (MAX)} = 4,78 \times 3 = 14,35$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 82,83 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère sécurité et sûreté.



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D’après les graphes ci-dessus, nous avons constaté que le critère relatif à la sécurité des déplacements et usagers est loin d’être performant, tous ses indicateurs sont faibles et très loin des valeurs optimales, que ce soit dans la cité Fatima Zahraâ, et dans la cité AADL.

Cela revient au fait que ce critère n’est pas pris en charge par les acteurs, malgré un espace public sûr est un espace public de qualité.

Critère n° 05 – Mobilité :

❖ **Notation des indicateurs :**

On donne une note sur le critère **Mobilité** qui exige une disponibilité de places de stationnement, d’espaces à deux roues, et d’espaces d’accueil pour les piétons, et préconise des orientations concernant la largeur des voies pour les espaces véhicules, dans les deux cités en question suivant les résultats obtenues de l’observation. (Voir le tableau n° 100).

Tableau n° 100 : Notation des indicateurs du critère mobilité.

Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 5- 1	Offre de stationnement.	1	1
Ind 5- 2	Offre d’espaces à deux roues (mode doux).	1	1
Ind 5- 3	Offre d’espaces d’accueil de flux piétons	1	1
Ind 5- 4	Largeur des voies pour les espaces véhicules.	1	1

Source : Auteur 2016.

❖ **Calcul de valeurs des indicateurs :** (Voir le tableau n° 101).

Tableau n° 101 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère mobilité.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l’indicateur	Valeur pondérée de l’indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,84	Ind 1- 1	1	1	0,84	$V_{5-1} = 0,84$
		Ind 1- 2	1	2	1,68	$V_{5-2} = 1,68$
		Ind 1- 3	1	3	2,53	$V_{5-3} = 2,53$
		Ind 1- 4	1	4	3,37	$V_{5-4} = 3,37$
Cité AADL	0,81	Ind 1- 1	1	2	1,62	$V_{5-1} = 1,62$
		Ind 1- 2	1	3	2,43	$V_{5-2} = 2,43$
		Ind 1- 3	1	2	1,62	$V_{5-3} = 1,62$
		Ind 1- 4	1	3	2,43	$V_{5-4} = 2,43$

Source : Auteur 2016.



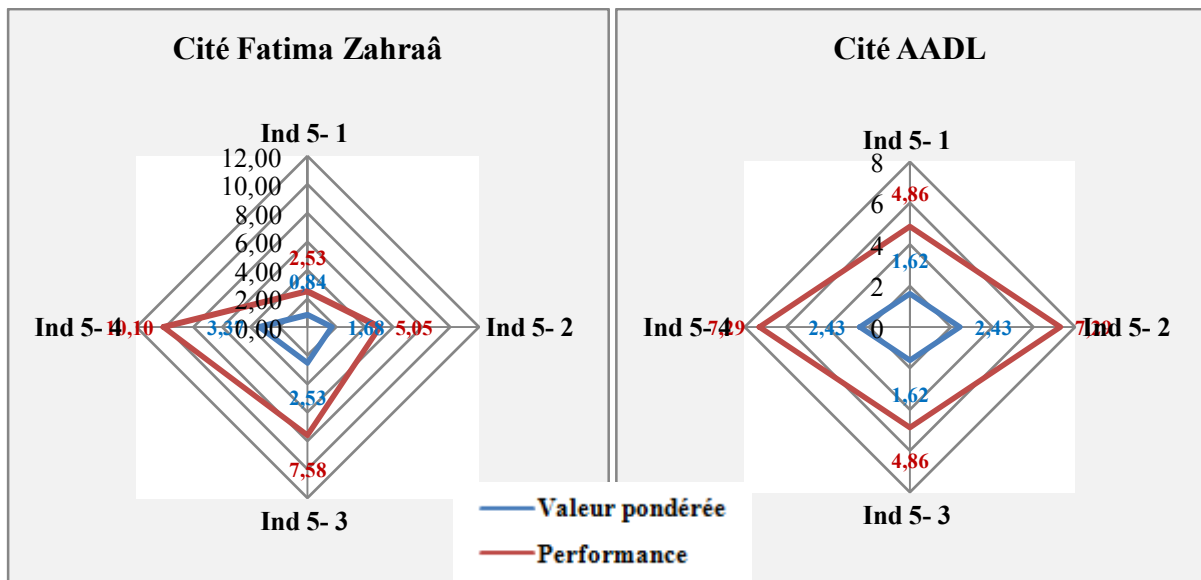
❖ **Calcul de valeurs maximales des indicateurs :** (Voir le tableau n° 102).

Tableau n° 102 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère mobilité.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{5.1 (MAX)} = 0,84 \times 3 = 2,53$	$V_{5.1 (MAX)} = 1,62 \times 3 = 4,86$
$V_{5.2 (MAX)} = 1,68 \times 3 = 5,05$	$V_{5.2 (MAX)} = 2,43 \times 3 = 7,29$
$V_{5.3 (MAX)} = 2,53 \times 3 = 7,58$	$V_{5.3 (MAX)} = 1,62 \times 3 = 4,86$
$V_{5.4 (MAX)} = 3,37 \times 3 = 10,10$	$V_{5.4 (MAX)} = 2,43 \times 3 = 7,29$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 84,85 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère mobilité.



Source : Auteur 2016.

Commentaire :

D'après les graphes ci-dessus, nous constatons que le critère relatif à l'efficience de la mobilité des usagers est loin des valeurs optimales.

Ce critère présente des indicateurs faibles dans la cité Fatima Zahraâ et très faibles des valeurs optimales dans la cité AADL. Cela est dû à l'insuffisance des espaces stationnement, l'inexistence des espaces à deux roues et d'accueil pour les piétons dans les deux cités et enfin les voies qui sont trop étroites pour les véhicules. Tous ces indicateurs qui assurent une fluidité piétonne et véhicule dans les deux cités garantissent une part importante de la qualité des espaces publics dans les cités de logement collectif.



Critère n° 06 – L’accessibilité de l’espace public :

❖ **Notation des indicateurs :**

On donne une note sur le critère **Accessibilité** qui préconise des liens avec les quartiers environnants, des cheminements adaptés et sans obstacles pour assurer la continuité du cheminement et le confort de l’usager, l’existence des aménagements spécifiques pour les PMR, et les éléments de repères, dans les deux cités en question suivant les résultats obtenues de l’observation. (Voir le tableau n° 103).

Tableau n° 103 : Notation des indicateurs du critère accessibilité.

Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 6- 1	Liens avec l’environnement immédiat.	2	1
Ind 6- 2	Cheminement adaptés et sans obstacles.	1	1
Ind 6- 3	L’aménagement spécifique pour les personnes à mobilité réduite PMR.	1	2
Ind 6- 4	Panneaux de signalisation et éléments de repères.	1	1

Source : Auteur 2016.

❖ **Calcul de valeurs des indicateurs :** (Voir le tableau n° 104).

Tableau n° 104 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère accessibilité.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l’indicateur	Valeur pondérée de l’indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,46	Ind 1- 1	2	1	0,46	$V_{6-1} = 0,92$
		Ind 1- 2	1	3	1,38	$V_{6-2} = 1,38$
		Ind 1- 3	1	3	1,38	$V_{6-3} = 1,38$
		Ind 1- 4	1	3	1,38	$V_{6-4} = 1,38$
Cité AADL	0,47	Ind 1- 1	1	3	1,41	$V_{6-1} = 1,41$
		Ind 1- 2	1	2	0,94	$V_{6-2} = 0,94$
		Ind 1- 3	2	2	0,94	$V_{6-3} = 1,88$
		Ind 1- 4	1	3	1,41	$V_{6-4} = 1,41$

Source : Auteur 2016.

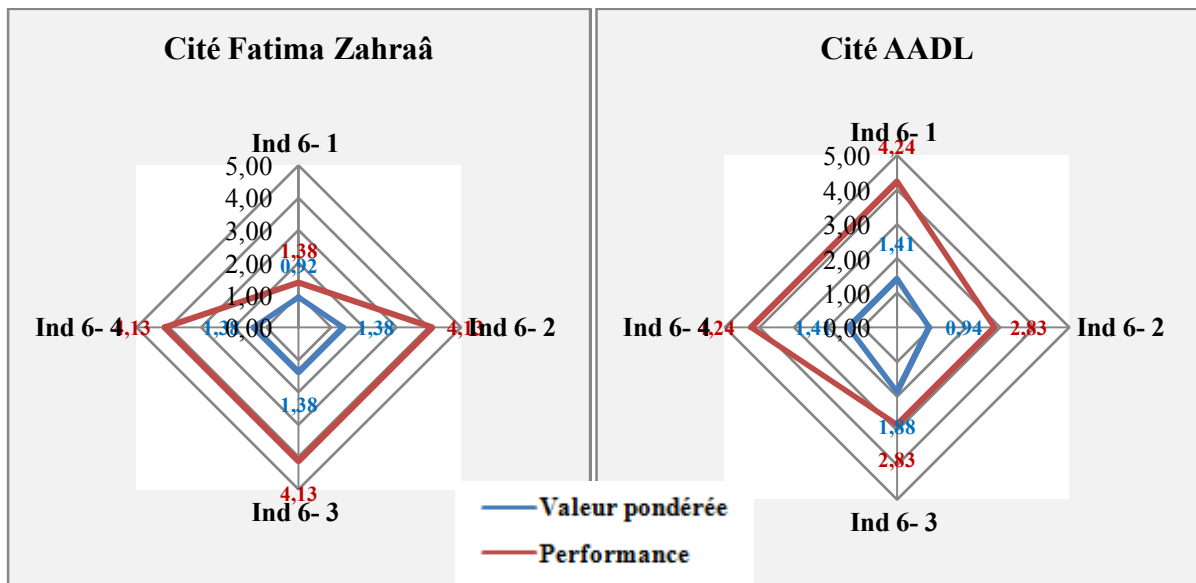
❖ **Calcul de valeurs maximales des indicateurs :**

Tableau n° 105 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère accessibilité.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{6.1 (MAX)} = 0,46 \times 3 = 1,38$	$V_{6.1 (MAX)} = 1,41 \times 3 = 4,24$
$V_{6.2 (MAX)} = 1,38 \times 3 = 4,13$	$V_{6.2 (MAX)} = 0,94 \times 3 = 2,83$
$V_{6.3 (MAX)} = 1,38 \times 3 = 4,13$	$V_{6.3 (MAX)} = 0,94 \times 3 = 2,83$
$V_{6.4 (MAX)} = 1,38 \times 3 = 4,13$	$V_{6.4 (MAX)} = 1,41 \times 3 = 4,24$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 86,87 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère accessibilité.



Source : Auteur 2016.

Commentaire :

D'après les graphes ci-dessous, nous avons constaté qu'aucun indicateur n'atteint la valeur optimale dans le critère relatif à l'efficacité d'accès dans les deux cités.

L'indicateur qui concerne les aménagements spécifiques pour les PMR dans la cité Fatima Zahraâ, est très faible, ce qui explique la négligence de cette catégorie entant qu'usagers de l'espace même lors des réaménagements de la cité.

Dans la cité AADL le premier critère est très faible en ce qui concerne la pénétration au quartier, le deuxième critère est l'inexistence les éléments de repères qui facilite l'accessibilité au quartier.

Critère n° 07 – Ambiances urbaines :

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur le critère **Ambiances urbaines** qu'il exige notamment la qualité de l'éclairage, la présence du végétal et aménagements bleues, un traitement des façades par des couleurs et textures et enfin la prise en charge des nuisances sonores et acoustiques, dans les deux cités en question suivant les résultats obtenues de l'observation. (Voir le tableau n° 106).



Tableau n° 106 : Notation des indicateurs du critère ambiances urbaines.

Critère n° 07 – Ambiances urbaines :		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 7- 1	Utilisation des énergies renouvelables dans l'éclairage public.	1	2
Ind 7- 2	Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton, voiture).	1	2
Ind 7- 3	Flexibilité planifiée des usagers de l'espace.	1	1
Ind 7- 4	Utilisation des matériaux recyclables et renouvelables.	1	1

Source : Auteur 2016.

❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 107).

Tableau n° 107 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère ambiances urbaines.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N \cdot Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,95	Ind 7- 1	1	3	2,85	$V_{7-1} = 2,85$
		Ind 7- 2	1	3	2,85	$V_{7-2} = 2,85$
		Ind 7- 3	1	3	2,85	$V_{7-3} = 2,85$
		Ind 7- 4	1	1	0,95	$V_{7-4} = 0,95$
Cité AADL	0,86	Ind 7- 1	2	2	1,72	$V_{7-1} = 3,44$
		Ind 7- 2	2	3	2,58	$V_{7-2} = 5,16$
		Ind 7- 3	1	2	1,72	$V_{7-3} = 1,72$
		Ind 7- 4	1	3	2,58	$V_{7-4} = 2,58$

Source : Auteur 2016.

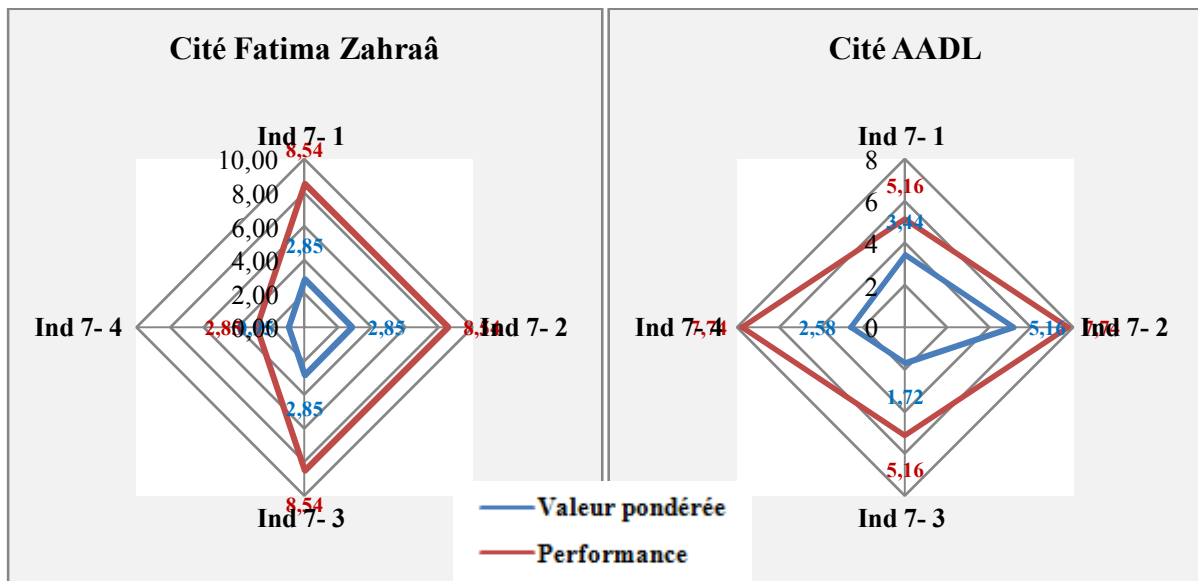
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 108).

Tableau n° 108 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère ambiances urbaines.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{7.1 (MAX)} = 2,85 \times 3 = 8,54$	$V_{7.1 (MAX)} = 1,72 \times 3 = 5,16$
$V_{7.2 (MAX)} = 2,85 \times 3 = 8,54$	$V_{7.2 (MAX)} = 2,58 \times 3 = 7,74$
$V_{7.3 (MAX)} = 2,85 \times 3 = 8,54$	$V_{7.3 (MAX)} = 1,72 \times 3 = 5,16$
$V_{7.4 (MAX)} = 1,41 \times 3 = 2,85$	$V_{7.4 (MAX)} = 2,58 \times 3 = 7,74$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 88,89 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère ambiances urbaines.



Source : Auteur 2016.

Commentaire :

D’après les graphes ci-dessus, nous constatons que le critère relatif au confort sensoriel n’a pas atteint la performance, il est très loin des valeurs optimales. Ce critère présentant un indicateur faible concerne la prise en charge des nuisances sonores dans la cité Fatima Zahraâ ainsi que le reste des indicateurs qui demeure très faible.

Dans la cité AADL l’indicateur relatif à la qualité de l’éclairage est faible, les autres indicateurs sont très faibles aussi.

Nous croyons que tous cela est dû à l’incompétence des acteurs en la matière, ces derniers prennent les aménagements de manière statique sans tenir compte des ambiances, malgré qu’elles sont très importantes entant qu’élément essentiel de qualité de l’espace public dans les cités de logement collectif.

Critère n° 08 – La qualité environnementale :

❖ **Notation des indicateurs :**

On donne une note sur le critère **qualité environnementale** qui préconise notamment des espaces ombragés, un choix des revêtements avec une perméabilité des sols, des techniques de collecte et traitement des eaux de pluie afin de les réutiliser, et enfin la prise en charge des risques sanitaires, dans les deux cités, suivant les résultats obtenues de l’observation. (Voir le tableau n° 109).



Tableau n° 109 : Notation des indicateurs du critère qualité environnementale.

Critère n° 08 – La qualité environnementale :		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 8- 1	Choix des revêtements pour la perméabilité des sols.	1	1
Ind 8- 2	Collecte et traitement des eaux pluviales.	1	1
Ind 8- 3	Prise en charge des risques sanitaires.	1	2
Ind 8- 4	Présence des aménagements de protection contre les vents, la pluie et le soleil.	1	1

Source : Auteur 2016.

❖ **Calcul de valeurs des indicateurs :** (Voir le tableau n° 109).

Tableau n° 110 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère qualité environnementale.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N \cdot Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,93	Ind 8- 1	1	3	2,79	$V_{8-1} = 2,79$
		Ind 8- 2	1	1	0,93	$V_{8-2} = 0,93$
		Ind 8- 3	1	3	2,79	$V_{8-3} = 2,79$
		Ind 8- 4	1	3	2,79	$V_{8-4} = 2,79$
Cité AADL	0,49	Ind 8- 1	1	3	1,47	$V_{8-1} = 1,47$
		Ind 8- 2	1	2	0,98	$V_{8-2} = 0,98$
		Ind 8- 3	2	2	0,98	$V_{8-3} = 1,96$
		Ind 8- 4	1	3	1,47	$V_{8-4} = 1,47$

Source : Auteur 2016.

❖ **Calcul de valeurs maximales des indicateurs :** (Voir le tableau n° 111).

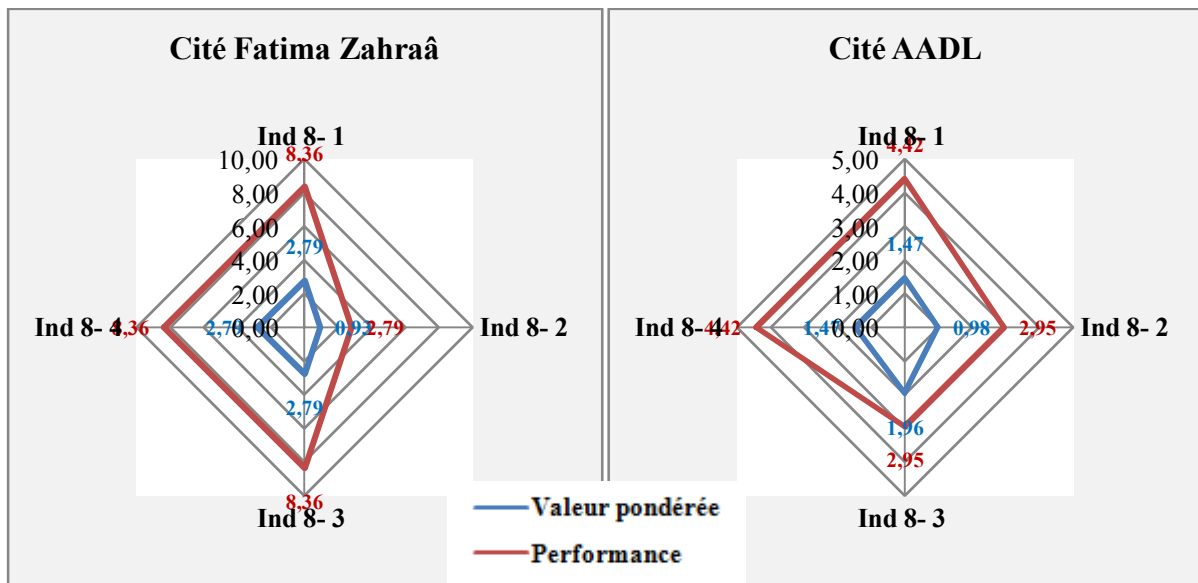
Tableau n° 111 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère qualité environnementale.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{8.1 (MAX)} = 2,79 \times 3 = 8,36$	$V_{8.1 (MAX)} = 1,47 \times 3 = 4,42$
$V_{8.2 (MAX)} = 0,93 \times 3 = 2,79$	$V_{8.2 (MAX)} = 0,98 \times 3 = 2,95$
$V_{8.3 (MAX)} = 2,79 \times 3 = 8,36$	$V_{8.3 (MAX)} = 0,98 \times 3 = 2,95$
$V_{8.4 (MAX)} = 2,79 \times 3 = 8,36$	$V_{8.4 (MAX)} = 1,47 \times 3 = 4,42$

Source : Auteur 2016.



Graphes n° 90,91 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère qualité environnementale.



Source : Auteur 2016.

Commentaire :

Malgré que c'est l'un des critères de qualité les plus importants dans les cités, et d'après le graphe ci-dessus, le confort climatique et sanitaire est très loin d'être performant dans les deux cités étudiées, car les revêtements des sols sont respectivement imperméables, la collecte des eaux de pluies et les aménagements de protection et espaces ombragés n'existent pas dans les deux cités, alors la prise en charge des risques sanitaires est faible dans la cité AADL, et très faible dans la cité Fatima Zahraâ.

Critère n° 09 – Aménagement :

❖ **Notation des indicateurs :**

Tableau n° 112 : Notation des indicateurs du critère aménagement.

Critère n° 09 – Aménagement :		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 9- 1	Aménagement des trottoirs, des traversées piétonnes.	1	2
Ind 9- 2	Implantation des parkings-vélos / présence d'arceaux pour le stationnement vélos.	1	1
Ind 9- 3	Disposition de mobilier urbain.	1	1
Ind 9- 4	Traitement des bordures et des caniveaux.	1	1

Source : Auteur 2016.



On donne une note sur le critère **Aménagement** qui préconise notamment des orientations et règles pour l'aménagement des trottoirs et traversée piétonne, implantation des parking-vélos, du mobilier urbain ainsi le traitement des bordures et caniveaux selon les normes, suivant les résultats obtenus de l'observation. (Voir le tableau n° 113).

Tableau n° 113 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère aménagement.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	2,20	Ind 9- 1	1	3	6,60	$V_{9-1} = 6,60$
		Ind 9- 2	1	1	2,20	$V_{9-2} = 2,20$
		Ind 9- 3	1	3	6,60	$V_{9-3} = 6,60$
		Ind 9- 4	1	3	6,60	$V_{9-4} = 6,60$
Cité AADL	1,87	Ind 9- 1	2	3	5,61	$V_{9-1} = 11,22$
		Ind 9- 2	1	2	3,74	$V_{9-2} = 3,74$
		Ind 9- 3	1	2	3,74	$V_{9-3} = 3,74$
		Ind 9- 4	1	3	5,61	$V_{9-4} = 5,61$

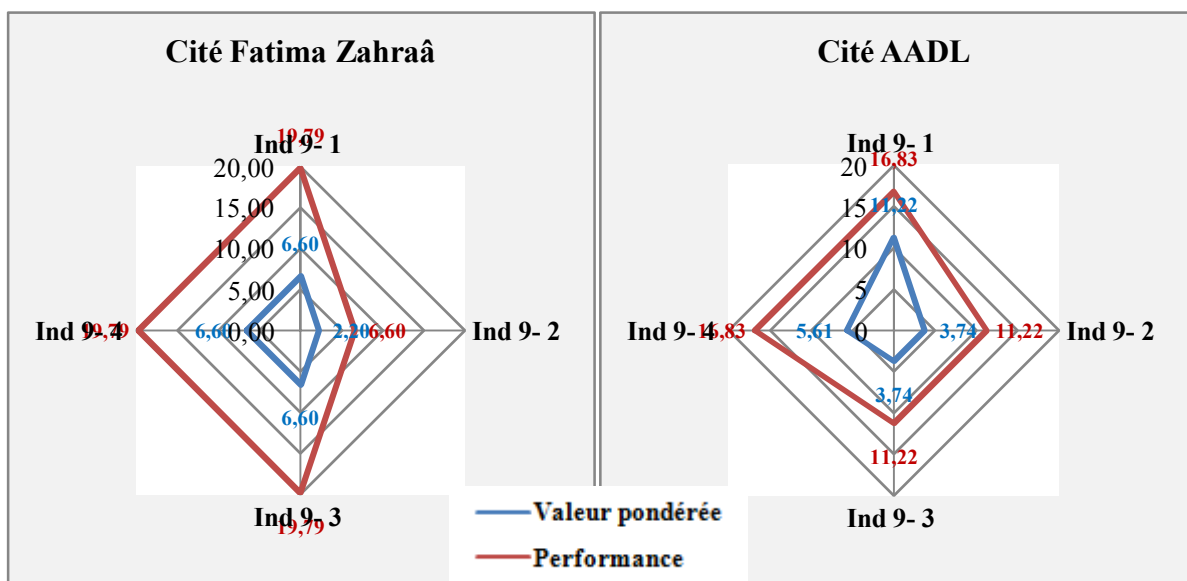
Source : Auteur 2016.

Tableau n° 114 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère aménagement.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{9.1 (MAX)} = 6,60 \times 3 = 19,79$	$V_{9.1 (MAX)} = 5,61 \times 3 = 16,83$
$V_{9.2 (MAX)} = 2,20 \times 3 = 6,60$	$V_{9.2 (MAX)} = 3,74 \times 3 = 11,22$
$V_{9.3 (MAX)} = 6,60 \times 3 = 19,79$	$V_{9.3 (MAX)} = 3,74 \times 3 = 11,22$
$V_{9.4 (MAX)} = 6,60 \times 3 = 19,79$	$V_{9.4 (MAX)} = 5,61 \times 3 = 16,83$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 92,93 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère aménagement.



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D'après les graphes ci-dessous, nous constatons que le critère qui conforte l'usage dans l'espace public dans les deux cités étudiées est très loin de la performance et des valeurs optimales.

Tous ces indicateurs sont très faibles, ceci est dû au manque au niveau de l'aménagement de l'espace public, car les parkings des vélos n'existe pas, aussi le manque du mobilier urbain qui favorise le confort ; et enfin l'aménagement des trottoirs qui n'est pas conforme aux normes techniques et l'absence des traversées piétonnes entant qu'élément important pour la sécurité des piétons.

Critère n° 10 – Composition urbaine :

❖ Notation des indicateurs :

On donne une note sur le critère **Composition urbaine** qui concerne la qualité paysagère perçue dans la cité du logement collectif, ce dernier préconise notamment les conditions de visibilité, un intérieur urbain dégagé soit ($H/L = 0,25$), l'existence des repères urbains à travers l'espace public ainsi que la lisibilité de l'espace public par sa géométrie et son nivellement, et ce dans les deux cités en question (la cité Fatima Zahraâ et la cité AADL), suivant les résultats obtenues de l'observation. (Voir le tableau n° 115).

Tableau n° 115 : Notation des indicateurs du critère composition urbaine.

Critère n° 10 – Composition urbaine :		Notation	
Indicateur	Indicateurs	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Ind 10- 1	Conditions de visibilité / règles de composition urbaine.	1	1
Ind 10- 2	Forme de l'intérieur urbain $R=H /W$ et angle de vision.	1	1
Ind 10- 3	Existence de dominantes et de repères urbains.	1	1
Ind 10- 4	Lisibilité de l'espace public.	1	1

Source : Auteur 2016.



❖ Calcul de valeurs des indicateurs : (Voir le tableau n° 116).

Tableau n° 116 : Calcul de valeurs des indicateurs du critère de composition urbaine.

Critère	Pondération du critère	Indicateurs	Note $1 \leq N \leq 3$	Pondération des indicateurs	Score cumulé de l'indicateur	Valeur pondérée de l'indicateur $V_i = N.Sc$
Cité Fatima Zahraâ	0,49	Ind 10- 1	1	3	1,48	$V_{10-1} = 1,48$
		Ind 10- 2	1	2	0,98	$V_{10-2} = 0,98$
		Ind 10- 3	1	2	0,98	$V_{10-3} = 0,98$
		Ind 10- 4	1	3	1,48	$V_{10-4} = 1,48$
Cité AADL	0,70	Ind 10- 1	1	3	2,09	$V_{10-1} = 2,09$
		Ind 10- 2	1	4	2,79	$V_{10-2} = 2,79$
		Ind 10- 3	1	1	0,70	$V_{10-3} = 0,70$
		Ind 10- 4	1	2	1,40	$V_{10-4} = 1,40$

Source : Auteur 2016.

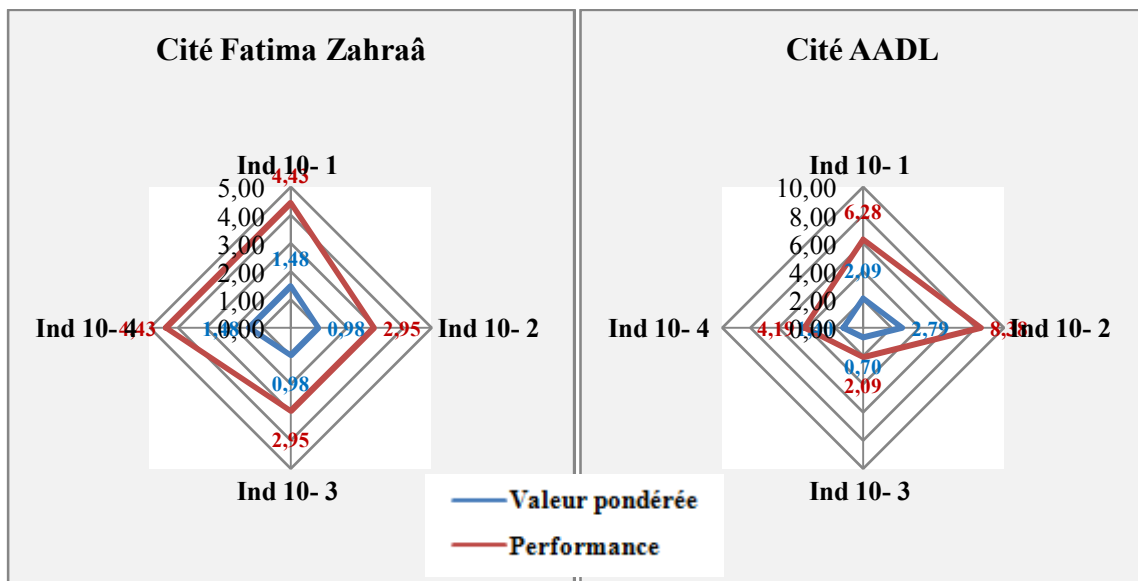
❖ Calcul de valeurs maximales des indicateurs : (Voir le tableau n° 117).

Tableau n° 117 : Calcul de valeurs maximales des indicateurs du critère de composition urbaine.

Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
$V_{10.1 (MAX)} = 1,48 \times 3 = 4,43$	$V_{10.1 (MAX)} = 2,09 \times 3 = 6,28$
$V_{10.2 (MAX)} = 0,98 \times 3 = 2,95$	$V_{10.2 (MAX)} = 2,79 \times 3 = 8,38$
$V_{10.3 (MAX)} = 0,98 \times 3 = 2,95$	$V_{10.3 (MAX)} = 0,70 \times 3 = 2,09$
$V_{10.4 (MAX)} = 1,48 \times 3 = 4,43$	$V_{10.4 (MAX)} = 1,40 \times 3 = 4,19$

Source : Auteur 2016.

Graphes n° 95, 95 : Valeurs pondérées des indicateurs relatifs au critère composition



Source : Auteur 2016.



Commentaire :

D’après les graphes ci-dessous, nous constatons que le critère relatif à la qualité paysagère dans l’espace public dans les deux cités étudiées est très loin de la performance et des valeurs optimales.

Tous ces indicateurs sont très faibles, que ce soit dans la cité Fatima Zahraâ ou la cité AADL. Ceci est dû à des défaillances de conception, car le rapport H/L n’obéit pas aux normes d’aménagement de qualité. En outre les ouvertures des perspectives ne sont pas pris en considération et enfin l’absence des repères urbains dans les espaces publics.

I - 2 - 4 - Evaluation de la qualité de l’espace public dans les deux cités par les indices :

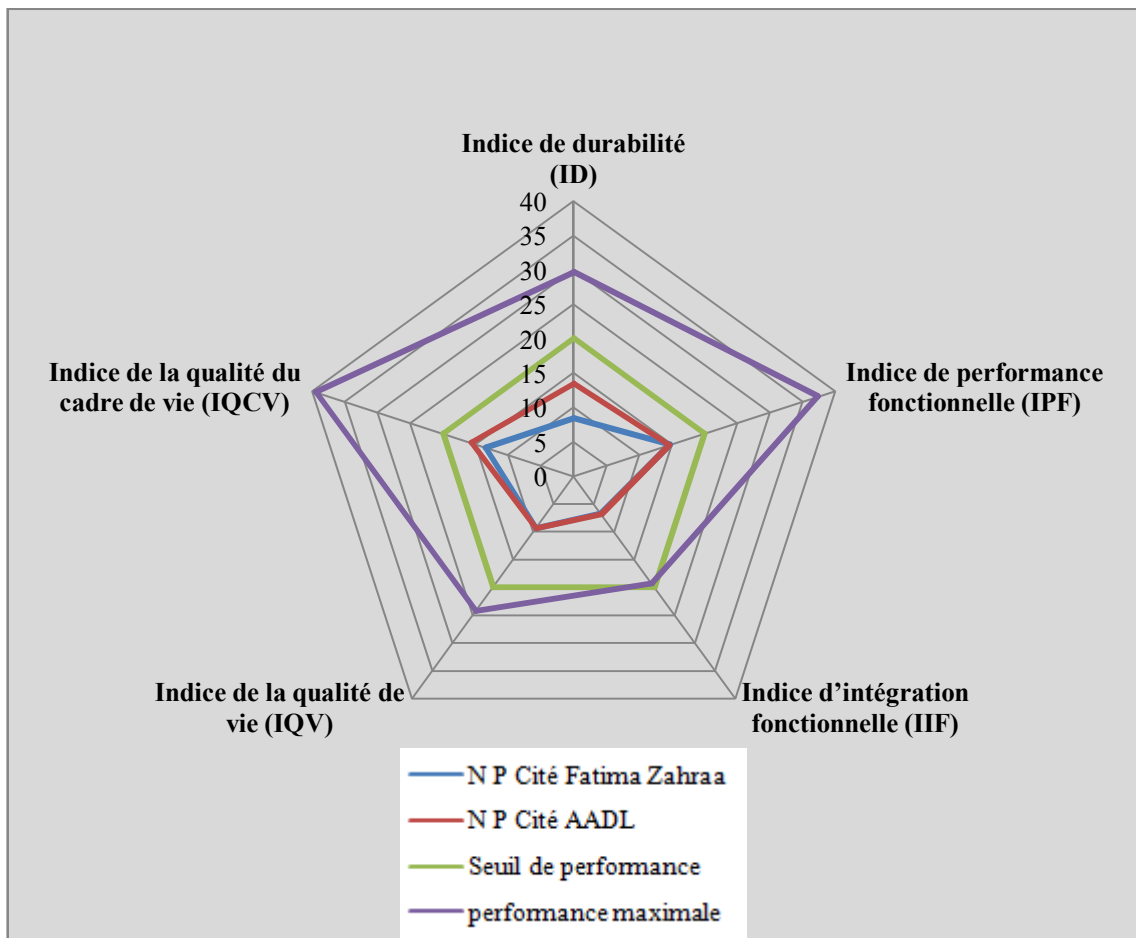
Les résultats du calcul des valeurs obtenues et valeurs maximales sont agrégés d’avoir des valeurs des indices (Voir tableau n° 118 et le graphe n ° 96).

Tableau n° 118 : Evaluation de la qualité de l’espace public par les indices.

<i>Critères</i>	<i>Indices</i>	Valeurs des indices / valeur maximale		Indice global de Qualité de l’espace public / valeur max	
		Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL	Cité Fatima Zahraâ	Cité AADL
Economie d’usage	Indice de durabilité (ID)	8,4/ 25,2	13,38/ 34,12	10,53/ 30	11,98/ 30
Gestion					
L’attractivité	Indice de performance fonctionnelle (IPF)	14,70/ 36,73	14,62/ 37,87		
La Sécurité et sûreté					
Mobilité	Indice d’intégration fonctionnelle (IIF)	6,72/ 19,51	6,88/ 19,21		
L’accessibilité					
Ambiances urbaines	Indice de la qualité de vie (IQV)	9,39/ 28,17	9,40/ 20,26		
La qualité environnementale					
Aménagement	Indice de la qualité du cadre de vie (IQCV)	13,45/ 40,36	15,64/ 38,52		
Composition urbaine					

Source : Auteur 2016.

Graphe n° 96: Valeurs indicielles de la qualité des espaces publics dans les deux cités.



Source : Auteur 2016.

N P : niveau de performance.

Commentaire :

La lecture du graphe ci-dessus montre que la plupart des valeurs indicielles sont inférieures et très faibles par rapport au seuil de la performance qui est défini comme le 2/3 de la valeur maximale, en raison de plusieurs facteurs : le contexte, les moyens mis à disposition pour la réalisation des espaces publics ainsi que les contraintes techniques et les coûts.

L'indice de durabilité (ID) relatif aux critères économie d'usage et gestion n'atteint pas le seuil de la performance, et en même temps il est moins important dans la cité Fatima Zahraâ que dans la cité AADL, cela montre le peu de volonté des acteurs d'AADL pour améliorer la gestion. En ce qui concerne l'OPGI dans la cité Fatima Zahraâ son rôle se termine juste après la réception des logements.



De même l'indice de la performance fonctionnelle (IPF) qui concerne les critères attractivité, sécurité et sûreté, ainsi que l'indice d'intégration fonctionnelle (IIF) relatif aux critères mobilité et accessibilité, et enfin l'indice de la qualité de vie (IQV) qui concerne les ambiances urbaines et la qualité environnementale, ont presque les mêmes valeurs indicielles dans les deux cités étudiées. Ces valeurs sont inférieures et très faibles des seuils de la performance. Cela revient aux défaillances, négligences et à l'indifférence des acteurs urbains vis-à-vis des espaces publics urbains dans les deux cités.

La mobilité douce n'est pas du tout prise en charge, ainsi que le mode de déplacement "vélo". En outre les espaces spécifiques pour les personnes à mobilité réduite PMR ne sont pas pris en considération dans la conception ou réalisation des espaces publics des deux cités.

Enfin l'indice de la qualité du cadre de vie (IQCV) qui concerne les critères aménagement et composition urbaine n'a pas atteint la performance, mais il est plus important (élevé) dans la cité AADL que dans la cité Fatima Zahraâ, cela montre la volonté des acteurs à améliorer l'aménagement dans les cités, par la compétition et les différents concours entre les bureaux d'études.

Malgré les attributions financières considérables par l'État, les professionnels urbains ne tiennent pas compte de la réalisation des espaces publics urbains dans les cités. En outre on note l'absence d'une charte des espaces publics urbains ou une charte d'aménagement et de gestion de l'espace urbain de proximité ou tout autre outil réglementaire adéquat qui prend en considération la question de l'aménagement de qualité des espaces publics dans les cités de logement collectif par les principes du développement durable.



Conclusion :

L'espace public dans les cités étudiées accuse beaucoup de problèmes dont l'origine et l'impact se diffère d'un cas à l'autre.

Les carences en matière de conception et de gestion pèsent lourd et reste presque les mêmes sur l'espace public depuis leurs création à nos jours et surtout sur la vie des résidents et l'absence de l'Etat, qui se décharge complètement son rôle de gestion, d'entretien et d'organisation de ces espaces. Ainsi, le manque de toute initiative permet de créer un cadre de vie agréable par les habitants qui constituent souvent des sources majeures des ces dysfonctionnements ; ces derniers se manifestent particulièrement par plusieurs critères et indicateurs tel que la gestion, l'aménagement...

On mètrera des recommandations pour un aménagement de qualité des espaces publics dans les cités d'habitat collectif étudiées, en vue d'un cadre de vie agréable pour les habitants, tout en visant la démarche du développement durable.

SECTION 3 :

(Les recommandations)

*Vers des Espaces Publics de
Qualité dans les Cités
d'Habitat Collectif*





Les recommandations :

Vers des Espaces Publics de Qualité dans les Cités d'Habitat Collectif :

La recherche en matière de la qualité des espaces publics est un thème d'actualité dans les pays étrangers.

Du point de vue général, nous pouvons dire que toute intervention visant à améliorer les espaces publics urbains dans les cités de logement collectif à Tébessa, afin d'atteindre la qualité souhaitée chez les habitants/usagers, doit élaborer en premier lieu **une charte de qualité des espaces publics** pour ces cités.

A cet effet, la structure de la Charte se décline désormais selon les points suivants :

- L'ambition des opérations au regard du développement durable ;
- L'aménagement des espaces publics ;

Les ambitions au regard du développement durable doivent être développées, en concertation avec les professionnels et les acteurs de la cité (maîtres d'ouvrages, aménageurs, urbanistes, architectes, bureaux d'études techniques...) dans le cadre **d'ateliers techniques**. Cette démarche participative permettra d'optimiser la mise en œuvre de solutions innovantes, adaptées au contexte local.

De façon concrète, il est demandé pour les maîtres d'ouvrages d'atteindre plusieurs niveaux de performance inscrits dans cette Charte (issus du cadre analytique dans ce mémoire), en complément de ceux qui sont inscrits dans les documents d'urbanisme et des réglementations.

Les maîtres d'ouvrages y compris les comités des quartiers, doivent choisir le niveau de performance mais devront néanmoins respecter le seuil minimal de pondération des performances.

Les principes définis par cette charte n'auront d'effet que s'ils sont appliqués par tous les professionnels en charge de l'espace public : services d'éclairage, les espaces verts et le mobilier urbain, responsables de voies, comité du quartier.etc...

Il est primordial que ces différents maîtres d'ouvrage partagent la même vision et les mêmes objectifs pour donner une bonne qualité aux espaces publics.

Ainsi, nos recommandations sont les suivantes :



1 - Amélioration l'économie d'usage des espaces publics urbains dans les cités :

Les recommandations afin de palier à la défaillance et d'atteindre la qualité de l'économie de l'usage dans les deux cités de logement collectif sont :

➤ **Mettre en œuvre des solutions énergétiques innovantes dans l'éclairage public (utiliser des énergies renouvelables) :**

- L'économie énergétique : la maîtrise des consommations et l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique dans l'éclairage public ; et le recours aux sources d'énergies renouvelables, cela revient par la rénovation et la modernisation de l'éclairage public (l'implantation du nouveau réseau d'éclairage public ayant des candélabres autonomes) dans la cité Fatima Zahraâ et remplaçant les poteaux existants (énergivores) par des poteaux contiennent des panneaux solaires et photovoltaïques dans le cas de la cité AADL.

➤ **Amélioration le Rapport de surface des différents modes de déplacement (piéton+vélo/voiture) :**

- Rééquilibrage de la surface voirie au profit des circulations douces (piétons, cyclistes et transports en commun), comme suit :

❖ **La place du piéton :**

- Les aménagements en faveur de la marche à pied invitent à redistribuer l'espace public de manière plus équilibré, ceci vient par la transformation de certaines voies à l'intérieur de la cité Fatima Zahraâ en voies exclusivement piétonnes et par l'élargissement des trottoirs.
- L'implantation d'une zone de rencontre, où le piéton est prioritaire sur les autres modes qui sont motorisés.

❖ **La place du vélo :**

- Encouragement du mode de deux-roues non-motorisés et mise en disposition d'un « Plan Vélo » dont les objectifs majeurs sont d'aménager les voiries existantes en accordant la place au vélo, en intégrant les espaces dédiés aux vélos dans les bords, et en créant aussi des itinéraires principaux à l'échelle des quartiers concernés.
- En matière d'aménagement, les parcours cyclables sont diversifiés (bandes cyclables, pistes doubles-sens, voies à sens unique pour la voiture mais à double sens pour les cyclistes...). Ces dispositifs offrent des parcours optimisés pour les cyclistes, et des pistes sur trottoir à large dimensionnement tout en veillant à conserver des espaces réservés aux piétons confortables et sécurisants.

-



➤ **Penser à la flexibilité des espaces publics :**

- Réserver des espaces publics flexibles dans les deux cités Fatima Zahraâ et la cité AADL, et les configurer à des fins purement de rencontre, avec un marquage au sol pour une flexibilité planifiée. Ces espaces ont des usages multiples : journaliers, hebdomadaires et annuels...

➤ **Utiliser des matériaux recyclables pour un espace public rentable, économe et esthétique :**

- Préconiser des matériaux recyclables dans les revêtements, et spécialement dans la piétonisation et le partage de la rue des voiries et de l'espace public, dès le prochain réaménagement de la cité Fatima Zahraâ tel que : le grès, Le granit, La meulière, Les pavés et dalles en bétons coulés sur place, le marbre, L'asphalte, les revêtements à base de résines gravillonnées, les sables stabilisés.

2 - Améliorer la gestion des espaces publics urbains dans les deux cités :

Nous recommandons afin de palier aux défaillances de la gestion dans les deux cités étudiées ; l'élaboration d'un **plan de gestion** des espaces publics dans ces quartiers. Ce dernier doit prendre en considération les points suivants :

➤ **Désigner des espaces réservés à l'entretien de l'espace public (chaussée et trottoir, éclairage public, mobilier urbain...) :**

- Programmation et réservation des espaces réservés au stockage du matériel d'entretien, de propreté et de nettoyage des espaces publics, et ce au niveau de chaque cité.

➤ **Désigner des espaces réservés aux déchets avec un nombre de rotations suffisants:**

- Intégrer des locaux spécifiques pour les encombrants devront être prévus dans chaque immeuble.

- Encourager le tri-sélectif avec des conteneurs enterrés, facilement identifiables par des couleurs différents.

- Elaborer un programme permanent et régulier contient un nombre de rotations suffisants (au minimum une fois par jour) par les services des déchets.

- Créer des entreprises privées spécialisées à la gestion des déchets dans chaque quartier, dont ses missions la collaboration avec ceux qui sont accordées à l'Etat.

➤ **Actions sur le cadre bâti environnant et intégration d'espaces verts (arbres) :**

- Elaboration d'un programme régulier pour la réhabilitation et le ravalement des façades des immeubles, surtout ceux dans le cas de la cité Fatima Zahraâ, à des fins.



- Implantation des arbres alignés dans le cas des voies longues dans la cité Fatima Zahraâ.
- Implantation des arbres ont des frondaisons de hautes tiges qui permettent plus ou moins d'atténuer l'effet d'écrasement de grande hauteur créé au pied des immeubles dans le cas de la cité AADL.

➤ **Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion de l'espace public :**

- Création d'un système interactif d'assistance, d'information et de requête tel que : les bornes interactifs d'internet au niveau des espaces publics des deux cités.

➤ **Autres orientations relatif à la gestion :**

- Créer des services spécialisés de la gestion des espaces publics urbains avec les maitres d'ouvrages des projets d'habitat collectif (APC/AADL/OPGI).
- Faire participer les usagers dans la revalorisation des espaces publics extérieurs à l'échelle du quartier, par le biais des associations, des comités de quartiers ou même d'immeubles, ou bien en les intégrant dans des cellules de proximités¹⁹¹ développées à cet effet.
- Réhabiliter la fonction du concierge et du gardien dans les deux cités.
- Inciter les habitants/usagers à établir un programme d'entretien de leurs espaces publics (journées de sensibilisations...).
- Renforcer les partenariats Public/Privé en ce qui concerne les espaces publics dans les deux cités.

3 - Améliorer l'attractivité des quartiers à travers ses espaces publics :

Les recommandations afin de palier à la défaillance et atteindre la qualité par le critère relatif à l'attractivité dans les deux cités de logement collectif sont :

➤ **Améliorer et développer d'espaces multi-services dans les cités pour une meilleure appropriation:**

- Développer le rôle du commerce surtout celui de proximité dans les locaux de la cité AADL et la cité Fatma Zahraâ, aussi requalifier les locaux commerciaux existants de la cité Fatma Zahraâ (ravalement, peinture...).

¹⁹¹Les cellules de Proximité : se réunissent régulièrement et ont pour objet de faire le point sur la situation du quartier et sur les éventuels dysfonctionnements qu'il connaît, ces réunions permettent aux acteurs concernés (maitres d'ouvrages, acteurs APC, représentants d'habitants...) d'échanger et de décider des interventions nécessaires.



- Elaboration des règlements contient des ratios précis entre le commerce de proximité alimentaire et autres qui sont non alimentaire dont l'objectif principal est l'équilibre entre eux dans la cité.
- Créer des équipements socio- éducatifs pour enfants tels : crèches, garderie.
- Entretien et améliorer les équipements publics à des fins sociales pour une meilleure cohésion sociale dans les deux cités.
- Prendre en considération l'appartenance culturelle, sociale et professionnelle dans toute étude concernant les espaces urbains publics. Bien que difficiles à saisir, les différences de cultures ont également une influence déterminante sur les usages, induisant des rythmes différents sur les espaces urbains collectifs.

➤ **Créer des espaces de récréation et de détente :**

❖ **Les espaces de détente et de rencontre : assurer une vie collective dans la cité:**

- Requalifier les trois (3) places de rencontre dans la cité Fatima Zahraâ, et créer des espaces urbains destinés essentiellement à la rencontre et la récréation dans la cité AADL prévus dans le plan de masse initial, tels que ; les places, les placettes, les squares, etc. , et ce, en fonction de leurs caractéristiques structurantes, morphologiques et fonctionnelles.
- Aménager ces espaces de telle façon à ce qu'ils soient facilement accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite (abaissement de trottoirs...).

❖ **Les espaces de jeux : donner aux enfants leurs propres espaces publics :**

- Bien choisir l'emplacement des espaces de jeux pour résoudre au problème d'accessibilité et d'insécurité dans la cité Fatima Zahraâ et créer les espaces de jeux prévus dans le plan de masse initial de la cité AADL.
- Moderniser et diversifier les espaces de jeux.
- Créer des espaces de jeux selon les différentes tranches d'âges.
- Équiper les aires de jeux par des équipements de jeux sécurisés.

➤ **Laisser des espaces réservés à l'animation ou présence d'animations quotidiennes ou hebdomadaire dans chaque cité:**

- Réserver des espaces publics flexibles et les configurer afin d'accueillir occasionnellement des événements, des animations et des spectacles à l'intérieur des cités.
- Penser l'aménagement des espaces publics en faveur de la multifonctionnalité des lieux (par exemple : une aire de stationnement dans la cité transformée en espace de fête ou de spectacle...).



➤ **Développer et diffuser des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour les usagers afin de renforcer l'attractivité des quartiers :**

- Installation des panneaux numériques informatifs et des bornes d'informations, affichent permanent la situation de la cité, à proximité des espaces publics...
- Créer un réseau de connexion sans fil ou wi-fi installé dans les espaces publics, essentiellement les places et les placettes des deux cités.
- Créer des pages sociales interactives dans le cas de la cité Fatima Zahraâ, et développer la discussion entre elles avec les différents professionnels de la cité.

4 - Améliorer la sécurité et la sûreté dans l'espace public pour en préserver la qualité :

Les recommandations afin de palier à la défaillance et de rendre l'espace public plus sûr par ce critère dans les deux cités sont :

➤ **Bien gérer les points conflictuels de croisement de flux :**

- Implanter des feux à décompte numérique aux différentes intersections qui sont importantes dans les deux cités.

➤ **Améliorer l'interface piétons-véhicules :**

- Donner aux croisements des voies leurs propres marquages aux sols, avec des dimensions selon les normes (traversées des chaussées, passages piétons et îlots centrales de sécurité...).
- Pacification de la circulation automobile notamment par la réduction de la vitesse qui n'induit pas forcément un ralentissement du trafic (importance de l'étude des débits d'écoulement aux carrefours) mais favorise considérablement la diminution des conflits et des risques pour l'utilisateur (principe de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible) et par la création de repères nouveaux modifiant les comportements de conduite et de circulation dans l'espace public.
- L'usage de la signalétique pour la réduction des conflits d'usages.

➤ **Créer un système de surveillance efficace :**

- Assurer un système de surveillance audio-visuelle afin de renforcer la sécurité à l'espace public dans les deux cités.

➤ **Présence d'agents de la police urbaine suffisants :**

- Assurer un nombre suffisant des agents de la police urbaine (ratio agents/habitants) dans les deux cités, et la création d'une unité sécuritaire dans la cité AADL notamment.



❖ **Autres Orientations relatif à la sécurité et la sureté :**

➤ **Résidentialisation des pieds d'immeubles :**

- Créer des gardes corps, rampes, et murs bahut.
- Système vidéo surveillance dans les parties communes.
- Marquer les entrées des immeubles (auvent, portes, traitement au sol,...).
- Réaffectations des boîtes les lettres et des gaines techniques.

5 - Agir sur la mobilité :

➤ **Assurer un stationnement organisé :**

- Créer un nombre suffisant de places de parking pour éviter le stationnement anarchique.
- Créer des aires de stationnement couvertes contre les intempéries.
- Minimiser les distances entre les parkings et les immeubles pour plus de confort.
- Assurer un gardiennage pour les voitures surtout la nuit, financée en partenariat par les collectivités locales/habitants.

➤ **Offrir d'espaces à deux roues (mode doux) :**

- Promotion et développement d'un réseau dédié aux modes doux (l'usage des deux roues), et notamment du vélo. En créant des itinéraires, pistes et bandes cyclables répondant à de multiples usages : desserte aux équipements de proximité, les immeubles et/ou les espaces récréatifs dans la cité, etc.
- Elaboration d'un plan cyclable desservant tous les quartiers dans la ville, y compris ceux qui sont d'habitat collectif, avec l'insistance de la continuité des parcours entre eux.

➤ **Assurer une fluidité dans la circulation à l'intérieur de la cité :**

- Revoir et recomposer le système viaire en matière de forme, de dimensions pour une circulation plus fluide au sein de la cité.
- Créer des voies qui traversent la cité Fatima Zahraâ et la cité des 580 logements AADL au lieu de les contourner.
- Traiter et réhabiliter les voies existantes (boucher les trous, refaire le bitume,...).
- Réfectionner les trottoirs.

6 - Vers une accessibilité pour tous dans la cité :

Les recommandations afin de palier aux défaillances et atteindre la valeur de la performance par ce critère dans les deux cités d'habitat collectif, résumant comme suit :



Nous proposons de regarder l'accessibilité sous plusieurs angles. Elle peut se structurer autour d'une **charte d'accessibilité**, qui définit la mise en accessibilité dès la conception et de la réalisation des espaces publics des cités d'habitat collectif.

➤ **Faciliter la pénétration vers le quartier (liens avec l'environnement immédiat) :**

- Ouvrir la cité sur son environnement immédiat depuis le reste de la ville en déconstruisant toutes clôtures en dur et la remplacer en séparation légère et transparente.
- Créer des entrées et des accès qui permettent d'accéder jusqu'à l'espace public central dans chaque cité (cet espace doit être un espace de rencontre ou autre espace de récréation).

➤ **Penser aux PMR (l'aménagement spécifique pour les personnes à mobilité réduite PMR) :**

L'accessibilité libre des personnes à mobilité réduite dans l'espace public de la cité, est un des paramètres essentiels à considérer.

Au-delà du respect des normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'objectif en matière d'aménagement est d'assurer une continuité dans la chaîne de déplacement pour les personnes quel que soient leurs handicaps afin de permettre à chacun de cheminer avec la plus grande autonomie possible.

Un traitement particulier sera réalisé sur les aménagements pour favoriser des pentes douces, des paliers de repos bien conçus, des dévers limités, des largeurs de passages suffisants, des abaissements de trottoir particulièrement bien traités, des quais bus surélevés, des revêtements et des marquages lisibles, des dispositifs d'éclairage opérationnels, des cheminements avec des obstacles limités, des emmarchements aisément franchissables, une signalétique urbaine lisible et cohérente.

7 - Améliorer les ambiances urbaines à travers les espaces publics urbains : faire embellir la cité :

➤ **Redonner une vie à la cité par la présence du végétal dans les espaces publics :**

- Renforcer l'arborisation et augmenter la surface des espaces verts et naturels dans les deux cités, surtout dans la cité Fatima Zahraâ qui contient plusieurs vastes étendues.
- Planter les espaces résiduels entre et derrière les immeubles.
- Agrémenter de végétation basse formant clôture pour permettre de distinguer les logements des espaces publics.
- Entretien, arroser les espaces verts existants régulièrement dans les deux cités.



- Effectuer un choix judicieux des arbres en fonction de leur faculté à s'adapter à la pollution urbaine, de leurs qualités esthétiques et ornementales, mais surtout en fonction de leur développement et de leur volume afin de maintenir une luminosité suffisante des immeubles situés à proximité.
- Le projet de plantation - doit prendre en compte les variations saisonnières afin d'implanter les arbres en fonction de l'ensoleillement, des vents dominants.
- Créer des petites entreprises spécialisées à l'entretien et la gestion des espaces verts.
- Le fleurissement végétal - arbres, arbustes, vivaces, annuelles, graminées- est une des composantes de l'espace public qui contribue à l'embellissement d'un lieu, à son attractivité et/ou sa valorisation.
- Valoriser les différentes formes de plantations dans les espaces publics : mails, alignements, végétation ponctuelle, massifs plantés et surfaces engazonnées.
 - **La mise en valeur de l'eau :**
 - La présence de l'eau dans les espaces extérieurs urbains sera donc toujours finement étudiée et intégrée dans les projets d'aménagement (fontaines aux giratoires, centre d'une place ou placette, bassins, fontaines, jets d'eau ...).
 - Le parcours de l'eau et le nivellement seront étudiés avec rigueur pour un ruissellement de l'eau ne causant pas de gêne pour les piétons, les cycles ou les véhicules motorisés.
 - **La mise en lumière de qualité des espaces publics dans la cité :**
 - Élaboration d'un **plan lumière** qui établit les principes et la cohérence des mises en lumière des édifices et des espaces publics dans la cité.
 - L'éclairage des espaces publics, des parcours nocturnes participent au confort des usagers et permet également de révéler la qualité d'un lieu et d'apporter une nouvelle lecture de celui-ci.
 - Les variations des mises en lumière sont dépendantes du caractère des espaces à éclairer particuliers ou ordinaires, urbains, routiers ou de loisirs, et sont conçus à deux dimensions, celle de l'automobile et du piéton.
 - Définir un éclairage suivant la dimension et l'usage des espaces : espace piétonnier ou routier, espace de loisir.
 - Restreindre au maximum l'implantation de mobilier d'éclairage pour ne pas encombrer l'espace.



➤ **Respecter les autres en limitant les nuisances :**

- Prise en charge des nuisances sonores et créer un système d'isolation sonores dès lors le ravalement des façades, pour tous les immeubles de la cité Fatima Zahraâ, et pour les étages jusqu'à R+4 à la cité AADL.
- Choisir des revêtements naturels qui diminuent le niveau sonore lors du passage de véhicules motorisés.

➤ **Couleurs et textures des façades :**

- Prévoir un programme de ravalement et de rénovation des façades dans une règle d'esthétique urbaine, au niveau des immeubles des deux cités par des matériaux contemporains : inox, béton brut, châssis en bois...
- Donner une expression architecturale aux façades modifiées, en laissant une importance pour les surfaces vitrées en façades avec un traitement spécifique des RDC (des locaux commerciaux).
- Harmoniser les couleurs des façades avec les couleurs des revêtements des sols (créer un jeu de couleurs).
- Réhabiliter les façades pour leur redonner vie et les faire ressortir de la monotonie.
- Enlever les différents types de barreaudages et de rideaux et les remplacer avec des éléments architecturaux qui assurent l'intimité la beauté et le paysage agréable.

❖ **Autres orientations :**

➤ **Laisser une place de l'art dans la cité :**

- La valorisation de l'art dans le quartier joue un rôle dans la qualité des espaces publics et sensibilise également le regard des habitants et visiteurs sur le paysage.
- Associer les œuvres d'art à la conception des espaces publics et dans les éléments de repères tel qu'un giratoire.

8 - Amélioration de la qualité environnementale dans les espaces publics urbains :

➤ **Prise en charge des risques sanitaires :**

❖ **Gestion des déchets et la propreté :**

- Mettre en œuvre, une gestion de la collecte sélective des déchets ménagers par système de conteneurs de stockage enterrés, accompagnés de bornes de remplissage, réalisés sur l'espace public en fonction des besoins.
- En sus des conteneurs enterrés pourront être équipées des compartiments (une poubelle papier/carton/ emballages propres et les emballages souillés).
- Mettre en place des poubelles en nombre et capacité suffisante dans les deux cités.



- Motiver les habitants pour un tri sélectif des déchets.
- Organiser la réflexion avec les pouvoirs publics sur le fonctionnement/amélioration des systèmes de ramassage et tri des déchets et de nettoyage des rues.

➤ **Choix des revêtements pour la perméabilité des sols :**

- Utiliser des systèmes de revêtements poreux, surtout pour les trottoirs et les cheminements piétonniers (dalle en gazon, dalle en pierre poreuse, graviers, pavés...).
- L'entretien et préservation des haies.

➤ **Collecte et traitement des eaux pluviales :**

- Pour limiter la gestion des eaux de ruissellement, il doit favoriser un maximum de surfaces perméables (végétalisation, gazon, herbe...).
- Installer des déshuileurs aux rejets des surfaces imperméables,

9 - Aménager : Faire rayonner la cité pour l'extravertir sur son environnement :

Les recommandations afin de palier à la défaillance et atteindre la qualité par le critère de l'aménagement dans les deux cités de logement collectif, sont :

➤ **L'amélioration de l'état des espaces publics existants par l'aménagement des trottoirs et traversées piétonnes :** et leurs traitement selon les normes d'aménagement.

➤ **La cohérence du mobilier urbain :**

- Mettre en place un mobilier urbain adéquat (bancs, abris bus, cabines téléphoniques, bacs à fleurs...).
- Définir des types de mobiliers suivant la dimension et l'usage des espaces : avenue ou venelle, piste cyclable, quai...
- Restreindre au maximum l'implantation de mobilier de sécurité (bornes, etc.) et favoriser le mobilier de confort (bancs, corbeilles).
- Préférer des mobiliers solides, résistants aux chocs et durables.
- Réfectionner l'éclairage public surtout dans les parkings et les entrées des immeubles.

➤ **Créer des espaces de stationnement aménagés pour ceux qui utilisent la mobilité douce (vélos):**

- Installant des stationnements vélos (appui vélos, garages sécurisés) à proximité des équipements, des commerces, des stations de transport en commun.

➤ **Traiter les bordures et les caniveaux :**

- Mettre en place des bordures et caniveaux en matériau grés dans les axes.



- Possibilité de reprofiler des bordures plus contemporaines aux abords des équipements et les locaux commerciaux dans la cité AADL.
- Privilégier la récupération des pavés de grès pour constituer des réserves.

10 - La composition urbaine : vers des espaces publics lisibles :

Les recommandations afin de palier à la défaillance et atteindre la qualité par ce critère sont :

➤ L'amélioration des conditions de visibilité et lisibilité de l'espace public :

La qualité de l'espace public se retrouve dans sa lisibilité et sa visibilité, de ce fait dès la conception il faut atteindre des vues et perspectives grâce à des dégagements visuels qui éliminent ainsi les endroits cachés et les lieux pièges, et ce dans les cas de figure : cité Fatima Zahraâ, et surtout la cité AADL.

La conception doit aussi privilégier dans le dessin la linéarité et la constance, les formes géométriques et le parallélisme et les découpages précis selon les cas. Les jeux de couleurs, de formes, de matériaux dont les associations sont harmonieuses et sobres conforteront efficacement la lisibilité générale ou particulière de l'espace public.

- Prévoir une composition globale : marquer les perspectives, les carrefours. Le mobilier lumière sert aussi de repères le jour et contribue ainsi à l'orientation et à la lisibilité de l'espace.

➤ Respecter et appliquer le rapport $R = H/L$ et l'angle de vision appropriée :

En modifiant le plan d'aménagement avant son approbation définitive, et faire des simulations en 3D avec des vues adéquats afin de vérifier que l'angle de vision soit approprié.

➤ L'implantation des repères urbains des différentes espaces publics dans le quartier :

- Transmettre efficacement des messages : informer et renseigner.
- Permettre de s'orienter et de se repérer : la signalisation constitue une chaîne d'informations.
- Penser la signalétique à l'échelle du piéton et du cycliste.
- Être vigilant lors des aménagements urbains à l'implantation de la signalisation, à sa lisibilité et sa visibilité.
- Pentes et contre pentes donnent l'intelligence du sol et peuvent constituer à elles seules l'expression du projet d'espace public.
- Le nivellement du sol assure l'écoulement des eaux pluviales ou de nettoyage.
- Le revêtement de sol définit le plus souvent le statut de l'espace public.

Conclusion Générale





Conclusion générale :

Traiter des espaces urbains publics dans les ensembles d'habitat résidentiels à Tébessa s'est avéré plus que nécessaire, au constat de la dégradation progressive et de la négligence des professionnels de l'urbain chargé de ce type d'habitat.

Le présent travail constitue une tentative de compréhension, les dimensions de la qualité de l'espace public dans les cités d'habitat collectif à Tébessa, en tant qu'espace à vivre, nécessite une pensée comme celle du centre-ville et autres endroits de la ville.

Nous avons tenté de répondre aux questions posées qui cherchent à identifier les besoins et les nécessités des usagers, tout en prenant en considération l'habitant comme élément principal à l'environnement extérieur qui compose les espaces publics de proximité. Quant à notre objectif principal, il est axé sur la question de la qualité tenant compte les relations complexes entre l'habitant/usager, et l'amélioration de la qualité de l'espace.

Nous avons établi une comparaison de l'espace public de proximité dans les deux cités Fatima Zahraâ et la cité AADL, par l'application de la méthode QUEP. Cette dernière montre une petite disproportion entre la qualité des espaces publics dans les deux cas de figures, la première étant ancienne et a bénéficié d'une opération d'amélioration urbaine, alors que la deuxième a été construite récemment.

L'évaluation permet de nous faire connaître les critères, les indicateurs et les indices défaillants ou optimaux. Nous avons constaté que tous les critères sont défaillants et très loin d'être optimaux dans le cas de la cité Fatima Zahraâ, nous avons constaté aussi que l'opération d'amélioration urbaine s'est soldée par un échec du fait que les habitants/usagers expriment une grande insatisfaction par rapport à ces espaces. De même l'évaluation de la cité AADL permet de voir que la majorité des critères sont défaillants à l'exception du critère qui concerne le rapport de surface entre voie mécaniques/voies piétons qui est optimale et s'inscrit dans les normes d'aménagement.

Aussi nous pouvons conclure que les nouvelles cités d'habitat collectif souffrent des mêmes problèmes que les anciennes cités, en matière d'aménagement des espaces publics. Les opérations d'amélioration urbaine se sont soldées par un échec à cause du manque de la prise en compte des besoins réels des habitants/usagers en matière d'espaces publics de proximité.



Conclusion générale et recommandations

En ce qui concerne le rôle des professionnels urbains dans la production des espaces publics de proximité dans la ville de Tébessa, nous pouvons dire que ces derniers n'ont pas pris en compte les critères de développement durable.

En effet ces derniers accordent la plupart du temps des modèles - types - des cahiers de charges anciens et les reproduisent dans chaque projet d'aménagement des espaces publics. Le cahier de charge contient souvent trois (3) lots : un lot pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable, un lot pour les voiries, bordures et trottoirs, et enfin un lot destiné aux espaces verts et éclairage public. Dans la plupart des projets les voiries et assainissements sont achevés et réalisés tant bien que mal, alors que les espaces verts et l'éclairage public ne le sont pas.

Même le concepteur (bureau d'études) dans ce cas, il se trouve limité par un cahier de charges linéaire difficile à modifier sans recours aux autres services loin de l'urbain, la coordination entre eux est très complexes à savoir l'existence des réglementations rigides gênent et parfois empêchent toute collaboration ou concertation entre ces services dans chaque projet d'aménagement des espaces publics.

Dans cette conclusion, nous avons cherché à établir des liens entre la partie théorique et la partie analytique. Les résultats obtenus nous ont permis de confirmer l'hypothèse énoncée : un système d'évaluation des espaces publics dans les cités d'habitat collectif par rapport aux normes d'aménagement de qualité (critères, indicateurs et indices), permet d'évaluer ces espaces. Ainsi nous pouvons agir et modifier le système par la correction de ses éléments (critères, indicateurs et indices) défaillants pour atteindre la qualité.

Nous pouvons ainsi améliorer la qualité des espaces publics au sein des cités d'habitat collectif, en se basant sur les références (normes d'aménagement), en les appliquant, et en prenant en charge l'ensemble des critères de qualité, ainsi que les indicateurs par la voie d'un règlement ou une charte pour les espaces publics urbains ciblant les quartiers denses et complexes.

Agir sur la qualité de l'espace public comme une approche curative dans les cités d'habitat collectif combine plusieurs acteurs urbains, y compris l'habitant/usager, en ciblant les indicateurs défaillants, afin de les améliorer dans un contexte de développement durable.



Conclusion générale et recommandations

L'évaluation de la qualité des espaces publics, qui peut se faire avant (conception), pendant et après (réalisation du projet), nous permet aussi de montrer les insuffisances conceptuelles des espaces publics, et cela nous conduit à apporter une correction et une modification appropriées (dans le cahier de charges) et agir mieux sur les références (critères et indicateurs) dans le temps, afin d'atteindre les valeurs optimales pouvant offrir une amélioration de la qualité de l'espace public et par conséquent l'amélioration de la qualité et le cadre de vie des habitants/usagers.

❖ L'ouverture vers des autres pistes de recherches futures :

Certaines pistes de recherche s'ouvrent, et des interrogations peuvent être résolues sur la qualité des espaces publics dans les cités d'habitat collectif. On peut les citer comme suit :

On peut s'intéresser au rôle de la cartographie et les SIG dans la gestion des espaces publics au sein des cités d'habitat collectif (entretien des espaces, propreté et mobilier urbain...), des cartes interactives via NET et systèmes de requêtes.

L'outil électronique et son rôle d'aide à la prise de décision par les collectivités locales dans la production qualitative des espaces publics, tel que l'élaboration d'un logiciel/application de gestion des espaces publics...

Références Bibliographiques





➤ Les ouvrages :

- Bassand M, « *Cités, villes, métropoles* », presses polytechniques et universitaires romandes, 2007.
- Bassand M, Compagnon (A), Joye (D), Stein (V), « *Vivre et créer l'espace public* », Ed PPUR, 2001.
- BERTRAND, M-J, LISTOWSKI .H, « *Les places dans la ville* », Ed Dunod, Paris, 1984.
- BOYER Annie, « *Aménager les espaces publics* », Ed. Moniteur, Paris, 1994.
- COMU.M : « *Libérer la ville* », Bruxelles, Casterman, 1977.
- CÔTE.M, « *L'Algérie ou l'espace retourné* », Ed Flammarion, Paris, 1988.
- Delfonte. C, « *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis* », Ed.Armand Colin & Masson, Paris, 1997.
- François Ascher, « *Les nouveaux principes de l'urbanisme suivi de lexique de la ville plurielle* », édition de L'Aube, 2013.
- Françoise Choay & MERLIN, P « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », (P.U.F), Paris, 1988.
- Grand dictionnaire *Larousse*, Paris, 1983.
- Jacques Vicari, « *Agir sur la ville, essai d'écologie urbaine* », Ed, Moniteur, 1983.
- Jean.Bastié & Bernard, Désert, « *l'Espace Urbain* », Ed Masson, Paris, 1980.
- Jean-Pierre Muret; Yves-Marie Allain; Marie-Lise Sabrie, « *Les espaces urbains* », Ed Moniteur, Paris, 1987.
- Jürgen Habermas dans sa thèse « *l'Espace public* », rédigée en 1961 sous la direction de Wolfgang Abendroth, publiée en 1962.
- Louis Pierre Grosbois, « *Handicap et construction* », 8^{ème} édition, Le Moniteur Editions, 2008.
- PANERAI .Ph, CASTEX et DEPAULE, « *De l'îlot à la barre* », Éditions Parenthèses, Paris, 1996.
- PINON, P, « *Lire et composer l'espace public* », Éditions S.T.U, Paris, 1991.
- R. Krier, « *L'espace de la ville* », Ed, Les archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.
- Sablet De (M) : « *Des espaces urbains agréables à vivre places, rues, squares et jardins* », Ed du Moniteur, 1988.
- Saidouni M, « *Eléments d'introduction à l'urbanisme* », Casbah, Alger, 2000.



- VOISIN .B, TOUSSAINT,J-Y et ZIMMERMANN .M, « *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public* », Ed PPUR, Lausanne, 2001.

- Zucchelli A : « *Introduction a l'urbanisme opérationnel et a la composition urbaine* », Ed OPU Alger, Tome 2, 1984.

➤ Les thèses et les mémoires :

- Abbaci Samira, *Les inégalités écologiques en milieu urbain et leur impact sur l'attractivité des quartiers cas d'Annaba*, mémoire de magister, université Annaba, 2013.

- Bennadjai Radhia, *Revitalisation des espaces extérieurs dans les cités d'habitat collectif*, cas de Batna, Université de Constantine 2010.

- Benzaoui Amel, *Le processus de création d'un habitat individuel de qualité, cas d'Ain el Beida*, mémoire de magister, université d'Annaba, 2013.

- Bestandji. S, *Intérieur / Extérieur, pour une lecture de l'espace urbain à Constantine*, Mémoire de Magister, université de Constantine, 1995.

- Boucherit Sihem, *L'utilisation du Projet Urbain dans la requalification des grands ensembles*, mémoire de Magistère, université de Constantine.

- Foura.Y, *Typification, standardisation et homogénéisation des logements et ensembles d'habitation : l'impact sur les permanences, les modèles culturels et l'habiter*, Doctorat en Architecture et urbanisme, Université de Constantine, 2007.

- Hadji Lydia, *La qualité des espaces publics urbains et les stratégies du développement durable urbain*, thèse de doctorat, EPAU, 2014.

- Loucif Tarek, *Les espaces publics dans les villes Algériennes ; fonctionnement et perspectives, cas de Boussouf*, mémoire de magister, université Oum el Boughi, 2009.

- REZIG Adel, *L'impact de l'accessibilité et de la visibilité sur le mouvement des usagers dans les espaces publics urbains des logements collectifs*, Cas de Biskra, Mémoire de magister université de Biskra.

- Saadi Ibtissem, *L'attractivité urbaine dans les quartiers en difficulté, cas d'Annaba*, mémoire de magister, université Annaba, 2016.

- Zahi Nassira, *Les retombées de l'amélioration urbaine sur le cadre de vie par la réhabilitation des quartiers de la ville d'Annaba*, mémoire de Magister, Université d'Annaba.

- Sebboua Deloula, *Qualité de l'espace public dans les campus universitaires, Cas du campus de Biskra*, Magistère en Architecture, Université Mohamed Kheider – Biskra.

➤ Les articles:

- A Fleury, *Espace public*, article publié sur internet, lien : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>.

- Hayet Mebirouk, Anissa Zeghiche et Kaddour Boukhemis, « *Appropriations de l'espace public dans les ensembles de logements collectifs, forme d'adaptabilité ou contournement de normes ?* », *Norois*, 195 | 2005, 59-77.



- Hadji Lydia, *L'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision*, cahier de géographie du Québec, Avril 2013.

- Lydia Hadji, « *Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projet d'aménagement durable à Alger* », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2012/5 (décembre), p. 857-874. DOI 10.3917/revu.125.0857.

- Imane Kaouche, Aicha Boussoulim, *à la recherche des qualités du vécu des espaces publics ; cas des places publiques en Algérie*, article publié, Courrier du Savoir, Décembre 2015.

➤ Les revues :

- Pierre George : *Géographie des villes*, Que Sais-je N° 1325, Paris, 1975.

- Cyprien Avenel, *La mixité dans la ville et dans les grands ensembles*, *Informations sociales*, 2005/5 (n° 125).

- CHAMBOREDON. J-C, LEMAIRE. M, 1970, « *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement* », *Revue française de sociologie*, XI.

- PEILLON.P, « *Pour planter le décor* », *Urbanisme*, Mars/Avril 2007, n° 353, p. 47.

➤ Les documents règlementaires :

- *Monographie* de la wilaya de Tébessa, situation 2014, D.P.S.B. (direction de programmation et suivi de budget ex : DPAT) de Tébessa.

- *PDAU* intercommunal de Tébessa 2010.

- *PDAU* de la ville de Tébessa, 1995.

- DUAC de Tébessa, *POS* n°04.

➤ Autres documents :

- *Guide de conception des espaces publics communautaires*, Fascicule général, Janvier 2009.

- Mairie de Toulouse – Direction de l'Esthétique et du Patrimoine Urbains – *Prescriptions générales de l'espace public* – 06/2008.

- *Accessibilité de la voirie et des espaces publics. Éléments pour l'élaboration d'un diagnostic dans les petites communes*, CERTU, janvier 2011.

- Mairie de Toulouse : *Cahier de l'espace public*, 2008.

- Brenac T. (1997) *Analyse séquentielle de l'accident. Outils et méthodes*. Rapport INRETS n°3.

- Brenac T., Nachtergaele C., Reigner H. *Scénarios Types d'accidents impliquant des piétons et éléments pour leur prévention*. Rapport INRETS n°256, 2003.

➤ Encyclopédies :

- *Encarta* 2008.



➤ **Sites web :**

- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>
- <http://www.wikipedia.fr>
- <http://www.mhuv.gov.dz/>
- <http://www.evermotion.org/>
- Google earth.

➤ **Liens web:**

- <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/certification.htm>;
- <http://www.ecocert.com/professionnel-seve>.
- <http://www.association-chat.fr/presentation.html>
- www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/winter_cle1e1fc5.pdf p 2
- http://gaston.lema.arch.ulg.ac.be/urba/Cours/Projet/Exemples_Lyon/DossierGroupe4.pdf
- <http://www.ville.gouv.fr/?lyon-le-nouveau-visage-du-quartier>
- <http://www.grandlyon.com/projets/lyon-mermoz.html>.
- <https://sites.google.com/site/misaunet/gestion-de-la-qualite/terminologie-de-la-qualite>.
- <http://www.vandoeuvre.fr/actualites/une-aire-de-jeux-a-l-embellie>
- http://arbres.paysages.33.free.fr/les_haies_eviter.htm
- <http://www.villaverde-lebeausset.com/fr/jardinage/gazons-et-graines/les-gazons-artificiels>.
- <http://www.grandlyon.com/projets/lyon-mermoz.html>
- <https://divisare.com/projects/205986-gautier-conquet-architectes-avenues-mermoz-et-pinel>
- <http://www.ville.gouv.fr/?lyon-le-nouveau-visage-du-quartier>
- <http://www.leprogres.fr/lyon/2016/12/15/mermoz-sud-un-projet-urbain-destine-a-metamorphoser-le-quartier>
- <http://www.polville.lyon.fr/des-quartiers-lechelle-de-la-ville/les-territoires/quartiers-du-8e-entree-est>
- <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Projet-urbain/Etude-de-programmation-urbaine-du-quartier-du-Grand-Parc-diagnostic-urbain>
- <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/grand-parc>.
- <https://www.facebook.com/Batigec-%D8%AA%D8%A8%D8%B3%D8%A9-1447768352168269/?ref=ts&fref=ts>
- http://www.nantesmetropole.fr/deliberations/co_20101018/Annexeco_18_10_10_18_01.pdf
- <http://www.jpcharbonneau-urbaniste.com/index.php/articles/textes-divers/developpement-urbainattractivite-et-vie-democratique-locale>
- <https://ambiances.revues.org/686?lang=en>
- http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Serie-grise/NTIC_sante.pdf
- http://www.planteetcite.fr/data/fichiers_ressources/pdf_fiches/synthese/14_09_24%20Fiche%20synthese%20Revetement.pdf
- <https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/perraud.pdf>
- mobilitepourtous.ch/pdf/2008_01_equiterre_info_FR.pdf
- http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/securite_aménagement.pdf
- <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/CTmethodo/files/assets/common/downloads/publication.pdf>

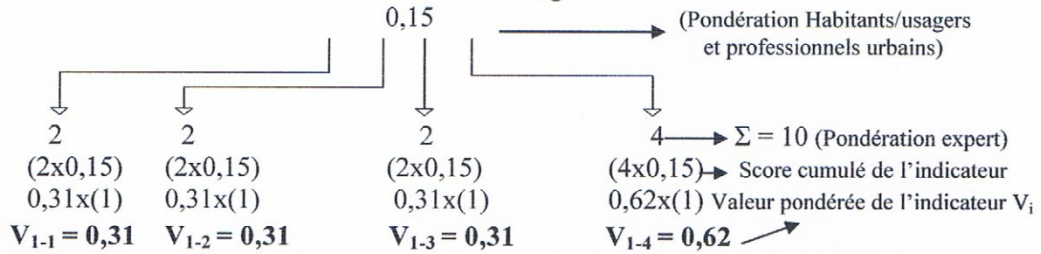
Annexes



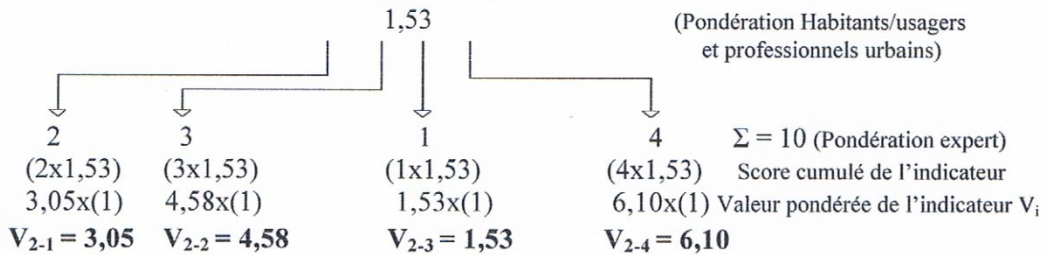


Calcul des valeurs pondérées des indicateurs (Cité Fatima Zahraâ) :

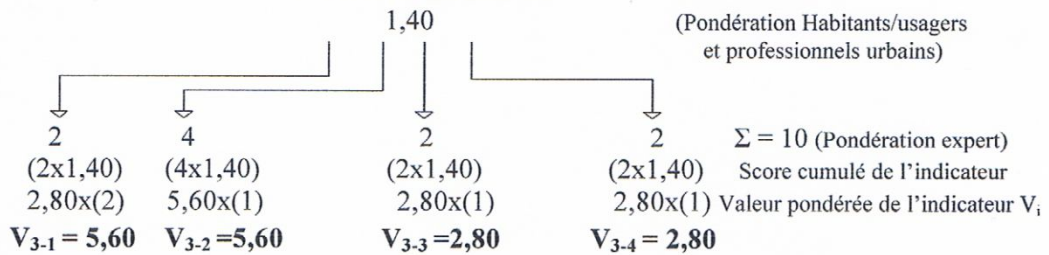
Critère 1 : Economie d'usage



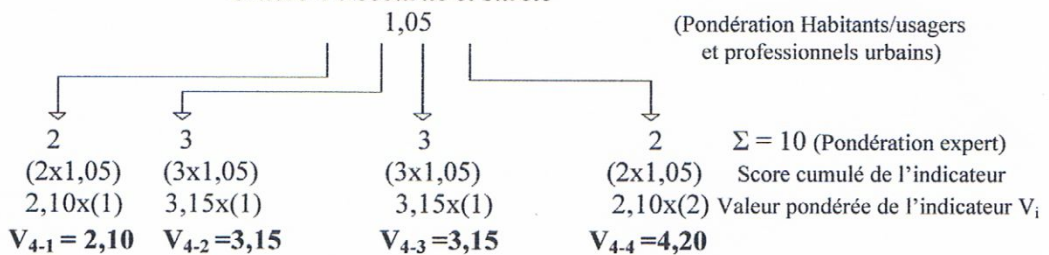
Critère 2 : Gestion



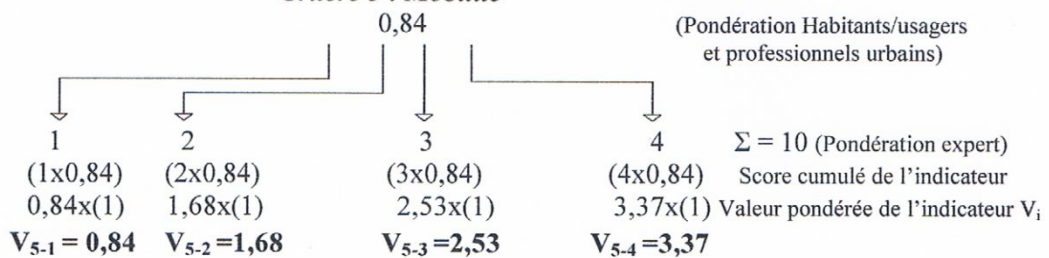
Critère 3 : Attractivité



Critère 4 : Sécurité et sureté

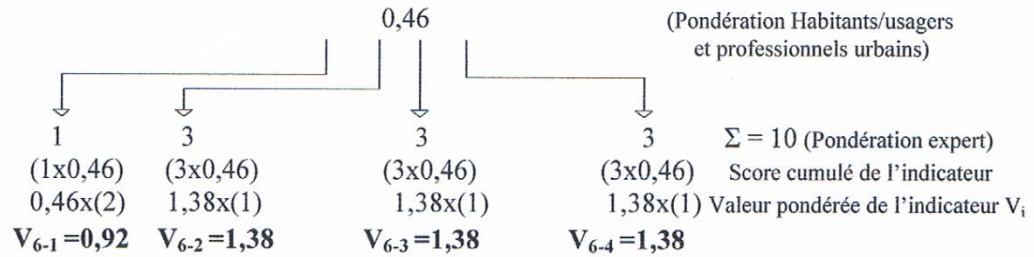


Critère 5 : Mobilité

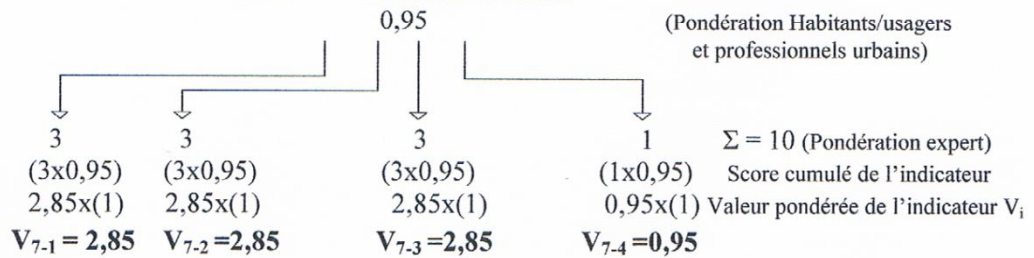




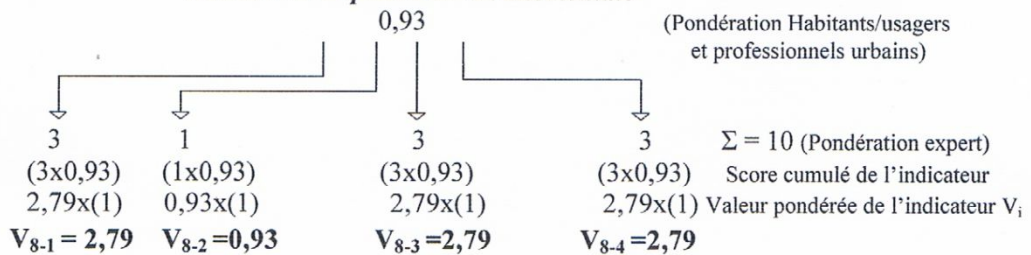
Critère 6 : Accessibilité



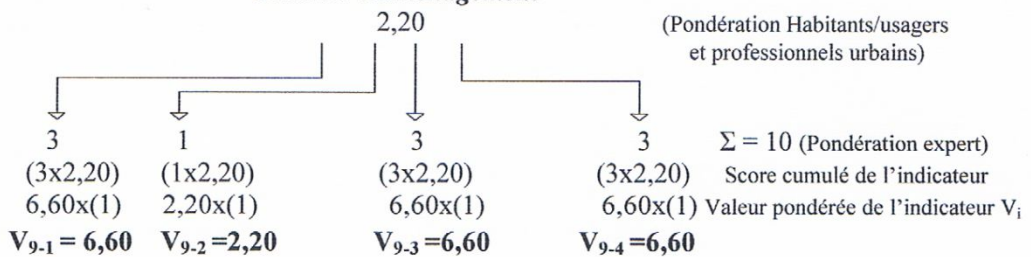
Critère 7 : Ambiances urbaines



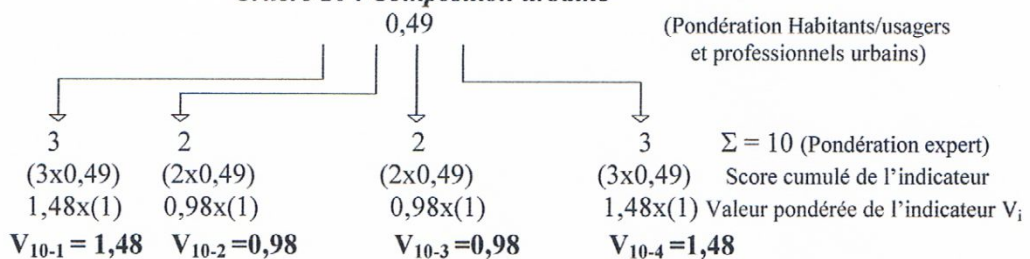
Critère 8 : La qualité environnementale



Critère 9 : Aménagement



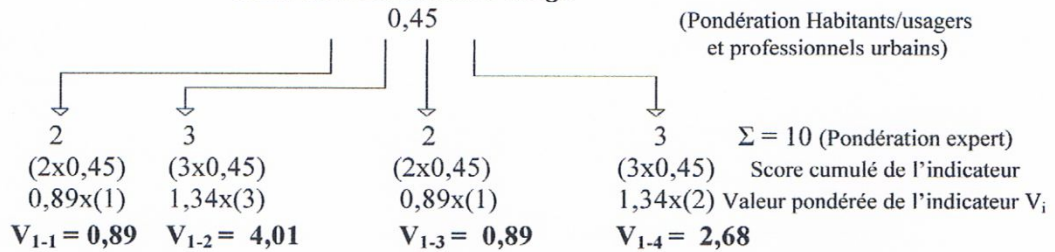
Critère 10 : Composition urbaine



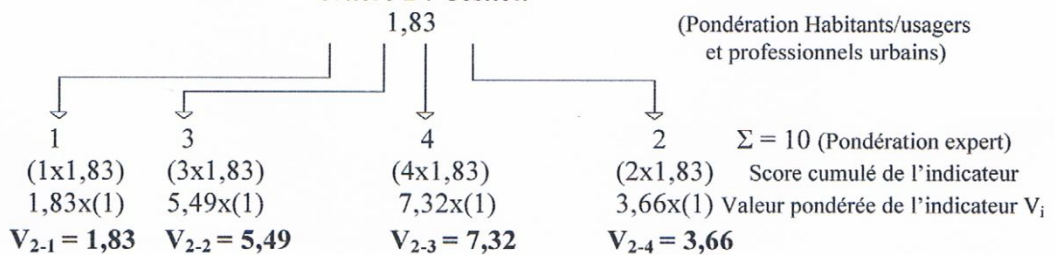


Calcul des valeurs pondérées des indicateurs (Cité AADL) :

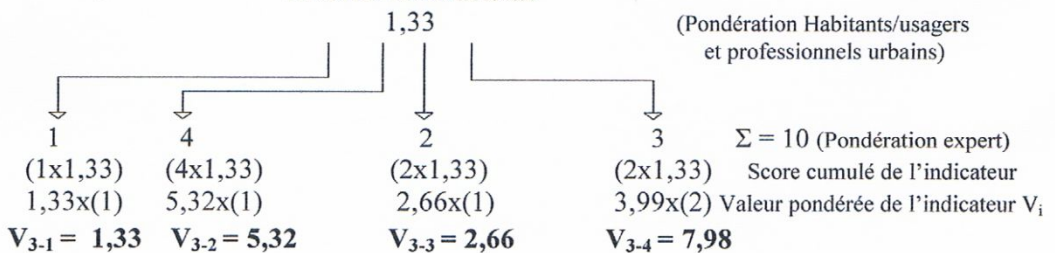
Critère 1 : Economie d'usage



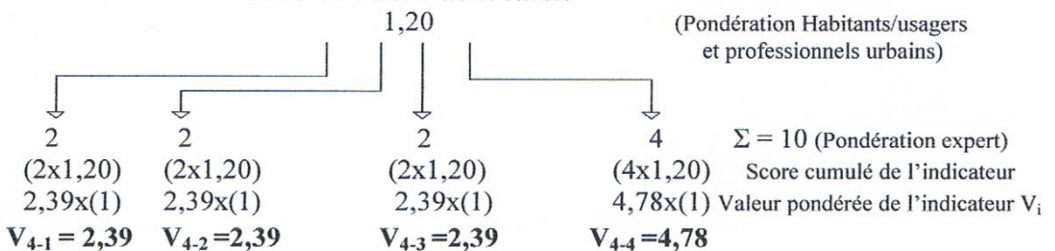
Critère 2 : Gestion



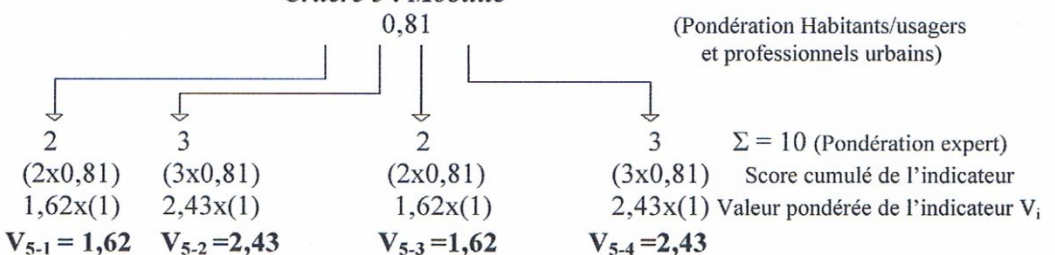
Critère 3 : Attractivité



Critère 4 : Sécurité et sureté

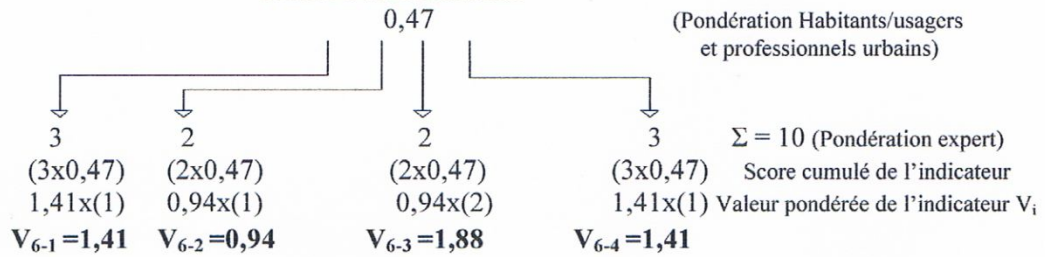


Critère 5 : Mobilité

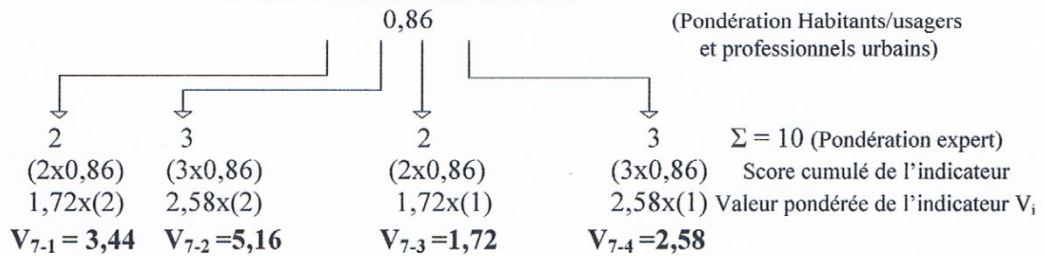




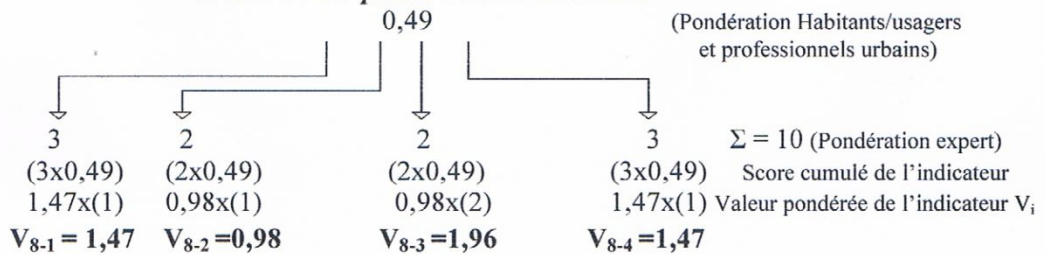
Critère 6 : Accessibilité



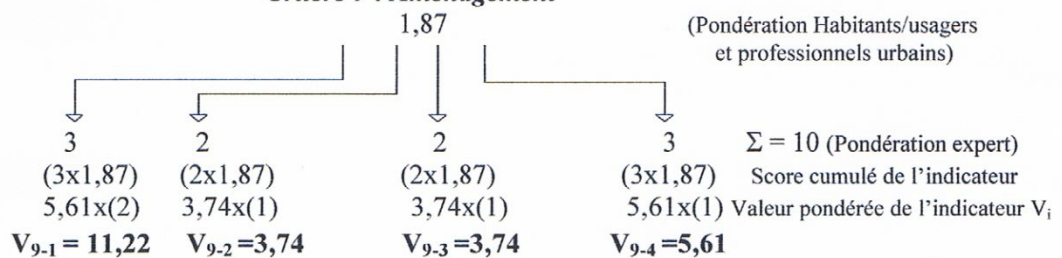
Critère 7 : Ambiances urbaines



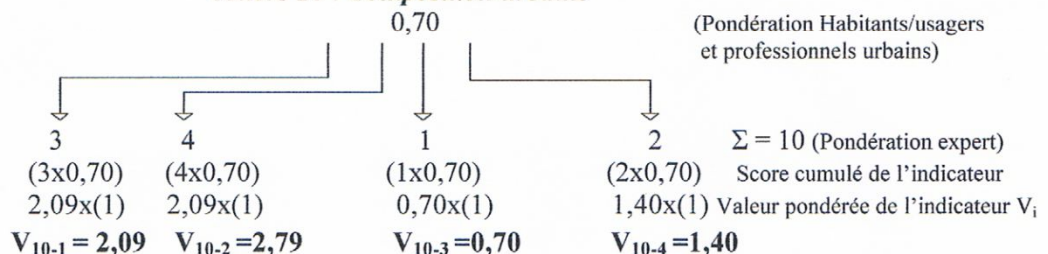
Critère 8 : La qualité environnementale



Critère 9 : Aménagement



Critère 10 : Composition urbaine





République Algérienne Démocratique et Populaire
Université de Constantine 3
Institut de Gestion des Techniques Urbaines



QUESTIONNAIRE

(Destiné aux habitants du quartier des 580 logements AADL)

- Ce questionnaire est établi dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Magister (option : Gouvernance et Gestion Urbaine de Proximité), intitulé :

***Les espaces publics dans les quartiers d'habitat collectifs, vers des espaces de qualité.
Cas de la ville de Tébessa***

- Cette enquête a pour but d'évaluer le niveau de satisfaction, en matière de qualité des espaces publics urbains au sein de votre quartier d'habitation.

Nous rappelons que :

- Ce questionnaire ne sera utilisé que pour la préparation de notre mémoire.
- Cochez la question que vous auriez sélectionnée.

Nous vous remercions de bien vouloir participer à cette enquête, L'aboutissement de ce travail dépend de votre aide et coopération, nous espérons avoir des réponses claires et authentiques.

Merci beaucoup



Questionnaire n°

➤ **Enquêtes socio économique:**

Chef de famille :

Âge :

Niveau d'instruction :

Sans Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Activité du chef de famille :

Nombre d'enfants scolarisés : Primaire Moyen Secondaire Université

Y a-t-il une personne sensible dans votre famille ? Oui Non

Si oui précisez :

- Handicap moteur ou mobilité réduite.
- Handicap visuelle.
- Handicap mental.
- Handicap auditif

- Depuis combien de temps habitez-vous cette cité ?
- Etes-vous propriétaire ou locataire de votre logement ?
- Est-ce que vous comptez rester dans votre cité ou déménager ?
- Pourquoi ?

➤ **Enquête sur le cadre de vie :**

- Depuis que vous êtes installé avez-vous procédé à des transformations au niveau : des ouvertures (fenêtres, porte fenêtres, porte d'accès), des balcons ?

Oui Non

Si non avez-vous procédé à des travaux tels que :

Étanchéité Ravalement Peinture

- Êtes-vous satisfait de l'organisation des bâtiments ?

Oui Non

- Si oui quels sont les avantages de cette organisation?

.....

- Si non quels sont les inconvénients de cette organisation?

.....

- Quel est le degré de satisfaction de votre cité ?

Très élevé Elevé Moyen Faible

- Ressentez-vous une amélioration dans la qualité des espaces publics depuis que vous êtes installé dans cette cité?

Oui Non

- Depuis votre installation, y a-t-il eu des travaux d'aménagements des espaces publics de la cité ?

.....



➤ **Enquête sur la qualité de l'espace public :**

Critère n° 01 – Economie d'usage :

- Quel est le mode de déplacement le plus dominant dans votre quartier ?
- Voiture
- A pied

Critère n° 02 – Gestion :

- L'entretien de la cité se fait par qui ?
- Êtes-vous satisfait de l'entretien des espaces publics urbains de votre cité ?
- Oui Non
- Avez-vous déjà participé à l'entretien de votre cité ?
- Oui Non
- Si oui combien de fois ?
- Si non pourquoi vous ne participez pas à l'amélioration de votre cité ?

- Qui est le responsable de la gestion de votre cité ?
- OPGI APC AADL Le comité du quartier
- Si oui de quelle façon :
- Eprenevez-vous des difficultés pour jeter vos ordures ?
- Oui Non
- À quel moment de la journée jetez-vous vos ordures ?
- Matin Après midi Soir
- Combien de fois par semaine jetez-vous vos ordures?

Critère n° 03 – L'attractivité: (liée à la qualité de vie) :

- Quel est votre endroit ou lieu préféré dans la cité?
- Ma rue, mon trottoir Souk hebdomadaire La mosquée
- La boutique Le café place
- Pourquoi ?
- Où sont situés les commerces et services que vous fréquentez? (cochez).

	Essentiellement dans le quartier	Essentiellement hors quartier
Alimentaire		
Non-alimentaire		
Restaurant		
Café		
Cabinet de médecine		
Artisanat		

- Quels sont vos besoins en matière de commerce et de services ?
- Pharmacie Boulangerie Boucherie Librairie



Si oui, lesquels ?

- Trouvez-vous qu'il y a dans votre quartier suffisamment de lieux de rencontre ?
 Oui Non

Si oui, lesquels ?

- Est-ce que les lieux où jouent vos enfants sont suffisants et sécurisés ?
 Oui Non
- Où passez-vous votre week-end ?
 Dans la cité Au centre ville Autre quartier
- Y a-t-il des événements ou manifestations quotidiennes ou hebdomadaires dans votre cité ?
 Oui Non

Si oui, lesquels ?

- Utilisez-vous des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour lancer des informations concernant votre quartier ?
 Oui Non

Si oui par quel moyen ?

- Net via ordinateur.
- Net via téléphone mobile, tablette...
- Autres logiciels et applications.
- De quelle manière vous vous tenez au courant des informations concernant votre quartier ?
 Méthode traditionnelle (affichage sur papiers).
 SMS publicitaire.
 Autres

Critère n° 04 – la Sécurité et la sûreté :

- Aviez-vous la priorité tant que piéton lorsque vous traversez une voie ?
 Oui Non
- Est-ce que vous vous sentez en sécurité lorsque vous traversez une voie ?
 Oui Non
- Est-ce que vous vous sentez en sécurité dans tout l'espace public ?
 Oui Non
- Y a-t-il des endroits dans votre cité qui vous paraissent dangereux ?
 Oui Non

Lesquels?

- Trouvez-vous que le nombre d'agents de la police urbaine est suffisant pour couvrir votre quartier ?
 Oui Non

Critère n° 05 – Mobilité :

- Avez-vous une voiture ? Oui Non

Si oui où vous la stationnez ?

- Êtes-vous satisfait de votre mode de stationnement ? Oui Non
- Le parking où vous gardez votre voiture est-il abrité ? Oui Non



- Si non ou garez-vous votre voiture ?
 Les rues
 Un autre parking dans une cité voisine
- Préférez-vous le mode deux roues non motorisé ?
 Oui Non
Si non, pourquoi ?
- Trouvez-vous des espaces suffisants et aménagés lorsque vous vous promenez à pied ?
 Oui Non

Critère n° 06 – L’accessibilité de l’espace public:

- Etes-vous gêné par des obstacles (mobilier encombrant) lorsque vous marchez sur les trottoirs dans votre cité ?
 Oui Non
- Pensez-vous qu’il est nécessaire d’aménager des lieux spécifiques aux PMR ?
.....

Critère n° 07 – Ambiances urbaines :

- Êtes-vous satisfait de l’éclairage la nuit dans votre cité ? Oui Non
- Etes-vous gênés par le fait que certaines parties du quartier ne sont pas assez éclairées la nuit ?
 Oui Non
- Trouvez-vous que votre quartier est doté suffisamment d’espaces verts ?
 Oui Non
- Est-ce que cet espace vert est entretenu ?
 Oui Non
- Est-ce que le non entretien de ces espaces pose des problèmes (rats, serpents, insectes...)?
 Oui Non
- Avez-vous assez d’espaces ombragés pour les saisons ensoleillées
 Oui Non
- Pensez-vous que la présence de plans d’eau peut humidifier l’air dans le quartier et crée un confort visuel?
 Oui Non
- Êtes-vous satisfait de la couleur et de la texture des façades)?
 Oui Non
- Êtes-vous satisfait du confort acoustique ? Oui Non
- Quelles nuisances extérieures auriez-vous éventuellement à signaler ?
 Circulation Activité professionnelle Bruit des voisins
Autres, Précisez :

Critère n° 08 – La qualité environnementale :

- Dans votre quartier, êtes-vous gênés par des mauvaises odeurs ? Oui Non
Si vous êtes souvent ou régulièrement gênés, d’où vient ou semble venir l’odeur ?
 Les vides sanitaires
 Les regards et tuyaux d’évacuation détériorés



- Les poubelles dans le quartier
- Autres causes : précisez

- Vos vides sanitaires sont-ils entretenus ?

Oui Non

Combien de fois par an ?

- Qui s'occupe de leur entretien ?

- Disposez-vous de poubelles?

Oui Non

Si non où jetez-vous vos ordures ?

- Est-ce que les ordures sont évacuées fréquemment ?

Oui Non

Critère n° 09 – Aménagement :

- Êtes-vous satisfait par les types d'aménagement des trottoirs et mobiliers urbains ?

Oui Non

Critère n° 10 – Composition urbaine :

- Est-ce que votre logement est bien éclairé et bien ensoleillée ?

Oui Non

Avez-vous une vue sur le ciel ou autre perspective à partir de vos fenêtres ?

Oui Non

- **Quels sont selon vous les critères pour un espace public urbain de qualité ? (choix multiple)**

Economie d'usage

Accessibilité

Gestion

Ambiances urbaines

Attractivité

Qualité environnementale

Sécurité et la sûreté

Aménagement

Mobilité

Composition urbaine

Merci pour votre participation



République Algérienne Démocratique et Populaire
Université de Constantine 3
Institut de Gestion des Techniques Urbaines



QUESTIONNAIRE

(Destiné aux professionnels urbains)

- Ce questionnaire est établi dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Magister (option : Gouvernance et Gestion Urbaine de Proximité), intitulé :

***Les espaces publics dans les quartiers d'habitat collectifs, vers des espaces de qualité.
Cas de la ville de Tébessa***

- Cette enquête a pour but d'évaluer la qualité des espaces publics urbains au des quartiers d'habitation.

Nous vous remercions de bien vouloir participer à cette enquête, L'aboutissement de ce travail dépend de votre aide et coopération, nous espérons avoir des réponses claires et authentiques.

Merci beaucoup

Remarque : les questions ciblent les deux cités de logement collectif, Fatima Zahraâ et 580 logements AADL.



Questionnaire n°

Identification :

- Acteur OPGI.
- Acteur AADL.
- Acteur DUAC.
- SERVICE TECHNIQUE APC.
- BUREAU D'ETUDES.

1-Que représente pour vous un espace public de qualité ?

.....
.....

2-Comment qualifiez-vous les espaces publics urbains dans les cités de logement collectif à Tébessa ?

.....
.....

3-Etes-vous satisfaits de leur état ?

.....

4-Quels sont les facteurs responsables de leur état ?

.....
.....

5- Quelles sont vos prérogatives quant à l'amélioration des espaces publics des cités d'habitat collectives

.....
.....

6- Quelles sont les difficultés et contraintes qui influent sur les aménagements et actions pour des espaces publics de qualité dans les cités d'habitat collectif à Tébessa?

.....
.....

7-Voici 10 critères de la qualité de l'espace public dans les cités d'habitat collectif, chaque critère contient certains indicateurs, répondez brièvement à chaque indicateur ?

1- Economie d'usage :

- Pourquoi ne pas utiliser des énergies renouvelables dans l'éclairage public ?

.....

- Pourquoi ne pas utiliser des matériaux recyclables et renouvelables dans le revêtement des espaces publics du quartier?

.....



.....
2- Gestion :

- Effectuez-vous un nombre de rotation suffisant pour la gestion des déchets dans la cité?
.....

- Pourquoi ne pas intégrer les TIC dans la gestion de l'espace public ?
.....

3- L'attractivité :

- Pourquoi ne pas réaliser des espaces de récréation, de rencontre et de jeux d'enfants dans la cité ?
.....

- Pourquoi ne pas programmer des animations dans la cité (des activités festifs, joute sportive...) ?
.....

4- Sécurité et sûreté :

- Pourquoi ne pas aménager des traversées de chaussée et des passages piétons dans les voies de la cité?
.....

- Pourquoi ne pas effectuez un système de surveillance performant (vidéosurveillance) dans la cité?
.....

5- Mobilité :

- Pourquoi ne pas aménager des espaces destinés uniquement au mode deux roues ?
.....

- Pourquoi ne pas prévoir dès la conception un espace d'accueil des piétons dans la cité?
.....

6- L'accessibilité :

- Pourquoi ne pas réaliser des aménagements spécifiques pour les PMR (personnes à mobilité réduite) dans la cité?
.....

- Pourquoi ne pas aménager des panneaux de signalisation pour faciliter l'orientation dans la cité?
.....

7- Ambiances urbaines :

- Pourquoi ne pas programmer des plantations variées (arbre/gazon) dans la cité?
.....

- Pourquoi ne pas penser à des solutions pour réduire les nuisances sonores surtout ceux qui sont due à la route/circulation?
.....
.....



8- La qualité environnementale :

- Pourquoi ne pas élaborer un programme régulier pour l'entretien des vides sanitaires dans la cité?
.....
.....

- Pourquoi ne pas procédez à la récupération des eaux pluviales et les réutilisez dans l'arrosage des espaces verts dans la cité?
.....
.....

9- Aménagement :

- Pourquoi ne pas programmer ou réaliser des aménagements adéquats du mobilier urbain dans la cité?
.....
.....

- Pourquoi ne pas procédez à des aménagements adéquats des voies, trottoirs et caniveaux dans la cité?
.....
.....

10- Composition urbaine :

- Pourquoi ne pas créer dans le quartier des éléments de repères à travers l'espace public de la cité?
.....
.....

- **Attribuez une note de 1 à 3 reflétant l'importance que vous donneriez aux critères de qualité des espaces publics dans les cités d'habitat collectif à Tébessa.**

Signification du barème :

1-Moyennement important

2- important

3- Très important

Critère	Note
Economie d'usage	
Gestion	
L'attractivité	
La Sécurité et la sûreté	
Mobilité	
L'accessibilité	
Ambiances urbaines	
La qualité environnementale	
Aménagement	
Composition urbaine	

8 -Y- a-t-il d'autres critères qui peuvent améliorer la qualité des espaces publics au sein de l'habitat collectif, et les rendre plus confortable pour les usagers?
.....
.....
.....

Merci pour votre aide.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

جامعة قسنطينة 3

معهد تسيير التقنيات الحضرية



ما بعد التدرج تخصص: الحوكمة و التسيير الحضري الجوارى

" استمارة البحث الميداني "

مخصصة لسكان حي فاطمة الزهراء

- هذه الاستمارة أعدت في إطار التحضير لمذكرة ماجستير تخصص: الحوكمة و التسيير الحضري الجوارى بعنوان : الفضاءات العمومية الحضرية في أحياء السكن الجماعي ، نحو فضاءات ذات نوعية ، حالة مدينة تبسة.
- هذا الاستبيان من أجل تقييم مستوى رضاكم فيما يخص المساحات العمومية الحضرية داخل حيكم السكني.
- تذكير :
- هذه الاستمارة سوف تستعمل فقط لغرض انجاز المذكرة في إطار مجال البحث العلمي.
- يتم اختيار الإجابة بوضع علامة X في المكان المناسب.
- نشكركم جزيل الشكر على مساهمتكم القيمة، إن نجاح الدراسة في هذا العمل يعتمد على صدق آرائكم و تعاونكم معنا، نرجو منكم إجابة سريعة وعادية.

و شكرا جزيلا



استمارة رقم:

❖ **تحقيق اجتماعي اقتصادي:**

رب أسرة:

العمر:

المستوى الدراسي:

بدون مستوى ابتدائي متوسط ثانوي جامعي

وظيفة رب الأسرة:

عدد الأطفال المتدرسين:

ابتدائي متوسط ثانوي جامعي

هل يوجد شخص حساس في عائلتكم؟

نعم لا

حدده بدقة:

معاق حركيا معاق بصريا معاق ذهنيا معاق سمعيا

منذ متى تسكنون في هذا الحي؟

هل أنت مالك أو مؤجر لمسكنكم؟

هل ستبقون في حيكم أم ستنتقلون؟

لماذا؟

❖ **تحقيق حول الإطار المعيشي:**

منذ إقامتكم، هل أجريتم أي تحولات فيما يخص الفتحات (النوافذ و الأبواب)، أو الشرفات؟

نعم لا

إذا كانت الإجابة لا هل أجريتم تغييرات مثل؟

المساحة التنظيف الدهن

هل أنت راض عن تنظيم البنايات؟

نعم لا

إذا كانت الإجابة نعم ما هي ايجابيات هذا التنظيم؟

.....

إذا كانت الإجابة لا ما هي سلبيات هذا التنظيم؟

.....

ما هي درجة رضاكم عن حيكم؟

كبيرة جدا كبيرة متوسطة ضعيفة

هل تشعرون بتحسن في نوعية المساحات العمومية منذ إقامتكم في هذا الحي؟

نعم لا

منذ إقامتكم، هل هناك أعمال تهيئة تمت على مستوى الفضاءات العمومية في هذا الحي؟

نعم لا

❖ **تحقيق حول جودة الفضاءات العمومية في الحي:**

المعيار رقم 01: الاستعمال الاقتصادي للمجال:

ما هي وسيلة التنقل الأكثر استعمالا في حيكم؟ المشي على الأقدام السيارة



المعيار رقم 02: التسيير:

من طرف من تكون صيانة حيكم ؟

هل أنت راض عن صيانة الفضاءات العمومية في حيكم ؟

نعم لا

هل سبق لك و أن شاركت في أعمال الصيانة في الحي ؟

نعم لا

كم من مرة ؟

إذا كانت الإجابة لا لماذا لا تشاركون في تحسين وضعية حيكم ؟

.....

من المسؤول عن جانب التسيير في الحي ؟

د.ت.ع البلدية و.ت.س لجنة الحي

بأي طريقة؟

هل تواجهون صعوبات في رمي نفاياتكم ؟

نعم لا

في أي وقت بالضبط ترمون نفاياتكم ؟

الصباح منتصف النهار المساء

كم من مرة في الأسبوع؟

المعيار رقم 03: الجذب:

ما هو المكان المفضل لديكم في الحي؟

الشارع/الرصيف السوق الأسبوعي المسجد

المحلات المقهى الساحة

لماذا ؟

أين تقع بالضبط التجارة و الخدمات التي تترددون عليها كثيرا؟ (ضع علامة X)

خارج الحي	أحيانا داخل الحي و أحيانا خارجه	داخل الحي	
			المواد الغذائية
			المواد الغير غذائية
			مطعم
			مقهى
			عيادة طبية
			الحرف التقليدية

ما هي احتياجاتك الأساسية فيما يخص التجارة و الخدمات؟

الصيدلية المخبرة الجزار المكتبة البقال

هل توجد في حيكم أماكن تودون التردد عليها بعد العمل ؟

نعم لا

.....

هل تجدون أن مساحات الالتقاء كافية في حيكم ؟

نعم لا

.....



- هل الأماكن أين يلعب أطفالكم كافية و آمنة في حيكم ؟ نعم لا
- أين تقضون عطلة نهاية الأسبوع ؟ في الحي وسط المدينة أحياء أخرى لا نعم
- هل هناك أي أحداث أو تظاهرات يومية أو أسبوعية تجرى في حيكم ؟ لا نعم
- إذا كانت الإجابة نعم ما هي ؟.....
- إذا كانت الإجابة لا ما هل هذه التظاهرات تجرى في أحياء أخرى؟ لا نعم
- إذا كانت الإجابة نعم ما هي ؟.....
- هل تستخدمون تكنولوجيات الإعلام و الاتصال الحديثة لإطلاق معلومات ؟ لا نعم
- بأي وسيلة؟ الانترنت عبر الحاسوب الانترنت عبر الهواتف الذكية برامج و تطبيقات أخرى
- كيف يمكنكم مسابرة مختلف المعلومات التي تتعلق بحيكم ؟ الطريقة التقليدية (العرض عن طريق الأوراق). رسالة نصية اشهارية وسائل أخرى
- المعيار رقم 04: الأمن و السلامة:**
- هل تمنح لك الأولوية كمار (ماشي على القدمين) أثناء عبورك لطريق ما ؟ نعم لا
- هل تشعر بالأمان كمار (ماشي على القدمين) أثناء عبورك لطريق ما ؟ نعم لا
- هل تشعرون بالأمان في كل الفضاءات العمومية في حيكم ؟ نعم لا
- هل هناك أماكن تظهر على أنها خطيرة في حيكم ؟ نعم لا
- ما هي بالضبط ؟.....
- هل تجدون أن عدد أعوان الأمن الحضري كاف لتغطية حيكم ؟ نعم لا
- المعيار رقم 05: الحركية:**
- هل تملك سيارة ؟ نعم لا
- أين تركنها ؟ في الشارع (الطريق) في موقف آخر خارج الحي
- هل المكان الذي تركن فيه سيارتك مغطى ؟ نعم لا
- هل أنت راض عن نمط التوقف في حيكم ؟ نعم لا
- هل تفضلون نمط التنقل بالعجلتين بلا محرك (الدراجة الهوائية) ؟ نعم لا
- إذا كانت الإجابة لا لماذا ؟.....
- هل تجدون في حيكم فضاءات كافية و مهيأة عندما تنتقلون على الأقدام ؟ نعم لا
- المعيار رقم 06: الوصلية و الولوج:**
- هل هناك عبات ترعجكم عند المشي على الأرصفة في حيكم مثل مثل وجود أثاث حضري مهيم على الرصيف ؟ لا نعم
- هل تجدون أنه من الضروري تهيئة أماكن خاصة بالمعاقين حركيا في حيكم ؟ نعم لا
- المعيار رقم 07: المزاج و الجو الحضري:**
- هل أنت راض عن الإضاءة الليلية في حيكم ؟ نعم لا
- هل أنتم منزعجون من بعض الأماكن الغير مضاءة في الليل في حيكم ؟ نعم لا



هل تجدون أن حيكم يتوفر على مساحات خضراء كافية؟
هل هذه المساحات الخضراء مهيبئة و مصانة؟
هل عدم صيانة هذه المساحات الخضراء يطرح مشاكل (حشرات و غيرها)؟
هل هناك مناطق مظلمة في المواسم المشمسة في حيكم ؟
هل تظنون أن وجود عنصر الماء يمكنه تلطيف الجو في الحي و يخلق راحة بصرية في نفس الوقت؟

نعم لا
نعم لا
نعم لا
نعم لا
هل أنتم راضون عن لون وملمس واجهات الينايات؟
هل تشعرون بالرضا فيما يخص الراحة الصوتية ؟
ما هو الضجيج الخارجي الذي يضايقكم أحيانا؟
 حركة المرور النشاطات المهنية ضجيج الجيران

أخرى ما هي ؟.....

المعيار رقم 08: الجودة البيئية:

هل تنزعجون من الروائح الكريهة داخل الحي؟
ما هو مصدر هذه الروائح بدقة ؟
 الفراغات الصحية البالوعات و قنوات التصريف المتضررة انتشار القمامة في الحي

أخرى ما هي ؟.....

هل تتم صيانة الفراغات الصحية لديكم؟
كم مرة في العام؟

من المكلف بصيانتها؟

المعيار رقم 09: التهيئة:

هل أنتم راضون عموما على نوع تهيئة الأرصفة و الأثاث الحضري داخل الحي؟
المعيار رقم 10: التركيب الحضري:

هل مسكنكم معرض للإضاءة و الشمس بشكل جيد ؟
هل لديك نظرة للسماء أو أي منظور آخر من خلال نوافذ المسكن الخاص بك؟

على ضوء ماسبق ، ما هي حسب رأيك المعايير التي تجعل من الفضاءات العمومية للسكن الجماعي فضاءات ذات جودة :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> الوصولية و الولوج | <input type="checkbox"/> الاستعمال الاقتصادي للمجال |
| <input type="checkbox"/> المزاج و الجو الحضري | <input type="checkbox"/> التسيير |
| <input type="checkbox"/> الجودة البيئية | <input type="checkbox"/> الجذب |
| <input type="checkbox"/> التهيئة | <input type="checkbox"/> الأمن و السلامة |
| <input type="checkbox"/> التركيب الحضري | <input type="checkbox"/> الحركية |

شكرا لمشاركاتكم .



Interface piétons-véhicules		
GROUPE P : ACCIDENTS IMPLIQUANT AU MOINS UN PIÉTON		
Scénarios-types concernant des piétons traversant ou s'engageant sur la chaussée	Obstruction à la visibilité ou conditions de visibilité défavorables	P1 : Piéton traversant (souvent adulte ou adolescent) initialement masqué, souvent par véhicule stationné ou arrêté
		P2 : Piéton traversant en courant (souvent enfant, attention focalisée) initialement masqué, souvent par véhicule stationné
		P3 : Piéton traversant dans circulation dense, masqué par file de véhicules arrêtés ou ralentis, souvent en intersection ou à proximité
		P4 : Piéton traversant devant un véhicule arrêté pour le laisser passer, généralement sur passage piéton
		P5 : Piéton traversant une voie importante, en général de nuit ou sous la pluie, piéton souvent alcoolisé, détecté trop tard
	Autres conditions (problèmes de prise d'information, de captation de l'attention, d'attentes, d'anticipation...)	P6 : Piéton détecté, engage une traversée sans prise d'information, surprenant le conducteur
		P7 : Jeune piéton détecté (souvent avec d'autres, attention captée), s'engage en courant ou soudainement, surprenant le conducteur
		P8 : Conducteur tournant puis heurtant en sortie de carrefour un piéton traversant, souvent non détecté
		P9 : Piéton traversant en confiance sur un passage piéton une infrastructure large ou rapide, détection trop tardive ou anticipation erronée de la part du conducteur
		P10 : Conducteur franchissant un feu rouge / orange, heurte en sortie de carrefour un piéton détecté trop tard
Scénarios-types concernant généralement des piétons présents sur la chaussée , statiques ou se déplaçant ou des piétons sortant d'un véhicule	P11 : Piéton présent sur la chaussée (statique, la longeant, y divaguant), de nuit, hors agglomération ou en petite agglomération, détecté trop tard	
	P12 : Piéton présent près d'un véhicule en panne ou accidenté, de nuit, hors agglomération, non vu ou trop tard	
	P13 : Piéton sur chaussée, souvent en discussion, souvent se recule / se retourne, surprenant le conducteur (ou n'est pas vu)	
	P14 : Piéton sortant ou juste sorti d'un véhicule stationné, détecté tardivement ou surprenant le conducteur	
	P15 : Véhicule en marche arrière, choc sur piéton non détecté par l'arrière du véhicule	
Scénarios-types avec absence d'interférence a priori entre piéton et véhicule	P16 : Véhicule en perte de contrôle, heurte un piéton hors chaussée, ou projette sur lui un véhicule stationné	
	P17 : Élément d'un véhicule (lourd), ou de son chargement, se détachant ou se déployant et heurtant un piéton	
	P18 : Interaction entre deux véhicules, entraînant une manœuvre d'ajustements puis un choc sur piéton	
Contextes particuliers	P19 : Deux-roues circulant sur un trottoir ou une voie interdite à la circulation, heurtant un piéton	
	P20 : Querelle ou rapport conflictuel entre piéton et automobiliste	

Source : Brenac T., Nachtergaële C., Reigner H. Scénarios-types d'accidents impliquant des piétons et éléments pour leur prévention. Rapport INRETS n° 256, 2003, p 207.

ACCIDENTS N'IMPLIQUANT PAS DE PIÉTONS	
GROUPE A : Scénarios-types concernant des accidents se produisant en intersection ou liés à des manœuvres de stationnement	
Scénarios-types concernant des phénomènes de masque à la	A1 : Véhicule s'engageant sur un axe prioritaire et entrant en collision avec un véhicule initialement masqué lors de la prise d'information
	A2 : Conducteur local circulant sur une voie de desserte, négligeant une priorité à droite en entrant en collision avec un usager prioritaire initialement masqué



visibilité hors situation de remontées de files et de dépassement	A3 : Véhicule tournant à gauche en intersection et entrant en collision avec un deux-roues à moteur circulant en sens inverse et initialement masqué par le véhicule le précédant
	A4 : Circulation d'un deux-roues léger sur un trottoir et collision avec un véhicule sortant d'un accès riverain et initialement masqué
	A5 : Jeune cycliste, initialement masqué, s'engageant de façon précipitée sur une voie de circulation et collision avec un véhicule
Scénarios-types concernant d'autres problèmes de non perception (souvent d'un autre usager ; d'une intersection ou d'une perte de priorité dans l'un des scénarios) ou de prise d'information	A6 : Conducteur tournant à gauche, généralement en intersection, sans percevoir un usager, souvent un deux-roues à moteur, circulant en sens inverse
	A7 : Véhicule s'engageant sur un axe prioritaire sans percevoir un usager, souvent un deux-roues à moteur
	A8 : Conducteur changeant de voie de circulation sans percevoir un véhicule, souvent un deux-roues à moteur, circulant sur la voie de destination
	A9 : Non perception sur l'arrière (dans le rétroviseur) d'un deux-roues à moteur lors d'une manœuvre de demi-tour ou d'insertion
	A10 : Gêne liée à un véhicule stationné et déport vers le centre de la chaussée sans percevoir un deux-roues à moteur circulant en sens inverse
	A11 : Non perception ou perception tardive d'une intersection ou d'une perte de priorité
	A12 : Manœuvre de tourne à droite en intersection et collision avec un véhicule (souvent un deux-roues) circulant dans une voie spécialisée (couloir de bus/ou bande cyclable)
Scénarios-types concernant des phénomènes de dépassement et de remontée de files de véhicules	A13 : Véhicule tournant à gauche en intersection ou vers un accès riverain et collision avec un véhicule, généralement un deux-roues à moteur, le dépassant
	A14 : Conducteur inexpérimenté (souvent un deux-roues à moteur), style de conduite offensif, fluide, dépassement d'un véhicule arrêté (souvent massif) et collision avec un véhicule circulant en sens inverse et initialement masqué par le véhicule dépassé
	A15 : Conducteur circulant à un niveau de vitesse inhabituel (souvent trajet urgent), évaluation erronée de la vitesse de progression d'un deux-roues léger effectuant une manœuvre tournante en aval, et collision avec ce deux-roues
	A16 : Deux-roues à moteur remontant une file de véhicules arrêtés et entrant en collision avec l'un des véhicules de la file tournant à gauche
	A17 : Véhicule (généralement un deux-roues à moteur) remontant une file de véhicules et collision avec un véhicule, initialement masqué et franchissant la file de véhicules
	A18 : Deux-roues à moteur circulant entre deux files de véhicules ralentis et entrant en collision avec un véhicule changeant de voie de circulation
	A19 : Deux-roues à moteur remontant une file de véhicules arrêtés et non perçu par un conducteur s'insérant depuis le même côté de la file
Scénarios-types concernant des accidents se produisant en intersections équipées de feux tricolores, l'un des deux impliqués franchissant le feu au rouge	A20 : Non perception (ou perception tardive ou problème d'interprétation) de la présence ou de l'état d'un feu tricolore et collision avec un véhicule bénéficiant du feu vert
	A21 : Franchissement en début de feu rouge (sous forte contrainte temporelle) et collision avec un véhicule bénéficiant du feu vert
	A22 : Arrêt momentané en aval d'un feu tricolore (souvent dû au trafic), non perception du passage au rouge et collision avec un véhicule bénéficiant du feu vert
	A23 : Jeune conducteur franchissant de façon volontaire un feu rouge et collision avec un véhicule bénéficiant du feu vert.
	A24 : Collision entre deux véhicules dans un carrefour à feux ne fonctionnant pas ou fonctionnant au jaune clignotant.
GROUPE B : Scénarios-types concernant des accidents se produisant majoritairement entre véhicules circulant dans le même sens et dans la même file	
Scénarios-types	B25 : Évaluation ou compréhension erronée de l'état de la circulation en aval



d'accidents liés au contrôle de la vitesse par rapport au(x) véhicule(s) circulant en aval	engendrant un contrôle insuffisant de la vitesse par rapport aux véhicules précédents
	B26 : Conducteur (circulant souvent dans une file de véhicules) confronté à un ralentissement soudain de la circulation en aval
	B27 : Évènement extérieur contraignant un conducteur à freiner brusquement, surprenant le conducteur le suivant
	B28 : Choc arrière entre deux véhicules approchant un cédez-le-passage. Le second conducteur, prenant de l'information sur le trafic prioritaire, n'anticipe pas l'arrêt du premier
GROUPE C : Scénarios-types d'accidents généralement liés à une perte de contrôle	
Scénarios-types d'accidents concernant des phénomènes de perte de contrôle	C29 : Conducteur inexpérimenté en perte de contrôle en courbe, souvent liée à une approche rapide
	C30 : Conducteur sous l'influence de l'alcool (souvent fortement) perdant le contrôle de son véhicule (le plus souvent en courbe)
	C31 : Perte de contrôle en courbe sur chaussée glissante (chaussée mouillée, verglacée)
	C32 : Perte de contrôle suite à une focalisation momentanée de l'attention sur une tâche annexe
	C33 : Perte de contrôle liée à un assoupissement ou à un endormissement
	C34 : Perte de contrôle suite à un changement de file ou au déport d'un véhicule en aval
GROUPE D : Autres scénarios-types d'accidents	
Autres scénarios-types d'accidents	D35 : Conducteur traversant la voie d'un véhicule prioritaire et collision avec ce véhicule suite à une évaluation erronée de sa vitesse d'approche
	D36 : Usager lent s'insérant sur une infrastructure roulante et percuté par un véhicule souvent rapide
	D37 : Véhicule stationné ou arrêté et ouverture d'une portière lors du passage d'un deux-roues
	D38 : Conducteur de deux-roues engageant soudainement (souvent enfant, attention focalisée) une manœuvre de tourne à gauche, en direction du trottoir opposé et percuté par un véhicule survenant derrière lui
	D39 : Manœuvre de marche arrière et non perception d'un cycle
	D40 : Circulation d'un deux-roues sur un trottoir et collision avec un véhicule non masqué en provenance d'une rue secondaire

Source : Clabaux N. Scénarios-types d'accidents de la circulation urbaine n'impliquant pas de piétons. Rapport INRETS/RE-06-919-FR, 2005, p 132.